

Sigles et Abréviations

ABEF :	Association des Banques et Etablissements Financiers.
AC :	Actif Circulant.
AEG :	Avance d'Exploitation Garantie.
ANSEJ :	Agence National de Soutien à l'Emploi des Jeunes.
BA :	Banque d'Algérie.
BAD :	Banque Algérienne de Développement.
BADR :	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.
BCA :	Banque Centrale d'Algérie.
BCIA :	Banque Commerciale et Industrielle d'Algérie.
BDL :	Banque de Développement Local.
BEA :	Banque Extérieure d'Algérie.
BFR :	Besoin en Fond de Roulement.
BM :	Banque Mondiale.
BNA :	Banque Nationale d'Algérie.
BTP :	Batiments et Travaux Publics.
CA :	Chiffre d'Affaire.
CAD :	Caisse Algérienne de Développement.
CAF :	Capacité d'Auto Financement.
CMC :	Conseil de la Monnaie et du Crédit.
CMT :	Crédit à Moyen Terme.
CNAC :	Caisse Nationale d'Assurance Chômage.
CNEP :	Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance.
CNES :	Conseil National Economique et Social.
CNMA :	Caisse Nationale de Mutualité Agricole.
CPA :	Crédit Populaire d'Algérie.
CREAD :	Centre de Recherche en Economique Appliqué pour le Développement.
CT :	Court Terme.
DA :	Dinars Algérienne.
DCT :	Dettes à Courte Terme.
DL :	Développement Local.
DLMT :	Dettes à Long et Moyen Terme.
DSA :	Direction des services Agricoles.
EBE :	Excédent Brut d'Exploitation.
EPE :	Entreprise Publique Economique.
EPL :	Entreprise Publique Local.
ESB :	Ecole Supérieure de Banque.
EURL :	Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.
FMI :	Fonds Monétaire International.
FNAPPA :	Fonds National d'Aide pour la Pêche, Artisanale et l'Aquaculture.
FNRDA :	Fonds National de Régulation et de Développement Agricole.
FNSEJ :	Fonds National de Soutien à l'Emploi de Jeune.
FR :	Fond De Roulement.
IBE :	Insuffisance Brute d'Exploitation.
HT :	Hors Taxe.
KDA :	Kilo de Dinars Algérienne.
LMC :	Loi sur la Monnaie et le Crédit.
LMT :	Long et Moyen Terme.

MDA : Millions de Dinars Algérienne.
MC : Marge Commerciale.
PAS : Programme d'Ajustement Structurel.
PC : Passif Circulant.
PME : Petite et Moyenne Entreprise.
PMI : Petite et Moyenne Industrie.
PNDA : Plan National de Développement de l'Agriculture.
PNR : Prêt Non Rémunéré.
RBE : Résultat Brut d'Exploitation.
RE : Rentabilité Economique.
RF : Rentabilité Financière.
RN : Résultat Net.
TCR : Tableau de Compte de Résultat.
Tr : Trésorerie.
TTC : Tous Taxe Comprise.
SARL : Société A Responsabilité Limité.
SEM : Société Electro-Mécanique.
SNC : Société en Nom Collective.
S.N.C. : Surface Nette Comptable.
VA : Valeur Ajoutée.

Sommaire

Introduction générale	7
-----------------------------	---

Première partie

Cadre conceptuel du développement local et de son financement

Introduction à la première partie	12
Chapitre 1 : Le développement local : émergence, définitions, théories et acteurs.....	14
Chapitre 2 : Le financement de projets de développement local : étapes de création d'une entreprise, modes de financement et étude du crédit.....	44
Conclusion à la première partie	81

Deuxième partie

Contribution du système bancaire algérien au financement des projets depuis la réforme de 1990

Introduction à la deuxième partie	84
Chapitre 1 : Contenu des réformes du système bancaire algérien.....	87
Chapitre 2 : Contribution des banques au financement des projets dans la wilaya de Béjaïa	120
Conclusion à la deuxième partie	173
Conclusion générale	178
Bibliographie	182
Annexes	189
Index des tableaux	242
Index des graphiques	243
Index des figures	244
Plan du travail	246

Introduction générale

Introduction générale :

Jusqu'en 1990, le système bancaire algérien avait fonctionné comme un outil au service de la planification centralisée et, plus particulièrement, de l'économie publique. Les banques avaient abandonné leur rôle d'institutions financières à la recherche de la rentabilité, devant collecter l'épargne pour la transformer en crédits rémunérateurs. Elles étaient devenues des « caisses » de l'Etat et avaient, de ce fait, perdu leur commercialité. Il en était de même pour la banque centrale, qui avait abandonné ses prérogatives de conduite de la politique monétaire et de suivi du volume du crédit au profit du Trésor public. Elle était devenue, elle aussi, une caisse de l'Etat à qui elle n'accordait des avances sans aucune limitation et sans que ce dernier ne s'estime obligé de les rembourser.

Cependant, la baisse drastique et durable des prix du pétrole brut de l'ordre de 50 %, survenue sur le marché pétrolier international en 1986, a complètement bouleversé l'orientation économique du pays. Les effets sur l'économie algérienne ont commencé à se faire ressentir dès 1988, sachant que les recettes d'exportation de l'Algérie dépendaient des recettes des hydrocarbures à hauteur de 98 %. Le secteur bancaire n'est pas en reste.

En effet, le 14 avril 1990, une loi relative à la monnaie et au crédit (loi 90-10), dite fondamentale, fut promulguée après que le système bancaire ait commencé à retrouver ses marques déjà à partir de la loi 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit dont l'objectif était d'apporter des aménagements au mode de financement de l'économie, notamment publique, puis de la loi 88-06 du 12 janvier 1988 qui visait à mettre en harmonie l'autonomie des entreprises et l'exercice de leurs activités dans le cadre de la spécialisation.

La réforme engagée en 1990 va constituer le fondement du nouveau système bancaire algérien et annoncer le début d'un processus de déréglementation très profond. Cette réforme, appuyée dès 1991 par la mise en œuvre d'un programme global d'assainissement et de restructuration du secteur industriel public, va se traduire par l'assainissement des portefeuilles des banques. Elle vise, en outre, l'introduction des règles de l'économie de marché dans le système bancaire et financier algérien et le rétablissement de la solvabilité des entreprises d'Etat et des banques.

Depuis cette loi, le paysage bancaire algérien s'est métamorphosé et des innovations importantes ont été introduites, imprimant aux pratiques bancaires des règles de commercialité et une dose de concurrence. Mais, le secteur bancaire algérien a connu aussi des péripéties puisque toutes les banques privées algériennes, créées à la faveur de cette loi, sont aujourd'hui liquidées.

La loi de 1990 a, entre temps, été modifiée par l'ordonnance du 27 février 2001, avant d'être abrogée et remplacée par la loi du 26 août 2003 qui apporte essentiellement des changements organiques dans la composition du Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) et un renforcement des règles prudentielles, ce que d'aucuns ont interprété comme une atténuation des prérogatives de la banque centrale et d'autres comme une plus grande rigueur à la suite des « scandales » financiers des banques privées algériennes.

Ainsi, depuis au moins une quinzaine d'années, l'Algérie est passée d'une économie financée directement par le Trésor public, qui distribue le crédit par l'intermédiaire des

banques commerciales d'Etat à des entreprises publiques non rentables ou déficitaires, à une économie fondée sur les « forces » du marché.

Sur le plan bancaire, cette transition vers l'économie de marché, où le fonctionnement du secteur financier s'est radicalement transformé, est caractérisée par des imperfections et des lenteurs mais n'est pas moins un processus engagé sur la bonne voie puisqu'il a permis aux banques de retrouver leur vocation.

L'ouverture du système bancaire algérien en direction du secteur privé national et étranger a été accélérée en 1998, avec l'achèvement du programme d'ajustement structurel. L'intervention des banques dans le financement des activités économiques a, par ailleurs, évolué de manière significative, notamment dans leur fonctionnement et leurs prérogatives d'accompagner les entreprises dans la création de richesse et d'emplois.

De plus, en Algérie, le financement des entreprises est assuré quasiment par le seul marché du crédit qui prend en charge tous types de crédits. Dans le cadre de ce financement, la part des banques publiques serait de loin la plus importante puisqu'elle couvrirait 95 % des crédits octroyés¹. Par ailleurs, les banques publiques, très liquides ces dernières années en raison de leur recapitalisation et de l'assainissement de leur portefeuille, éprouvent cependant des difficultés à s'engager parce que tous les projets qui leurs sont présentés pour le financement ne sont pas fiables en termes de rentabilité et de croissance. Il s'agit alors, à travers notre recherche, d'évaluer la réforme du système bancaire algérien et essayer de saisir dans quelle mesure cette réforme pourrait élargir les potentialités de crédits.

De ce fait, il importe de savoir le rôle joué par les banques dans le financement de projets de développement local.

Dès lors, la question centrale à laquelle nous allons tenter de répondre consiste à savoir quelle est la contribution du système bancaire algérien au financement de projets de développement local depuis la réforme de 1990, en se limitant à l'espace bancaire de la wilaya de Béjaïa.

Pour répondre à cette question, nous allons adopter une démarche méthodologique à double approche :

La première est d'ordre théorique, élaborée sur la base d'une revue bibliographique utilisant des ouvrages, articles, documents, mémoires et thèses : elle sera déductive inductive, pour savoir ce qui a été écrit sur le système bancaire Algérien et sur le développement local, le financement des projets ainsi pour assurer la qualité du questionnement.

La seconde consiste en une enquête sur le terrain, par questionnaires et par entretiens, notamment en s'adressant aux banques de la wilaya de Béjaïa et à leurs directions et aux entreprises, qui a pour objectif de recueillir des informations sur la situation des agences bancaires implantées dans la wilaya de Béjaïa et sur leur aptitude et/ou contribution au financement des projets de développement local de la wilaya, qui a connu durant la dernière décennie un développement économique assez important. Dans ce cas, notre travail sur terrain est mené en deux étapes : la première a consisté à déposer le questionnaire au niveau des agences bancaires et des entreprises pour être rempli ; la deuxième a été de compléter le

¹ Média-Bank n° 65, avril mai 2003.

questionnaire par un entretien avec les responsables de la distribution du crédit et les gérants et/ou entrepreneurs d'entreprises. En outre, cette étude nous permet de mettre en évidence de consistance de la relation banque-entreprises et la nécessité d'analyser leur degré de satisfaction de collaboration des entreprises avec les banques et de son évolution, en la matière d'information et de qualité des documents qu'elles fournissent aux banques.

Une autre enquête par entretiens avec les responsables des deux organismes officiels : ANSEJ et CNAC dans le but d'analyser et d'évaluer la participation des banques dans la création et le financement des micro-entreprises et dans la création de projets aux chômeurs de plus de 35 à 50 ans dans la Wilaya de Béjaïa.

Enfin, nous avons pu réaliser un stage pratique de trois mois, au niveau de l'agence BEA de BEJAIA, à fin de pouvoir nous former une opinion par nous-mêmes sur l'expérience des banques en matière de financement des projets de développement local. Ce stage nous a permis, également, de rapprocher plus de la réalité de la relation banque-entreprise, et de procéder à l'étude des dossiers des crédits, où l'une des premières démarche que le banquier est sensé d'entamer, c'est bien d'avoir une carte d'identité de la relation concernée, cette carte nos permet à première vue de constater les informations recherchées et le domaine d'activité.

Nous formulerons deux hypothèses à cet égard.

La première hypothèse consiste à affirmer que les banques de la wilaya de Béjaïa contribuent fortement au financement de projets de développement local, appuyées en cela par les nombreux dispositifs de soutien aux jeunes. Pour valider ou invalider cette hypothèse, nous partirons des études déjà réalisées sur la question, chacune avec son approche, dans le cadre de mémoires de Magister déjà soutenus et que nous prolongerons par une étude sur le terrain, plus actuelle.

La seconde hypothèse admet que quelle que soit la contribution présente du système bancaire algérien au financement de projets de développement local, nous partirons que la banque et l'entreprise entretiennent une relation privilégié, dans laquelle la banque offrent un panoplie du crédit et que l'opération d'octroi engendre des risques quasi permanents auxquels elle doit faire face. Dans ce cas nous cherchons à analyser les points essentiels de la relation banque-entreprise en termes du crédit bancaire, en mettant en évidence les caractéristiques et les modalités de réalisation du rapport entre la banque et l'entreprise.

Pour mener à bien notre recherche, nous allons structurer notre travail en deux grandes parties, et qui totalisent quatre chapitres.

La première partie sera consacrée au cadre conceptuel du développement local et de son financement. Le premier chapitre sera consacré essentiellement au développement local, selon trois sections, après avoir donnée les définitions et les concepts du développement local, en section une, aux section deux et trois, finalement, présenterons les théories et les acteurs du développement local.

Le second chapitre sera consacré au financement des projets de développement local qui s'évoluera alors autour de trois sections : La première section présentera les étapes de la création d'une entreprise. La seconde section étudiera les modes de financement bancaire. La troisième section présentera les phases d'étude de la demande de crédit.

Concernant la seconde partie, elle sera consacrée à contribution du système bancaire algérien au financement des projets depuis la réforme de 1990. Cette partie comporte également deux chapitres. Le premier chapitre sera consacré au contenu des réformes du système bancaire algérien entamées en 1990 et il se subdivise en trois sections : la première section présentera le contenu de la loi n° 90-10 relative à la monnaie et au crédit du 14 avril 1990, la seconde section traitera le contenu des réformes monétaires et financières dans le cadre du programme d'ajustement structurel et la troisième section présentera le contenu des modifications de 2001 et des révisions de 2003 à la loi de 1990.

Le second chapitre sera consacré à l'évaluation de ces réformes par le biais de la contribution du système bancaire algérien au financement de projets de développement local, à travers un échantillon limité à la wilaya de Béjaïa. Il progressera en trois sections : la première sera consacrée à la présentation de l'espace bancaire de la wilaya de Béjaïa et de l'échantillon d'étude. La seconde présentera les dispositifs de soutien aux crédits des jeunes (ANSEJ) et les plus de 35 ans (CNAC). La troisième étudiera les financements des projets par les banques dans la wilaya de Béjaïa.

Première partie :

*Cadre conceptuel du développement local
et de son financement*

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

Introduction à la première partie :

Le concept de développement local est né il y a une plus de vingtaine d'année de la prise de conscience des politiques d'aménagement du territoire (logique d'état) mises en œuvre pour corriger les grands déséquilibres géographiques et socioéconomiques (logiques de marché) ne peuvent trouver leur pleine efficacité qu'en s'appuyant sur une organisation des volontés local (logiques de territoire) [Omar Derras, 2001.].

L'originalité de l'approche du développement local est qu'elle se fonde sur le principe de la décentralisation du pouvoir de la décision et sur la participation et l'implication collectives des opérations économiques, sociales, technologiques et environnementales dans le but de trouver des solutions adéquates et durables aux problèmes des collectivités locales en déséquilibre.

Ces dernières années, Le développement local est devenu un des éléments du courant de pensée dominant sur l'augmentation de la productivité, la création d'emplois et de richesses, la promotion de l'entrepreneuriat, l'accumulation de capital humain et l'amélioration des revenus [Synthèse de l'OCDE, décembre 2007]. Cela tient à diverses raisons. L'une d'elles réside dans la prise de conscience du fait que l'impact à long terme de phénomènes tels que la mondialisation, la croissance démographique et le vieillissement de la population, les évolutions technologiques et le changement climatique a élargi les marges de manoeuvre des économies locales en termes de contribution à la réussite nationale. Dans le même temps, il est devenu de plus en plus clair que les seules politiques nationales ne suffiront pas à remédier aux disparités économiques généralisées et grandissantes entre régions et localités au sein des pays de l'OCDE, et que le développement local est un enjeu essentiel.

De ce fait, les institutions financières internationales (IFI), telle que la Banque mondiale, sont des partenaires essentiels pour le développement local, auquel elles contribuent *via* l'apport de ressources financières et d'une expertise substantielles. Les IFI étant des entités à but non lucratif, elles peuvent fournir des capitaux à un coût abordable, tout en apportant une assistance technique, en promouvant de bonnes pratiques et en débloquent des subventions complémentaires[Synthèse de l'OCDE, décembre 2007].

Egalement, Les banques commerciales jouent désormais un rôle clé dans le financement du développement local. Par exemple, les banques catalanes ont contribué de manière essentielle au financement du réaménagement de Barcelone, tandis qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande des petites entreprises en expansion rapide sont soutenues dans leur développement par des programmes publics et privés de capital-risque[Synthèse de l'OCDE, décembre 2007].

Pour de l'Algérie, des réformes, tant économiques et institutionnelles, se définissant comme un nouveau schéma de développement économique². Au-delà des changements dans les différents secteurs, les banques ont dû être restructurées et l'Etat a aboutie son

² Il vas sans dire que le secteur bancaire algérien a instauré un climat bancaire, depuis la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit du 14 avril 1990, dans lequel les pratiques anciennes ont laissé la place à une nouvelle logique de compétition et de concurrence avec pour but l'émergence d'un ensemble moderne et performant. Ainsi, la libéralisation de l'économie a instauré un climat de concurrence dans le secteur bancaire algérien.

désengagement au secteur économique, ce qui a poussé les populations locales à développer des stratégies alternatives à travers la création de leurs propres entreprises, notamment les micro-entreprises (voir chapitre 4). Ces entreprises, pour réaliser leurs projets, doivent faire recours à des financements extérieurs.

De ce fait, il importe de savoir le rôle joué par les banques dans le financement de projets de développement local. Son activité principale consiste en la collecte de l'épargne et de la distribution des capitaux disponibles. Pour ce faire, la banque joue le rôle d'intermédiation entre les agents à surplus de financement et les agents à déficit de financement, c'est ainsi, donc qu'elles contribuent au financement de l'économie.

Dans ce cas, le crédit bancaire, et un élément très important pour le bon fonctionnement d'une économie, notamment dans le cas de l'Algérie où se voit une faible capitalisation des entreprises et le non développement d'un marché financier, capable à mobiliser l'épargne suffisante. Cependant la banque met à la disposition de leurs clientèles de différentes formes de crédits, que chacune est appropriée à un besoin de financement spécifiques. Généralement, le crédit bancaire peut revêtir de multiples formes : il peut être court ou très long, peut apporter son appui au commerce, il peut être ou non garanti par des tiers ou des biens.

En effet, le crédit bancaire est souvent accompagné de multiples risques, et le banquier est considéré le premier responsable et tenu d'être attentif en procédant à l'octroi de crédit, il ne doit pas seulement se contenter de recueillir des garanties, mais il doit faire aussi preuve d'une analyse objective de sa clientèle, afin de se prémunir des risques existants.

L'octroi de crédit doit suivre certaines procédures afin d'être concrétisée sur le terrain. Elle commence par une demande faite par le client et qui donnera lieu ensuite à une étude de dossier par la banque afin de déterminer les besoins réels de l'entreprise et de se couvrir de tous les risques inhérents à l'activité bancaire. Puis, le banquier est tenu de faire un diagnostic général puis un diagnostic particulier de l'entreprise en question. Le diagnostic financier a pour objectif la recherche et le maintien des conditions de l'équilibre financiers à court et long terme de l'entreprise, pour porter un jugement sur sa situation et de mesurer la rentabilité des capitaux engagés.

Dans le cas de crédit d'exploitation³, le banquier base son étude sur les critères de solvabilité de l'entreprise, et sur les critères de rentabilité du projet dans le cas du crédit d'investissement⁴.

Cette partie est subdivisée en deux chapitres :

- Le premier est consacré à la présentation du développement local, plus spécialement leur émergence et définition, les théories et leurs acteurs, d'une manière générale.
- Le second porte sur le financement des projets de développement local, selon lequel nous débutons par la présentation des étapes de création d'une entreprise, puis nous définissons les différents modes de financement bancaire, particulièrement le cas d'Algérie, et enfin nous étudions la demande d'octroi de crédit.

³ Voir annexe 2, l'étude de crédit d'exploitation.

⁴ Voir annexe 3, l'étude de crédit d'investissement.

Chapitre 1 : Le développement local : émergence, définitions, théories et acteurs.

Introduction :

L'expression « *développement local* », utilisée depuis quelques décennies dans les pays développés, particulièrement en France, est d'un usage récent en Algérie.

Le couplage des deux termes « *développement* » et « *local* » appelle l'articulation de deux caractéristiques essentielles [Jacqueline Mengin, 02 avril 2006.] : la durée qui doit marquer toute démarche de développement et l'espace, c'est-à-dire le territoire local concerné par cette démarche.

Il faut rappeler que l'émergence du « *local* » trouve ses racines dans les années 1960 - 1970 et s'est produite dans un contexte marqué par la réorganisation des systèmes productifs, la mondialisation et une évolution des fonctions des Etats, d'un côté, et une mobilisation des structures spatiales, de l'autre côté [GOUTTEBEL J-Y., 2003.].

Le « *développement local* » consiste en une transaction de proximité entre les hommes et leurs ressources [M.BLANC, 2005]. Il s'agit, ici, de mettre en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les ressources dont ils disposent. Dans ce même ordre d'idée, la problématique d'un développement durable se pose désormais sur des bases territoriales.

En ce sens, le « *développement local durable* » est le plus souvent défini comme un processus « *de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies* » [P-N.DANIEUIL, 2005].

Dès 1985, J. AROCENA⁵ a défini en ces termes la philosophie de l'agir du développement local (DL) :

- *mobiliser une population de nouveaux acteurs par des réseaux de soutien ;*
- *mener une action de concertation qui favorise des relations de partage entre les acteurs d'un consensus pour créer une logique interinstitutionnelle transversale ;*
- *exercer une activité critique et innovatrice fondée sur une sortie du métier et une transgression du pourtour du projet. Ainsi, au delà de la logique d'un simple contrôle politicien, l'élu qui s'engage dans une action de création d'activités agit pour se trouver co-responsable des institutions créées.*

Comme enjeux de la décentralisation, le développement local est entendu comme une nouvelle approche des questions de développement qui privilégie les initiatives des acteurs de terrains, ceux-là mêmes qui sont quotidiennement confrontés aux problèmes et à la réalité des besoins des populations locales [C. NACHMBACK, 2001.].

⁵ J. AROCENA, « *Le développement par l'initiative locale* », Ed. L'Harmattan, Paris, 1985 ; In P-N. DENIEUIL, « *Introduction aux théories et à quelques pratiques du développement local et territorial* », Genève, Bureau International du Travail, 2005, p. 5.

Ainsi, la décentralisation prouve, historiquement, l'existence, au sein de l'Etat, de collectivités humaines unies par des liens de solidarité et d'intérêt qui légitiment leurs revendications pour la reconnaissance d'une identité spécifique au sein de l'ensemble national. La décentralisation est donc liée aux conquêtes des libertés publiques, sans que les deux catégories se confondent [C. NACHMBACK, 2001.]. Egalement, elle se traduit par un transfert des fonctions opérationnelles et d'un certain nombre des services d'appui aux niveaux intermédiaire et local de gouvernement, aux organisations de producteurs et aux organisations de société civile.

A l'élaboration des politiques de développement local, les collectivités locales étant considérées comme des agents de développement, leurs conseils devraient travailler de concert avec les autres acteurs locaux, notamment ceux impliqués ou concernés par les questions du développement.

Ce chapitre se propose, d'abord, de traiter, dans sa première section, de l'émergence et de la définition du développement local. Il se propose, ensuite, dans sa seconde section de traiter des théories de développement local. Il se propose, enfin, dans sa troisième section, d'étudier les acteurs du développement local.

Section 1 : Emergence du concept de développement local et réflexion pour une définition théorique du concept.

Cette section étudie, dans un premier temps, l'émergence du concept de développement local, puis propose, dans un second temps, une réflexion pour une définition théorique du concept.

1. L'émergence du concept de développement local :

Le développement local est apparu en France dans les années soixante-dix, en milieu rural : c'est le mouvement des pays. Il est né en réaction aux risques de désertification économique, démographique et sociale de régions défavorisées par les mutations économiques et le développement des pôles industriels et urbains.

C'est, en effet, d'abord dans ces régions, que les acteurs locaux ont ressenti en premier la nécessité de définir une autre forme de développement que celle de la croissance économique ou de l'aménagement planifié.

Cette idée est portée, au départ bien davantage par des militants que des entreprises ou des administrations, puis par les mouvements associatifs ou coopératifs, où apparaissent alors et convergent plusieurs préoccupations [Pierre LEFEVRE, janvier 2005], à savoir : la volonté de « vivre, travailler et décider au pays », la nécessité pour un certain nombre de pouvoirs locaux de répondre au défi du chômage et une confiance dans les petites dimensions. Ce type de développement oppose, en conséquence, la thèse ancienne de « développement en bas » ou « par le bas » aux logiques territoriales de l'économie capitaliste [GOUTTEBEL J-Y., 2003]. Il oppose aussi l'intérêt local à une logique du profit qui apparaît destructrice. Il traduit la volonté de satisfaire les besoins des consommateurs comme des travailleurs, quitte pour cela à recourir à des formes de production alternatives. La notion de « développement par le bas »

peut aussi se définir par opposition au « développement par en haut », où dans ce dernier le décideur en matière économique détermine à partir d'impulsions extérieures les activités qui doivent être développées.

Dans le même temps, on assiste, également, à la prise de conscience suivante : les politiques d'aménagement du territoire mises en œuvre pour corriger les grands déséquilibres géographiques et socio-économiques ne peuvent trouver leur pleine efficacité qu'en s'appuyant sur une organisation des volontés locales [Pierre LEFEVRE, janvier 2005]. Il s'agit alors de composer entre trois logiques : celle de l'Etat, celle du marché et celle du territoire.

Pour bien saisir l'émergence de développement local, nous prenons l'exemple de l'apparition du concept en Europe. En effet, en Europe, au moment de sa construction, la notion trouve ses marques dans les politiques sociales de l'exécutif bruxellois - la Commission européenne - vers le milieu des années 1980 [Katalyn Kolosy, avril 2006] : initiatives locales pour l'emploi, aides aux quartiers en crise, lutte contre le chômage de longue durée, défense des langues minoritaires, entre autres. Ces politiques allouent des cofinancements à des projets de petite dimension ayant un caractère pilote. L'objectif est de stimuler ces projets en favorisant leur transférabilité sur d'autres populations ou territoires européens.

Mais, c'est la communication de la Commission au Conseil du 29/7/1988, intitulée « *L'avenir du monde rural* », qui constitue le premier grand plébiscite des politiques de développement local au plan européen et aboutit, en 1992, à une allocation non-négligeable de crédits destinés à des micro-territoires ruraux pour une période de trois ans (1992-1994).

Au plan de l'organigramme institutionnel, ce n'est qu'à partir de la première réforme des Fonds structurels (1989-1993) que se crée une division du développement local au sein de la Direction Générale des Politiques Régionales.

Ainsi, le développement local devient l'affaire des politiques structurelles dont le principal maître d'œuvre est le Fonds Européen du Développement Régional (FEDER).

En définitive, le développement local en Europe s'entend de nombreuses manières : un levier d'intervention dans les affaires sociales, une initiative structurelle et un appui aux politiques régionales, etc.

En dehors du monde des institutions nationales et européennes, une multitude de centres de ressources, d'instituts, aussi bien dans le secteur non-marchand (monde académique, collectivités territoriales, mutuelles) que dans le secteur marchand (banques, chambres de commerces, grandes entreprises, organismes professionnels) s'activent depuis de longues années dans le domaine du développement local sur tout le territoire de l'Union. Chaque organisme lui donne sa propre définition, ce qui porte parfois préjudice à la bonne compréhension des missions et des enjeux de ces structures, mais confère au développement local une légitimité venant du « *terrain* » et une représentativité de plus en plus importante dans la dynamique de la construction européenne.

En Grèce, depuis la fin du régime des colonels, en 1974, le réseau des banques agricoles est un des instigateurs des plus innovants et des plus actifs du développement local. Au travers de ses agences locales, des prêts bonifiés sont accordés pour la reconversion des agriculteurs à la pluriactivité (tourisme, service, artisanat, etc.) [Katalyn Kolosy, avril 2006].

En Allemagne, le mouvement écologiste se reconnaît dans un développement local qui favorise les ressources endogènes.

En Suède, il se fonde dans les mouvements civiques très actifs au plan local.

Partout en France, le développement local a d'abord été, dans les années 1970, comme on l'a déjà vu, une affaire de militants qui regroupe les régionalistes, les autogestionnaires, les jeunes agriculteurs autour du célèbre slogan « *vivre et travailler au pays* », thème considéré comme fondateur d'un nouveau système économique, alternatif et humaniste [Pierre LEFEVRE, janvier 2005]. Le débat autour des finalités du développement économique est clairement posé à la société française en 1968.

Avec la hausse drastique des prix du pétrole brut de 1973, s'achève une longue période de forte croissance, « *les Trente glorieuses* », au cours de laquelle les problèmes de répartition des fruits du développement avaient été relativement voilés. Au cours de la 2^{ème} moitié des années 1970, il apparaît que l'Etat n'est plus en mesure, à lui seul, de résoudre les problèmes de plus en plus complexes qui se posent aux citoyens dans une conjoncture nouvelle, faite de chômage et de difficultés sociales. Mais, c'est avec la décentralisation des années 1980 que se dessine la nécessité de répartir les responsabilités au plus près des habitants : le développement local s'élargit à la sphère économique et devient l'affaire des élus locaux. Par ailleurs, la question du développement ne concerne plus seulement le monde rural, mais bel et bien l'univers de plus en plus difficile de la ville, quelle que soit sa taille.

Dès lors, les partisans du développement local rencontrent de plus en plus de résistance et le métier évolue rapidement : il devient professionnel et exige de nouvelles qualifications pour agir et transformer une société dans un contexte de faible croissance économique et en s'appuyant sur une approche territoriale des problèmes de développement [Pierre LEFEVRE, janvier 2005]. Depuis le milieu des années 1990, avec le retour de la croissance, il devient fondateur et promoteur de l'économie solidaire. Il cherche sa place au sein même de l'économie globalisée, tout en participant à l'invention d'une nouvelle citoyenneté mondiale. A cet effet, l'émergence du local s'est créée dans un contexte marqué par la réorganisation des systèmes productifs, la mondialisation et une évolution des fonctions des Etats, d'un côté, et une modification des structures spatiales, de l'autre côté. Ces modalités se sont produites, elles-mêmes, à partir d'acteurs sociaux différents, avec des objectifs nouveaux.

Après ce rapide survol historique, il convient, à présent, de revenir sur la notion de développement local et ses caractéristiques, ses composantes et ses dimensions.

2. Définitions, caractéristiques, composantes et dimensions du développement local.

Cette sous-section étudie les définitions, les caractéristiques, les composantes et les dimensions du développement local.

2.1. Les définitions du développement local :

Après avoir dévoilé l'émergence du développement local et quelques exemples de son apparition, il convient maintenant de tenter de définir le concept et le restituer par rapport à d'autres notions afin de lever toute ambiguïté. Nous verrons que la notion de développement

local varie selon les pays et les configurations étatiques et régionales. Pour mieux cerner la notion, nous nous référons à cinq définitions.

- Tout d'abord, nous présentons une définition donnée dans un Acte des Etats généraux des pays, qui s'est tenu en juin 1982 :

« Le développement local n'est pas la croissance, c'est un mouvement culturel, économique, social qui tend à augmenter le bien-être d'une société. Il doit commencer au niveau local et se propager au niveau supérieur. Il doit valoriser les ressources d'un territoire par et pour les groupes qui occupent ce territoire. Il doit être global et multidimensionnel, recomposant ainsi les logiques sectorielles⁶ » ;

- Une seconde définition est avancée par Guigou Jean-Louis dans la revue *Correspondance Municipale*, N° 246, en Mars 1984 :

« Le développement local est l'expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales et manifeste la volonté des habitants d'une microrégion de valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique⁷ » ;

- Plus récemment, dans un Entretien avec Jean Pierre Worms, le développement local est considéré *« comme une réponse empirique à une situation de crise. Cette dernière est caractérisée par les problèmes d'emploi et par la déstructuration d'une série de réseaux d'insertion et de facteurs d'identité. Le développement local, avant d'être une démarche prise en charge par les institutions ou les mouvements, constitue une sorte de réaction spontanée d'un tissu social. Il est à la fois un mouvement de retour à un territoire et un mouvement d'ouverture sur le monde et sur l'avenir⁸ » ;*

- M. KADIRI⁹, dans un Séminaire International, qui s'est tenu en janvier 2005, affirme ainsi que : *« Le développement local est un processus dynamique et évolutif qui nécessite une mise à contribution de tous les acteurs locaux. Cette perception, qui a été partagée par l'ensemble des intervenants, implique néanmoins un principe d'importance majeure : la reconnaissance de l'autre en tant que partenaire potentiel »* [M. Mostapha BOUHADDOU, janvier 2005].

- Et M. KADIRI d'ajouter : *« Le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire, à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies »* (Xavier Greffe, *Territoires en France, Les enjeux économiques de la décentralisation*, Economica,

⁶ Actes des états généraux des pays, Mâcon, Juin 1982, Supplément au N° 231 de *Correspondance Municipale*. In ; Yves Auton, « Etude Internet et développement local, Première partie: Le développement local », p. 1, In <http://www.admiroutes.asso.fr/espace/proxim/auton/partie1.htm>.

⁷ Guigou Jean-Louis, « Le développement local : espoirs et freins », *Revue Correspondance Municipale*, N° 246, Mars 1984, In ; Yves Auton, « Etude Internet et développement local, Première partie: Le développement local », p. 1, In <http://www.admiroutes.asso.fr/espace/proxim/auton/partie1.htm>.

⁸ « La démocratisation et la territorialisation de la fonction entrepreneuriale », Entretien avec Jean Pierre Worms, *Revue Correspondance Municipale*, N° 276, Mars 1987, In Yves Auton, « Etude Internet et développement local, Première partie: le développement local », p.1, In <http://www.admiroutes.asso.fr/espace/proxim/auton/partie1.htm>.

⁹ M. KADIRI, INSEA (Institut National des Sciences Economiques et Administratives.), « Regards croisés sur le développement local participatif », *Actes du Séminaire International*, Salé, 28, 29 et 30 janvier 2005, p. 21.

1984.). Également, « *c'est l'œuvre de réalisation visant à améliorer d'une manière durable les conditions de vie de populations résidant dans un espace déterminé, sur les plans institutionnel, géographique ou culturel* » (PNUD)[M.KADIRI, janvier 2005.].

- Enfin, pour Katalyn Kolosy, « *Le développement local est la contribution qu'un petit territoire apporte au mouvement général du développement, en termes de plus-value économique, sociale, culturelle, spatiale. C'est un produit de nature globale instrumenté par le projet de territoire d'une équipe, articulé autour d'initiatives économiques et écologiques* »... « *Le développement local est une organisation à construire par de l'information en reliant des acteurs publics et privés, engagés dans une dynamique de projet sur un territoire*¹⁰ ».

En résumé, ces définitions – qui s'étalent dans le temps du début des années 1980 à la fin des années 2000 – ont en commun les points, comme l'a démontré J-Y GOUTTEBEL dans un ouvrage récent : « Stratégies de développement territorial », en 2003 :

- Le développement local ne se réduit pas à l'économie stricto sensu, d'autres dimensions interviennent ;
- L'idée de mobilisation de la population locale autour d'un ou plusieurs projets ;
- La notion de ressources locales.

Tout cela signifie, également, que le développement local est l'expression d'une solidarité créatrice de nouvelles relations sociales et de la volonté des habitants d'un territoire de valoriser les richesses locales (au sens large) en faveur du développement économique, social et culturel [Pierre LEFEVRE, janvier 2005.].

Considéré comme un processus global et intégré, dont l'objectif est de promouvoir une manière de penser et de faire les localités, le développement local met l'accent sur les notions de solidarité et de citoyenneté, en cherchant notamment à lutter contre les mécanismes d'exclusion [M.Abelkader MOUMEN, janvier 2005].

Il est l'expression d'un changement social caractérisé par la montée du partenariat, l'émergence d'acteurs différents, la recherche de solutions alternatives à celles des appareils macro-économiques [M.Abelkader MOUMEN, janvier 2005]. Ce développement se fonde ainsi sur les principes suivants :

- participation de tous les acteurs,
- responsabilisation,
- interaction entre les différents acteurs,
- partenariat,
- coordination.

Sur le terrain, le développement local se caractérise par des actions adaptées au contexte et aux conditions du milieu, ayant un caractère novateur. Le développement local ne se limite pas seulement à des projets physiques ; c'est aussi des projets qui touchent au changement de

¹⁰Katalyn Kolosy, Un chargé de mission auprès du Comité de Liaison des Bassins d'emploi – CLCBE, Un chargé de mission auprès de Mairie-Conseil, Un chargé de mission auprès du Ministère de l'Équipement, Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme, Annuaire horizon local de Globenet, 02 avril 2006, p. 1.

comportements et de mentalités pour assurer la pérennité des actions. Les actions sont, par ailleurs, concertées et transversales. Le développement local insiste enfin sur la valorisation durable des ressources locales.

2.2. Les caractéristiques du développement local :

Le développement local peut être encore défini comme une démarche qui a pour objectifs l'épanouissement des personnes où elles vivent, la construction d'une société économiquement viable, socialement vivable dans un environnement préservé [Pierre LEFEVRE, janvier 2005].

Cette démarche s'appuie sur les valeurs de solidarité, de coopération, de durabilité, de partage ou encore d'équité. Elle est caractérisée par [Pierre LEFEVRE, janvier 2005] :

- la globalité de l'approche qui intègre tous les sujets du développement, la connaissance concrète du territoire et de ses habitants, l'économie, la culture, la vie sociale, l'animation associative, l'écologie, au service d'un diagnostic partagé et d'un projet collectif ;
- le recours à l'exercice de la citoyenneté car la démocratie participative est la force motrice du développement local, la réussite du projet dépendant pour beaucoup de la participation réelle de la population à son élaboration et de la qualité du partenariat instauré avec tous les acteurs concernés.

Egalement, le développement local est la méthode qui implique de mettre en réseau, capitaliser, animer, inventer, écouter, communiquer, mobiliser et faire participer tous les acteurs du territoire, quelle que soit leur appartenance sociale ou politique, d'expérimenter de façon permanente et collective, de mettre en place une méthodologie de projet, d'appréhender toutes les facettes du développement grâce à la participation à un dialogue, régulier, reconnu et permanent, qui profite à tous¹¹ :

- les collectivités locales et leurs élus, en relation avec les représentants de l'Etat ;
- les structures et organismes qui apportent un appui et/ou contribuent au développement des territoires (centres de formation, bureaux d'études, structures socio-professionnelles) ;
- les individus : agents de développement, chefs d'entreprises et toute personne désirent s'impliquer dans la vie de son territoire ;
- des membres d'associations, de développement ou d'éducation populaire, d'associations de quartiers, d'associations caritatives.

De ces différentes définitions citées déjà, nous retenons que le développement local implique¹² :

¹¹ Pierre LEFEVRE, Administrateur de l'UNADEL (Union Nationale des Acteurs et Structures du Développement Local – France), « Regards croisés sur le développement local participatif », *Actes du Séminaire International*, Salé, 28, 29 et 30 janvier 2005, p. 35.

¹² Plassard François, « A la recherche d'une définition du développement local », *Revue Correspondance Municipale*, N° 265, Février 1986, In Yves Auton, « Etude Internet et développement local, Première partie: le développement local », p. 1, In <http://www.admiroutes.asso.fr/espace/proxim/auton/partie1.htm> .

- L'absence de modèle : « *La prise de conscience de la grande carence des modèles est le préliminaire de tout progrès politique et social dans l'idée de développement. La plupart des contemporains sont obnubilés par la croyance que le modèle existe* » ;
- Une forme de développement endogène, autocentrée, et donc la recherche d'un certain degré d'autonomie vis-à-vis des centres de décision « *extérieurs* » ;
- Un processus de mobilisation des acteurs, de participation des habitants, d'émergence de nouvelles relations sociales, mais aussi une recherche d'effets de synergie entre des acteurs différents (acteurs publics tels que collectivités locales ou acteurs privés tels que les entrepreneurs, exploitants agricoles, coopératives, associations, etc.) ;
- Une réaction au modèle économique dominant : il s'agit d'organiser les activités de production, d'échange et de distribution dans la complémentarité et la solidarité plutôt que dans la concurrence ;
- Un projet global qui prenne en compte la totalité d'un contexte social, économique et culturel. Il s'agit de passer d'une logique sectorielle (industrie, commerce, tourisme, transport...) à un système d'actions global intégrant l'ensemble des éléments de la vie sociale (logement, santé, éducation, culture, loisirs, travail...) ;
- L'importance de la valorisation des richesses locales, de la diversification des activités et de l'innovation dans les pratiques ;
- La nécessité d'une logique territoriale. L'identification du territoire fait référence à l'identité commune d'une région, d'un bassin d'emploi, d'une localité, d'un quartier, où il existe une relative unité économique, géographique ou historique.

2.3. Les composantes du développement local :

A travers les définitions citées précédemment, on peut identifier deux composantes essentielles du développement local, à savoir : la composante économique et la composante culturelle¹³.

2.3.1. Une composante économique :

Le développement local est une réponse à la crise structurelle qui affecte en particulier les pays industrialisés. La crise est alors considérée comme une décomposition - recombinaison des systèmes productifs. Ainsi, le développement local met l'accent sur l'initiative et la créativité, le rôle des PME-PMI et des sociétés coopératives. Les PME-PMI offrent une meilleure résistance à la crise grâce à leur plus grande souplesse d'adaptation et d'innovation. Elles peuvent s'adapter à la diversité des marchés locaux et des circuits

¹³ Plassard François, « A la recherche d'une définition du développement local », *Revue Correspondance Municipale*, N° 265, Février 1986, In Yves Auton, « Etude Internet et développement local, Première partie: le développement local », p. 1, In <http://www.admiroutes.asso.fr/espace/proxim/auton/partie1.htm> .

d'échange. Les entreprises de petite taille offrent un milieu favorable aux transformations des modes d'organisation du travail.

C'est donc l'idée de la reconquête de l'outil de travail, de la réappropriation et l'exploitation des richesses locales qui est mise en avant. La population locale, menacée d'appauvrissement, se met à créer collectivement. Ainsi donc, le développement local doit conduire à une transformation profonde de l'économie en faisant jouer un rôle essentiel à la création et à l'offre plutôt qu'à la demande.

2.3.2. Une composante culturelle :

Il est à noter que le développement d'un territoire fait appel autant à d'autres données qu'à des éléments purement économiques. La dimension culturelle y est prépondérante et son influence énorme. L'une des caractéristiques des politiques de développement local est d'apprécier les besoins des populations pour apporter des réponses ayant une incidence sur le plan économique.

En effet, le développement local est d'abord social et culturel : il repose sur diverses formes d'animation, de formation et d'information afin de susciter la participation et l'imagination des acteurs locaux. L'objectif est de rendre les groupes conscients, responsables, solidaires et agissants.

Il s'agit donc là plus de prise de conscience que pour survivre ou mieux vivre. Au lieu de tout attendre de l'Etat ou de l'extérieur, les réponses les plus adaptées sont à rechercher dans les ressources et la culture locale. Aussi, dans une situation de destruction du tissu social et économique, apparaissent des potentialités et des savoir-faire inexploités, des traditions tombées dans l'oubli. De nouveaux besoins sociaux émergent également dans cette situation de crise.

Ainsi, la restauration de relations sociales plus conviviales aussi bien dans le domaine du travail que dans les aspects de la vie quotidienne met en place des actions pour la revitalisation d'un lieu (village, pays, région). Le développement local est une approche globale des problèmes locaux et des solutions à apporter.

2.4. Les dimensions du développement local :

D-P DECOSTER¹⁴ propose une définition qui illustre les quatre dimensions du développement local, à savoir : « *Le développement local est un processus collectif d'innovation territoriale inscrit dans la durabilité. Ce processus s'enracine dans un territoire pertinent, il y fédère et organise en réseau les acteurs économiques, sociaux, environnementaux et culturels pétris d'une culture commune de projet dont la finalité est le bien-être collectif et la centralité, l'être humain* ».

Ces quatre dimensions parcourent le développement local :

¹⁴ Dominique-Paule Decoster, Chargée de cours à l'ULB - Juin 2000 : « Le développement local : sésame de la citoyenneté », P. 1, In <http://www.uvcw.be/articles/3,11,2,0,208.htm>

- le temps et ses temporalités ;
- le territoire ;
- les secteurs ou familles d'acteurs ;
- les thématiques.

Il faudra reprendre ou examiner ces quatre notions dans un projet de développement local.

2.4.1. Le temps et ses temporalités :

Les termes « *processus* » et « *durabilité* » montrent qu'il convient de tenir compte de la quotidienneté, des rythmes des acteurs, des cycles institutionnels et de s'inscrire dans le long terme, avec un projet qui s'inquiète des générations présentes et futures, bâti sur l'histoire des anciens.

2.4.2. Le territoire :

Le territoire est une construction collective, basée sur la valorisation des ressources locales et la maîtrise des différents systèmes de relations en présence et la coopération de l'ensemble des acteurs (entités administratives et politiques et entités non gouvernementales, à différentes échelles) ; c'est un processus multidimensionnel, qui concerne toutes les composantes de la société locale, qui se déroule dans le temps long et dans un espace qui se construit [M. KADIRI, janvier 2005].

D. Maillat¹⁵ définit le territoire - milieu en cinq composantes générales :

- Un espace géographique ;
- Une culture technique ;
- Un collectif d'acteurs ;
- Une logique d'organisation;
- Une dynamique d'apprentissage.

Le projet et ses réalisations profitent et subissent les potentialités et les vulnérabilités d'un territoire. En effet, le territoire et son projet deviennent, dans un processus de développement local, le cadre de référence, l'échelle du territoire étant définie par le projet lui-même. En conséquence, le développement local dépasse, voire ignore, les frontières institutionnelles telle que l'échelle communale, ou ne les atteint pas lorsqu'il reste à l'échelle d'un quartier à l'instar des quartiers d'initiatives [M. KADIRI, janvier 2005].

Ainsi, dans cette conception du développement local, les institutions, en particulier les communes, peuvent laisser libre cours à leurs talents conjugués grâce à des alliances supra-communales [Dominique-Paule Decoster, Juin 2000]. Il s'agit là de libérer la pensée au service de l'innovation productrice de richesses et donc de bien-être. L'exemple est tracé dans les parcs naturels, qui consiste en la conscience d'un patrimoine commun et donc d'un potentiel commun qui suscite la naissance d'un projet de développement local en supra-

¹⁵ Denis Maillat, In « Stratégies des acteurs du développement local et régional par les TIC » @ CEFRIO 2003. P. 16.

communalité, ou encore, thématiquement, dans la gestion des contrats de rivière ou des parcs à containers.

En définitive, l'approche globale du développement local entraîne la négation du localisme, elle recrute dans la complémentarité des territoires, elle singularise chaque développement, gomme les rivalités de clochers, cultive les complémentarités de territoire [Dominique-Paule Decoster, Juin 2000].

2.4.3. Les secteurs :

Trois grandes familles d'acteurs ou secteurs sont communément identifiées [Dominique-Paule Decoster, Juin 2000] : le secteur public, le secteur privé et le tiers secteur.

En ce qui concerne le tiers secteur, il peut être issu de deux logiques différentes : soit il provient d'un partenariat entre les secteurs public et privé, et ce métissage produit de l'économie autre, autrement dit, ni publique ni privée, mais de l'économie sociale ; soit le tiers secteur s'autoproduit avec une idéologie de projet singulière, il est aussi qualifié d'économie sociale mais la philosophie de projet interne à chaque entreprise ou initiative de ce secteur se base sur d'autres principes organisationnels que ceux usités dans les secteurs public et privé.

Ainsi, pour les trois secteurs, chaque famille d'acteurs ou secteur possède sa propre logique organisationnelle ; ces dynamiques sont parfois peu compatibles entre elles, voire antagonistes. Elles participent de temporalités, de rythmes et de cycles différents.

Une des premières missions des développeurs locaux sera de permettre la cohabitation de ces cultures différentes.

La compréhension réciproque et le respect mutuel apparaissent être la première marche à franchir aux fins de pouvoir envisager un travail partagé, même si chacun garde sa logique sectorielle. Ces éléments intégrés et dépassés des projets intersectoriels peuvent être conçus.

2.4.4. Les thématiques :

La définition de D-P. DECOSTER du développement local énonce quatre thématiques : l'économie, le social, la culture et l'environnement au sens large. Chacune de ces thématiques peut être traitée par l'une ou l'autre des trois grandes familles d'acteurs ou secteurs.

Pour la thématique économie, et selon l'auteur, elle peut être publique, privée ou marchande, sociale marchande ou non marchande.

En ce qui concerne la thématique culture, elle suit le même chemin de la thématique économie. Le monde associatif intervient à tous les échelons du développement culturel et le secteur public s'attache aux musées, maisons de la culture, bibliothèques, etc. Le secteur privé se soucie également de musées, de fondations ou encore le secteur privé produit de la culture : disques, films, événements, etc.

Le social est absorbé par les trois secteurs. Les caisses publiques d'assurance sociale, les services sociaux privés, les associations témoignent de la vivacité des trois familles d'acteurs autour de cette thématique.

Enfin, l'environnement procède des mêmes soins sectoriels. Communes, intercommunales et ministères représentent le secteur public avec force pour traiter la thématique environnementale et mobilisent des outils comme la rénovation urbaine, la sauvegarde du patrimoine bâti ou naturel, le traitement des eaux, la gestion des déchets et bien d'autres. Egalement, l'environnement est une préoccupation constante du monde associatif, il est souvent le ferment de comités de quartier et le sujet d'entreprises d'économie sociale pour former des personnes dans le cadre d'une activité non marchande et, quand le tiers secteur devient marchand, il produit de la richesse en réalisant des chantiers.

En définitive, on peut dire que le développement local est le résultat d'un maillage entre tous les secteurs et les thématiques en lien avec un territoire donné ; au cours de son processus, une culture commune de projet naît dans le respect des temporalités propres à chacun des acteurs [Dominique-Paule Decoster, Juin 2000]. La démarche de développement local déclenche une révolution culturelle dans le microcosme. Elle convie les acteurs locaux à modifier leur système de pensée sectorielle ou thématique, elle brise les lorgnettes des individualistes et leur étroitesse de vue, elle ouvre l'horizon vers la conscience d'un destin partagé sur un territoire commun.

Section 2 : Les théories du développement local.

La notion de développement est très complexe car elle touche plusieurs domaines très divers et de nombreux acteurs. Elle est multidimensionnelle car elle inclut des composantes sociales, économiques, culturelles et environnementales [M. Abdelkader MOUMAN, AMSED, janvier 2005]. Elle est aussi évolutive selon la dimension, les indicateurs et les acteurs.

En effet, on constate une évolution de la dimension, puisque l'on est parti d'une dimension simplement économique à une dimension où l'être humain est au centre de l'action de développement. On notera également l'évolution de la dimension spatiale du développement (local, territorial, etc.).

Lorsque le développement se réduisait à l'économie, l'indicateur pour mesurer le niveau de développement était les agrégats économiques.

Dans cette section nous allons chercher à mieux appréhender les théories de développement, ainsi que les théories de développement local, mais pour y parvenir, nous allons faire, d'abord, un détour par l'apparition du terme « *développement* », ensuite de la définition du « *concept de développement* ».

1. L'apparition du terme et la définition du concept du développement.

La sous-section présente l'apparition du terme « développement » avant de le définir.

1.1. L'apparition du terme « développement »¹⁶ :

Ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale que le développement reprend sa place au sein de la pensée économique. Mais, il s'agit, dès lors, du développement des pays n'ayant pas atteint le stade industriel que l'on qualifie de sous-développement. Plus exactement, c'est tout à la fin des années 1950 que commence le terme de développement à apparaître dans quelques travaux isolés et sa diffusion est très directement et explicitement liée au phénomène du sous-développement.

F. PERROUX fut, semble-t-il, l'un des premiers à utiliser et exprimer ce terme (L'économie du XX^{ème} siècle, 1961). En définitive, ce terme, forgé à la fin des années 1950, ne se généralise réellement que dans la fin des années 1970.

Le terme « *développement* » se trouve dans le dictionnaire des sciences économiques d'A. COTTA (1968) et dans le petit dictionnaire des sciences économiques de PUJOL (1968), après qu'il ait été absent totalement dans le dictionnaire des sciences économiques publié en 1956 et 1958 sous la direction de J. ROMEUF.

Dans son acception économique, le terme de développement apparaît beaucoup plus tôt, dans le monde anglo-saxon, mais ne se généralise réellement que dans les années 1950. Au total, l'apparition du terme est relativement récente. On peut alors se demander ce que recouvre cette notion.

1.2. La définition du concept de développement :

Le développement est une dernière phase dans la recherche appliquée consistant en la mise au point d'un produit ou d'un procédé.

Selon B. CONTE¹⁷, la définition du développement implique sa comparaison au concept de croissance.

La croissance, selon S. KUSNETS, est « *un phénomène quantitatif, plus particulièrement comme un accroissement durable de la population et du produit par tête* » [M. NOUSCHI et R. BENICHI, 1990].

Par contre, et selon F. PERROUX, « *le développement, pour un espace social (un pays par exemple), est une combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global* » [M. NOUSCHI et R. BENICHI, 1990].

La définition du concept de développement est apparue plus précise dans la définition fournie par PH. HUGON : « *Le développement économique peut se définir comme un processus de changements structurels accompagnant l'accroissement de la productivité du travail sur une longue période. Il est un processus cumulatif caractérisé par la transformation des relations sociales et des modes d'organisation, liés à l'affectation du surplus à des fins*

¹⁶ Bernard CONTE, « *Le développement : concept et différentes approches* », Introduction, 2001, p. 1, In, <http://conte.u-bordeaux4.fr/Enseig/Lic-ecod/intro1.htm>

¹⁷ Bernard CONTE, « *Le développement : concept et différentes approches* », Introduction, 2001, p. 1, In, <http://conte.u-bordeaux4.fr/Enseig/Lic-ecod/intro1.htm>

d'accumulation productive et conduisant à un accroissement de la productivité et sa diffusion dans un espace donnée » [Bernard CONTE, 2001].

2. Les théories du développement :

La sous-section étudie les principes des théories du développement, le fordisme et le keynésianisme et les crises de l'économie - monde.

2.1. Les principes des théories du développement :

Les principes des théories du développement qui s'appuient sur les principes qui relèvent de la théorie économique sont les suivants [Suzanne Tremblay, décembre 1999] :

- la circulation constante des échanges qui favorise l'accumulation, laquelle accumulation est facteur de la production et de la croissance ;
- la division du travail, qui est induite par l'accumulation ;
- la production de masse qui est favorisée par la division du travail, le progrès et l'innovation qui sont des moteurs du développement économique et de la croissance.

Ainsi, le développement sera assimilé au développement économique, à un moment où les premiers théoriciens de l'économie classique, soient A. SMITH (1723-1790), D. RICARDO (1772-1823) et J-B. SAY (1767-1832) ont servi de base aux théories du développement économique et du développement tout court.

Il est à noter que le deuxième principe des théories du développement (division du travail) est un facteur important de la croissance de la production. Cela a été démontré notamment par A. SMITH¹⁸. En ce qui concerne la loi de l'harmonie des intérêts, qui favorise la production et l'échange en raison de l'intérêt mutuel, elle a été élaborée par J-B. SAY et la loi des avantages comparatifs, qui favorise la spécialisation de la production et l'accroissement des échanges, a été énoncée par D. RICARDO [BLAUG M.; 1981].

Ces lois représentent les premiers principes de l'économie classique qui a été développée à partir de 1776, avec la publication par A. SMITH de *Recherche sur la nature et la cause de la richesse des nations*, jusqu'aux années 1860 - 1870, caractérisées par l'autonomisation de l'économie marxiste et la révolution marginaliste ou néoclassique.

Dans un sens restreint, l'économie classique regroupe les théories et les doctrines développées dans l'esprit de l'œuvre d'A. SMITH. Ces théories et doctrines classiques, au sens étroite, sont : rôle moteur de l'intérêt personnel, propriété privée des moyens de production, liberté d'entreprise, liberté des échanges (laissez-faire, laissez-passer), neutralité de la monnaie.

Ainsi, l'économie marxiste (ou marxisme) regroupe l'ensemble formé par la doctrine, la méthode, les théories économiques, philosophiques, sociologiques et politiques et les principes d'action élaborés par K. MARX (1818-1883) et son ami F. ENGELS (1820-1895)

¹⁸ BLAUG M.; La pensée économique ; origine et développement, Ed. ECONOMICA, 1981, p. 40 – 72.

articulant la philosophie matérialiste, la théorie économique de la plus-value et la doctrine politique de la lutte des classes [BLAUG M.; 1981].

En ce qui concerne l'économie néoclassique, les écoles de pensée économiques, qui sont apparues entre 1871 et 1874 à la suite de la publication des ouvrages de C. MENGER (à Vienne-Autriche), de S. JEVONS (Manchester-Angleterre) et de L. WALRAS (Lausanne-Suisse), ont préconisé l'analyse à la marge comme méthode ainsi que la substitution de l'utilité marginale au travail dans la théorie de la valeur et dont l'objet scientifique est l'analyse du comportement de l'agent économique en réponse à la variation du prix sur le marché, sachant que chacun de ces éléments n'est pas en soi un phénomène nouveau.

En effet, ces principes ont vu leurs concrétisations et même leur apogée avec l'arrivée de la révolution industrielle [Bernard CONTE, 2001] où s'effectuera la mise en place d'un système organisé de production économique et c'est à l'intérieur du cadre de la production industrielle que s'établiront le fordisme et le keynésianisme qui est à la base du développement économique pendant le XX^{ème} siècle.

2.2. Le fordisme et le keynésianisme :

Le fordisme est un régime d'accumulation capitaliste qui fera son apparition lors de la deuxième révolution industrielle [Suzanne Tremblay, décembre 1999]. Dans la théorie de la régulation (Aglietta, Boyer, Lipietz, Mistral), régime d'accumulation caractérisé par la production de masse (production à la chaîne) impliquant une consommation de masse, ce régime correspondrait grosso modo aux trente glorieuses (1945-1975), années pendant lesquelles le keynésianisme avec le phénomène d'Etat-providence a permis l'adaptation de la consommation à la production [Suzanne Tremblay, décembre 1999].

Fondamentalement, le fordisme, qui se généralise durant les trente glorieuses, repose sur deux principes [Suzanne Tremblay, décembre 1999] :

1. L'instauration, partout où c'est techniquement possible, du travail à la chaîne, qui permet, comme le dit H. FORD, « d'apporter le travail à l'ouvrier au lieu d'amener l'ouvrier au travail ». Ce mode d'organisation du travail accroît considérablement la productivité et permet la production de masse ;

2. Le versement de salaires élevés qui ouvrent des débouchés aux produits et permettant la consommation de masse.

De la sorte, le fordisme constitue un modèle de développement mais il a perduré jusqu'à la crise des années quatre-vingt. C'est dans la deuxième moitié des années 1970 que le fordisme atteint ses limites [GOUTTEBEL J-Y., 2003] :

- limites sociales : le travail à la chaîne épuisant est de plus en plus vécu par les ouvriers. Il rencontre des résistances sociales de plus en plus vives ;

- limites technico-économiques : sur la chaîne de production, les gains de productivité reposent sur la recherche du geste le plus efficace effectué dans le minimum de temps. Ce gisement de productivité s'épuise, progressivement, les améliorations ne pourront être que marginales ;

- limites dues à la nature de la demande : c'est d'abord dans la production de biens de consommation durables relativement standardisés que le fordisme s'applique. Dans ces secteurs, la production se trouve confrontée à un sérieux problème de débouchés au fur et à mesure que le taux d'équipement des ménages augmente. Les marchés deviennent progressivement des marchés de renouvellement.

La crise ainsi que la doctrine économique fondée sur les théories de Keynes¹⁹ préconisant l'intervention de l'Etat des théories économiques s'inspirant de la théorie générale de l'intérêt, de l'emploi et de la monnaie (1936) qui constitue l'œuvre majeure de J. M. Keynes (1883-1946) ont une grande influence sur la politique économique des Etats, inspirant notamment des politiques de régulation conjoncturelle (politiques anticycliques).

Il est à rappeler, que l'analyse keynésianisme est macro-économique, elle est conduite en termes de flux ou d'opérations ou encore de circuits à court terme, ce qui justifie la complémentarité des facteurs de production, dans le cadre d'une économie fermée, mais où l'information est imparfaite et dans laquelle les conventions sociales et les instincts participent à l'élaboration des choix, plus que tout calcul rationnel.

2.3. Les crises de l'économie - monde :

L'économie - monde, qui a connu une expansion relativement continue depuis son avènement au XXI siècle, a été secouée par plusieurs crises ou contractions qui ont freiné son mouvement. En effet, ces crises ont été expliquées par plusieurs théories, à savoir :

La théorie des cycles longs d'une durée de 50 ans est expliquée par l'économiste russe N. D. KONDRATIEFF²⁰, qui a montré que le développement économique était composé de cycles d'expansion et de contractions qui se succèdent dans le temps d'une façon plus ou moins continue. L'économiste suppose, en 1922, l'existence de fluctuations concordantes de longue durée entre les prix et la production.

Aussi, fait-il intervenir l'épargne, les taux d'intérêts et les profits qui conditionnent toute croissance économique. Selon lui, l'activité est également influencée par les événements conjoncturels : guerres, révolutions, innovations et inventions. D'autres études ont montré ensuite que les échanges internationaux suivaient les mêmes fluctuations.

La théorie des cycles économiques d'une durée plus courte, de dix ans et quatre ans, est expliquée par JUGLAR et KITCHIN. JUGLAR est le premier qui a découvert, en 1860, le cycle majeur qui est d'une durée approximative de 6 à 10 ans, ponctué par une crise : crise commerciale, et son retour périodique en France, en Angleterre et au Etats-Unis et qui touche l'ensemble des branches économiques [M. NOUSCHI et R. BENICHI, 1990]. La cause unique de la dépression expliquée par JUGLAR est la prospérité.

Le Britannique KITCHIN a donc découvert et étudié le cycle mineur en considérant que les prétendus cycles commerciaux, ne sont habituellement que le cumul de cycles mineurs, et plus rarement des trois [M. NOUSCHI et R. BENICHI, 1990]. Les prix de marchandises, les

¹⁹ BLAUG M.; La pensée économique ; origine et développement, Ed. ECONOMICA, 1981, p. 743 -777.

²⁰ M. NOUSCHI et R. BENICHI, « La croissance aux XIXème et XXème siècles ; historique économique contemporaine », 15 thèmes, 2^{ème} édition COPYRIGHT, 1990. P. 51.

taux d'intérêt, les compensations bancaires, en Grande Bretagne et aux Etats-Unis, sont les données de base à partir desquelles travaille l'économiste.

C'est ainsi qu'IMMANUEL WALLERSTEIN²¹ a montré que les crises qui ont secoué l'économie mondiale font partie intégrante de systèmes d'expansion de l'économie - monde. Ces crises sont également inhérentes au système de développement capitaliste qui produit des « *goulots* » d'étranglement dus à une surproduction mondiale. Ces crises représentent donc un moment de restructuration pour mieux poursuivre l'expansion de l'économie - monde.

Les solutions proposées par I. WALLERSTEIN sont l'innovation technologique et la mise en place d'un processus de redistribution spatiale de la production qui accentuent la hiérarchie à l'échelle mondiale et, par conséquent, le renforcement du développement inégal entre les pays.

3. L'approche territoriale du développement (les théories de développement dans l'espace).

L'approche territoriale du développement a vu son apparition avec la prise de conscience de l'inégalité de la diffusion du développement dans l'espace [Suzanne Tremblay, décembre 1999]. Certains auteurs ont montré que l'émergence de cette approche est liée à l'avènement d'un nouveau paradigme de développement. Dans cette sous-section, nous présentons seulement les principales doctrines qui forment ce corps théorique du développement régional et qui ont en commun une approche territoriale du développement.

3.1. La théorie du décollage ou des étapes de la croissance :

Selon LAFONTAINE (1995) et AYDALOT (1985), cette théorie est appelée la théorie de la convergence [Suzanne Tremblay, décembre 1999]. Elle fait aussi référence à la théorie élaborée par W. ROSTOW (1961) qui renvoie aux étapes de la croissance économique pour marquer l'évolution de sociétés ou des espaces non développés vers le développement économique.

En effet, les étapes de la croissance économique, selon l'auteur, peuvent s'appliquer à toutes les sociétés et dans tous les pays non développés. Ainsi, ces étapes concernent [M. NOUSCHI et R. BENICHI, 1990] :

- la société et l'économie traditionnelle, dont la structure de la société se détermine par des fonctions de production limitées, fondées sur la science et la technologie ;
- les conditions préalables au démarrage, qui se caractérise par une activité qui se développe à un rythme modéré et par un facteur décisif durant cette phase qui est l'édification d'un Etat national centralisé et efficace ;

²¹ Suzanne Tremblay, « Du concept de développement au concept de l'après développement : Trajectoires et repères théoriques », Collection « Travaux et études en développement régional », Université du Québec à Chicoutimi, décembre 1999, p. 16 - 17.

- le démarrage *on take-off*, qui se caractérise essentiellement par un secteur ou plusieurs secteurs à forte croissance pour entraîner le reste de l'économie et d'un cadre politique qui doit favoriser le décollage et donner à la croissance un caractère permanent ;
- la marche vers la maturité, qui est une longue période de progrès soutenu, à mesure que l'économie se développe à une cadence régulière, s'efforce d'appliquer la technologie moderne à chacun de ses secteurs ;
- l'ère de la consommation de masse. Entre 1950 et 1973, le PNB par habitant est d'environ 3 % par an en moyenne dans les pays de l'OCDE, ce qui se traduit par une progression sensiblement équivalente de la consommation. Le progrès du niveau de vie touche toutes les couches de population.

Dans cette théorie, W. ROSTOW définit la pensée évolutionniste comme un processus d'évolution vers une finalité, soit la consommation de masse, qui est présentée comme étape ultime du développement. Cette pensée a marqué les débuts des théories économiques [Suzanne Tremblay, décembre 1999]. Il a même défini, dans la théorie du décollage, idéal uniformisant du développement qui est celui qui propose que toutes les sociétés du monde puissent et doivent passer par les mêmes étapes pour accéder au développement, en l'occurrence le développement orienté vers la croissance et la production économique.

Enfin, selon W. ROSTOW, cette théorie se caractérise par son influence à la pensée occidentale pour l'exportation du concept de développement, d'une part, et par sa présence dans les discours du nouveau développement.

3.2. La théorie de la dépendance :

Cette théorie est dénommée, comme la théorie vue précédemment, la théorie du centre et de la périphérie, sauf que la théorie de la dépendance a mis en lumière les phénomènes d'accumulation des pays développés aux dépens des pays en développement. Les auteurs de cette théorie sont d'inspiration marxiste, tels que : S. AMIN, ANDRE, G. FRANK, P. JALEE, etc [Suzanne Tremblay, décembre 1999]. Ces auteurs ont également proposé le concept d'échange inégal et de la division internationale pour expliquer le cycle de la dépendance économique des pays en voie de développement par rapport aux pays dits développés.

Il y a donc dans cette optique un phénomène de lutte entre les classes sociales pour la domination et la direction de la société et des luttes à l'intérieur de chaque formation sociale sont caractérisées par le mode de production de chacune des sociétés concernées (pré-capitaliste, capitaliste, etc.).

En effet, la théorie de la dépendance a donné lieu à une version applicable à l'analyse des inégalités régionales dans les sociétés développées. Ainsi, encore, l'analyse centre - périphérie a permis de mettre en lumière les phénomènes de disparité entre les différentes régions d'un même pays. Dans le même sens, J. FRIEDMAN²² a montré que la relation centre-périphérie est le support de l'inégalité entre le centre et la périphérie. Au-delà des principes économiques et sociaux, cette analyse, qui a été appliquée aux territoires régionaux, montre

²² Suzanne Tremblay, « Du concept de développement au concept de l'après développement : Trajectoires et repères théoriques », Rapport « Travaux et études en développement régional », Université du Québec à Chicoutimi, décembre 1999, p. 21.

les mécanismes de la domination des régions centrales pour régir l'ensemble de la société, notamment au plan institutionnel.

3.3. La théorie des pôles de croissance :

Cette théorie a été développée dans les années 1950 par l'économiste F. PERROUX [Suzanne Tremblay, décembre 1999]. Celui là affirme que la théorie postule que la croissance apparaît uniformément dans l'espace, ainsi qu'elle se concentre en pôle ou zone de croissance dont les effets se diffusent sur l'économie immédiate.

Ainsi, la théorie des pôles de croissance, selon AYDALOT [Suzanne Tremblay, décembre 1999], est à la fois une théorie du développement économique et une théorie de la diffusion spatiale de la croissance et du développement, et leur avènement a marqué un changement important dans l'approche classique du développement économique parce que, selon cette conception, la vie économique résulte de l'action spécifique d'unités économiques (entreprises) qui, par leur position et leur dimension, peuvent jouer un rôle dominant.

3.4. Le développement endogène :

Le développement endogène est né avec la nécessité de freiner les inégalités du développement dans l'espace et de territorialiser le développement, son approche a fait l'objet de nombreuses contributions théoriques de la part tant des économistes, des géographes que des sociologues et elle est issue de multiples courants théoriques qui se sont développés à la fois dans les pays du Sud et dans les pays du Nord où les espaces périphériques sont souvent en voie de dévitalisation [Suzanne Tremblay, décembre 1999].

Pour certains auteurs, le développement endogène concerne davantage les pays en développement que les pays développés. Selon J. FRIEDMAN, le concept de ce développement a été élaboré dans les pays du Nord [Suzanne Tremblay, décembre 1999].

Toujours selon les principes de FRIEDMAN, le développement endogène porte sur plusieurs caractéristiques :

- Le développement endogène est territorial et se situe dans un espace particulier que le développement incarne et d'où il prend sa source. Il est le fruit de chacune des composantes territoriales d'un espace, telles que les composantes naturelles, culturelles, économiques, et sociales ;
 - Il est communautaire puisqu'il fait appel à la participation de la population ;
 - Il est démocratique puisqu'il suppose des structures démocratiques pour sa mise en œuvre ;
 - Il est basé sur les besoins fondamentaux des personnes (alimentation, logement, éducation, travail) ;
 - Il est axé sur la valorisation des ressources locales au plan des savoir-faire locaux ;
 - Il est un développement qui se veut intégrer, qui s'effectue sélectivement

3.5. Le développement local (DL) :

Ce développement découle directement du concept de développement endogène selon certains auteurs [Suzanne Tremblay, décembre 1999]. En effet, les principaux courants qui se sont développés dans le sillage du développement local sont ceux des districts industriels, des milieux innovateurs, du post-fordisme et de la spécialisation flexible et du développement économique local et communautaire.

Il existe deux approches de développement local qui englobent les autres courants [Suzanne Tremblay, décembre 1999] :

- L'approche du développement économique local axé sur la mise sur pied d'initiatives concertées par des développements de partenariats ouvrant au niveau du territoire local. Dans cette approche, le développement est décrit comme une perspective centrée sur la revitalisation des communautés locales et sur l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- L'approche du développement communautaire centrée sur une vision globale et sociale du développement et fondée à la fois sur les solidarités et les initiatives à l'échelle de la communauté locale, de façon à contrer les effets du développement libéral et des interventions ou des non-interventions de l'Etat.

La classification des approches de développement local distingue deux approches [GOUTTEBEL J-Y., 2003] :

- La première catégorie est qualifiée de territoriale, selon laquelle nous nous attacherons successivement à la notion de district industriel et à celle du milieu innovateur dans le point qui suit ;
- La seconde est d'inspiration régulationniste ; elle a pour objectif principal de privilégier l'analyse des facteurs qui contribuent à la stabilisation des structures économiques et sociales face aux intérêts, aux actions, divergent a priori, des géants économiques que sont les individus et les entreprises qui composent ces structures.

Il nous faut mentionner que l'approche régulationniste est née dès les années 1970 et s'intéresse essentiellement aux aspects suivants [GOUTTEBEL J-Y., 2003] :

- Les relations capital-travail, selon laquelle D. Leborgne et A. Lipietz, sont les analystes en essayant de monter qu'il y a des territoires qui réussissent et d'autres qui échouent en raison des caractéristiques de la relation. Il s'agit d'examiner comment les différentes régions gèrent la sortie de crise du fordisme ;
- Le réseau qui est une dimension spatiale d'une forme de régulation des rapports qui ne se limitent pas aux relations capital-travail mais prend en compte les relations entre les unités de production ;
- La gouvernance, selon laquelle les américains Salis, Storper et Harrison, initiateurs de cette approche, pensent que les formes de gouvernance vont au delà des relations marchandes et l'organisation interentreprises peut obéir à un schéma de rapport type « *hiérarchie* » ou type « *coopération partenariale* ».

3.6. L'approche du district industriel et les milieux innovateurs :

Ce courant des milieux innovateurs et de districts industriels met l'accent sur l'inscription dans un territoire donné ou dans un milieu donné d'un potentiel de développement des filières productives ou des systèmes d'entrepreneuriat, il relève de la première approche du développement local, soit celle du développement économique local [Suzanne Tremblay, décembre 1999].

Ainsi, le district industriel est un système de production, analysé pour la première fois par Alfred Marshall et particulièrement développé dans les régions septentrionales de l'Italie, associant autour d'une industrie dominante diverses entreprises spécialisées, souvent familiales et de petite dimension dans la même ville ou dans la même région [Marc-Urbain Proulx, Josée Gauthier Et Lahcen Darhouani, Ali Doubi, Février 2003]. J-Y GOUTTEBEL admet une définition générale du district industriel²³, dans un ouvrage intéressant intitulé : « *Stratégies de développement territorial* », en 2003.

« Le district industriel » désigne une entité socio-territoriale rassemblant un certain nombre de caractéristiques :

- l'existence d'une gamme de PME spécialisées et organisées autour d'une industrie dominante ;
- une osmose parfaite entre la communauté locale et les entreprises, propre au partage de la valeur et d'une culture commune ;
- une organisation industrielle fondée sur un mélange de concurrence-émulation-coopération,
- une atmosphère industrielle résultant de la formation et de l'accumulation de compétences.

Le qualificatif « *industriel* » doit être compris au sens large ; il englobe les activités du « secteur tertiaire ».

Le district industriel réalise ainsi une forme locale de quasi-intégration. En France, la DATAR lui attribue le nom de système productif local qui consiste en un réseau de petites et moyennes entreprises dans un espace géographique limité, regroupées autour de métiers d'un secteur particulier [Marc-Urbain Proulx, Josée Gauthier Et Lahcen Darhouani, Ali Doubi, Février 2003]. C'est le cas, par exemple, des entreprises de décollage dans la vallée de l'Arve dans les alpes en France. Le caractère marchand des relations entre les parties prenantes est complété par un principe informel de réciprocité.

Concernant la théorie de milieux innovateurs [GOUTTEBEL J-Y., 2003] , la perspective nouvelle proposée dans ce courant est de montrer que le développement des entreprises est le résultat des forces innovatrices dans un milieu donné. Plus particulièrement, ce concept donne une explication du développement spatial comme résultante des processus innovateurs et des synergies à l'œuvre sur des espaces circonscrits.

²³ Définition donnée par G. Benko dans « Les théories du développement local », *Revue Sciences humaines*, N° 8, Février-Mars 1995, P. 36-40 ; In P. 107.

Enfin, l'approche du post-fordisme et de la spécialisation flexible est fondée sur l'innovation pour contrer les effets des politiques de minimisation des coûts et de la compétition des pays récemment industrialisés.

3.7. Le développement économique communautaire :

Selon L. FAVREAU et B. LEVESQUE, le développement économique communautaire (DEC) a pour objectif d'intégrer à la fois des dimensions économiques dans un territoire ou une communauté donnée.

Dans ce courant, les composantes de développement communautaire local sont la synergie des acteurs, l'inspiration territoriale du développement, la prise en compte des dimensions à la fois sociale, économique et culturelle.

De plus, L. FAVREAU²⁴ décrit de la façon suivante l'approche du développement économique communautaire comme « *l'action communautaire qui ne se cantonne plus dans la seule sphère des transferts sociaux dans la seule gestion palliative des problèmes socio-économiques. Elle s'inscrit dans la sphère de la production de richesses, dans l'intervention dans la sphère de la production de richesses, dans l'intervention des communautés locales et dans les partenaires inédits* ».

Section 3 : Les acteurs de développement local :

Sur les territoires locaux et régionaux, il existe en principe de nombreux acteurs du développement. Ces ne sont pas de simples individus, mais ils sont en réalité associés aux organisations de nature privée, qui représentent les entreprises qui oeuvrent dans les secteurs primaire, secondaire ou tertiaire, de nature publique, qui sont les unités gouvernementales localisées à tous les échelons territoriaux, et de nature collective, qui prennent la forme de groupes sociaux, de groupes d'intérêt, de syndicats et d'unions, de coopératives et de regroupements de services [Marc-Urbain Proulx, Josée Gauthier Et Lahcen Darhouani, Ali Doubi, Février 2003].

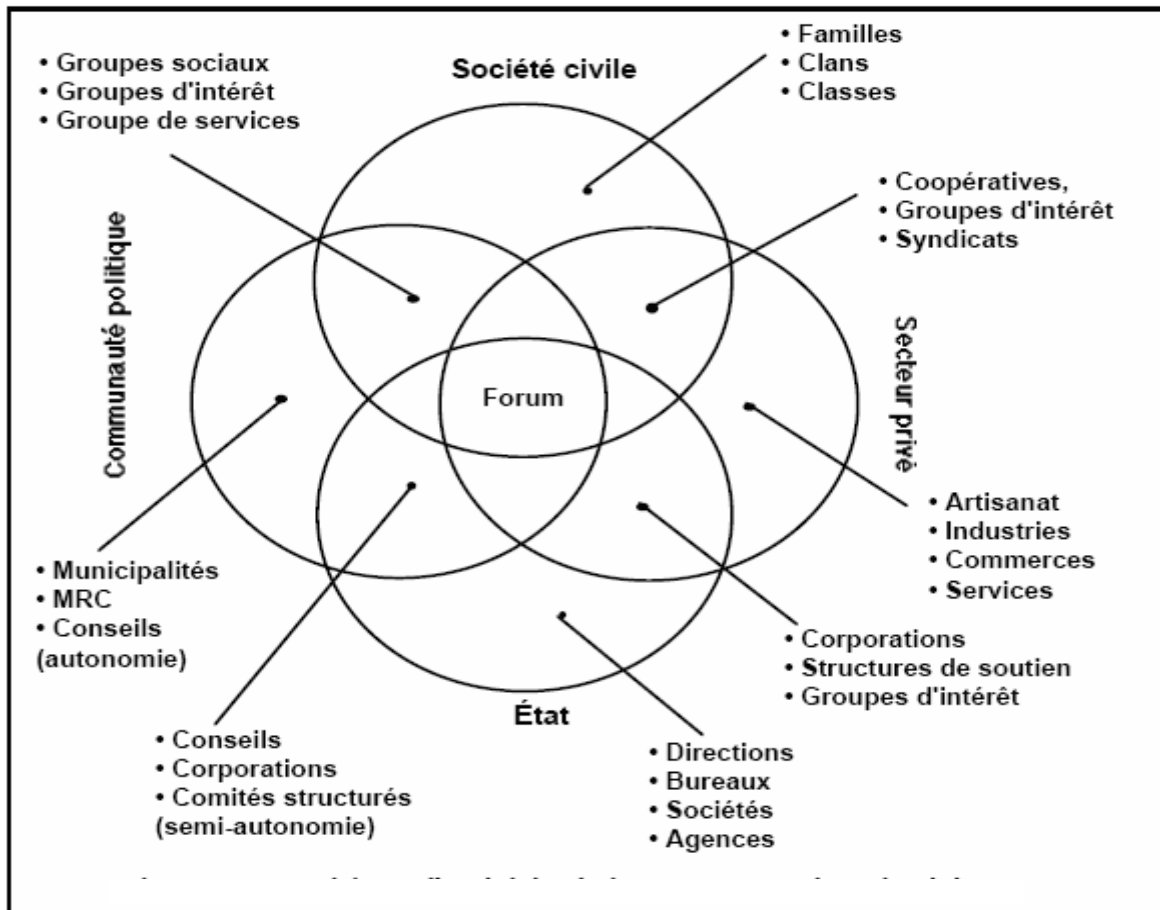
Ainsi, John Friedman (1992) inspire pour effectuer une typologie générale de développement local et régional, selon un modèle de classification des acteurs, à l'échelle d'un territoire en quatre grandes sphères de la pratique social au Québec [Marc-Urbain Proulx, Josée Gauthier Et Lahcen Darhouani, Ali Doubi, Février 2003].

Ces quatre sphères d'activité seront illustrées sur un graphique qui permet de visualiser les chevauchements. Ainsi, la figure N°1 nous permet de situer les acteurs qui sont *a priori* présents sur un territoire local ou régional, d'offrir une grille générale de classification et d'analyse fort intéressante pour les acteurs (organisations) qui interviennent sur un territoire donné.

²⁴ L. FAVREAU (1995), « Economie communautaire, mobilisation sociale et politiques publiques au Québec (1985-995), In S. TREMBLAY, « Du concept de développement au concept de l'après développement : trajectoires et repères théoriques », *Collection : « Travaux et études en développement régional »*, Université du Québec à Chicoutimi, Décembre 1999, p. 29.

L'espace de croisement entre les quatre sphères est de toute évidence le lieu central qui touche à la fois les quatre grandes sphères d'acteurs territoriaux. Ce lieu central devient intéressant pour y localiser les organisations concernées par l'animation globale de tous les acteurs du développement local et régional grâce à une interaction élargie.

Figure N° 1 : Les acteurs du développement local et régional.



Source : John Friedman, In, Marc-Urbain Proulx, Josée Gauthier Et Lahcen Darhouani, Ali Doubi, Université du Québec à Chicoutimi, « Stratégies des acteurs du développement local et régional par les TIC », *Rapport préliminaire*, Université du Québec à Chicoutimi, © CEFRIO, Février 2003, p. 33.

1. Les quatre grandes sphères d'acteurs territoriaux :

Les quatre sphères d'activités de la communauté territoriale, inspirées par J. Friedman, sont l'Etat, la société civile, l'économie incorporée et la communauté politique.

1.1. L'Etat :

L'État est l'appareil législatif, judiciaire et exécutif. En parallèle des mouvements de territoires qui font apparaître le développement local, l'Etat a initié des procédures pour son organisation institutionnelle. Leur intervention en matière de développement local et régional a pour premier devoir de bien comprendre la logique territoriale en évolution et de formuler une approche qui lui soit la mieux adaptée possible.

Cette approche sera transversale et intégrée - par rapport à une approche sectorielle et cloisonnée - et proposera des stratégies et mesures de soutien susceptibles de favoriser la réunion des conditions nécessaires à l'éclosion des initiatives de développement.

Parmi ces conditions, la qualité de vie, les services de proximité, l'ouverture à l'innovation et les avantages aux entreprises sont au premier rang.

La décentralisation a permis aux collectivités locales de jouer un rôle primordial dans ce domaine.

En effet, les collectivités locales ont un rôle de promoteur du développement local ; elles encouragent et appuient les initiatives et crée l'environnement favorable à une participation fructueuse des acteurs locaux. Les associations jouent un rôle [M. KADIRI, janvier 2005] :

- d'information, d'encadrement, de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation de la population ;
- d'orientation ;
- de capitalisation des expériences ;
- et de plaidoyer envers les pouvoirs publics.

En milieu rural, ces procédures sont appelées parcs naturels régionaux, plans d'aménagement rural, contrats de pays, chartes intercommunales de développement²⁵. Dans les zones urbaines, des procédures sont nées comme les comités locaux pour l'emploi, le développement social des quartiers, les contrats de ville et plus récemment les contrats d'agglomération. A partir des années 1980, les ministères cherchent tous à se définir comme des acteurs du développement local.

En contexte québécois, l'Etat représente les gouvernements provincial et fédéral avec leurs agences (directions, bureaux) déconcentrées aux échelles territoriales [Marc-Urbain Proulx, Josée Gauthier Et Lahcen Darhouani, Ali Doubi, Février 2003]. À ces acteurs exogènes ou extérieurs au territoire mais qui y interviennent concrètement par délégation, il faut ajouter les sociétés d'État telles que Hydro-Québec, Investissements Québec, la Société générale de financement (SGF) ainsi que certains grands acteurs nationaux tels que Desjardins et la Fondation de l'entrepreneurship.

²⁵ Yves Auton, « Etude Internet et développement local, Première partie: le développement local », p. 1, In <http://www.admiroutes.asso.fr/espace/proxim/auton/partie1.htm> .

1.2. La société civile :

La société civile organisée constitue les citoyens, les propriétaires, les ménages, les familles, les clans, les ethnies, les classes sociales, etc [Marc-Urbain Proulx, Josée Gauthier Et Lahcen Darhouani, Ali Doubi, Février 2003]. Cette sphère comprend aussi les syndicats, les coopératives et unions. Ce sont donc des groupes qui, de fait, appartiennent à la sphère du secteur privé.

1.3. L'économie incorporée :

L'économie incorporée regroupe les corporations privées et leurs intérêts collectifs [Marc-Urbain Proulx, Josée Gauthier Et Lahcen Darhouani, Ali Doubi, Février 2003]. On retrouve ici les entreprises de toutes natures et de tous secteurs confondus.

1.4. La communauté politique :

La communauté politique regroupe les mouvements sociaux et les organisations politiques indépendantes [Marc-Urbain Proulx, Josée Gauthier Et Lahcen Darhouani, Ali Doubi, Février 2003]. Au Québec, cette catégorie prend la forme des conseils régionaux et locaux et des municipalités, entre autres. Certaines corporations dotées d'un conseil peuvent aussi s'inscrire dans cette sphère.

En outre, plusieurs groupes sociaux, de services ou d'intérêts qui appartiennent à la sphère de la société civile organisée font aussi partie de la communauté politique. Pensons notamment aux associations écologiques, féminines et sportives.

Cette classification des acteurs dans cette manière est devenue presque universelle. Ainsi, les acteurs territoriaux sont aussi classifiés selon leur fonction première exercée et leur rôle joué dans la collectivité territoriale d'ancrage.

2. Les acteurs territoriaux :

D'après le schéma présenté ci-dessous, les acteurs territoriaux sont les représentants démocratiques, les gestionnaires, les acteurs stratégiques et les acteurs tactiques [Marc-Urbain Proulx, Josée Gauthier Et Lahcen Darhouani, Ali Doubi, Février 2003].

2.1. Les représentants démocratiques :

Sur un territoire donné telle une région administrative, les représentants démocratiques sont en réalité les conseils municipaux, les conseils locaux, les conseils régionaux et les commissions scolaires. L'acteur territorial en question est généralement l'élu de ces conseils, soit au suffrage de la population ou soit par un autre mode électoral ou nominatif.

De ces nombreux conseils présents, nous soustrayons ceux qu'il convient davantage de positionner dans l'une des trois autres catégories d'acteurs territoriaux, soit les gestionnaires de services à la population, les acteurs stratégiques et les acteurs tactiques.

2.2. Les gestionnaires :

La deuxième catégorie spécifique d'acteurs territoriaux est les gestionnaires de la desserte de biens, de services et de programmes gouvernementaux à la population. Cette catégorie regroupe alors les centres locaux pour l'emploi (CLE), les centres locaux de services communautaires (CLSC), les hôpitaux, les ressources humaines, les sociétés de transport en commun, de gestion de matières résiduelles, les directions et bureaux des différents ministères, les agences régionales du ministère des Régions et de Développement économique, ainsi que différents services tels que l'aménagement du territoire, les loisirs, l'urbanisme, la sécurité publique, etc. De ce groupe de gestionnaires territoriaux, nous soustrayons ceux qui appartiennent aux deux autres catégories d'acteurs, soit stratégiques et tactiques.

2.3. Les acteurs stratégiques :

Les acteurs stratégiques sont des acteurs qui jouent un rôle majeur dans le soutien territorial aux activités économiques. Cette catégorie d'acteurs est représentée par les centres de transfert de technologie, les centres de recherche appliquée, les centres d'incubation, d'essaimage ou d'entrepreneuriat, les sociétés locales d'investissement (SOLIDE et autres), les cégeps et les universités.

Ce sont en réalité des acteurs directement concernés par la technologie, la connaissance et l'innovation dans les activités économiques. De cette catégorie « stratégique », nous excluons les acteurs tactiques.

2.4. Les acteurs tactiques :

Le groupe d'acteurs tactiques est largement concerné par la promotion et le soutien d'initiatives privées. On les appelle généralement les animateurs du développement. Leur rôle est très important pour faire bouger le milieu, brasser des idées et faire émerger des initiatives et des promoteurs de celles-ci.

Ce groupe renferme bien sûr les traditionnels regroupements d'entreprises comme les chambres de commerce, les associations des manufacturiers ainsi que les groupes professionnels comme les associations d'ingénieurs ou les clubs. Il contient aussi les agences d'animations socio-économiques telles que les conseils locaux de développement (CLD), les sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et autres corporations ou sociétés de développement dans le tourisme, les jeunes entrepreneurs, l'agroalimentaire et autres secteurs d'activités économiques.

On retrouve aussi chez les tacticiens certains groupes d'intérêt, unions et syndicats ainsi que ce qu'il est convenu d'appeler les têtes de réseaux

2.5. Les acteurs exogènes :

Ces acteurs sont appelés souvent les acteurs macro-économiques, dont les collectivités locales et régionales bénéficient des interventions d'acteurs publics ou exogènes. Ce groupe

d'acteurs renferme d'abord les représentants des gouvernements supérieurs. Il contient notamment l'Investissement, les Sociétés générales de financement (SGF) et autres sociétés d'État.

Ces organisations possèdent souvent une antenne sur les territoires d'intervention. Mais, il arrive aussi qu'elles interviennent directement par l'entremise d'une politique générale. Des comités sont aussi quelquefois formés afin de se brancher davantage dans les milieux.

3. La mobilisation des acteurs et les politiques de développement local :

Plusieurs facteurs favorisent l'émergence d'une dynamique de développement local, tels que²⁶ :

- une situation problématique en réaction à une situation de crise ou de déclin de sorte que les acteurs locaux ont envie de se mobiliser ;
- un fort sentiment d'appartenance. Il s'agit de l'attachement à un territoire menacé qui incite à participer à un destin collectif et à relever le défi ;
- la prise de conscience d'un retard à rattraper et d'une injustice à combler ;
- nouvelles règles d'échanges ou facteurs invisibles. Il s'agit de l'organisation d'un réseau de relations entre les acteurs moteurs et innovants d'un territoire. En effet, certains territoires relativement dépourvus de ressources locales (richesses naturelles, potentiel urbain, ressources humaines qualifiées, réseau de transport, etc.) ont connu, malgré tout un fort développement. L'explication de ce développement semble être la structuration d'organisations autonomes grâce à la mise en place de nouvelles règles d'échange et de rapprochement entre des catégories d'acteurs : accords entre les entreprises ; nouvelles formes de partenariat entre les institutions ; la volonté des acteurs locaux.

En matière d'implications de la société civile et des collectivités locales, d'autres conditions doivent cependant être réunies pour qu'il y ait développement local, tels que :

- La présence d'hommes et de femmes capables d'entreprendre, c'est-à-dire d'investir et de risquer des capitaux. Ces acteurs du développement peuvent se trouver sur place ou s'y implanter par choix spontané ou par incitation.
- Une volonté d'associationnisme ou de mobilisation collective des acteurs, notamment des entrepreneurs, par une procédure quelconque (association, coopérative, fédération, union d'économie sociale, groupement d'intérêt économique, etc.).
- La mise en œuvre d'une politique de développement local qui s'inspire des priorités de la politique de développement régional impulsée elle-même par des politiques nationales.

Ajoutons à cela que le rôle des élus locaux est ici essentiel pour fixer des objectifs crédibles et réalistes, faire émerger des projets susceptibles de mobiliser des acteurs et

²⁶ Yves Auton, « Etude Internet et développement local, Première partie: le développement local », p. 1, In <http://www.admiroutes.asso.fr/espace/proxim/auton/partie1.htm> .

coordonner les moyens nécessaires. Ils doivent être aidés par des organisations publiques adaptées. Une politique de développement local nécessite à la fois des structures chargées de la promotion de ces politiques et la transformation des services existants. En effet, le mode de gestion des services publics locaux et leur relation avec les usagers ont une grande importance dans l'incitation et la mobilisation d'une démarche de développement.

Les politiques de développement local ont des formes d'intervention très diverses²⁷ :

- planification urbaine ou aménagement rural,
- aide à la création et conseil aux entreprises,
- transfert et innovation technologique,
- promotion et communication,
- formation et qualification des ressources humaines,
- insertion sociale et professionnelle des populations en voie d'exclusion,
- initiatives culturelles,
- animation socio-économique.

Toutes ces interventions doivent participer à la transformation du système social local et prendre en compte l'ensemble des aspects économiques, sociaux et culturels d'un territoire. Le territoire étant défini « à géométrie variable » et comme un système complexe. Ces initiatives locales sont inspirées par la mobilisation des acteurs et par les modes de gestion des politiques de développement.

En résumé, selon Yves Auton, deux grandes catégories de conditions semblent nécessaires :

- du point de vue des acteurs et de leur mobilisation :

- une volonté d'origine locale,
- la mobilisation des identités locales,
- le partenariat entre les acteurs,
- la création d'organisations adaptées,
- l'interdisciplinarité entre l'économique, le social et le culturel.

- du point de vue de la gestion des politiques de développement :

- une démarche culturelle et une stratégie de communication,
- la formation comme outil de développement,
- le transfert et l'innovation technologique,
- l'animation économique et sociale,
- un territoire à géométrie variable.

²⁷ Yves Auton, « Etude Internet et développement local, Première partie: le développement local », p. 1, In <http://www.admiroutes.asso.fr/espace/proxim/auton/partie1.htm> .

4. Attentes, craintes, atouts et contraintes à la conduite du développement local :

Cette sous-section étudie enfin les attentes, les atouts et les contraintes à la conduite du développement local [AÏT FARAJ M., BOUHADDOU M., EI GHAZI A., WITTMANN A, janvier 2005].

4.1. Les attentes des acteurs du développement local :

Ce sont :

- garantir la participation de tous les acteurs locaux ;
- la synergie du travail des acteurs ;
- répondre de manière efficace et efficiente aux enjeux de développement local à dimension humaine ;
- Concernant la relation avec le privé, les associations devraient faire l'intermédiation entre entreprises et population.

4.2. Les craintes du développement local :

Ce sont :

- La participation des citoyens prend du temps, ce qui ne convient pas souvent aux délais des travaux techniques ;
- La durabilité des mécanismes de concertation et leur autonomisation au départ des initiateurs, quand ceux-ci ne sont pas des acteurs internes au territoire ;
- La continuité dans le service public et le risque de remise en cause des dynamiques de développement local suite à un changement de majorité ;
- Crainte que les orientations décidées en commun par l'ensemble des acteurs ne soient pas suivies de décision adéquate par les autorités publiques (volonté politique).

4.3. Les atouts du développement local :

Ce sont :

- la prise de conscience croissante de tous les acteurs et leur prédisposition à partager et collaborer ;
- l'existence d'une volonté politique explicite prônant la solidarité nationale, le partenariat et le travail de proximité ;
- l'existence d'un cadre juridique encourageant ;
- la création de fonds de soutien aux initiatives de développement participatif.

4.4. Les contraintes à la conduite du développement local :

Ce sont :

- l'inégalité de poids dans le rapport entre les acteurs du développement local ;
- les perceptions différentes du développement local / territorial / communautaire ;
- la fragilité des relations entre les acteurs locaux ;
- la faible assimilation des textes par les élus ;
- le faible degré d'engagement des pouvoirs publics, des collectivités locales et du privé lucratif,
- la déconcentration insuffisante du pouvoir décisionnel chez les services extérieurs ;
- la désorganisation des associations;
- la faible synchronisation entre les acteurs locaux;
- les problèmes d'application des textes.

Conclusion :

Pour conclure, le développement local, qui est un processus émergent, endogène, est celui qui émerge des initiatives et de la dynamique des communautés locales. Il est valorisé aussi parfois des pratiques très imaginatives, les ressources humaines, financières et matérielles locales et il suscite des comportements novateurs axés sur la prise en charge, la créativité et l'esprit d'entreprise.

Comme phénomène endogène, émergent, le développement local valorisera entre autres, particulièrement les petites et moyennes entreprises locales (PME) privées ou collectives comme source de création d'emplois, l'adoption d'une démarche entrepreneuriale de la part des principaux intéressés et l'adoption résolue du partenariat pour mobiliser les énergies et les ressources. En mettant l'accent sur l'autonomie, la créative et la solvabilité, le développement local implique un changement dans la culture de développement.

Si le développement local nécessite la conception d'outils de financement spécifiques, les banques nous paraissent indiscutablement importante du moment où elles financent les investissements qui ont pour finalité la croissance. Donc, les banques de part leurs activités butant au financement de l'économie participent efficacement au développement local, Car celui-ci passe par une valorisation des ressources locales qui nécessitent une identification des ressources naturelles et humaines de la localité en question.

En effet, les banques contiennent de multiples formes du crédits qui peuvent apporter à l'entreprise un énorme soutien qui lui permet de financer ses besoins. Cependant, le financement bancaire présente l'inconvénient d'être dans le plus part des cas risqué, ce qui amène les banques avant l'octroi du crédit à suivre diverses procédures, que nous allons voir dans le deuxième chapitre.



Chapitre 2 : Le financement de projets de développement local : étapes de création d'une entreprise, modes de financement et étude du crédit.

Introduction :

Lors de la création ou du développement de l'activité d'une entreprise, l'entrepreneur peut être amené à rechercher de nouvelles sources de financement : autofinancement, crédit bancaire, appel au marché financier, aides, etc.

Par le biais du crédit bancaire, l'entrepreneur escompte rester plus facilement maître de son entreprise. Nous définissons le crédit bancaire comme une opération par laquelle un établissement de crédit avance une somme d'argent pour permettre à une entreprise de faire face à des dépenses de consommation ou pour la réalisation d'un investissement²⁸. En compensation, le crédit devra être remboursé et donner lieu au paiement d'intérêts et généralement de commissions variables en fonction du type de prêt et de l'établissement où se réalisera l'opération.

Cependant ce mode de financement n'est pas accessible à tous. Il faut répondre à un certain nombre de critères très stricts. Les banques se méfient particulièrement des entreprises récemment créées. Pour y accéder tout de même, l'entrepreneur a alors intérêt à présenter un sérieux argumentaire, ainsi que de solides garanties.

En effet, la banque peut toujours refuser l'octroi d'un crédit. Chaque crédit représente un risque tant pour la banque que pour l'entreprise. Avant de donner sa réponse et même pour conduire sa réflexion au mieux des intérêts de l'entreprise, la banque va examiner le dossier selon plusieurs critères²⁹ :

- la capacité financière et de remboursement : il s'agit ici des éléments qui vont aider la banque à évaluer les possibilités de faire face à des remboursements futurs et à calculer le niveau d'endettement possible ;
- la situation vis-à-vis de normes réglementaires en vigueur : il existe des crédits, par exemple, qui ne sont accessibles qu'à des personnes dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond ;
- la capacité juridique à contracter un crédit ;
- les garanties qui peuvent être demandées ;
- le passé financier ;
- etc.

C'est à partir de l'analyse de tous ces éléments que la banque acceptera ou non d'octroyer le crédit demandé. En général, les banques délèguent à leurs responsables d'agences des pouvoirs, dans un cadre bien précis et avec des montants plafonds. C'est pourquoi, en fonction de la nature et du montant du crédit demandé, il peut arriver que l'agence soit obligée d'en référer à un échelon supérieur, ce qui peut conduire à allonger la durée d'attente pour obtenir un accord.

²⁸ Rapport d'activité BNA, « Typologie des crédits et le diagnostic économique et financier de l'entreprise » 2005, p. 3.

²⁹ Guide du crédit, « l'analyse des charges clientèle », document de la BEA, juillet 1995, p. 49

Ce chapitre s'articule alors autour de trois sections. La première section présente les étapes de la création d'une entreprise. La seconde section étudie les modes de financement bancaire. La troisième section décrit les phases d'étude de la demande de crédit.

Section 1 : Etapes de la création d'une entreprise.

Pour construire un projet de création d'entreprise et augmenter ses chances de succès, il est recommandé d'agir avec méthode en respectant les étapes chronologiques³⁰. D'abord, la première étape concerne l'idée de création d'entreprise, qui se transformera ainsi progressivement en projet, puis en entreprise si une étude technico-économique confirme qu'elle est susceptible d'intéresser, plus particulièrement suite à une étude sérieuse de marché, car une bonne analyse de la clientèle visée permet de vérifier la faisabilité du projet et de déterminer le chiffre d'affaires prévisionnel de la future entreprise.

L'élaboration de prévisions financières - ou comptes prévisionnels - est indispensable pour s'assurer de la rentabilité du projet de création et éviter de naviguer à vue. Rédiger ses comptes et les intégrer dans un plan d'affaires facilite la recherche de financement, l'obtention d'aides et la gestion future de l'entreprise. Principalement, le choix d'un statut juridique est nécessaire pour permettre à l'entreprise d'exercer son activité en toute légalité. Il détermine, ainsi, les formalités d'immatriculation à effectuer pour donner vie à l'entreprise.

L'installation de l'entreprise et le démarrage de l'activité constituent les dernières étapes de la création de l'entreprise. Naturellement, une excellente connaissance des facteurs clés de réussite permet à la nouvelle entreprise de vivre au mieux les premiers mois d'activité et se donner un maximum de chances de succès. Ces facteurs représentent le métier de l'entreprise, le secteur d'activité et les obligations fiscales, comptables et sociales.

1. L'idée de projet :

Qu'elle naisse de l'expérience, du savoir-faire, de la créativité ou d'un simple concours de circonstance, l'idée prend souvent la forme d'une intuition ou d'un désir qui s'approfondit et mature avec le temps.

Il n'y a pas de bonnes idées en soi, mais seulement des idées qui peuvent être opportunément développées par les personnes qui les ont conçues et d'autres qui resteront de simples velléités. L'appréciation du bien-fondé d'une idée est donc inséparable du projet personnel de celui ou celle qui l'exprime.

Il existe une grande variété de formes d'idées : plus l'idée est nouvelle, plus il faudra s'interroger sur la capacité des futurs clients à l'accepter ; plus elle est banale, plus il conviendra de s'interroger sur sa réelle utilité par rapport à l'offre déjà existante sur le marché. A ce stade, la première chose à faire consiste à définir de manière très précise son idée et, si elle présente un caractère de nouveauté, prendre un certain nombre de précautions de manière à pouvoir prouver que l'on est bien à l'origine de cette idée.

³⁰ Agence Pour la Création d'Entreprise (APCE), Organisation, *Créer ou entreprendre une entreprise : Méthodologies et guide pratique*, 17ème Ed, 2004, p 28.

Dans un ouvrage récent, intitulé « L'entreprise et le financement bancaire », F. BOUYACOUB³¹ définit l'idée de projet selon deux périodes : la période de gestation et la pré-étude de faisabilité.

En effet, pendant la période de gestation, l'idée de projet naît, mûrit, s'affine et s'affirme. Selon notre auteur : « *En réalité, aucune idée de projet n'est, a priori, plus intéressante ou plus sûrement réalisable qu'une autre, et celles qui finissent par se concrétiser, réussir et se développer sont celles qui font l'objet d'une étude approfondie de faisabilité, de viabilité et de rentabilité, celles dans la concrétisation desquels les promoteurs « s'investissent » corps et âme.* »

Pour ce qui concerne la pré-étude de faisabilité, qui concerne également une étape qui vise à sortir le projet de sa phase conceptuelle, l'idée fait l'objet d'une première idée du marché, de l'opportunité d'investissement, des équipements acquis, du coût du projet et de sa rentabilité.

2. L'étude technico-économique :

L'étude technico-économique est une étude approfondie de faisabilité du projet. Elle a pour objectif essentiel d'évaluer les risques liés au marché, d'examiner les aspects techniques et organisationnels et de déterminer les coûts [BOUYACOUB F., 2000]. Selon F. BOUYACOUB, [page 45], tellement l'étude technico-économique est la plus phase la plus importante et plus délicate de la création d'une entreprise, mais dans une large mesure, la réussite du projet dépend du sérieux et de la rigueur avec laquelle aura été conduite.

2.1. L'étude de marché :

L'étude de marché est un élément essentiel de la préparation du projet car sans clientèle, il n'y a pas d'entreprise possible. Il s'agit de caractériser de la façon la plus précise possible les grandes données du marché auquel l'entrepreneur s'intéresse en termes d'importance, de tendance et d'évolution [BOUYACOUB F., 2000].

La réalisation d'une étude de marché permet :

- de définir avec précision quelle sera sa clientèle,
- de se positionner face à la concurrence,
- et ainsi d'adapter son produit ou son service en fonction des éléments recueillis.

Par ailleurs, dans une communication récente, Bruno Ponson³² cherche à expliquer que l'analyse des attentes de la clientèle, combinée à l'analyse de la concurrence permet :

- de définir un niveau de prix acceptable par ses futurs clients,
- de déterminer et chiffrer les premières actions commerciales qui seront nécessaires pour capter sa clientèle,
- de fixer un ordre de grandeur de chiffre d'affaires prévisionnel.

⁴ BOUYACOUB F., *L'entreprise et le financement bancaire*, Ed. CASBAH, Alger, 2000, P. 44.

³² **Bruno Ponson**, Professeur à l'ESCP (Paris), Coordonnateur du Réseau Entrepreneuriat de l'UREF, "Impact des financements internationaux et création d'entreprise", 1993, In, http://www.bibliotheque.refer.org/html/cre_entr/chap3.htm

Joseph BOUKRIS³³ ajoute à ce point, pour le créateur d'entreprise, la connaissance du marché est parvenue à identifier trois types de problèmes :

- la nature des produits, leur consommation annuelle, leurs réseaux qui parviennent aux consommateurs, leurs prix et leurs formes ;
- l'environnement concurrentiel ;
- la détermination du contexte économique et politique.

2.1.1. L'analyse du produit :

Lorsque l'entrepreneur entre sur un marché pour la première fois, il a besoin d'une information sur la demande du produit. Pour y parvenir, il s'adresse à des importateurs, des acheteurs, des collectivités, des acteurs du réseau informel et doit faire preuve de prudence, les données recueillies pouvant donner lieu à diverses interprétations, selon qu'elles proviennent de personnes de niveau hiérarchique différent ou exerçant des fonctions non semblables.

En effet, ce qui fait monter Joseph BOUKRIS que chaque entrepreneur a besoin de données statistiques qui lui sont nécessaires pour connaître la consommation annuelle du produit dans le pays et il se verra confronté à l'insuffisance de disponibilité de l'information économique. De nombreux organismes peuvent être des sources de production et de diffusion de l'information économique, technique et commerciale. Les Chambres de Commerce, les collectivités locales, les différents départements ministériels, les offices pour le développement commercial et industriel sont appelés à jouer un rôle important en ce domaine.

a. Le grand besoin d'informations :

Les critères d'achat, les réactions aux différents niveaux de prix, les zones d'acceptabilité seront déterminants pour l'approche du marché du produit, en procédant à des tests dans des conditions artificielles, mais proches de la réalité [Joseph BOUKRIS, 1993].

Face à des consommateurs ayant des goûts différents, il devient nécessaire de recueillir de l'information sur les goûts de chaque consommateur individuel. Aujourd'hui, comme en déduit Joseph BOUKRIS, on est tenté de faire payer au consommateur un prix peu élevé, au motif qu'il est fortement incité à affirmer qu'il a une faible propension à payer.

Dans ces cas de figure, l'entrepreneur pourra discriminer les consommateurs en utilisant des variables liées à leur propension à payer, et l'une de ces variables est la quantité achetée par le consommateur si ce dernier a une demande décroissante.

Joseph BOUKRIS souligne un autre variable qui concerne la qualité du produit sur lesquels les consommateurs apprennent progressivement les informations reliées à la qualité avant l'achat. Il convient de préciser que les créateurs d'entreprises entreprennent des tests de qualité ou développent des qualifications les aidant à juger de la qualité en regardant le produit. Il convient de préciser que les consommateurs, informés, en étant plus exigeants, stimulent la qualité du produit chez l'entrepreneur. En revanche, les non-informés anticipent

³³ Joseph BOUKRIS, *Coordonnateur du Réseau Entrepreneuriat de l'UREF, "Impact des financements internationaux et création d'entreprise"*, 1993, In, http://www.bibliotheque.refer.org/html/cre_entr/chap3.htm

que la qualité est élevée et doivent donc acheter, ce qui est contradictoire lors de l'entrée sur le marché.

b. Les stratégies des distributeurs :

Joseph BOUKRIS a montré que l'accès au marché implique obligatoirement de disposer d'un réseau de distribution. Selon lui, le choix d'un circuit de distribution procède de la répartition géographique des consommateurs, leur densité, leurs habitudes d'achat comme la fréquence, le volume, les réactions aux différents modes de vente.

Certains producteurs peuvent être tentés de créer leur propre réseau de distribution. En appliquant cette stratégie, ils se rendent maîtres de l'écoulement de leurs produits [Joseph BOUKRIS, 1993]. La constitution de débouchés privilégiés voire captifs, la tentation de cumuler les marges des niveaux de la commercialisation, la meilleure connaissance des consommateurs en prise directe et la maîtrise de la présentation de leurs produits peut expliquer les stratégies amont-aval des producteurs. Il y a pourtant de nombreux inconvénients et en premier lieu vient le montant des investissements nécessités par l'installation des points de vente. Cumuler le métier de producteur et de détaillant peut être difficile à concilier en raison de la multiplication des compétences techniques et managériales à rechercher. Enfin, concentrer l'activité de distribution au sein de celle de la production-vente nuit à la flexibilité de l'entreprise et l'empêche de saisir les opportunités commerciales.

Pour d'autres raisons, les grossistes se lancent à la conquête de l'aval, au niveau des détaillants. Ils créent des magasins de détail, fédèrent des détaillants en leur promettant des prix compétitifs ou d'accéder à la notoriété nationale en adoptant une enseigne commune soutenue par une campagne médiatique.

Les détaillants peuvent eux aussi se grouper dans un souci de sécuriser leur approvisionnement. Mettre en place un réseau est long et coûteux, et les résultats ne sont pas immédiats. De plus, l'auteur édicte qu'on ne peut modifier un tel système pour faire face à une évolution du marché - par exemple, à l'occasion du lancement d'un produit nouveau - sans penser à tous les modes de distribution et rechercher ceux qui sont en adéquation avec la politique marketing.

c. Les politiques de prix :

Le prix d'un produit sur le marché n'est pas simplement ce que paie l'acheteur ; il est également un instrument de communication pour l'entreprise et de positionnement pour ses produits [APCE, 2004]. En effet, la fixation du prix s'appuie sur les coûts, le prix du produit final, le prix des produits voisins substituables, l'élasticité de la demande dans le cas de produits nouveaux. D'autres facteurs peuvent influencer le prix de vente et l'on peut citer le service après-vente, la garantie, les conditions de livraison.

Selon la place du produit sur le marché, et si ce produit est un bien intermédiaire, le prix va être déterminé en fonction de celui du produit final. Une variation de prix pouvant influencer la demande, il faudra, dans un souci de pérennité de celle-ci, procéder à un partage équitable de la hausse des coûts [Joseph BOUKRIS, 1993]. En cette période de récession économique et de concurrence accrue, il est de pratique courante de faire supporter au

fournisseur d'un bien intermédiaire un sacrifice sur le prix, égal à celui que va consentir le producteur final sur sa marge bénéficiaire.

Par rapport à la concurrence, Joseph BOUKRIS note que les prix du produit peuvent varier d'une manière sélective, si les précautions de bien connaissent les réactions possibles de ses concurrents. Egalement, selon l'auteur, La connaissance des concurrents en matière de structure des coûts et de leur conduite passée en matière de prix est importante pour la fixation de son prix. Dans le cadre de négociations, le prix sera fixé selon les exigences du client et en rapport avec celui de la concurrence. D'autres moyens pour remporter un contrat consistent en des ristournes sur quantités, un respect formel des livraisons, des conditions de règlement, des coûts de transports pris en charge par le vendeur.

2.1.2. L'analyse concurrentielle :

Pour s'implanter dans un secteur, il faudra remplir deux conditions : que l'accès au secteur soit possible et que les concurrents en place laissent s'implanter le nouvel entrant [Joseph BOUKRIS, 1993].

a. La dissuasion :

Ces barrières à l'entrée, comme les économies d'échelle, l'accès à la technologie ou le contrôle de matières premières, l'existence de relations anciennes entre clients et fournisseurs, l'accès aux circuits de distribution et la fidélité de la clientèle existante vont limiter les possibilités d'accès.

Pour dissuader le nouvel entrant, les concurrents vont déployer une riposte en mobilisant immédiatement des ressources capables d'annuler tout avantage concurrentiel et/ou en s'appuyant sur l'existence d'une tradition de relations professionnelles.

b. Le couple produit - marché :

Tout couple produit - marché passe par les phases successives de développement, croissance, sélection, maturité et déclin. Ces phases présentent des caractéristiques différentes selon que le marché passe d'une phase à l'autre [Joseph BOUKRIS, 1993].

En phase de développement, des opportunités existent dès lors que les recherches débouchent sur un produit commercialisable. Plusieurs années s'écoulent néanmoins entre la découverte technique et son application commerciale. La diminution des coûts, des approches nouvelles en marketing, la modification des besoins rendent le produit plus accessible à tous les consommateurs et, dans cette phase de croissance, les taux de rentabilité sont élevés, beaucoup de nouveaux entrants sont attirés par le marché. Le nombre croissant d'entreprises conduit à des surcapacités et à une concurrence plus dure. Les prix baissent à une vitesse vertigineuse et l'on constate un grand nombre d'absorptions-fusions et de faillites durant cette phase de sélection.

La phase de maturité sera celle où de nouveaux produits vont être développés, présentant une amélioration sur les anciens. Ce développement coûte cher et les petites

entreprises n'ont pas les ressources nécessaires. De ce fait, les firmes en place se trouvent en nombre restreint et dominant leur secteur d'activité, domination qui peut s'étaler sur des dizaines d'années, sans que de nouveaux développements majeurs viennent remettre en cause le secteur.

Enfin, les marchés, à base principalement technologique, sont confrontés un jour ou l'autre au déclin et les entreprises doivent procéder, sous peine de voir leurs activités se réduire, à un changement de cap.

c. Les stratégies :

Joseph BOUKRIS relève : « *Comment parvenir à s'implanter ? En cherchant à connaître les objectifs des concurrents en place ; savoir si ces derniers sont satisfaits ou non de leur implantation, de leurs résultats financiers. Comment ils équilibrent leurs objectifs de rentabilité, de parts de marché, de taux de croissance, de niveau de risque. Apprécier comment se fait le partage des responsabilités et du pouvoir dans leur organisation* ».

De même, « *Etre informé des conventions d'endettement qui pourrait avoir une incidence sur leurs objectifs. Déterminer quelles entreprises concurrentes sont soumises à des contraintes gouvernementales ou sociales (certains pays en voie de développement faisant jouer des pressions commerciales ou politiques). Approcher comment ils formulent, dans les faits, leur vision des choses et de l'environnement* ».

2.1.3. La prospective :

L'économie de marché, la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, la constitution de grands ensembles économiques régionaux et l'élargissement des zones de libre échange sont des facteurs propices à la création d'entreprises. Ce nouvel environnement, comme le fait Francis Wurtz³⁴, sur l'avenir de l'Afrique, se traduit par une forte compétition économique.

A l'opposer, Joseph BOUKRIS montre que la privatisation peut également contribuer à la promotion et à la création d'entreprises par le développement de l'actionnariat et du partenariat, de la formation entrepreneuriale et par la création d'un système d'information efficace.

2.2. L'étude technique du projet :

L'étude technique du projet permet d'estimer la fiabilité technique du projet ; elle porte sur le processus de production [BOUYACOU B. F., 2000], c'est-à-dire le procédé technique choisi par les techniciens dans la production si le promoteur bénéficie de garantie après mise en service du matériel acheté ; la disponibilité des pièces de rechange, l'assistance technique

³⁴ Francis Wurtz, « Avenir de l'Afrique », In, Joseph BOUKRIS, *Coordonnateur du Réseau Entrepreneurial de l'UREF, "Impact des financements internationaux et création d'entreprise", 1993, In, http://www.bibliotheque.refer.org/html/cre_entr/chap3.htm*

et les caractéristiques des moyens de production ; dont le banquier traite notamment la capacité de production les moyens mis en œuvre par l'entreprise et l'effectif nécessaire.

Enfin, l'étude porte sur le planning de réalisation qui se base sur :

- la date d'ouverture du chantier ;
- la date d'entrée en production ;
- la date de signature du contrat de livraison des équipements ;
- la date de début et de fin de montage ;

2.3. L'étude organisationnelle :

Pour qu'une entreprise puisse suivre un itinéraire sain ainsi dégagé des résultats, elle doit être organisée d'une manière universelle ; l'ensemble des composantes de l'entreprise doit exister en harmonie pour assurer son développement.

Le facteur humain peut nous renseigner sur la taille d'une entreprise, donc sur son importance [BOUYACOUB F., 2000]. Il doit être organisé d'une manière rationnelle. Avoir les compétences exigées est indispensable. Ainsi, la nécessité d'avoir de bonnes relations entre les différents services se répercutera positivement sur la rentabilité, donc sur le résultat.

En effet, chaque entreprise prend les fonctions classiques de base suivant [BOUYACOUB F., 2000] :

- La direction générale, qui définit la politique générale de l'entreprise selon les moyens humains, matériels et financiers et exerce un contrôle continu sur les activités de l'entreprise ;
- la fonction approvisionnement, dont la mission est de pouvoir l'entreprise en matières premières et produits finis ;
- la fonction production, dont le but est la transformation des matières premières et des produits semi-finis en produits finis ;
- la fonction commerciale ;
- la fonction administrative.

Ajoutons à cela d'autres fonctions qu'une entreprise prend selon son activité et son importance, à savoir [BOUYACOUB F., 2000] :

- la fonction Recherche et Développement, dans l'objectif de suivre de près l'évolution des goûts et des besoins des consommateurs, de travailleurs au développement et à l'amélioration des produits proposés ou encore à la conception de nouveaux produits ;
- la fonction Communication, pour faire circuler l'information à l'intérieur et l'extérieur de l'entreprise.

2.4. L'estimation des coûts :

L'estimation des coûts a pour objet la recherche du moindre coût de production qui sera justifié et matérialisé par des facteurs pro-forma (des équipements importés) et de devis [BOUYACOUB F., 2000]. Le coût total du projet devra être décomposé par rubrique (études et engineering, équipements, terrain, génie civil et bâtiment, taxes et droits de douanes, montage et mise en route, transport et autres, etc.). Les éléments servant de base à la détermination du coût de projet doivent être indiqués tels que la soumission, la consultation, le projet similaire, le prix en vigueur sur le marché.

Pour les coûts d'investissements d'un projet, le promoteur peut avoir recours à des informations en fonction des choix faits et des réalités économiques et sociales de la région d'implantation, compte tenu des différences de la date d'acquisition des équipements, de réalisation de projets, des procédés techniques, des méthodes de production retenues et de l'organisation du travail [BOUYACOUB F., 2000]. Il peut encore y avoir des informations disponibles dans les publications spécialisées, ou encore auprès des spécialistes, des constructeurs et des fournisseurs d'équipements.

En ce qui concerne les sources d'informations sur les coûts d'exploitation de projet, le promoteur peut obtenir des informations sur les tarifs d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, de transport, ainsi que de l'évolution possible de ces tarifs et le prix de la plupart des matières premières.

3. L'installation de l'entreprise et le démarrage de l'activité :

Quelle que soit l'importance et la nature de l'activité envisagée, le choix d'une structure juridique adaptée au projet doit être effectué. La structure juridique correspond au cadre légal dans lequel va être exercée l'activité. Ce choix doit être étudié minutieusement, avec l'aide d'un professionnel, car il entraîne un certain nombre de conséquences sur le statut, tant au niveau patrimonial que social et fiscal. Il peut également engager l'avenir de l'entreprise.

Il est recommandé de ne pas partir avec une idée préconçue, mais de se pencher sur les différents statuts afin d'en analyser les avantages et les inconvénients par rapport au projet et à sa situation personnelle [APCE, 2004].

3.1. Les prévisions financières :

Cette étape consiste à traduire, en termes financiers, tous les éléments réunis et à vérifier la viabilité du projet.

L'établissement des comptes prévisionnels permet de répondre à trois questions essentielles³⁵ :

- Quels sont les capitaux nécessaires pour lancer le projet puis faire vivre l'entreprise ?
- L'activité prévisionnelle de l'entreprise est-elle susceptible de sécréter un montant de recettes suffisant pour couvrir les charges entraînées par les moyens humains, matériels et financiers mis en œuvre ?
- Les recettes encaissées par l'entreprise tout au long de l'année lui permettront-elles de faire face en permanence aux dépenses de la même période ?

Cette démarche conduite à la construction d'un projet cohérent et viable, chaque option prise trouvant sa traduction financière et sa répercussion sur les équilibres financiers. Si le déséquilibre est trop important, le projet doit être remanié et sa structure financière adaptée en conséquence.

³⁵ Rapport d'activité de la BEA, « Typologie des crédits et le diagnostic économique et financier de l'entreprise », 2003, p 13.

3.2. Les moyens de financement :

Le financement correct d'un projet est l'une des conditions de réussite du projet. Il convient de réunir suffisamment de capitaux pour que tous les besoins durables de l'entreprise soient financés intégralement par des ressources financières adaptées à la durée de ces besoins [APCE, 2004].

Après avoir effectué le recensement de ces besoins et des ressources financières disponibles, il sera nécessaire de rechercher une ou plusieurs solutions pour les capitaux manquants. L'appui d'un organisme ayant une parfaite connaissance des outils de financement existants - prêts personnels, prêts à l'entreprise, capital risque, comptes-courants d'associés, crédit-bail, etc. - est indispensable à ce stade.

L'objectif de cette partie est de mettre en relief le processus de gestion financière de l'entreprise dans sa phase de création. Dans une première étape, nous traiterons de la prévision des recettes et des charges concernant l'entreprise à créer. Ensuite, nous aborderons la notion du choix d'investissement et du besoin en fonds de roulement (activité d'exploitation) pour démarrer la première étape de l'exploitation de l'entreprise. Par la suite nous nous occuperons de la phase du choix de financement, c'est-à-dire de la structure financière que devra envisager l'investisseur pour s'approprier tous les moyens de production nécessaires à la réalisation de son projet. Finalement, nous examinerons comment analyser la performance d'une entreprise à l'aide des ratios.

3.2.1. La prévision des recettes et des charges :

Dans cette étape, il convient de prévoir les quantités à produire, leur prix sur le marché ainsi que leur coût d'opération [Charles HOANG et Abdelhamid SADI, 1993]. Le premier travail consiste à bien mesurer le nombre raisonnable d'unités à produire, ensuite on calculera le prix de revient du produit en question. Pour ce qui est du prix de vente, il est fixé par le marché. Si le prix de revient est inférieur au prix du marché, l'entrepreneur est effectivement concurrentiel. En revanche, si le prix de revient est supérieur au prix du marché, c'est une situation critique, mais courante du fait des problèmes de démarrage et de l'obtention des premières parts du marché. Cette situation devra être corrigée le plutôt possible à l'aide d'une stratégie rigoureuse afin d'éponger les pertes de démarrage.

Le second travail consiste à mesurer les charges d'exploitation, c'est-à-dire ayant un rapport direct avec l'activité de l'entreprise (achats, loyer, frais de chauffage, rémunération des employés, etc.). Dans la communication récente sur « *Impact des financements internationaux et création d'entreprise* », Charles HOANG et Abdelhamid SADI distinguent trois sortes de coûts. *Les coûts variables* fluctuent en fonction du volume d'activité jusqu'au point d'être directement proportionnels au volume de l'activité de l'entreprise. *Les coûts fixes* demeurent au même niveau quel que soit le volume d'activités. *Les coûts semi-variables* cumulent les caractéristiques des coûts fixes et des coûts variables ; ils se comportent comme des coûts fixes à un certain niveau alors qu'ils se comportent comme des coûts variables à un autre niveau.

Une fois ces variables définies, nous mettrons en relief la relation qui existe entre le volume, les coûts et le profit (ou la perte) que dégage chaque niveau d'activité. Cette relation nous induit à la notion du seuil de rentabilité (ou le point mort). Ce dernier est défini comme

étant le volume de production, de vente ou d'activités commerciales qui se solde par un résultat d'opération nul ; en d'autres termes, c'est le volume qui n'entraîne ni perte, ni profit d'opération puisque le coût total est égal au revenu total de l'entreprise.

3.2.2. L'investissement et le besoin en fonds de roulement :

Dans cette étape, le promoteur cherche à trouver quel genre de moyens de production est nécessaire à la réalisation de l'activité de son entreprise. Ces moyens de production peuvent être regroupés dans deux catégories : les investissements et les besoins en fonds de roulement. Il est à noter que ces deux éléments ne figurent pas dans le compte d'exploitation, mais plutôt dans le bilan [Hubert de la Bruslerie, 2002].

Le créateur d'entreprise se doit de mesurer l'ensemble des investissements nécessaires et utiles à son activité car dans la phase de démarrage il faut se doter de moyens efficaces et économiques afin d'être en bonne posture dans un environnement concurrentiel.

Quant aux besoins en fonds de roulement, c'est-à-dire les besoins financiers d'exploitation [Hubert de la Bruslerie, 2002], ils doivent être mesurés avec précision et délicatesse. Il faut prendre en considération le piège des délais de paiements qui nous seront accordés par les fournisseurs et les délais qu'on accordera aux clients pour ne pas sombrer dans une crise de liquidité.

a. Le choix de l'investissement :

La comptabilité reconnaît généralement trois sortes d'investissements [Charles HOANG et Abdelhamid SADI, 1993 :

- 1) *les investissements tangibles : la machinerie, les terrains, les bâtiments, le matériel de transport ;*
- 2) *les investissements intangibles : les licences, les brevets, le fond de commerce, les droits d'auteurs ;*
- 3) *les investissements financiers : les placements, les dépôts et cautionnements, les prêts.*

Généralement, le créateur de l'entreprise n'est intéressé que par la première sorte d'investissements. Il se trouve devant le dilemme d'acheter, de louer ou de faire appel à la sous-traitance.

En effet, un tel choix est très simple quand on œuvre dans des activités de services. Par contre, le choix est embarrassant dans le cadre des activités de production. Ce qui est important dans une telle situation, c'est de savoir choisir des moyens utiles et fonctionnels pour les besoins immédiats et futurs de l'activité de l'entreprise.

b. Le besoin en fonds de roulement :

Le besoin en fonds de roulement exprime en terme financier les relations qu'aura l'entreprise avec des agents économiques tels que les clients, les fournisseurs et tout ce qui touche à l'actif à court terme et au passif à court terme [Charles HOANG et Abdelhamid SADI, 1993]. Ainsi, les décisions relatives au fonds de roulement touchent la quantité

optimale de l'actif à court terme et le mode de financement de cet actif. La gestion de l'actif à court terme et celle du passif à court terme sont étroitement liées. C'est pour cette raison que le créateur d'entreprise doit faire un suivi permanent de ces deux postes, directement reliés à la vie de tous les jours, afin d'être en mesure de réagir rapidement au moment opportun.

Par ailleurs, le fonds de roulement fait référence à la notion de cycle d'exploitation. Ce dernier se définit comme étant le délai entre le moment où l'entreprise investit des fonds dans les matières premières et celui où elle recouvre ses créances à la suite de la vente de son produit. Un tel cycle est généralement inférieur à douze mois, sauf pour certaines entreprises dont le procédé de fabrication est très long. Au stade du lancement d'une entreprise, le créateur sera amené à se poser les deux questions suivantes [Charles HOANG et Abdelhamid SADI, 1993] : Quel est le montant optimal à investir dans l'actif à court terme ? Comment financer cet actif à court terme?

En ce qui concerne les stocks, le créateur doit s'assurer que l'entreprise possède suffisamment de stocks pour répondre aux besoins des clients. Si le stock est très faible, les clients vont s'approvisionner chez les concurrents. De plus, l'entreprise doit éviter une accumulation importante de stock par peur d'augmentation des coûts d'entreposage et de désuétude.

Pour ce qui est des créances des clients, le créateur de l'entreprise doit offrir des conditions régulières de crédit, c'est-à-dire ni trop généreuses, ni trop conservatrices. En effet, les conditions trop généreuses de crédits, après une certaine limite, augmentent le risque de non recouvrement de créances³⁶. Quant à l'encaisse, elle ne procure aucun revenu puisque, généralement, l'argent déposé en banque à court terme ne rapporte aucun intérêt. C'est pour cette raison qu'il est important de n'y conserver que des liquidités suffisantes pour être en mesure de régler les dettes courantes et de faire face à des imprévus. De plus, il est adéquat de garder en réserve des sources de financement disponibles au besoin.

En général, la durée des besoins d'exploitation détermine la durée du financement. Ce principe est connu sous l'expression de synchronisation des échéances : un besoin à court terme requiert un financement à court terme [BOUYACOUB F., 2000]. D'une manière simple, l'actif à court terme est divisé en deux parties : la première est la partie permanente dont les caractéristiques sont similaires à celles de l'actif à long terme, c'est-à-dire la partie minimale requise par l'exploitation de l'entreprise quelle que soit la période de l'année ; la seconde, c'est la partie cyclique directement proportionnelle avec les fluctuations saisonnières.

En résumé, la partie permanente requiert à cet effet un financement à long terme tandis que la partie cyclique requiert un financement temporaire qui dépend de l'amplitude des cycles de l'exploitation.

3.2.3. Le choix de la structure financière :

Pour bien démarrer une entreprise, le créateur doit faire un choix optimal de ses ressources financières. On distingue deux ressources importantes : les fonds propres et les dettes [Charles HOANG et Abdelhamid SADI, 1993].

³⁶ Rapport d'activité de la BNA, « Typologie des crédits et le diagnostic économique et financier de l'entreprise », 2005, p.35.

Pour les fonds propres, ils représentent les apports effectués par les associés et les subventions obtenues par les organismes gouvernementaux. Une entreprise qui a peu de fonds propres est considérée comme sous-capitalisée puisqu'elle va contracter beaucoup de dettes impliquant des frais financiers élevés et, par la suite, apprécier la réduction de la marge de manoeuvre. Également, une entreprise ayant trop de fonds propres ne sera pas favorisée puisqu'elle ne profite pas de l'effet de levier financier.

Par ailleurs, l'endettement représente pour une entreprise les montants qu'il faudra emprunter (à court terme, à moyen terme et à long terme) pour compenser l'insuffisance des fonds propres.

La théorie financière moderne met en évidence la structure de l'endettement. En effet, l'endettement est bénéfique lorsque les coûts marginaux liés à l'endettement sont inférieurs aux revenus marginaux. A partir d'un certain seuil ces coûts marginaux surpassent les revenus marginaux, et à ce moment là, une augmentation de l'endettement a pour conséquence une augmentation du risque de faillite. Ce seuil de démarcation dépend de la nature des entreprises, de leurs apports en fonds propres, de la qualité de gestion, du climat social dans l'entreprise, etc.

Pour les entreprises en démarrage, les prêts accordés par les banques ne dépassent pas 3 à 4 fois le montant des fonds propres.

Il existe un certain nombre de dispositifs d'aide à la création d'entreprise qu'il convient de connaître. Ces aides, distribuées par l'Etat ou les collectivités locales sont généralement accordées pour favoriser :

- l'implantation d'entreprises dans des territoires prioritaires en matière d'aménagement du territoire ;
- la réinsertion professionnelle de personnes en difficultés ;
- la réalisation d'investissements et la création d'emplois.

Elles sont de nature financière (subventions, avances remboursables, garantie d'emprunts), fiscale (exonération d'impôt, réductions et abattements fiscaux) ou encore sociale (exonération de charges sociales).

Se renseigner suffisamment tôt sur ces dispositifs permet d'être en mesure de déposer des demandes dans les délais impartis.

Attention cependant, l'obtention d'une aide ne doit pas être de nature à conditionner le lancement de l'entreprise.

3.3. L'installation de l'entreprise :

Après avoir achevé l'élaboration du projet sur le plan commercial, financier et juridique, on est en mesure d'effectuer les formalités imposées par la nature de l'activité et/ou la structure juridique choisie. L'entreprise peut alors obtenir une existence juridique par le dépôt d'une demande d'immatriculation auprès d'un centre de formalités des entreprises. C'est également le moment d'effectuer les procédures financières [APCE, 2004], c'est-à-dire d'ouvrir un compte bancaire et obtenir un éventuel prêt en présentant au banquier le plan d'affaires.

Pour bien installer une entreprise, le premier objectif doit être de concrétiser les contacts pris avec la clientèle [APCE, 2004], tels que pressentis ou établis lors de l'élaboration du projet, de façon à :

- obtenir le plus rapidement possible ses premières commandes ;
- organiser son outil de production en conséquence.

Il est, par ailleurs, indispensable d'observer un certain nombre de principes de gestion et de mettre en place des outils, appelés « indicateurs », qui permettront de contrôler la montée en régime de l'entreprise et ainsi d'éviter ou corriger des « dérapages ».

Enfin, tout dirigeant d'entreprise est amené à prendre un certain nombre de décisions d'ordre fiscal, comptable et social [APCE, 2004].

Pour éviter de se laisser surprendre, pour être en mesure de dialoguer avec les administrations concernées et de procéder aux formalités qui s'imposent, il est indispensable de comprendre les principes de base qui régissent la fiscalité et la gestion des entreprises.

Pour conclure cette section, la création d'une entreprise n'a de sens véritable que si elle peut conquérir une part de marché. Seule l'importance du chiffre d'affaires permettra à la nouvelle entreprise de soutenir d'autres batailles et les créateurs d'entreprises ont compris que fonder un développement de celui-ci sur leurs propres ressources commerciales était très long et coûteux³⁷.

En effet, pour satisfaire les différents besoins des capitaux de l'entreprise soit pour la création et/ou son développement, soit pour assurer ses échéances d'exploitation, la banque propose des financements spécifiques à chaque nature de besoin.

Aujourd'hui, les banques ne cessent de développer leurs techniques de crédit et de proposer une gamme assez variée pour venir en aide à toute entreprise ayant besoin de financement, d'une part en matière d'exploitation, d'autre part en matière d'investissement, sans oublier le commerce extérieur qui se dynamise de plus en plus, notamment avec sa libéralisation.

Section 2 : Modes de financement bancaire.

L'entreprise est un partenaire essentiel de la banque avec convergence d'intérêts. L'importance du rôle des banques dans un contexte financier caractérisé par l'endettement des entreprises est grandissante et le devenir des entreprises dépend bien souvent des décisions de financement [Anne JOSEPH, 2004].

Donc, une connaissance approfondie de chaque catégorie de crédit, ainsi que les avantages et les inconvénients, font partie de l'activité essentielle du banquier, qui réunit toutes les conditions nécessaires pour débloquer un crédit.

Au titre de la loi sur la monnaie et le crédit 90-10 de 1990, en son article 112, le concept de crédit est défini comme suit :

³⁷ Rapport d'activité de la BEA, « Typologie des crédits et le diagnostic économique et financier de l'entreprise », 2003, p. 12.

« Constitue une opération de crédit, tout acte, à titre onéreux, pour lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie.

Sont assimilées à des opérations de crédits, les opérations de location, assorties d'option d'achat, notamment les crédits bail. »

Le code de commerce en conformité avec cette loi cadre, consacre d'autres formes en opérations de crédit telles que le factoring, le warrantage.

Néanmoins, les crédits peuvent être classés selon certains critères, notamment la durée et la destination [BOUYACOUB F., 2000] pour donner lieu à :

- des crédits de fonctionnement dont la durée de financement des besoins d'exploitation des entreprises seront beaucoup plus courtes, de quelques jours à quelques mois ;
- des crédits d'investissements à long et moyen terme dont la durée est supérieure à 24 mois ;
- et les crédits destinés au financement de commerce extérieur.

Si les premiers sont destinés à financer les besoins de fonctionnement d'une entreprise, les seconds sont destinés à financer des biens d'équipement et/ou des réalisations dont la durée de vie est supérieure à deux ans.

1. Les crédits de fonctionnement :

Les crédits de fonctionnement (crédits d'exploitation) sont des concours accordés aux entreprises pour faire face aux besoins en Fonds de Roulement découlant de leur cycle d'exploitation et sont adossés aux actifs circulants de l'entreprise³⁸.

Ces besoins ont essentiellement comme origine des décalages de trésorerie entre recettes et dépenses d'exploitation.

Ces crédits ont donc pour rôle de financer la partie basse du bilan d'une entreprise (financement des stocks, accompagnement du cycle d'exploitation). Ils peuvent revêtir différentes formes et sont considérés comme des « crédits à court terme » dont la durée n'excède pas deux années. Parmi ces concours, on peut distinguer les crédits par caisse et les crédits par signature.

1.1. Les crédits par caisse :

Il s'agit ici d'un décaissement réel de la part de la banque, c'est-à-dire l'autorisation donnée par la banque au client de devenir débiteur à concurrence du montant du crédit et ce, aux conditions, clauses et conditions convenues [BEA, juillet 1995]. Le crédit par caisse constitue un soutien direct de la banque à la trésorerie de l'entreprise.

Dans cette catégorie de crédit, on trouve :

³⁸ BEA, « Guide du crédit », à l'usage des chargés de clientèle, juillet 1995, p. 5.

1.1.1. Les crédits de trésorerie (globaux ou en blanc) :

En ce sens qu'ils ne sont pas destinés à financer un besoin bien précis [BEA, juillet 1995]. La banque autorise son client à être débiteur jusqu'à une échéance déterminée où il doit repasser crédeur. Ces crédits sont aussi appelés crédits globaux ou crédits non causés et comportant :

a. La facilité de caisse :

La facilité de caisse est un crédit de courte durée de quelques jours à un mois en général, il est octroyé aux entreprises pour faire face à leurs problèmes de trésorerie fréquents à la fin du mois pour payer les salaires, les taxes et d'autres charges liées à l'exploitation. Le montant à débloquer est le résultat d'une étude faite par le banquier pour estimer le besoin réel et aussi le risque lié. Il sera calculé en fonction du chiffre d'affaire de la relation.

b. Le découvert :

Le découvert est un crédit destiné à faire face à des besoins exceptionnels (achat de matière première et fournitures à prix avantageux), servant ainsi comme complément des moyens de financement de l'entreprise. C'est le même principe que la facilité de caisse, sauf que dans ce cas la période est plus longue. Elle varie de quelques mois à un an. Il s'agit de combler un besoin temporaire en fonds de roulement.

L'expérience dans notre pays, montre en effet que le découvert a pour fonction essentielle d'assurer des besoins structurels de trésorerie (et non plus de simples décalages de trésorerie) provoqués le plus souvent par un certain nombre de phénomènes³⁹ (insuffisance de fonds de roulement, appauvrissement structurel). Cette notion de crédit tend à disparaître pour laisser place uniquement aux crédits causés, repris ci-dessous :

c. Le crédit de campagne :

Le crédit de campagne est un crédit mis à la disposition d'industriels et de commerçants qui, dans leurs activités, sont soumis à une distorsion entre leur production et la consommation [BEA, juillet 1995]. Il est donc destiné aux entreprises exerçant une activité à caractère saisonnier mais dont les opérations de vente s'échelonnent sur toute l'année. Dans ce cas, on établit un plan de financement qui nous permet de connaître le montant et la période de crédit. Du fait que le crédit de campagne entraîne des risques importants pour le banquier, en limitant son crédit à la valeur de la production dont la vente peut être considérée comme assurée, l'entreprise prend en charge la plus grande partie des dépenses de campagne.

³⁹ Rapport d'activité de la BEA, « Typologie des crédits et le diagnostic économique et financier de l'entreprise », 2003, p. 6.

d. Le crédit relais :

Le crédit relais est un crédit mis en place dans l'attente d'une recette future qui assurera son remboursement, par exemple, l'augmentation de capital⁴⁰. Nécessairement, il est à court terme, onéreux, souvent utilisé pour des montants importants. Il peut prendre la forme d'un découvert dont le remboursement sera assuré par la cession d'un actif.

1.1.2. Les crédits spécifiques :

Les crédits spécifiques sont destinés à financer un besoin bien déterminé dans l'actif circulant⁴¹. Ils sont assortis d'une garantie réelle, ce qui rend leur octroi plus souple que les crédits précédents. Les principaux crédits spécifiques sont :

a. L'escompte :

L'escompte peut être défini comme étant l'achat au comptant d'une créance à terme matérialisée par un effet de commerce, la banque avance des fonds à son client en contrepartie de la cession par ce dernier de ses titres de créance [BEA, juillet 1995]. Il s'agit généralement de créances de nature commerciale liées au cycle d'exploitation et aisément justifiables.

L'escompte permet donc à l'entreprise de disposer de la liquidité avec un coût moins important que celui des crédits précédents, d'un côté, et il permet à la banque de pratiquer sa profession en toute sécurité, du moment qu'elle est protégée par le droit cambiaire, de l'autre côté [Rapport d'activité de la BNA, 2005, p. 4]. La ligne d'escompte accordée à la clientèle est déterminée en respectant le montant des effets remis à l'escompte, le chiffre d'affaires annuel et les conditions de la Banque d'Algérie.

b. Le factoring (l'affacturage) :

Le factoring est un acte aux termes duquel une société spécialisée appelée « société d'affacturage ou factor » devient subrogée aux droits de son client appelé adhérent en payant ferme à ce dernier le montant intégral d'une facture à échéance fixe, résultant d'un contrat et en prenant à sa charge, moyennant rémunération, les risques de non remboursement [Article 543 du code de commerce]. Le factor se charge du recouvrement des créances et en garantit la bonne fin, même en cas de défaillance (momentanée ou permanente) du débiteur.

c. Les crédits sous forme d'avances :

- **L'avance sur titres :** L'avance sur titre est un crédit garanti par un nantissement de titres (action, bon de caisse, bons de trésor). Ainsi, cette forme de crédit est

⁴⁰ Rapport d'activité de la BEA, « Typologie des crédits et le diagnostic économique et financier de l'entreprise », 2003, p. 6.

⁴¹ Rapport d'activité de la BNA, « Typologie des crédits et le diagnostic économique et financier de l'entreprise », 2005, p. 4.

principalement utilisée pour financer les besoins des personnes physiques⁴² (généralement une clientèle de placement).

- **L'avance sur facture :** L'avance sur facture est un crédit de mobilisation du poste client des entreprises qui détiennent des créances sur des administrations ou collectivités locales dans le cadre de la réalisation de fournitures ou de prestations de services⁴³. Dans la plupart des cas, les administrations tardent à payer les entreprises qui vont demander à la banque de mobiliser le poste client « administration ». L'entreprise doit remettre à la banque un engagement ferme de l'administration de payer en alimentant le compte de client dans cette banque.

- **L'avance sur délégation de marchés publics :** Ce type de crédit est consenti spécifiquement aux entreprises de travaux publics, en contrepartie duquel, il est conféré à la banque des garanties réelles constituées par des marchés délégués ou nantis en sa faveur [Rapport d'activité de la BEA, 2003]. L'avance n'est accordée au client que sur la base d'attestations de droit dûment visées et constatées par le maître de l'ouvrage (créances nées et constatées). L'acte du nantissement prévoit et précise que seul le créancier (la banque) est habilité d'encaisser les sommes représentant les créances nanties. Le nantissement ainsi que le contrat dit « contrat unique » seront signifiés au comptable assignataire. Par conséquent, l'obligation de dépossession est réalisée et le banquier est désigné comme tiers détenteur. C'est à partir de ce moment que le comptable ne pourra payer que lui.

- **L'avance sur marchandise :** L'avance sur marchandise est une opération qui consiste à financer un stock, dont les marchandises sont remises en garantie pour assurer la bonne fin du crédit. Toutes les entreprises (commerciales, industrielles, agricoles) désirent financer leurs achats afin de régler les fournisseurs et de permettre la transformation ou la revente des marchandises au bout d'un certain délai correspondant à la durée du cycle d'exploitation. L'autorisation de ce crédit ne doit être donnée qu'à la condition que le besoin n'ait pour origine que la constitution des stocks correspondant au fonctionnement normal de l'affaire, en aucun cas de stocks spéculatifs.

- **L'avance sur marchandise-warrant :** L'avance sur marchandise-warrant est une avance sur marchandises gagées au profit du porteur et réalisée par escompte du warrant. Les marchandises sont entreposées dans des magasins généraux qui délivrent au propriétaire un récépissé-warrant qui est composé d'un récépissé constituant le titre de propriété des marchandises et d'un warrant qui est un effet de commerce et qui constitue le moyen de financement éventuel [BEA, juillet 1995]. Les bénéficiaires de cette avance sont toutes les entreprises disposant à un moment donné d'un important stock de marchandises pouvant faire l'objet d'un gage dans un magasin général. A ce titre, la banque doit s'assurer que les marchandises déposées en ce magasin général est facilement écoulables et déclarées.

1.2. Les crédits par signature :

Contrairement aux crédits par caisse, ces crédits ne représentent pas un décaissement réel (sauf au cas échéant). Ce sont des concours qu'accorde la banque à son client en

⁴² BEA, « Guide du crédit », à l'usage des chargés de clientèle, juillet 1995, p. 8.

⁴³ Rapport d'activité de la BEA, « Typologie des crédits et le diagnostic économique et financier de l'entreprise », 2003, p. 6.

garantissant sa solvabilité auprès de ses créances et en s'engageant à les payer à l'échéance en cas de défaillance du client [Rapport d'activité de la BEA, 2003]. Ces crédits permettent donc au client de différer certains paiements et, par conséquent, éviter des décaissements immédiats. Dans le cas où le client n'arriverait pas à payer sa dette à échéance, la banque est obligée de payer à sa place, raison pour laquelle il faut être prudent avec ce type de crédit. Les plus pratiques sont :

1.2.1. Les cautions :

Les plus importantes sont :

- **Obligation cautionnée pour paiement des droits de douane :** Cette caution permet de retarder le paiement des droits de douane, comme pour le paiement de la TVA, lorsque l'entreprise est obligée d'acheter des matières premières qui ne seront cédées que plusieurs mois plus tard [Rapport d'activité de la BEA, 2003]. Elle est généralement de 4 mois.
- **Soumission de crédit d'enlèvement :** Le crédit d'enlèvement est un engagement par signature, délivré par la banque, qui permet à l'importateur de disposer rapidement de ses marchandises préalablement à la liquidation des droits [BEA, juillet 1995]. Cela permet à l'importateur de payer les droits de douane après avoir vendu ou transformé le produit importé.
- **Caution pour imposition contestée :** C'est un engagement par signature fourni pour le compte du client au profit d'une administration fiscale pour couvrir une contestation d'impôts à régler et pour lequel des recours ont été introduit [BEA, juillet 1995]. L'objet donc de cette caution est de surseoir au paiement jusqu'au dénouement final du litige. Dans ce cas, la banque prend le risque de payer, des impôts de litige, les pénalités de retard ainsi que les frais de justice.
- **Caution de bonne exécution :** C'est un engagement pris de payer une somme généralement forfaitaire si le titulaire du marché venait à ne pas exécuter ses engagements contractuels [BEA, juillet 1995]. A la place de cette somme, l'entrepreneur peut donner une caution bancaire qui est généralement fixée à 50 % du montant du marché.
- **Caution de retenue de garantie :** Ce type de caution concerne un engagement de la banque de garantir l'éventuel mal façon découlant de l'exécution d'un contrat ou marché [BEA, juillet 1995]. Son objet est d'éviter une retenue de fonds sur les situations de travaux présentés, généralement évalués à 5 %. Cet engagement est donc délivré sous forme de signature sur un acte séparé. Il n'est restitué qu'après la réception définitive du marché (sauf stipulations contraires).

1.2.2. L'aval :

Il concerne exclusivement les effets de commerce. C'est un engagement de payer à échéance déterminée au lieu et place d'un débiteur si ce dernier ne respecte pas son engagement [BEA, juillet 1995]. L'objet de cet engagement est de bénéficier d'un délai de paiement dans le cadre d'une transaction commerciale. Les bénéficiaires de cet engagement sont tout commerçants ayant un besoin de trésorerie et désirant bénéficier d'un délai de

paiement. Cet engagement est très souvent exigé par des fournisseurs qui acceptent de faire crédit à leur client.

1.2.3. L'acceptation :

L'acceptation d'une banque est un engagement de payer à échéance une lettre de change tirée sur elle⁴⁴. Le banquier se porte dans ce type d'opération comme tiré accepteur. Cet engagement de la part du banquier a pour but de permettre à son client de s'approvisionner en bénéficiant de la confiance de ses fournisseurs ou bien de lui permettre de bénéficier d'un crédit d'une autre banque quand la banque du client se trouve face à des contraintes (l'encadrement de crédit par exemple).

2. Les crédits d'investissement :

Un crédit d'investissement est un crédit destiné à financer l'outil de travail d'une entreprise appelée communément partie haute du bilan ou actif immobilisé [BEA, juillet 1995]. On distinguera divers crédits d'investissements liés à leur nature, à savoir :

- les investissements neufs (créations de projet, acquisition d'équipement) ;
- les investissements de renouvellement visant à renouveler le potentiel productif d'une entreprise, ce dernier étant amorti ;
- les extensions visant l'accroissement des capacités de production de l'entreprise ;
- les investissements de valorisation dans le cadre d'acquisition de moyens de production additionnels en vue de :
 - harmoniser le processus de production ;
 - adapter la production aux conditions du marché ;
 - améliorer les conditions d'utilisation des équipements de production.

Ces investissements peuvent être financés à long terme ou moyen terme en fonction de la nature des biens à acquérir. S'ajoute à cela une nouvelle forme de crédit très avantageuse appelé « leasing » ou « crédit bail ».

2.1. Les crédits à moyen terme :

Les crédits à moyen terme, dont la durée est comprise entre deux et sept ans, sont destinés à financer des acquisitions et installations et/ou aménagements dont la durée de vie et d'amortissement est relativement courte [Rapport d'activité de la BEA, 2003]. Dans ce type de crédit, il y a souvent un différé de paiement de un à deux ans, au cours duquel le client ne paye que les intérêts sans rembourser le capital. Cela permet à l'entreprise de mettre en place ses équipements et d'entrer en production.

⁴⁴ Rapport d'activité de la BEA, « Typologie des crédits et le diagnostic économique et financier de l'entreprise », 2003, p. 7.

2.2. Les crédits à long terme :

Les crédits à long terme, dont la durée est supérieure de sept ans, sont destinés à financer des investissements lourds dont la durée de vie et d'amortissement est longue telles que les constructions [Rapport d'activité de la BEA, 2003] .

Dans ce cas, le différé de paiement peut aller de deux à cinq ans selon la dimension de l'investissement.

2.3. Le crédit bail :

Mieux connue sous le nom de « leasing », il s'agit d'une opération financière par laquelle une entreprise donne en [location](#) des [biens](#) d'équipement, de l'outillage ou des biens [immobiliers](#) à un preneur (une banque ou une société spécialisée) qui, à un moment quelconque du contrat mais le plus souvent à l'échéance, peut décider de devenir [propriétaire](#) du ou des biens qui ont fait l'objet d'un contrat [BEA, juillet 1995]. Le contrat contient de la part du bailleur une promesse [unilatérale](#) de vente dont la réalisation reste subordonnée au paiement du prix fixé à l'avance augmenté des [intérêts](#) et des frais.

En cas de cession de biens compris dans une opération de crédit-bail, le cessionnaire est tenu des mêmes obligations que le cédant qui reste garant de l'exécution du contrat.

3. Les crédits se rapportant au commerce extérieur :

Le règlement des opérations de commerce extérieur nécessite beaucoup l'intervention des banques ayant le savoir technique, et l'appui financier, pour assurer aux entreprises exportatrices le maximum de sécurité pour obtenir leurs paiements, et substituer à l'engagement des importateurs.

3.1. Le financement des exportations :

Beaucoup de crédits finançant des exportations hors hydrocarbures bénéficient des conditions préférentielles (leur taux), surtout qu'elles représentent une source de devise.

Il est à signaler que dans le cadre des exportations, il a été créé une compagnie algérienne de garantie des exportations (CAGEX) qui a pour objet de limiter les risques de non paiement et les risques de non transfert courus par les banques.

Parmi les crédits les plus connus :

3.1.1. Le crédit fournisseur :

Le crédit fournisseur est un crédit consenti par le fournisseur (avec éventuellement escompte de sa banque) à un acheteur ou emprunteur algérien ayant conclu un contrat commercial sous la garantie d'une banque algérienne [BEA, juillet 1995].

Le fournisseur joue donc ici un rôle de producteur exportateur, mais aussi de donneur de crédit (généralement pour favoriser les exportations de biens et services).

Les mêmes modalités que les crédits acheteurs peuvent être reprises, à part que le crédit fournisseur à la charge de l'acheteur peut être majoré par des frais engagés en cas d'escompte de sa banque, des frais de couverture de la police d'assurance.

3.1.2. Le crédit acheteur :

Le crédit acheteur est destiné à financer un contrat d'exportation de biens d'équipement et/ou services signés entre un exportateur et un acheteur, lui-même importateur de biens et/ou services [BEA, juillet 1995]. En pratique, les banques s'engagent à mettre à la disposition de l'emprunteur les fonds nécessaires pour régler le fournisseur dans les termes du contrat commercial.

3.2. Le financement des importations :

L'importation peut être également une source des crédits de trésorerie, et de la procédure spéciale de crédit documentaire qui reste le mode le plus utilisé dans les opérations d'importations.

3.2.1. Le crédit documentaire :

Le crédit documentaire est la convention par laquelle un donneur d'ordre prie sa banque de mettre à la disposition d'une personne qu'elle nomme ou à la disposition d'un tiers que ce dernier désignera, une somme d'un montant déterminé contre la remise d'un titre de transport de marchandises (par exemple un connaissance) et de divers autres documents (par exemple un certificat d'origine, un certificat d'assurance) [BEA, juillet 1995].

3.2.2. Modalités de paiement ou de réalisation :

Les différentes modalités de paiement ou de réalisation d'un crédit documentaire sont suivantes [BEA, juillet 1995] :

- Il est réalisé à vue, lorsque les documents sont réglés au comptant. Ces documents sont jugés conformes aux instructions de la lettre d'ouverture de crédit.
- Il est réalisable contre acceptation dans le cas d'une vente à terme ; ici les documents sont accompagnés d'une traite tirée soit sur la banque émettrice (la banque de l'importateur), soit sur la banque notificatrice (la banque de l'exportateur).
- Il est réalisable par négociation de tirage, lorsque la traite est escomptée, sauf bonne fin, directement par la banque notificatrice contre remise des documents.

3.2.3. Les formes de crédit documentaire :

Selon la forme de crédit documentaire, l'exportateur bénéficie d'une garantie bancaire plus au moins importante [BEA, juillet 1995] :

- **Crédit documentaire révocable** : La banque émettrice peut révoquer son engagement à tout moment avant l'utilisation du crédit sans aviser préalablement l'exportateur. Cette forme de crédit offre peu de sécurité à l'exportateur qui n'est pas l'abri d'une annulation pure et simple de la transaction.

- **Crédit documentaire irrévocable** : La banque émettrice est définitivement engagée ; de ce fait elle ne peut modifier ou annuler son engagement sans accord de toutes les parties. Cette forme de crédit offre une meilleure garantie à l'exportateur à condition que les documents présentés soient conformes à la stipulation de la lettre d'ouverture.

- **Crédit documentaire irrévocable et confirmé** : Il comporte l'engagement de la banque émettrice et celle de l'exportateur (la banque notificatrice). Cette forme de crédit offre à l'exportateur plus de garanti, du fait de l'engagement de sa propre banque qui confirmera le crédit.

En résumé, on a vu dans cette section, que la banque propose une gamme très variée du crédit pour attirer vers elle les entreprises, ainsi qu'elle développe ses produits bancaires d'une manière à pouvoir suivre l'évolution des besoins de financement de l'entreprise. Quant à l'entreprise, vu ses besoins quotidiens de financement auxquels elle ne peut faire face par recours à ses fonds propres, l'oblige de plus en plus à se refinancer auprès des banques, qui restent un moyen de financement assez fiable et assez sûr.

Cependant, le financement bancaire présente l'inconvénient d'être dans la plupart des cas risqué, ce qui amène les banques, avant l'octroi du crédit, à suivre diverses procédures que nous allons étudier dans la section qui suit.

Section 3 : Etude de la demande de crédit.

L'étude de la demande de crédit est basée essentiellement sur l'analyse financière de l'entreprise. L'analyse financière consiste en un ensemble d'outils et méthodes permettant au banquier de porter une appréciation sur la situation financière de l'entreprise, son équilibre financier ainsi que ses performances [MARIOU A., 2004], et donc de prendre une bonne décision en matière d'octroi de crédit [Hubert de la Bruslerie, 2002]. Dans le cas d'une analyse financière, le but de cette section est généralement d'apporter des éléments de décision pour un crédit ou pour une transaction sur le capital d'une entreprise.



Figure N° 2 : Schéma général de conduite d'une analyse financière.

<p style="text-align: center;">PRESENTATION DE L'ENTREPRISE Un préalable : l'établissement des documents financiers passés Analyse des moyens, des contraintes et des objectifs présents et futurs</p>
<p style="text-align: center;">ANALYSE DES RISQUES ANALYSE DE LA RENTABILITE UNE SYNTHÈSE : l'appréciation de la performance de l'entreprise dans son cadre juridique, économique et stratégique</p>
<p style="text-align: center;">LA CONSTRUCTION DES DOCUMENTS FINANCIERS PREVISIONNELS</p>
<p style="text-align: center;">UNE SYNTHÈSE : Plan d'action et évaluation de l'entreprise</p>

Source : Etabli par nous à partir de l'ouvrage Hubert de la Bruslerie, *Analyse financière : Information financière et diagnostic*, 2^{ème} Ed DUNOD, Paris, 2002, p. 459 - 466.

1. Analyse rétrospective des documents comptables et financiers :

Cette analyse porte essentiellement sur l'étude des différents postes du bilan et ses annexes, l'analyse des comptes du résultat, ainsi que l'appréciation de quelques ratios.

1.1. Analyse du bilan et ses annexes :

Le bilan nous renseigne sur la situation d'une entreprise à un moment donné (stocks). Il se divise en deux parties [Hubert de la Bruslerie, 2002] :

- Le passif recense les ressources de l'entreprise (origine des fonds). Il contient les fonds propres, les dettes à moyen et long terme ainsi que les dettes à court terme ;
- L'actif reprend les emplois des ressources de l'entreprise (les biens acquis). On y trouve les immobilisations, les valeurs d'exploitation, le réalisable et les disponibilités.

Le banquier s'intéresse⁴⁵ au bilan financier obtenu après le reclassement rationnel des postes du bilan comptable en classant les postes de l'actif dans un ordre de liquidité croissante et ceux du passif dans un ordre d'exigibilité croissante pour obtenir un bilan qui peut être schématisé comme suit :

⁴⁵ Rapport d'activité de la BEA, « Typologie des crédits et le diagnostic économique et financier de l'entreprise », 2003, p. 17.

Tableau N° 1 : Le bilan financier.

	actif	passif	
Actif immobilisé net	Actif immobilisé net	Fonds propres	Capitaux permanents
		Dettes à moyen et long terme	
Actif circulant ou actif à moins d'un an	Valeurs d'exploitations ou de stocks	Dettes à court terme d'exploitation	Passif circulant ou dettes à court terme
	Valeurs réalisables	Dettes à court terme d'exploitation	
	Valeurs disponibles	Dettes à court terme bancaire	

Source : Etabli par nos soins à partir de l'ouvrage de MANCHON E., *Analyse bancaire de l'entreprise*, 5eme Ed, ECONOMICA, 2001, pp. 128 - 129.

1.2. Analyse du tableau de compte de résultats (TCR).

L'analyse du compte de résultat apporte l'éclairage essentiel pour l'appréciation des performances économiques de l'entreprise, dont l'objectif est d'éliminer l'incidence des opérations exceptionnelles sur le résultat et à procéder à un certain nombre de reclassement afin de donner le maximum d'homogénéité aux indicateurs d'activité et de résultat [MARIOU A., 2004].

A l'inverse du bilan financier qui donne une image statique de la situation de l'entreprise, le tableau des comptes de résultats permet un examen dynamique. Il retrace l'historique de l'activité de l'entreprise au cours d'un exercice comptable (une année). Il regroupe toutes les charges et tous les produits de l'année. On aura, après traitement, un compte de résultats simplifié comme le montre le tableau suivant :

Tableau N° 2 : La structure de compte de résultats.

Charges (Débit)	Produits (Crédit)
Charges d'exploitation	Produits d'exploitation
Résultat d'exploitation	
Charges financières	Produits financiers
Résultat financier	
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Résultat exceptionnel	
Bénéfice de l'exercice	Perte de l'exercice
Total général	Total général

Source : Hubert de la Bruslerie ; « *Analyse financière : Information financière et diagnostic* », 2^{ème} Ed DUNOD, Paris, 2002. Page 28.

En une autre manière, le T.C.R. permet de juger la rentabilité de l'entreprise dans son ensemble à travers le résultat net⁴⁶. Or, le même résultat peut être obtenu de diverses méthodes. Donc, pour pouvoir expliquer le résultat et entrer beaucoup plus dans les détails, il faut le décomposer en phases progressives appelées soldes intermédiaires de gestion.

⁴⁶ Rapport d'activité de la BNA, « *Typologie des crédits et le diagnostic économique et financier de l'entreprise* », 2005, p. 21.

1.3. Les soldes intermédiaires de gestion :

Le banquier utilise la méthode des soldes intermédiaires de gestion pour analyser la manière dont le résultat de l'entreprise est obtenu afin de retracer les différentes étapes par lesquelles est passé le résultat net de l'entreprise, en déterminant ses différentes composantes [Hubert de la Bruslerie, 2002]. Le calcul du solde permet de dégager plusieurs niveaux de mesure de performance d'une entreprise, dont l'excédent brut d'exploitation (EBE), qui détermine la performance économique réelle de l'entreprise, il constitue également le point de départ de mesure et d'affectation du surplus monétaire.

Les principaux soldes intermédiaires de gestion ou composantes de TCR peuvent être représentées comme suit :

1.3.1. Le chiffre d'affaires (C.A.) :

Le chiffre d'affaires est le premier élément utilisé dans l'approche du dynamisme commercial d'une entreprise. C'est le montant des affaires réalisées avec les tiers dans l'exercice de l'activité professionnelle normale et courante de l'entreprise [MANCHON E., 2001].

Il se compose des ventes de marchandises, de la production vendue et des prestations fournies.

$$\begin{aligned} \text{C.A. (Hors taxes)} = & \text{Vente de marchandises (Activité de négoce)} \\ & + \text{Production vendue (Activité industrielle)} \\ & + \text{Prestations fournies (Activité de service)} \end{aligned}$$

Source : MANCHON E., *Analyse bancaire de l'entreprise*, 5eme Ed, ECONOMICA, 2001, p. 84

Parmi les grandeurs significatives dans l'analyse de l'activité de l'entreprise, le chiffre d'affaires occupe une place tout à fait à part [MANCHON E., 2001]. Son évolution doit être suivie attentivement par le chef d'entreprise ainsi que par le banquier.

Le chiffre d'affaires doit être calculé sur plusieurs années pour constater l'évolution de l'activité de l'entreprise⁴⁷. Il est intéressant, par ailleurs, d'étudier son taux de progression pour voir s'il permet à l'entreprise de compenser l'augmentation de certaines charges (salaires, matières premières, etc.). Il convient, en outre, de faire attention à la dépendance de l'entreprise d'un ou de quelques clients importants dont le départ peut mettre l'entreprise en péril.

⁴⁷ Rapport d'activité de la BEA, « Typologie des crédits et le diagnostic économique et financier de l'entreprise », 2003, p. 18.

1.3.2. La marge commerciale (MC) :

La marge commerciale s'exprime par la différence entre le chiffre d'affaires lié à la vente de marchandises et le coût des achats de marchandises [MANCHON E., 2001], donc par la formule suivante :

$$\begin{aligned} \text{Marge commerciale} &= \text{Vente de marchandises} \\ &\quad - \text{Achats de marchandises} \\ &\quad - \text{Variation de stock de marchandises} \\ &\quad \quad (\text{stock initial} - \text{stock final}) \end{aligned}$$

Source : MANCHON E., *Analyse bancaire de l'entreprise*, 5eme Ed, ECONOMICA, 2001, p. 87.

Ce solde ne concerne que les entreprises qui ne fabriquent pas leurs produits mais qui les achètent afin de les revendre en l'état (entreprises commerciales).

C'est un indicateur important pour apprécier le dynamisme commercial de l'entreprise.

1.3.3. La production de l'exercice :

La production est la valeur des biens et services fabriqués par l'entreprise. Elle est composée des éléments suivants [MANCHON E., 2001] :

$$\begin{aligned} \text{Production de l'exercice} &= \text{Production vendue} \\ &\quad + \text{Production stockée} \\ &\quad + \text{Production de l'entreprise pour elle-même} \end{aligned}$$

Source : MANCHON E., *Analyse bancaire de l'entreprise*, 5eme Ed, ECONOMICA, 2001, p. 88.

Ce solde concerne uniquement les entreprises industrielles. En faisant l'étude de ce solde, il faut éviter tout amalgame entre les produits finis comptabilisés au prix de vente (production vendue) et les produits finis enregistrés au coût de production (production stockée).

1.3.4. La valeur ajoutée (VA) :

Ce solde exprime la richesse supplémentaire créée par l'entreprise grâce à la combinaison des facteurs de production (travail, capital) [Hubert de la Bruslerie, 2002]. Elle mesure le degré d'efficacité de l'entreprise dans l'utilisation de son capital économique.

Pour calculer la valeur ajoutée, il existe deux approches : approche soustractive et approche additive.

- **Approche soustractive**

Cette approche met en exergue l'impact des consommations en provenance des tiers [MARIOU A., 2004]. Elle confronte la production de l'exercice aux moyens de la réaliser.

$$\begin{aligned} \text{Valeur ajoutée} &= \text{Marge commerciale} \\ &+ \text{Production de l'exercice} \\ &- \text{Consommations intermédiaires.} \end{aligned}$$

Source : MANCHON E., *Analyse bancaire de l'entreprise*, 5eme Ed, ECONOMICA, 2001, p. 89.

- **Approche additive**⁴⁸

Il s'agit de répartir la valeur ajoutée entre les différents facteurs de production qui ont contribué à sa réalisation. La valeur ajoutée correspond à la somme des rémunérations des facteurs de production (travail : charges de personnel ; participation des salariés aux bénéfices ; prêteurs : charges financières ; capital technique : dotations aux amortissements et aux provisions ; Etat : impôts et taxes ; actionnaires et entreprise : résultat net).

Pour apprécier l'évolution et l'importance de la valeur ajoutée, on doit faire des comparaisons dans le temps, dans l'espace et surtout par rapport aux moyens utilisés pour la réaliser.

1.3.5. L'excédent brut d'exploitation (E.B.E.) :

L'E.B.E. est ce qui reste à l'entreprise pour le financement de ses investissements (dotations aux amortissements), son financement (charges financières) et, le cas échéant, la rémunération des actionnaires ou associés et l'entreprise elle-même (résultat) [Hubert de la Bruslerie, 2002].

Il est donc ce qui reste de la VA après règlement des impôts, taxes et versements assimilés et des charges d personnel.

$$\begin{aligned} \text{E.B.E.} &= \text{Valeur ajoutée} \\ &+ \text{Subventions d'exploitation} \\ &- \text{Charges de personnel} \\ &- \text{Impôts et taxes.} \end{aligned}$$

Source : Hubert de la Bruslerie, *Analyse financière : Information financière et diagnostic*, 2^{eme} Ed DUNOD, Paris, 2002, p. 145.

L'E.B.E. constitue un excellent indicateur de rentabilité économique car en faisant abstraction des politiques de financement et d'investissement, il permet de voir si l'activité de l'entreprise est rentable ou non.

Lorsque l'E.B.E. est négatif, on parle d'I.B.E, c'est-à-dire insuffisance brute d'exploitation. Une entreprise qui accuse une I.B.E. se trouve dans une situation délicate car elle aura du mal à faire face à des charges non négligeables liées à ses investissements et son financement.

⁴⁸ MARIOU A., *Analyse financière : Concepts et méthodes*, 3^{eme} Ed DUNOD, 2004, pp, 52-53.

1.3.6. Le résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation est le résultat que l'entreprise réalise par l'exercice de son activité courante [MARIOU A., 2004]. Il représente la ressource nette dégagée par les opérations de gestion courante. Ce résultat est obtenu après déductions des amortissements et provisions d'exploitation.

Le résultat d'exploitation mesure les performances des entreprises quant à leur activité propre, c'est-à-dire sans prendre en compte les opérations exceptionnelles (hors exploitation).

$$\begin{aligned} \text{Résultat d'exploitation} &= \text{Valeur ajoutée} \\ &+ \text{Produits divers} \\ &+ \text{Transfert de charges d'exploitation} \\ &- \text{Frais de personnel} \\ &- \text{Impôts et taxes} \\ &- \text{Frais divers} \\ &- \text{Dotations aux amortissements et aux provisions} \end{aligned}$$

Source : MARIOU A., *Analyse financière : Concepts et méthodes*, 3^{ème} Ed DUNOD, Paris, 2004, p. 50.

1.3.7. Le résultat avant produits et frais financiers

Le résultat avant produits et frais financiers est le résultat lié aux opérations d'exploitation, abstraction faite des opérations financières⁴⁹.

$$\begin{aligned} \text{Résultat avant produits et frais financiers} &= \text{Résultat d'exploitation} \\ &+ \text{Frais financiers} \\ &- \text{Produits financier.} \end{aligned}$$

Source : Rapport d'activité de la BNA, « *Typologie des crédits et le diagnostic économique et financier de l'entreprise* », 2005, p. 23.

La politique financière de l'entreprise peut être jugée à travers la comparaison entre ce solde et le solde précédent (résultat d'exploitation).

1.3.8. Le résultat hors exploitation

Le résultat hors exploitation est la différence entre les produits hors exploitation et les charges hors exploitation [Rapport de l'activité de la BNA, 2005].

$$\begin{aligned} \text{Résultat hors exploitation} &= \text{Produits hors exploitation} \\ &- \text{Charges hors exploitation.} \end{aligned}$$

Source : Rapport d'activité de la BNA, « *Typologie des crédits et le diagnostic économique et financier de l'entreprise* », 2005, p. 24.

⁴⁹ Rapport d'activité de la BNA, « *Typologie des crédits et le diagnostic économique et financier de l'entreprise* », 2005, P. 23.

Un bénéfice lié aux opérations hors exploitation peut venir conforter la rentabilité d'une entreprise qui dégage un résultat d'exploitation largement positif, comme il peut déceler le recours volontaire de l'entreprise à des opérations hors exploitation pour dissimuler des difficultés de rentabilité liées à l'exploitation et améliorer de manière fictive son résultat net.

1.3.9. Le résultat net (R.N.)

Le résultat net, donnée directement par la comptabilité, est le solde de toutes les opérations de l'entreprise [MARIOU A., 2004].

$$\begin{aligned} \text{Résultat net} &= \text{Résultat d'exploitation} \\ &+ \text{Résultat hors exploitation} \\ &- \text{Participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise} \\ &- \text{Impôts sur les bénéfices.} \end{aligned}$$

Source : MARIOU A., *Analyse financière : Concepts et méthodes*, 3^{ème} Ed DUNOD, Paris, 2004, p. 51.

Le R.N. indique ce qui reste à l'entreprise après déduction de toutes les charges de l'exercice. Il reflète la rentabilité générale de l'entreprise.

En plus de ces soldes, le solde qui représente la capacité d'autofinancement de l'entreprise, est dit le solde de la capacité d'autofinancement (CAF). Ce solde permet à l'entreprise de rétribuer ses actionnaires ou associés et d'assurer son autofinancement.

La CAF est le surplus monétaire conservé par l'entreprise après la distribution des dividendes [Hubert de la Bruslerie, 2002]. En outre, La capacité d'autofinancement est la ressource interne dégagée par l'entreprise à l'occasion de ses opérations de gestion et qui restera à sa disposition lorsque l'ensemble de ses partenaires (autres entreprises, personnel, établissements de crédit, administrations) auront été rémunérés [MARIOU A., 2004].

On peut déterminer la CAF à partir de l'E.B.E, ou à partir de résultat de l'exercice, dont le schéma montre les modalités de calcul :

A partir de l'E.B.E :

$$\begin{aligned} \text{Capacité d'autofinancement} &= \text{E.B.E.} \\ &+ \text{Produits divers} \\ &+ \text{Transfert de charges d'exploitation} \\ &+ \text{Produit financiers} \\ &- \text{Frais financiers} \\ &- \text{Frais divers} \\ &+ \text{Produits hors exploitation **sauf** les produits de} \\ &\text{cession des éléments d'actif cédés} \\ &- \text{Charges hors exploitation **sauf** la valeur nette} \\ &\text{comptable des éléments d'actif cédés} \\ &- \text{impôts sur les bénéfices} \\ &- \text{Participation des travailleurs aux bénéfices de} \\ &\text{l'entreprise.} \end{aligned}$$

<p>Capacité d'autofinancement = résultat de l'exercice +charges d'exploitation calculées dotations aux amortissements et provisions - produits d'exploitation : reprise sur amortissement et provision +charges financières calculées dotation aux amortissements et provisions - produits financiers: reprise sur amortissement et provision +charges exceptionnelles calculées dotation aux amortissements et provisions - Produits exceptionnels : reprise sur amortissement et provision +valeur nette comptable des éléments cédés - produits de cession des éléments d'actifs - quote-part des subventions des investissements virées au résultat de l'exercice</p>
--

Source : Hubert de la Bruslerie, *Analyse financière : Information financière et diagnostic*, 2^{ème} Ed DUNOD, Paris, 2002, p. 154 - 155.

1.4. L'analyse de la structure financière de l'entreprise :

La situation financière de l'entreprise dépend de son aptitude à assurer en permanence sa solvabilité. Cette dernière résulte de l'opposition entre la liquidité des actifs qu'elle détient et l'exigibilité de son endettement.

L'analyse financière a pour matière première de retracer les bilans et les TCR des trois derniers exercices et elle utilise deux méthodes d'appréciation :

- La méthode des grandes masses du bilan ;
- La méthode des ratios ou méthode relative.

1.4.1. La méthode des grandes masses du bilan :

Cette méthode permet une vue d'ensemble du profil financier de l'entreprise afin d'apprécier la solvabilité et l'équilibre financier de l'entreprise⁵⁰.

La solvabilité exprime l'aptitude de l'entreprise à faire face à l'ensemble de ses engagements (dettes).

L'analyse de la solvabilité de l'entreprise repose sur le calcul des valeurs structurelles, notamment le calcul de la surface nette comptable (S.N.C.), qui détermine la perte maximale que la banque pourra supporter, lors de la cession de ses actifs sans que le remboursement des ses créances seront compromis.

<p>S.N.C.= Actif réel (actif net immobilisé - les non valeurs + actif circulant) – les dettes (dettes à court terme + dettes à moyen et long terme).</p>
--

Source : Rapport d'activité de la BNA, « *Typologie des crédits et le diagnostic économique et financier de l'entreprise* », 2005, p. 26.

En ce qui concerne l'équilibre de l'entreprise, l'analyse permet au banquier l'appréciation de la situation financière qui se porte sur le bilan financier de l'entreprise

⁵⁰ Rapport d'activité de la BNA, « *Typologie des crédits et le diagnostic économique et financier de l'entreprise* », 2005, P. 26.

[MANCHON E., 2001]. A cet effet, l'équilibre financier résulte de l'opposition entre la liquidité des actifs que l'entreprise détient et l'exigibilité de son endettement.

La technique d'interprétation du bilan se fait par le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

- **Le fonds de roulement (FR) :**

Le FR est l'excédent des capitaux permanent sur l'actif immobilisé. Il s'agit d'une grandeur qui peut être calculée de diverses manières [MANCHON E., 2001] :

- ◆ **Par le haut du bilan financier :**

FR = Capitaux permanents – Actifs immobilisés.

- ◆ **Par le bas de bilan financier :**

FR = Actifs circulants (disponibilités incluses) – Dettes à court terme (concours bancaires inclus).

En effet, l'évolution du fond de roulement peut être analysée sur plusieurs exercices, et on peut se retrouver face à quatre situations [Rapport de l'activité de la BNA, 2005] :

- ▶ Le FR augmente lorsque l'entreprise dégage un surplus important de ressources permanentes par rapport à l'actif stable et qui pourra être utilisé pour financer d'autres besoins de l'entreprise. L'entreprise bénéficie alors d'une marge de sécurité plus large. Cependant, il faut s'assurer que l'amélioration du FR ne s'est pas faite au détriment de son autonomie financière, autrement dit en contractant de nouvelles dettes à long et moyen terme.

- ▶ La signification de la diminution du FR est que la marge de sécurité de l'entreprise se rétrécit et le risque d'un déséquilibre augmente. Néanmoins, dans le cas où cette diminution a pour cause l'acquisition de nouveaux investissements, la situation peut être considérée comme saine car ces investissements contribueront au rétablissement de l'équilibre par leur rentabilité.

- ▶ Le FR stable correspond à une stagnation de l'activité de l'entreprise. Il peut s'agir d'une pause conjoncturelle d'investissement comme elle peut correspondre à un ralentissement structurel de croissance.

- ▶ Le FR négatif signifie qu'une insuffisance en fonds de roulement peut se régulariser d'elle-même par le biais d'une augmentation suffisante des bénéfices. Si l'insuffisance est structurelle, c'est-à-dire un FR négatif sur plusieurs exercices, la situation est plus délicate et plus risquée. En effet, les immobilisations sont financées par des ressources à court terme et l'équilibre financier est mis en péril. Le redressement ne peut se faire qu'avec un apport en capitaux ou en contractant des dettes à long et moyen terme.

- **Le besoin en fond de roulement (BFR) :**

Le BFR est le moyen de couverture des besoins d'entreprise par recours à des capitaux permanents, ou au financement externe et/ou interne [MANCHON E., 2001]. Il est donc

assimilable au besoin de financement de l'exploitation d'une entreprise. Le BFR peut être défini comme étant le solde de l'actif circulant hors disponibilités sur les dettes à court terme (DCT) hors concours bancaires et effets escomptés non échus.

BFR = Actif circulant hors disponibilités - Dettes à court terme (DCT) hors concours bancaires et effets escomptés non échus⁵¹.

Lorsque le BFR est négatif, on parle de Ressources en Fonds de Roulement (RFR).

La comparaison entre le FR et le BFR permet d'apprécier l'équilibre global au sein de l'entreprise. Cet équilibre va se traduire par la trésorerie.

- **La trésorerie (Tr) :**

La trésorerie est la résultante du FR et du BFR [MANCHON E., 2001] :

Tr = FR – BFR
= Disponibilités – Concours à court terme et effets escomptés non échus.

Si le crédit bancaire excède les liquidités, la trésorerie est dite négative, la diminution des besoins en capitaux permanents est provoquée par le recours aux crédits à court terme.

Après l'appréciation de la solvabilité, et l'équilibre financier de l'entreprise, le banquier s'intéresse à vérifier la qualité de gestion de l'entreprise par l'étude des ratios.

1.4.2. L'analyse de la performance de l'entreprise à l'aide des ratios :

Un ratio est un rapport entre deux (02) grandeurs significatives de l'activité et de la situation de l'entreprise [MANCHON E., 2001]. Ces grandeurs peuvent être brutes (poste du bilan) ou élaborées (FRN, BFR, etc.).

L'analyse par ratios permet de suivre l'évolution de l'entreprise et de situer son image aux tiers. Il faut rappeler qu'il s'agit là d'une analyse a posteriori et donc le fait d'avoir de bons ratios n'implique pas automatiquement un avenir favorable.

La liste des ratios présentée ci-après n'est pas exhaustive. Il existe en analyse financière des centaines de ratios. On peut même en créer. L'essentiel n'est pas seulement de sélectionner les grandeurs à étudier mais aussi de bien les connaître et comprendre parfaitement le ratio calculé.

L'examen de la santé de l'entreprise porte sur trois pôles principaux :

- La structure financière ;
- La liquidité ;
- La gestion ;
- La rentabilité ;
- La répartition de la valeur ajoutée.

⁵¹ Rapport d'activité de la BNA, « Typologie des crédits et le diagnostic économique et financier de l'entreprise », 2005, P. 27.

Les ratios sont nombreux et chaque ratio est utilisé selon les besoins d'analyse du banquier.

Les principaux ratios utilisés seront présentés ci-après.

Tableau N° 3 : Les principaux ratios.

Type de ratio	Nom de ratio	Formule
Ratios de structure	Equilibre financier	Capitaux permanent / Actif immobilisé
	Autonomie financière	Fonds propres / DMLT
	Endettement	DMLT × 100 / Capitaux permanents
Ratios de liquidité	Liquidité générale	Actifs circulants / Dettes à court terme (DCT)
	Liquidité réduite	Créances diverses d'exploitation et disponibilités / DCT
	Liquidité immédiate	Disponibilités / DCT
Ratios de gestion	Ratio de FR	FR × 360j / C.A. hors taxes (HT)
	Ratio de BFR	BFR × 360j / C.A.H.T.
	Délai de rotation des stocks	Stock moyen × 360j / C.A.H.T.
	Délai accordé aux clients	(clients + effets à recevoir) × 360j / C.A.H.T.
	Délai détenu des fournisseurs	(fournisseurs + effets payer) × 360j / achat TTC TTC : tout taxe comprise.
Ratios de rentabilité	Rentabilité économique	Résultat d'exploitation / Actif total
	Rentabilité financière	Résultat net / Capitaux propres
Ratios de répartition de Valeur Ajoutée	Rémunération du personnel	Charge du personnel / V.A.
	Rémunération du capital de production	Dotations aux amortissements / V.A.
	Rémunération de l'entreprise	C.A.F. / V.A.
	Rémunération des prêteurs	Frais financiers / V.A.
	Prélèvements de l'Etat	Ensemble des impôts et taxes / V.A.

Source : Etabli par nos soins à partir de l'ouvrage MANCHON E., *Analyse bancaire de l'entreprise*, 5eme Ed, ECONOMICA, 2001, p. 182 - 198.

Nous pouvons calculer le Résultat Net (RN) comme suit :

RN = Résultat Brut d'exploitation (RBE) – Impôts [Rapport de l'activité de la BNA, 2005].

On a aussi le ratio de Rentabilité Economique (RE) qui peut être écrit comme suit :

RE = (RN / C.A.H.T.) × (C.A.H.T. / Actif total), sauf que le RN / C.A.H.T. est le taux de marge économique, ou indice de rentabilité et le C.A.H.T. / Actif total indique le taux de rotation de l'actif économique [Rapport de l'activité de la BNA, 2005].

En effet, la rentabilité financière (RF) dépend de plusieurs indices et taux, elle peut être calculée comme suit [Rapport de l'activité de la BNA, 2005] :

RF = (RN / C.A.H.T.) × (C.A.H.T. / Actif) × (Actif / capitaux propres).

On peut établir la relation entre les deux rentabilités :

$$\mathbf{RF = RE \times Actif / capitaux propres}.$$

Enfin, on peut établir cette relation finale :

$$\mathbf{RF = RE + (RE - I) \times (dettes / capitaux propres)}.$$

I est le coût des dettes.

2. Analyse prospective (prévisionnelle) :

L'appréciation du passé et du présent de l'entreprise par le banquier se fait par l'analyse rétrospective que nous avons déjà vue précédemment. Par contre, l'analyse de la situation future de l'entreprise sera faite par une analyse prospective, ou prévisionnelle, qui importe plus au banquier que sa situation financière actuelle. Lorsque le banquier accorde un crédit, c'est en fait la capacité de remboursement du client à l'échéance qui est déterminante et non pas celle qui ressort des derniers comptes. Il convient donc d'étudier : le plan de financement, le plan de trésorerie et le budget d'exploitation prévisionnelle.

2.1. Le plan de financement :

Par le plan de financement, le banquier doit vérifier les échéances des ressources et des charges, tels que les remboursements des emprunts à moyen, et à long terme à partir d'un plan financier étalé sur la période de l'emprunt [MANCHON E., 2001].

Pour les crédits d'investissement à moyen et long terme, l'étude prévisionnelle s'effectue sur plusieurs années, il s'agit du plan de financement qui n'est qu'un plan de trésorerie étalé sur une période plus longue [Rapport de l'activité de la BEA, 2003].

2.2. Le plan de trésorerie :

Le plan de trésorerie détermine le montant des besoins ou des disponibilités de l'entreprise à des intervalles réguliers [Hubert de la Bruslerie, 2002]. Il reprend les dépenses et les recettes d'exploitation prévisionnelles périodiquement (mensuelle ou trimestrielle) [Rapport de l'activité de la BNA, 2005]. Pratiquement, le plan de trésorerie reprend les éléments suivants [Rapport de l'activité de la BNA, 2005] :

- le solde de trésorerie de fin de période précédente ;
- les encaissements périodiques ;
- les décaissements périodiques ;
- les trésoreries périodiques ;
- les trésoreries cumulées ;
- les trésoreries en fin période.

2.3. Le budget d'exploitation prévisionnel :

Le budget d'exploitation prévisionnelle permet à l'entreprise de prévoir ses dépenses de financement à court terme à l'avance et cherche les meilleures solutions pour les financer. Les budgets sont donc des prévisions chiffrées de tous les éléments correspondants à un programme déterminé pour atteindre un objectif préalablement défini [Rapport de l'activité de la BNA, 2005]. En outre, ce type de plan (synthétisé par le plan de trésorerie) permet de chiffrer avec précision les besoins de crédits à court terme de l'entreprise et les divers crédits pouvant être mis à sa disposition, sous forme, notamment, d'escompte de papier commercial, d'avances ou de mobilisation de créances [Rapport de l'activité de la BNA, 2005]. En effet, chaque budget concerne une fonction de l'entreprise et leur établissement répond à une certaine hiérarchie, ce qui leur permet de donner une vision simplifiée du fonctionnement de l'entreprise.

On peut distinguer entre [Rapport de l'activité de la BNA, 2005] :

- le budget des investissements ;
- le budget des approvisionnements ;
- les budgets des ventes ;
- les budgets des charges ;

Conclusion :

À la conclusion, on peut dire que toute demande de crédit d'exploitation ou d'investissement doit être appuyée d'un dossier de crédit. Ce dossier doit fournir un certain nombre d'éléments d'information qui constitueront la matière première d'une étude que le banquier est amené à effectuer avant de se prononcer sur l'octroi ou non du concours sollicité.

Cette étude se réalise en plusieurs étapes. L'identification du client et de l'environnement est préalable à l'appréciation de la relation Banque-Client. Vient alors le diagnostic économique et financier de l'entreprise qui constitue le parachèvement de l'étude du dossier. L'étude doit permettre au banquier de connaître parfaitement son client sur tous les plans. Elle lui permet en outre d'évaluer ses performances et de déceler ses forces et ses faiblesses.

Il est à rappeler que l'étude n'est pas pareille pour toutes les affaires. Elle varie selon la taille de l'affaire, l'ancienneté de la relation...etc. Ainsi une entreprise nationale n'est pas traitée de la même sorte qu'une épicerie. Quelques uns des volets d'étude sous-présentés peuvent ne pas être abordés dans le cas de petites affaires [Rapport de l'activité de la BNA, 2005].

A la lumière de l'ensemble d'outils et méthodes utilisés, le banquier peut porter une appréciation sur la situation financière de l'entreprise, son équilibre ainsi que ses performances. Après étude et analyse du dossier de crédit, le banquier passe à la prise de décision, en prenant toujours en compte des mesures de précaution contre tout éventuel risque qu'il (le banquier) puisse courir s'il répond favorablement à la demande de sa relation.

En effet, si la décision du banquier est favorable à l'octroi de crédit, un recueil de certaines de garanties est exigé. Rappelons ici que le risque de crédit est quasi permettant dans toutes les fonctions d'octroi de crédit, que se soit un crédit d'investissement ou un crédit d'exploitation. Ainsi, le banquier, malgré l'étude approfondie du dossier, doit se garantir au maximum contre tous risques inhérents à l'activité bancaire.

Conclusion à la première partie :

On a vu précédemment que le développement local est un processus communautaire d'innovation territoriale inscrit dans la durabilité. Ce processus s'ancre dans un territoire pertinent, il y associe et organise en réseau les acteurs économiques, sociaux, environnementales et culturels d'une culture de projets dont l'objectif est le bien-être collectif.

L'émergence du concept de développement local comme une réalité et comme un thème d'étude est apparu résultant à la crise des modèles centralisateurs engagés dans les années 60 dans beaucoup de pays, dont l'Algérie. Après l'échec des modèles basés sur les grandes entreprises et des systèmes centralisés où le développement vient de sommet de l'Etat, le modèle de développement souple s'appuie sur l'essor des petites et des moyennes entreprises, et expressif d'un volontarisme des acteurs locaux paraît, semblablement, un modèle efficient de développement.

Si le développement local est le résultat d'une croissance bien répartie, la place des banques dans le financement des projets de ce dernier est prépondérante. Donc, les banques de part leurs activités butant au financement de l'économie participent efficacement au développement local. Le recours aux crédits bancaires constitue l'un des moyens dont disposent les entreprises pour couvrir ses besoins de financement. Ainsi la banque propose aux entreprises une panoplie des crédits qui répondent parfaitement aux différents besoins de financement manifestés par l'entreprise.

Pour sa création, l'entreprise a besoin des capitaux durables pour acquérir les bâtiments, les terrains, les équipements et les outillages nécessaires à son activité. Notons, la création de l'entreprise n'a de sens véritable que si elle peut conquérir une part de marché. Dans ce cas, seule l'importance du chiffre d'affaires permettra à la nouvelle entreprise de soutenir d'autres batailles et les créateurs d'entreprises ont compris que fonder un développement de celui-ci sur leurs propres ressources commerciales était très long et coûteux.

Après quelques années d'activités, l'entreprise aura encore besoin des capitaux durables pour renouveler ses moyens de production, il s'agit des achats de capital technique ou ensemble des biens matériels qui sont utilisés dans des détours de production en vue de produire des biens et services. Ce capital technique comprend le capital fixe, équipements et outillage, la consommation intermédiaire, c'est-à-dire des stocks de matières premières et produits semi-finis ou finis nécessaires à la production.

Il y a à moment donné, que les entreprises doivent payer immédiatement certaines dépenses courantes, alors que les recettes d'exploitation ne retournent dans la caisse de l'entreprise qu'une fois les produits fabriqués seront rendus sur le marché, et souvent même beaucoup plus tard, de fait des délais de paiement accordés aux acheteurs. Dans ce cas, le financement mis en place par les banques est seulement destiné à compléter des déséquilibres de trésorerie provenant des décalages entre les ressources et les dépenses de l'entreprise. Ce financement sera à court terme de quelques jours à quelques mois.

Dans le but d'assurer le maximum de sécurité des paiements intentionnels et de substituer à l'engagement intentionnel des opérations, les banques diversifient ses produits

bancaires qui se rapportant du commerce extérieurs d'un pays, soit par son savoir faire technique, soit par l'appui financier.

Après avoir déterminé le type de crédit à consentir à l'entreprise, et avant tout opération d'octroi, un dossier appelé dossier de crédit qui doit être constitué dès qu'une entreprise fait la demande, par un recueil des documents nécessaires, ensuite le passe le banquier passe à une étude minutieuse de dossier, en se basant sur des critères précis selon le cas de crédit demandé. L'analyse du dossier de crédit consiste alors à l'ensemble d'outils et méthodes permettant au banquier de porter une appréciation sur la situation financière de l'entreprise, son équilibre financier ainsi que ses performances. Après cette analyse, le banquier passe à la prise de décision, en prenant toujours en compte des mesures de précaution contre tout éventuel risque, avec la réunion du comité de crédit qui va discuter sur un éventuel d'octroi de crédit compte tenu de l'analyse du banquier.

L'évolution de l'approche bancaire en matière de garantie, amène le banquier de s'intéresser de plus en plus au dynamisme interne de l'entreprise, l'activité de cette dernière, et beaucoup plus sa rentabilité garante de remboursement des crédits consentis.

En Algérie, la pratique du crédit est, avant la préparation de l'économie algérienne vers l'économie de marché, planifiée et purement administrée, le refinancement quasi-automatique auprès de la banque centrale d'Algérie faisait que le crédit ne représentait pas beaucoup de risque pour les banques primaires. Avec la réforme du dit secteur, une nouvelle réglementation est venue pour consolider la relation banque-entreprise et encourager les entreprises privées à redémarrer et à prendre l'initiative d'investir. C'est donc à partir de la loi de 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit que les crédits prend ses fonctions et champs d'actions, et est orienté vers des objectifs de développement, de contrôle monétaires et de relance économique.

Ce qui nous amenons à présenter dans la partie qui suit le contenu des réformes du système bancaire algérien depuis la réforme 1990 et de présenter la contribution des banques de la wilaya de Béjaïa à travers sa contribution au financement des projets de développement local, choisie comme échantillon d'étude.

Deuxième partie :

*Contribution du système bancaire algérien
au financement des projets
depuis la réforme de 1990*

Introduction à deuxième partie :

La loi sur la monnaie et le crédit de 1990 résulte spécialement de l'esprit de la constitution de 1989 la quelle déclare une rupture par l'instauration des principes de séparation des pouvoirs et elle remplace la loi bancaire n° 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit. Elle consacre l'indépendance de l'institut de l'émission par rapport au pouvoir exécutif et la réorganisation de l'économie nationale par l'instauration de mécanismes fondés sur les règles de marché et elle vise une transformation radicale des anciennes pratiques dirigistes et la mise en place progressive des règles de gestion historiquement et universellement admises.

Dans cette phase initiale de transformation structurelle du système de financement, la Banque d'Algérie a déjà en gager un processus de concertation avec les banques et les établissements financiers dans la perspective de la mutation de ce système. Cette mutation doit reposer en premier ressort sur une réactivation des canaux fonctionnels des flux monétaires, en particulier les relations financières entre les banques et les agents économiques non financiers (ménages et entreprises). A ce titre, la systématisation des flux monétaires est nécessaire pour assurer une mesure statistique opérationnelle des paiements effectifs dans l'économie nationale.

On sait que le poids de dette extérieure a indiqué par poser le problème du financement de l'économie algérienne imposant subséquemment un assortiment de réformes structurelles et institutionnelles qui s'écrivent dans le cadre d'un programme d'ajustement structurel. A cet effet, l'Algérie signe en 1994 un accord avec le FMI qui impose une dure politique de rééchelonnement de la dette extérieur accompagné d'un Plan d'Ajustement Structurel (PAS), qui devait adapter l'économie nationale de façon à répondre les déséquilibres macro-économiques.

Il serait important de signaler que la loi relative à la monnaie et au crédit de 1990 a été modifiée par l'ordonnance du 27 février 2001, avant d'être abrogée et remplacée par la loi du 26 août 2003 qui apporte essentiellement des changements organiques dans la composition du Conseil de la monnaie et du crédit, ce que d'aucuns ont interprété comme une atténuation des prérogatives de la Banque centrale. Il s'agit donc de vérifier que si ces ordonnances n'ont pas remis en cause les anciennes textes, d'un côté, et de déterminer de façon explicite le rôle joué et le degré qu'elles ont répondu aux objectifs qui lui assignés, d'autre côté.

On a signalé dans la problématique que l'objet assigné à notre travail est l'évaluation de système bancaire algérien à travers sa contribution au financement de projets de développement local en se limitant à l'espace bancaire de la wilaya de Béjaïa, choisi comme échantillon d'étude. Pour parvenir à cet objectif, nous avons procédé en des enquêtes sur le terrain consistant :

- En des enquêtes par questionnaires, s'adressant directement aux agences bancaires ainsi que leurs directions, d'un côté, et des chefs d'entreprises, à différents secteurs d'activités, localisées à travers le territoire de la wilaya de Béjaïa, en ce qui concerne leurs caractéristiques, la question de financement bancaire de ces entreprises et leurs appréciations général concernant leurs collaboration avec leurs fournisseurs de crédit, d'autre côté.

- En des enquêtes par entretiens, sur les questions non prévues dans le questionnaire, menées avec tous les responsables de banques et des entreprises, notamment sur les problèmes qui se posent en matière de financement des projets de développement local, ainsi des enquêtes par entretiens avec les responsables des divers organismes officiels, à savoir l'ANSEJ et la CNAC.

Il est utile, dans cette introduction, une bref présentation sur l'identification des ressources et l'état des activités économiques de la région

Située au nord-est de la région centre du pays, la wilaya de Béjaïa⁵² est délimitée par:

- La wilaya de Jijel à l'est.
- Les wilayas de Bouira et de Tizi-Ouzou à l'Ouest.
- Les wilayas de Bordj-Bou-Arréridj et de Sétif au Sud.
- Au nord, elle est ouverte sur la Méditerranée sur une longueur qui avoisine 100 km.

Du point de vue administratif, elle est constituée de 52 communes; regroupées en 19 daïras. Son territoire s'étend sur une superficie de 3261,26 km² pour une population estimée au 2005 de 978 662 habitants⁵³.

Le climat de la région est très favorable à l'occupation de sol par homme et la pratique de plusieurs activités. Les ressources hydriques de la région sont considérables, il suffit d'augmenter le taux de mobilisation et de bien gérer et répartir les eaux mobilisés pour satisfaire sans difficultés les différents besoins en eau.

L'analyse sectorielle des données recueillies sur la période 1994-2004⁵⁴ révèle la prédominance de deux secteurs d'activité, à savoir, le commerce et le secteur du bâtiment et des travaux publics (non pétroliers). L'activité commerciale joue un rôle important dans la vie socio-économique de la population de la wilaya. Ces types d'activités sont diversifiés avec une prédominance des entreprises de distribution telles que les entreprises de distribution de matériels électriques, de matériels hydrauliques et d'articles électroménagers.

Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, une forte représentativité des entreprises en travaux du bâtiment (tous corps d'Etat) ainsi que des entreprises de bureaux études chargées des études et de la réalisation de constructions, ce qui reflète une dynamique et un essor remarquables dans ce secteur, notamment au niveau du chef lieu de la wilaya Béjaïa.

La wilaya de Béjaïa dispose d'un tissu industriel important. Les différentes branches d'activités sont largement présentes avec toutefois une prédominance de l'industrie manufacturière et de transformation. Le secteur des industries légères avec six grands complexes textiles et deux complexes de transformation du cuir occupe la majeure partie de la population active. Le secteur de l'énergie est constitué principalement du terminal de l'oléoduc 28" HAOUD EL HAMRA-BEJAIA" débouchant sur le port pétrolier et la centrale hydro-électrique de Darguina pour la production d'électricité. L'existence de richesses minérales naturelles a permis un développement du secteur des matériaux de construction notamment

⁵² Revue : « CNEP-News », revue trimestrielle de la CNEP-banque, N° 13 – avril 2003, p. 33.

⁵³ A. HAMMOUCHE, Marché de l'emploi à Béjaïa, Article paru dans la rubrique Infos de Bgayet - Liberté du 09 Juillet 2006 ; In http://www.bgayet.net/article_revue.php?id_article=293

⁵⁴ *La dynamique et les déterminants de la création des PME : cas de la wilaya de Bejaia*, Communication de H. AIT SIDHOUM, Université de Béjaïa, CREAD, Algérie, pp. 5 – 8.

dans les produits rouges et les carreaux-sol. Le secteur privé limité jusque là à des investissements dans le secteur de transformation, s'oriente maintenant vers les activités de production: Agro-alimentaire, textile, matériaux de construction.

Cette partie sera donc consacrée au contenu des réformes monétaires et financières du système bancaire algérien, à partir la promulgation de la loi de 14 avril de 1990 relative à la monnaie et au crédit (le premier chapitre) et à l'étude de l'évaluation des banques de la wilaya de Béjaïa à travers ses contributions au financement de projets de développement local (chapitre deux).

Chapitre 1 : Contenu des réformes du système bancaire algérien.

Introduction :

Il y a environ deux décennies, l'Algérie disposait d'un système bancaire qui fonctionnait et évoluait en tant qu'instrument privilégié au service de l'économie publique et de la planification centralisée. Il nous faut mentionner que l'activité bancaire se trouvait strictement axée sur le bon fonctionnement des entreprises publiques, qui constituaient l'essentiel du virtuel économique de l'Algérie. Les premières politiques économiques mises en oeuvre après l'indépendance, en 1962, avaient pour objectif de donner à l'Algérie une forte industrie de base, de mettre en oeuvre la réforme agraire et de gagner l'indépendance économique à l'égard de l'extérieur. Selon un système économique basé sur la planification, de 1967 à 1977, plusieurs plans nationaux de développement se sont succédés.

A partir des années 1980, la masse croissante de la dette a imposé un changement de politique, avec pour but la réduction des dépenses publiques et le remboursement de la dette extérieure. En 1986, cette politique restrictive s'est liée à la baisse du prix du pétrole en provoquant la crise économique et sociale la plus grave de l'histoire récente algérienne. En 1994, l'Algérie signe un accord avec le FMI⁵⁵ qui impose une dure politique de rééchelonnement de la dette extérieure, accompagné d'un Plan d'Ajustement Structurel (PAS). Parallèlement, les gouvernements entament le processus d'ouverture à l'économie de marché, avec la libéralisation du commerce et le soutien aux investissements privés et aux capitaux étrangers.

Comme mesures d'ordre monétaire, il est utile de rappeler que le FMI a retenu :

- ✓ Une dévaluation du dinar algérien (DA), suivie de sa gestion flexible, qui s'apparente à un marché de la devise dans lequel l'offre est le fait pratiquement de la seule Banque d'Algérie ;
- ✓ Une gestion de la monnaie fondée sur des instruments de contrôle indirect ; c'est le taux d'intérêt qui est censé réguler l'expansion monétaire, pour la contenir dans la limite des objectifs fixés dans le cadre de l'accord entre l'Algérie et le FMI.

Une deuxième phase de réformes économiques, dites de « *seconde génération* », a été engagée au début des années 2000, avec pour but d'asseoir les changements imposés par le PAS et la nouvelle orientation de l'économie. Les principaux axes des réformes de « *seconde génération* » sont : l'intégration dans l'économie mondiale, la promotion de l'investissement et de l'environnement des entreprises, les privatisations et la réforme du secteur public, la réforme du secteur bancaire et financier, la libéralisation des infrastructures, la modernisation des finances publiques, le développement de l'agriculture et la politique environnementale.

Dans ce contexte, le secteur bancaire et financier connaît une mutation rapide que l'on peut observer aux niveaux des institutions et de la gestion. Ainsi, de nombreuses dispositions d'ordre législatif, réglementaire et organisationnel sont venues asseoir les bases du nouveau mode de fonctionnement de ce secteur.

¹Le dernier accord financier avec le FMI est terminé en 1998. L'Algérie a aujourd'hui des Rapports de consultation périodiques avec le FMI. Elle a d'importantes collaborations en cours avec la **Banque Mondiale** qui, en 2002, était active dans le pays avec 15 projets, pour un total de 835 millions de dollars.

En 1980, il est commencé un processus de décentralisation avec la création de banques spécialisées et la progressive ouverture aux banques privées. Les banques commerciales sont considérées comme des entreprises publiques économiques, et sont, de ce fait, concernées par la réforme de 1988⁵⁶.

La réforme institutionnelle du système bancaire algérien a été marquée par la promulgation de la loi 90-10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, qui a été conçue pour adapter le système financier algérien à l'économie de marché.

Au sommet du système financier, il y a la **Banque Centrale d'Algérie**, qui est formellement autonome et qui édicte des instructions qui ont un caractère réglementaire et exécutoire. Elle régleme aussi toutes les opérations, activités et services liés au commerce de la banque, au marché monétaire, au marché interbancaire des changes, et au contrôle et la réglementation des changes.

Depuis 1999, le système bancaire a fait objet d'un ultime programme de réforme élaboré par le gouvernement algérien avec l'aide de la Banque Mondiale et ayant pour but la recapitalisation des banques, le relâchement des liens financiers entre les banques et les entreprises publiques, l'accès aux capitaux privés et l'ouverture complète du crédit aux entreprises étrangères.

De ce fait, l'objet de ce vaste programme est d'assurer au système bancaire et financier les conditions de compétitivité sur le marché national et d'efficacité dans ses rapports avec le reste du monde.

Dans ce chapitre, on traite uniquement la période commencée depuis la promulgation, en 1990, de la loi sur la monnaie et le crédit, où le système bancaire algérien commençait à retrouver ses marques. Les différentes phases qui ont caractérisé l'évolution du système de financement bancaire algérien sont analysées dans ce chapitre qui touche les points essentiels suivants :

- La loi n° 90-10 relative à la monnaie et au crédit du 14 avril 1990.
- Les réformes monétaires et financières dans le cadre du programme d'ajustement structurel.
- Les modifications de 2001 et Les révisions de 2003 à la loi de 1990.

Section 1 : La loi n° 90-10 relative à la monnaie et au crédit du 14 avril 1990.

Il importe de rappeler que la loi N° 90-10 du 14-04-1990 (J.O N° 16 du 18/04/1990) relative à la monnaie et au crédit constitue le principal instrument législatif du processus de réforme économique engagé par le pays depuis 1987 et dont les lois de janvier 1988 ont été les premiers textes à avoir donné le contenu. A cet effet, la loi sur la monnaie et le crédit est donc le prolongement du train de mesures de 1988 dans le domaine bancaire et financier.

En résumé, cette loi organise l'activité bancaire, la monnaie et sa gestion, les relations avec l'extérieur et les relations fonctionnelles entre les deux instruments au sommet du système financier à savoir la Banque d'Algérie et le Trésor.

² Loi no 88-01 du janvier 1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques.

L'objet de cette section est d'essayer de présenter les différentes dispositions de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit. Mais avant de présenter le contenu des réformes du système de financement bancaire algérien par la loi relative à la monnaie et au crédit, il est évident de déterminer ces objectifs.

1. Les objectifs de la loi sur la monnaie et le crédit :

La portée et le degré d'application de la loi relative à la monnaie et au crédit d'avril 1990 seront étudiés ci-après :

1.1. Les objectifs monétaires et financiers :

On a vu précédemment que cette loi, promulguée en 1990, devait constituer un dispositif législatif de soutien aux réformes économiques engagées, en 1988, par les pouvoirs publics. Cette loi avait pour objectifs de :

- ✓ mettre un terme définitif à toute ingérence administrative dans le secteur financier et bancaire;
- ✓ réhabiliter le rôle de la Banque Centrale dans la gestion de la monnaie et du crédit et des changes ;
 - Le privilège d'émission de la monnaie est délégué, à titre exclusif, à la Banque Centrale d'Algérie (article 4) ;
 - La Banque Centrale est dénommée, dans ses relations avec les tiers « Banque d'Algérie » (article 12) ;
 - La Banque Centrale est dotée d'un Conseil de la Monnaie et du Crédit ; comme Conseil d'Administration et Autorité monétaire (article 19-44) ;
 - La surveillance de la Banque Centrale est confiée à deux censeurs (article 51) ;
 - L'intervention de la Banque Centrale sur le marché monétaire d'une manière active « Banque des Banques » (article 51);
- ✓ rétablir la valeur du dinar algérien, en mettant fin aux divers statuts conférés à la monnaie dans les différentes sphères de transactions (article 58) ;
- ✓ aboutir à une meilleure bancarisation de l'économie :
 - Règles prudentielles pour les banques (article 92) ;
 - Protection des déposants (article 169-170) ;
 - Egalité de tous devant les produits bancaires offerts (article 171).
- ✓ encourager les investissements extérieurs;
- ✓ assainir la situation financière du secteur public par le biais du Trésor public (article 211);
- ✓ clarifier les missions dévolues aux banques et aux établissements financiers (article 114-115);
- ✓ diversifier les sources de financement des agents économiques, notamment les entreprises, par la création d'un marché financier :
 - Intervention des banques et établissements financiers en matière de placement, de souscription, d'achat, de vente et de gestion des valeurs mobilières (article 116)
 - Source de refinancement des banques.
- ✓ L'introduction des facteurs de régulation monétaire tels que les ratios bancaires, système de taux, de réserves et plafonds de refinancement.

1.2. Les objectifs économiques :

Les objectifs économiques de la loi sur la monnaie et le crédit sont :

- ✓ Stopper l'ingérence administrative dans le secteur financier, à ce propos les établissements financiers et bancaires doit jouer un rôle universellement défini et des règles de gestion prudentes ;
- ✓ L'ouverture aux investissements étrangers créateurs d'emplois ou ceux se traduisant par un rapport technologique (article 183). Aux termes de cette loi, les relations d'affaires entre opérateurs nationaux et étrangers sont encouragées ; en effet des garanties en matière de rapatriement des capitaux et de transfert des revenus, intérêts et autres sont offertes à l'investisseur étranger (article 184). En ce qui concerne les résidents en Algérie, la loi autorise le transfert des capitaux à l'étranger afin d'assurer le financement d'activités à l'étranger complémentaires à leurs activités de biens et de services en Algérie (article 187) ;
- ✓ Instauration des règles de commercialité au secteur bancaire, d'où l'élimination de la distinction entre opérateurs économiques (privé - public). A cela s'ajoute l'accès à titre égal à tous produits bancaires (article 171) ;
- ✓ Ouverture de la profession bancaire aux capitaux privés nationaux et étrangers.

2. Présentation de la Banque d'Algérie par la loi sur la monnaie et le crédit :

Nous présentons ci-après l'autonomie, les missions et l'organisation de la Banque d'Algérie.

2.1. Autonomie de la Banque d'Algérie :

Il y a lieu de souligner que la Banque Centrale d'Algérie a été créée par la loi N° 62-144 du 31 – 12 – 1962. À la qualité de la loi No 90-10 relative à la monnaie et au crédit, la **Banque Centrale d'Algérie (BCA)** est dénommée **Banque d'Algérie (BA)** et est régie par de nouvelles dispositions qui instituent son autonomie.

L'autonomie de la Banque d'Algérie est appréciée selon la loi 90-10 du 14/04/1990, puis selon l'ordonnance n° 01 du 27/02/2001 qui la modifie et la complète et l'ordonnance n° 03-11 du 26/08/2003 qui l'abroge et la remplace. Ces modifications portant sur la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit seront traitées successivement dans la section trois (03) traitant le contenu des modifications de 2001 et des révisions de 2003 à la loi de 1990.

Cette étape traite d'abord les rapports entre le Conseil de la Monnaie et du Crédit, qui est l'Autorité Monétaire, et la Banque d'Algérie qui permet de donner une esquisse sur la réalité de cette autonomie.

Selon la loi relative à la monnaie et au crédit, le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) est, en Algérie, l'autorité monétaire qui édicte la réglementation applicable aux banques et aux établissements financiers. En d'autres termes, le Conseil de la Monnaie et du Crédit est investi de pouvoirs en tant qu'autorité monétaire qu'il exerce, dans le cadre de la présente loi, en édictant des règlements bancaires et financiers⁵⁷.

⁵⁷ L'alinéa 1 de l'article 44 de la loi 90-10 du 14/04/1990, relative à la monnaie et au crédit.

En fait, d'après l'article 44 de la loi 90-10 et l'article 62, le CMC détient les pouvoirs les plus étendus en la matière puisqu'il régleme toute l'activité bancaire. Le CMC, par l'article 45, 129 à 131 de la loi 90-10 et l'article 62, autorise et décide en matière d'accès à (et d'exclusion) la profession bancaire.

Par ailleurs, le CMC remplit les fonctions du Conseil d'Administration de la **BA**⁵⁸ dont dispose les mêmes prérogatives que celles étaient dévolues au conseil d'administration de la Banque Centrale d'Algérie, notamment en matière d'organisation et de réglementation applicable à l'institut d'émission ; il décide donc de son organisation (notamment, le statut de son personnel et le régime de sa rémunération,...) et de sa gestion (notamment, l'établissement de son budget, l'affectation des résultats,...).

Enfin, la surveillance et le contrôle de la Banque d'Algérie sont assurés par deux Censeurs externes que disposent les articles 51 à 53 de la loi 90-10 du 14/04/1990, relative à la monnaie et au crédit.

Le CMC est composé :

- d'un Gouverneur de la Banque Centrale, nommé par le président de la République pour une durée de six ans (renouvelable une fois). Il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes formes juridiques et il ne peut être mis, légalement, fin aux fonctions du Gouverneur que dans le cas d'incapacité dûment constatée ou de faute lourde (article 22, alinéa 3).
- de trois Vice-gouverneurs qui sont des dirigeants « internes », nommés également par décret présidentiel pour une durée inférieure (cinq ans au lieu de six ans) renouvelable une fois ;
- de trois dirigeants « externes », nommés par décret du chef du gouvernement, sans durée de mandat (il s'agit de trois hauts fonctionnaires représentant donc l'Exécutif, en particulier le Ministère des finances qui délègue un ou deux de ses directeurs ou directeurs généraux du Trésor, du Budget ou des Etudes...); mais, dans l'exercice de leurs fonctions de conseiller, ils sont réputés entièrement indépendants vis-à-vis des administrations qu'ils représentent (article 35).

Toutefois, et pratiquement, la majorité est à l'avantage de la **BA**, ce qui lui assure la détention du pouvoir de décision :

- En matière d'administration, les décisions sont prises à la majorité simple des voix avec, en cas de leur égalité, la voix prépondérante du Président. Même si l'un des trois de Vice-Gouverneurs a été appelé à d'autres fonctions et qu'il n'a plus été remplacé, le problème de majorité ne se posait pas dans la mesure où en cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante. Mais, sans voix délibératives, les censeurs peuvent intervenir en Conseil d'Administration.
- En matière de réglementation et de politique monétaire, la loi 90-10 ne prévoit pas de dispositions particulières ou de procédures de prise de décision au sein du CMC. Au contraire, elle oppose ce dernier au Ministre des finances.

⁵⁸ Article 42 et 43 de la loi 90-10 du 14/04/1990, relative à la monnaie et au crédit.

Par ailleurs, et dans le souci de coordination des actions des pouvoirs publics, la loi oblige le Gouvernement à consulter la Banque Centrale sur tout projet de loi ou de règlement touchant aux finances ou à la monnaie, en particulier la loi de finances. En retour, la Banque Centrale peut proposer au Gouvernement toute mesure de nature à exercer une action favorable sur la balance des paiements, les prix, les finances publiquesetc. (article 56).

2.2. Les missions de la Banque d'Algérie :

Aux termes de la loi 90-10 de 1990 relative à la monnaie et au crédit, la **BA** a pour mission, singulièrement, de créer et maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement agencé de l'économie nationale, en soutenant la mise en œuvre de toutes les ressources productives du pays, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie (l'alinéa premier de l'article 55 de la loi 90-10 qui définit les missions de la Banque Centrale).

Impérativement, elle a pour mission :

- De réguler la circulation monétaire ;
- De réguler le marché des changes ;
- De diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit ;
- De veiller à la bonne gestion des engagements financiers du pays à l'égard de l'étranger.

La Banque d'Algérie établit les conditions générales dans lesquelles les banques et les établissements financiers algériens et étrangers peuvent être autorisés à se constituer en Algérie et à y opérer. En outre, elle établit les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être modifiée ou retirée.

La Banque d'Algérie détermine toutes les normes que chaque banque doit respecter en permanence, notamment celles concernant :

- les ratios de gestion bancaire
- les ratios de liquidités
- l'usage des fonds propres - risques en général,etc.

2.3. L'organisation de la Banque d'Algérie :

Pour mener ses missions convenablement, la Banque d'Algérie est organisée au niveau central⁵⁹ en :

- Sept (7) Directions Générales s'occupant des départements d'études, d'inspection et des activités bancaires

- Direction Générale des Etudes ;
- Direction Générale de l'Inspection Générale ;
- Direction Générale du Crédit et de la Réglementation Bancaire ;
- Direction Générale du Contrôle des Changes ;

⁵⁹ Rapport de la Banque d'Algérie : Présentation de la Banque d'Algérie, In, <http://www.bank-of-algeria.dz/present.htm>

- Direction Générale de la Caisse Générale ;
- Direction Générale des Relations Financières Extérieures ;
- Direction Générale du Réseau.
 - Deux (2) des Directions Générales gérant des aspects spécifiques liés à l'émission de billets et à la formation bancaire, il s'agit de :
 - la Direction Générale de l'Hôtel des Monnaies (Imprimerie et frappe) ;
 - la Direction Générale de l'Ecole Supérieure de Banque qui prend en charge la fonction formation et le recyclage du personnel de l'ensemble du secteur bancaire.
 - Deux (2) Directions Générales chargées de la gestion administrative et des moyens de la Banque, il s'agit de :
 - la Direction des Ressources Humaines ;
 - la Direction de l'Administration des Moyens.

3. La loi sur la monnaie et le crédit et l'organisation bancaire :

Les opérations de banque comprennent :

- La réception de fonds du public sous forme de dépôts, avec le droit d'en disposer pour son propre compte, mais à charge de les restituer (article 111) ;
- Les opérations de crédit. Au sens de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, l'opération de crédit constitue tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'aval, cautionnement ou garantie. Sont assimilées à des opérations de crédit, les opérations de location assorties d'options d'achat, notamment le crédit-bail. Les attributions du Conseil s'exercent à l'égard des opérations visées dans cet article (article 112).
- La mise à disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci. Les moyens de paiement sont considérés comme tous les instruments qui permettent à toute personne de transférer des fonds et ce, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé (article 113).

Seules les banques sont habilitées à effectuer à titre de profession habituelle toutes les opérations. Les établissements financiers ne peuvent ni recevoir de fonds du public, ni gérer les moyens de paiement ou les mettre à la disposition de leur clientèle. Ils peuvent effectuer toutes les autres opérations. Au terme de l'article 116 de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, les banques et établissements financiers peuvent effectuer toutes les opérations connexes suivantes :

- opérations de change ;
- opérations sur or, métaux précieux et pièces ;
- placements, souscriptions, achats, gestion, garde et vente de valeurs mobilières et de tout produit financier ;
- conseil et assistance en matière de gestion de patrimoine ;
- conseil, gestion et ingénierie financières et, d'une manière générale, tous services destinés à faciliter la création et le développement d'entreprises ou d'équipements en respectant les dispositions légales en la matière.

Il est interdit à toute personne physique ou morale, autre que banque ou établissement financier, selon le cas, d'effectuer les opérations que ceux-ci exercent d'une manière

habituelle⁶⁰, à l'exception des opérations de change effectuées conformément au règlement du Conseil. A cet effet, La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) peut, sous son contrôle, faire effectuer, par les structures mutuelles (caisse locales et régionales), certaines des opérations de banque. La CNMA demeure seule responsable, devant les autorités monétaires, de l'application et du strict respect de la réglementation bancaire en vigueur⁶¹.

Ainsi, les banques et établissements financiers de droit algérien doivent être constitués sous forme de sociétés par actions⁶². Le Conseil apprécie l'opportunité pour une banque ou un établissement financier de prendre la forme d'une mutualité. Les participations étrangères dans les banques et établissements financiers de droit algérien peuvent être autorisées.

L'ouverture en Algérie de bureaux de représentation de banques et établissements financiers étrangers doit être autorisée par le CMC, qui doit être saisi d'une demande formulée par un responsable dûment habilité. Cette demande doit comporter tous les documents et éléments d'informations requis pour son examen par le CMC. A cette fin, les banques et établissements financiers étrangers doivent fournir un dossier établi sur formulaires à retirer auprès des services compétents de la BA. L'autorisation d'ouverture est accordée pour une période de trois années renouvelable⁶³.

Dans ce même ordre d'idée, la demande d'autorisation de constitution d'une banque ou d'un établissement financier ainsi que l'installation d'une succursale de banque ou d'établissement financier étranger est appuyé d'un dossier dont les éléments seront précisés par une instruction de la BA.

Ainsi, la banque ou l'établissement financier ainsi que la succursale de banque ou d'établissements financier étranger qui a obtenu l'autorisation ci-dessous est tenu de requérir auprès du gouverneur de la BA l'agrément et ce, dans un délai maximum de douze mois⁶⁴, et si le requérant a rempli toutes conditions de constitution ou d'installation, selon le cas, telles que déterminées par la législation et la réglementation en vigueur ainsi que les éventuelles conditions spéciales dont l'autorisation est assortie.

La Banque d'Algérie crée une association des banquiers algériens à laquelle les banques et établissements financiers opérant en Algérie sont tenus d'adhérer. Cette association a pour objet la représentation des intérêts collectifs de ses membres, notamment auprès des pouvoirs publics, l'information et la sensibilisation de ses adhérents et du public. Cette association étudie également les questions intéressant l'exercice de la profession, notamment l'amélioration des techniques de banque et de crédit, la stimulation de la concurrence, la lutte contre les entraves à la concurrence, l'introduction de nouvelles technologies, l'organisation et la gestion des services d'intérêt commun, la formation du personnel et les relations avec les représentants des employés. Elle peut être consultée par le ministre chargé des finances ou le Gouverneur de la Banque d'Algérie sur toutes les questions intéressant la profession. Elle

⁶⁰ Article n° 120, titre II de livre I de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit.

⁶¹ Règlement CMC no 95-01 du 28 février 1995 portant dérogation en faveur de la caisse nationale de mutualité agricole « CNMA » pour effectuer des opérations de banque, article 3 (JO no 20 du 16/04/95)

⁶² Les articles 592 à 715 du code de commerce régissent les sociétés par actions.

⁶³ Règlement CMC no 91-01 du 14 août 1991 portant conditions d'ouverture des bureaux de représentation de banques et établissements financiers étrangers, articles 3, 4 et 5 (JO no 25 du 01/04/92).

⁶⁴ Règlement CMC no 93-01 du 3 janvier 1993 fixant les conditions de constitution de banque et d'établissement financier et d'installation de succursale de banque et d'établissement financier étranger (JO no 17 14/03/93) modifié et complété par le règlement CMC no 2000-02 du 02 avril 2000 (JO no 27 du 10/05/200).

peut proposer dans le cadre de règles déontologiques de la profession, selon le cas, soit au Gouverneur soit à la commission bancaire, des sanctions à l'encontre de l'un ou plusieurs de ses membres. Le Conseil de la monnaie et du crédit approuve les statuts de l'association ainsi que toute modification de ces derniers.

4. Contrôle des banques et des établissements financiers :

Dans l'objectif de contrôler le respect, par les banques et les établissements financiers, des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables et de sanctionner les manquements constatés, il est institué une commission bancaire désignée « l'autorité spécifique nationale ». Selon l'article 143, titre I du livre IV de la loi N° 90-10 relative à la monnaie et au crédit, elle est, aussi, chargée d'examiner les conditions d'exploitation des banques et des établissements financiers et veille à la qualité de leurs situations financières. Cependant, elle veille au respect des règles de bonne conduite de la profession et elle constate, le cas échéant, les infractions commises par des personnes qui, sans être agréées, exercent les activités de banque ou d'établissement financier et leur applique les sanctions disciplinaires prévues par la présente ordonnance, sans préjudice d'autres poursuites pénales et civiles.

La commission est, au terme de l'article 144 de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, composée :

- du Gouverneur de la **BA** ou du vice-gouverneur qui le remplace, Président ;
- de deux (2) membres choisis en raison de leur compétence en matière bancaire, financière et comptable, proposés par le ministère chargé des finances ;
- de deux (2) magistrats détachés de la Cour suprême, choisis par le premier président de cette Cour après avis du Conseil supérieur de la magistrature.

Les membres de la commission sont nommés pour une durée de cinq (5) ans, renouvelable par le décret du chef du gouvernement. Dans le cadre de l'organisation et de l'application de ses contrôles, la commission est habilitée à contrôler les banques et établissements financiers sur pièces et sur place périodiquement (article 147, titre II, livre IV). A ce titre, la commission⁶⁵ :

- détermine la liste, le modèle de présentation et les délais de transmission des documents et informations qu'elle juge utiles ;
- est habilitée à demander aux banques et établissements financiers tous renseignements, éclaircissements et justifications nécessaires à l'exercice de sa mission ;
- peut demander à toute personne concernée la communication de tout document et de tout renseignement.

Concernant les mesures et les sanctions de la commission bancaire⁶⁶, elle peut désigner un administrateur provisoire, réalisée soit à la demande des dirigeants de la banque ou de l'établissement financier, lorsqu'ils estiment ne plus être en mesure d'exercer normalement leurs fonctions, soit à l'initiative de la commission bancaire, lorsque la gestion de l'entreprise ne peut plus être assurée dans des conditions normales, ou lorsque a été l'une de ces sanctions suivantes (article 156, titre III, livre IV) :

⁶⁵ Article 150, titre II, livre IV de la loi 90-10 relative à la monnaie et le crédit.

⁶⁶ Article 155, titre III, livre IV de la loi 90-10 relative à la monnaie et le crédit.

- La suspension temporaire de l'un ou de plusieurs des dirigeants avec ou sans nomination d'administrateur provisoire ;
- La cessation des fonctions de l'une ou de plusieurs de ces mêmes personnes avec ou sans nomination d'administrateur provisoire.

Dans ce cadre, ils se sont transférés les pouvoirs nécessaires à l'administration et à la gestion de l'entreprise concernée ou de ses succursales en Algérie et qui peut déclarer la cessation des paiements. Ajoutons aux deux sanctions citées précédemment, la commission bancaire peut prononcer d'autres sanctions disciplinaires⁶⁷, si une banque ou un établissement financier a enfreint une disposition législative ou réglementaire afférente à son activité, à savoir : l'avertissement, le blâme, l'interdiction d'effectuer certaines opérations et toutes limitations dans l'exercice de l'activité et le retrait d'agrément.

5. La protection des déposants et des emprunteurs :

En vertu de l'article 159 de la loi 90-10, les banques et établissements financiers sont tenus, dans les conditions définies par règlement pris par le Conseil, de respecter les normes de gestion destinées à garantir leur liquidité et leur solvabilité à l'égard des déposants et des tiers ainsi que l'équilibre de leur structure financière.

Par ailleurs, la **BA** organise et gère un service de centralisation des risques, dénommé «centrale des risques», chargé de recueillir auprès de chaque banque et de chaque établissement financier le nom des bénéficiaires de crédits, la nature et le plafond des crédits accordés, le montant des utilisations ainsi que les garanties prises pour chaque crédit. Cette centrale a pour outil la collecte, la centralisation et la diffusion des risques bancaires et des opérations de crédit-bail faisant intervenir un organisme de crédit (les banques, les établissements financiers et tout autre établissement de crédit) opérant sur le territoire national qui sont tenus d'adhérer à la centrales des risques de la **BA** et d'en respecter exclusivement les règles de fonctionnement. De même, la **BA** communique à chaque banque et établissement financier, sur demande, les données recueillies à propos de la clientèle de l'entreprise.

Chaque banque est tenue de verser au fonds de garantie une prime annuelle de garantie de 2% au plus du montant de ses dépôts, que le CMC fixe chaque année ainsi que le montant de la garantie maximum accordée à chaque déposant. Cependant, les dépôts d'une personne auprès d'une même banque sont considérés comme un dépôt unique même s'ils sont en diverses monnaies. Il est signalé que cette garantie ne pourra être mise en jeu qu'en cas de cessation de paiement de la banque et elle ne couvre pas les montants avancés par les banques entre elles (article 170, titre III, livre V de la loi 90-10).

En effet, en matière d'organisation du marché des changes et des mouvements de capitaux, l'article 181 de la loi 90-10 stipule que les personnes physiques et morales, dont le centre principal des activités économiques est situé hors d'Algérie, sont considérées comme des non résidentes. De même et au titre de l'article 182 de la loi 90-10, il édicte que seule les personnes physiques et morales, qui y ont le centre principal de leurs activités économiques, qui sont considérées comme des résidents en Algérie. A coté de ces deux articles, il nous faut souligner que, par règlement, les modalités de financement, effectuées par les non résidents,

⁶⁷ Article 156, titre III, livre IV de la loi 90-10 relative à la monnaie et le crédit.

de toutes activités économiques non expressément réservées à l'Etat, ou à ses démembrements ou à toute personne morale expressément par un texte de loi, sont définies par le CMC (article 183), tout en tenant compte des besoins de l'économie nationale en matière :

- De création et de promotion de l'emploi ;
- De perfectionnement de cadres et de personnel algériens ;
- D'acquisition de moyens techniques et scientifiques et de rentabilisation locale des brevets, licences ou marques de fabriques protégées en Algérie conformément aux conventions internationales ;
- D'équilibre du marché des changes.

Les années 90 ne se caractérisent pas, seulement, par le fait de la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit de 1990, mais aussi par le fait majeur de l'intrusion du Fonds monétaire international dans le débat, à travers la définition du PAS de plus en plus contraignant et d'une refonte globale du secteur financier, principalement de l'environnement financier. Des réformes macro-économiques sont également progressivement mises en place sous la houlette du même FMI. L'apogée de ces réformes coïncide, bien entendu avec la signature des accords de rééchelonnement en avril 1994 qui ont ouvert la voie à un Ajustement Structurel en profondeur, dont l'objectif avoué est d'éliminer toutes les causes qui ont engendré la faillite économique du pays. Parmi ces objectifs, on peut citer la disparition progressive de l'ancien système bancaire.

Section 2 : Les réformes monétaires et financières dans le cadre du programme d'ajustement structurel.

A l'instar de beaucoup de pays en développement, l'Algérie, avec l'aide des institutions financières internationales, a mis en œuvre un Programme d'Ajustement Structurel (PAS). Ce programme a été l'objet d'un accord Stand By d'une année avec le FMI en 1994, suivi, à partir d'avril 1995, d'un accord triennal au titre du mécanisme élargi de crédit.

Suite à un nouvel abaissement du prix du pétrole, de l'impossibilité de mobiliser des financements extérieurs pour ses importations et d'un niveau de service de la dette devenu intolérable, les autorités ont été forcées d'arrêter un PAS, qui a eu pour but le rétablissement des grands équilibres macro-économiques, ainsi que la transformation des structures économiques. La lutte contre les déséquilibres et les dysfonctionnements de l'économie algérienne, était l'objectif mandaté à ces programmes, avec l'objectif ultime d'atteindre une stabilité, dans le cadre macro-économique.

Au total, le PAS se caractérise, par une étape de renforcement de l'application des dispositions de la loi sur la monnaie et le crédit (LMC) et du processus de libéralisation du système économique, particulièrement, le système financier. En période de la promulgation de la LMC (1990 - 1993), le système bancaire algérien se met à des contraintes extérieures, en d'autres termes à des contraintes de la dette extérieure, qui a été un facteur présentant d'une façon explicite comment l'économie algérienne est au fur et à mesure devenue dépendante de l'extérieur.

Dans la présente section, nous allons exposer, dans un premier point, le contenu et les mesures adoptées dans le cadre du PAS, dans un second point, la contrainte extérieure et, dans un troisième point, le système bancaire (1990 - 1993), le rééchelonnement et les programmes

de stabilisation et d'ajustement, en évoquant les principaux changements intervenus dans le domaine de la politique monétaire, de la politique budgétaire et du taux de change ainsi que l'appréciation d'autres résultats obtenus, en particulier, l'évolution de la dette extérieure.

1. Contenu et mesures du Programme d'Ajustement Structurel.

La notion d'Ajustement Structurel a connu plusieurs définitions. Selon ABEL. M⁶⁸: « *l'Ajustement Structurel est né des politiques de stabilisation engendrées par l'enchérissement du prix du Pétrole (premier et deuxième chocs pétroliers). L'une des mesures efficaces de ce programme est la réduction du déficit du compte courant notamment en réduisant les importations de pétrole en période de ralentissement du taux de croissance mondial et d'effondrement des prix de matières premières mondiaux. Le PAS est un ensemble de mesures.* ».

Le PAS présente, en conséquence, un ensemble de mesures prises par les institutions internationales (la Communauté internationale) pour encourager la mise en place d'un processus d'Ajustement Structurel et ces mesures sont adoptées par un pays pour ralentir ses déséquilibres structurels, singulièrement, la réduction du déficit extérieur permanent.

Dans ce sens, on soulignera avec **BENISSAD**⁶⁹ que : « *Tout programme comprend des mesures de stabilisation (quantitative et qualitative) visant à adopter la demande globale, privée et publique, aux ressources disponibles et à restaurer, dans la mesure du possible, les équilibres internes et externes.* ».

L'étude est divisée en trois parties : une première partie est relative aux prêts qui financent le PAS, c'est-à-dire les organismes qui participent au financement des Programmes d'Ajustement Structurels ; une deuxième partie est relative à la doctrine de l'ajustement du FMI, c'est-à-dire les raisons qui ont permis au FMI de jouer un rôle de premier plan sur la scène économique mondiale, d'une part, et sur le contenu de ce rôle, d'autre part, et enfin une troisième partie est relative aux mesures adoptées par le PAS.

1.1. Les prêts qui financent le PAS :

Il importe de rappeler, d'après le rapport de la Banque Mondiale de 1979, que l'Ajustement Structurel est un ensemble de mesures prises dans l'objectif de stabiliser les comptes courants nationaux [ABEL M. avril 1997]. Il va de soi que les prêts d'Ajustement Structurel sont des prêts à long terme (la Banque Mondiale), mais aussi ce sont des prêts à court terme représentés par les banques commerciales et des ressources du FMI, qui prennent une nouvelle forme d'aide au développement. Cependant, ces prêts ont été créés de façon à encourager d'autres sources de capitaux. Selon la Banque Mondiale, il existe trois formes d'organismes participants aux financements du PAS. Ses organismes se composent de la manière suivante [ABEL M. avril 1997] :

⁶⁸ ABEL M. ; cahier de recherche/ Working paper N° 50, avril 1997, Centre DE recherche sur l'emploi et les fluctuations économiques, Université du Québec à Montréal, P. 14

⁶⁹ BENISSAD H., l'Ajustement structurel, l'expérience du Maghreb, OPU, 04-1999. p. 37

1.1.1. Les organismes officiels :

Les organismes d'aide officiels, bilatéraux et multilatéraux, rassemblent les organismes des pays industrialisés réunis au sein du Club de Paris et des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Ces organismes sont plus agissants et cofinancent le PAS en compagnie de la Banque Mondiale à hauteur de 87 %, avec notamment le premier guichet (Banque Mondiale) et le deuxième guichet (FMI).

1.1.2. Les institutions de crédit à l'exportation :

Ces institutions interviennent dans les opérations de financements qui exigent l'importation des biens d'équipement, particulièrement dans le secteur de l'industrie.

1.1.3. Les capitaux privés :

Les capitaux privés représentent les prêts des banques commerciales et des institutions financières privées, qui se sont accordés au taux de marché. Ces organismes sont réunis au sein du Club de Londres.

En matière de crédits accordés par le FMI, et compte tenu de la faiblesse des ressources du FMI, un pays qui obtient un accord de confirmation (un à deux ans) ou un accord élargi (trois ans) du FMI, peut obtenir également un prêt à l'Ajustement Structurel de la Banque Mondiale, à condition que ce pays supporte les conditionnalités du FMI.

1.2. L'Ajustement dans la doctrine du FMI :

L'émergence du FMI au début des années quatre-vingt, comme une institution inéluctable pour tous les débiteurs en difficulté, est conséquent de la crise de l'endettement.

En effet, l'article V du statut du FMI exposait aisément qu'un pays membre pouvait procéder à des tirages sur les ressources du Fonds à condition que le pays membre voulant acheter de la monnaie déclare au Fonds qu'il en a nécessité, au moment de la demande, pour réaliser des paiements appropriés aux dispositions du Fonds⁷⁰. Il n'était, sans incertitude, d'aucune nécessité de préciser mieux la notion de conditionnalité compte tenu de la régulation qu'octroyait le système de Bretton-Woods. Par rapport à Abel Mayayenda, la conditionnalité se définit de la façon suivante : « *Au début des années 1970, la conditionnalité est un ensemble de conseils que les institutions financières (FMI et la Banque Mondiale) donnaient aux pays bénéficiaires des prêts au développement. Mise en pratique de façon systématique en 1983, la conditionnalité est l'ensemble des conditions que doit respecter un pays récipiendaire des fonds* »⁷¹. En d'autres termes, chaque pays doit respecter, sous sa bonne croyance un document d'intention, lorsqu'elle contracte un prêt, qui comprend des critères de réalisation du programme (FMI) et des critères de réalisation d'objectifs quantitatifs et/ou la mise en œuvre de mesures à caractère sectoriel ou macro-économiques (Banque Mondiale). Ainsi, la conditionnalité est définie par 12 clauses qui précisent la durée et la nature des

⁷⁰ Rapport du CNES, sur les effets économiques et sociaux de programme d'ajustement Structurel.

⁷¹ ABEL Mayayenda ; cahier de recherche/ Working paper N° 50, avril 1997, Centre DE recherche sur l'emploi et les fluctuations économiques, Université du Québec à Montréal, p. 16.

accords de confirmation, les conditions de tirage, les critères de réalisation dits encore de performance et les missions d'expertise du Fonds.

C'est sans incertitude à travers les "critères de réalisation" (clause i)⁷² que peut être saisie davantage la nature de la conditionnalité du FMI (objectif de construire une économie de marché). Le FMI différencie, pareillement, (clauses a et b) entre un accord de confirmation et un accord similaire. Le premier (Stand by) prescrit une politique d'ajustement macro-économique désigné de stabilisation, de la sorte de court terme. Le second est nommé "accord élargi", appelé fréquemment (EFF) et met en œuvre une politique dans le moyen terme appelée d'ajustement structurel. Le nombre et la nature des critères de réalisation qui seront retenus diffèrent de ceux qui relèvent d'un simple accord de confirmation ("stand-by").

L'économie à laquelle s'appliquent les politiques dépendant d'un accord élargi est énoncée comme [Rapport du CNES] :

- Une économie souffrant de graves déséquilibres de paiements liés à la structure défectueuse de la production et du commerce et où les distorsions de prix et des coûts ont été généralisées ;
- Une économie caractérisée par une croissance lente et une balance des paiements intrinsèquement faible, ce qui empêche de poursuivre une politique active du développement ".

1.3. Les mesures du PAS :

Suivant l'article IV des statuts du FMI, « *le Fonds adopte des politiques d'utilisation des ressources générales, notamment en matière d'accords de confirmation ou d'arrangement similaires et peut adopter, pour des problèmes spéciaux des balance des paiements, des politiques spécifiques qui aident les Etats membres à surmonter les difficultés qu'ils ont à équilibrer leurs balances des paiements, et qui entourent de garanties adéquates, l'utilisation temporaires des ressources régionales du Fonds* » (Rapport du CNES, sur les effets économiques et sociaux de programme d'ajustement Structurel).

Globalement, l'Ajustement Structurel requiert une réorientation des instruments de politique économique dans des directions convergentes et qui couvrent tous les secteurs d'activité, qui permettent d'effectuer ces objectifs.

Abel Mayayenda, dont les travaux de recherche sont consacrés, en partie, aux fondements théoriques des PAS, recense les différents instruments de mesures qui peuvent se classer selon les cinq points ultérieures [ABEL M. avril 1997] :

- la politique de stabilisation ;
- la libéralisation des marchés ;
- la politique d'efficacité ou politique de croissance ;
- les réformes agricoles ;
- la crédibilité de l'Etat.

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

⁷²Rapport du CNES, sur les effets économiques et sociaux de programme d'ajustement Structurel.

1.3.1. La politique de stabilisation :

Il est à noter qu'une détérioration des déséquilibres des comptes courants nationaux est la résultante d'une expansion de la consommation des ménages, d'une augmentation de la demande d'investissement et de l'accroissement de la demande de l'Etat. Ces augmentations peuvent être engendrées par une croissance rapide que connaît un pays quelconque résultante d'une augmentation des revenus tirés des exportations et de la sorte des ressources, semblablement au cas des pays du Sud du Sahara entre 1960 et 1975.

Pour remédier cette situation, la politique de stabilisation a pour objectif de diminuer la demande intérieure, l'offre restant fixe. Cette politique exige des réformes sur deux points importants :

- la réforme de la politique budgétaire ;
- la réforme de la politique monétaire.

a. La politique budgétaire :

La politique budgétaire est définie comme une réforme de taxation, c'est-à-dire une adoption de mesures d'amélioration de la perception des impôts et des taxes. A cela, chaque pays doit adopter de nouvelles lois fiscales plus efficaces et plus sociales pour développer une assiette d'imposition.

Par rapport aux travaux menés par le CNES, qui portent pareillement sur le Programme d'Ajustement Structurel négocié et mis en œuvre avec les institutions multilatérales du financement, la politique budgétaire expansionniste est considérée comme étant à l'origine de l'inflation, du déficit extérieur, et par voie de conséquence, comme un vecteur essentiel de l'économie d'endettement. Egalement, et dans la phase de récession, l'effet de l'Ajustement consiste, particulièrement à contrôler, voire comprimer les dépenses sachant qu'il est difficile d'augmenter la pression fiscale, dans une période de récession.

b. La politique monétaire :

Les objectifs principaux de la politique monétaire sont de contenir l'inflation et de maintenir l'activité économique au moyen d'une politique contractionniste (contrôle des taux d'intérêt).

A noter également, dans ce sens, comme il a été démontré avec les travaux menés par le CNES sur l'importance que revêt la politique monétaire pour le FMI, la gestion de l'offre de monnaie est directement articulée à certains facteurs qui concernent à la formation de l'excédent de la demande intérieure, tels les prix, la politique budgétaire et le taux de change. Un des principaux objectifs de la politique monétaire, en phase d'Ajustement est de réduire donc cet excédent. Nous étudierons plus loin les objectifs et les réalisations en la matière dans le cas du PAS en Algérie.

1.3.2. La libéralisation des marchés :

L'objectif primordial de la libéralisation des marchés, particulièrement ceux des biens et services, est de faire jouer les mécanismes de la concurrence pour arriver à une meilleure répartition des ressources à travers les marchés. Également, il faut que les prix remplissent, comme il convient, leurs fonctions de signaux de sorte qu'ils augmentent la rentabilité des investissements. Cet objectif semble concerner particulièrement les pays qui avaient opté par le passé pour un système d'économie étatique. Ce système se caractérise par des prix, généralement bas et administrés, et par une activité économique organisée sous forme de monopole.

C'est pourquoi la libéralisation des marchés doit permettre un cadre macro-économique approprié qui incite aux investissements et à l'emploi productif des ressources. Dans ce sens, la Banque Mondiale et le FMI préconisent un ensemble de mesures qui permettent le rétablissement de l'équilibre et donc une entrée de ressources.

Pour cela deux types de mesures essentielles sont préconisés :

- des réformes concernant les marchés des biens et services. Il s'agit, entre autres, d'assurer une modification des institutions afin de révéler l'efficacité des systèmes de production et de commercialisation, en particulier, la libéralisation des importations et la promotion des exportations ;
- la libéralisation financière pour avoir une meilleure répartition des ressources économiques par le mécanisme de la concurrence. Il s'agit là de la déréglementation des taux d'intérêt et de la création d'un marché financier soumis à la concurrence.

1.3.3. La politique d'efficacité ou politique de croissance :

Les politiques d'efficacité consistent à augmenter l'offre nationale à partir des dotations des facteurs de production (le capital, le travail et la terre), ce qui fait que le PAS a tenté d'assouplir les marchés du travail pour relancer la compétitivité et accélérer la croissance. Il s'agit là donc de supprimer les restrictions à l'embauche, les restrictions aux licenciements collectifs, et mener des réformes sur la fixation des salaires.

La réforme du marché exige également un ensemble de mesures qui permettent une meilleure efficacité de l'économie. Ces mesures concernent :

- une compression des dépenses (réduction des dépenses publiques) ;
- une réévaluation de l'équilibre à respecter entre l'investissement et les dépenses publiques destinées à l'entretien et l'exploitation des actifs existant ;
- une réévaluation des politiques de prix et des stimulants fiscaux, et une mobilisation efficace des ressources intérieures ;
- une réallocation des facteurs de production en vue d'accroître les progrès technique et donc d'induire une hausse de l'offre.
- une privatisation des entreprises publiques trop friandes en termes de subvention.

1.3.4. Les réformes agricoles :

Les réformes agricoles sont des réformes qui ont été adoptées avec le soutien de la Banque Mondiale et le FMI vers la fin des années 1980. Dans ce cadre, le PAS a pour but de

limiter le rôle de l'Etat dans l'activité économique et de donner à l'agriculture un original rôle dans le développement des nations. Autrement dit, la situation économique du pays ne progresse qu'en même temps qu'une bonne réforme de l'agriculture. Plus particulièrement, l'agriculture joue son rôle de premier moteur de la croissance et représente une plus grande efficacité, quand un pays prend ces mesures ultérieures :

- la suppression des taxes ;
- la libéralisation de la distribution ;
- la suppression des subventions aux engrais (généralement accordées aux entreprises publiques et parapubliques) ;
- la suppression du contrôle des prix et les restrictions au commerce, notamment la détermination des prix des denrées alimentaires de base et la suppression des offices de commercialisation.

1.3.5. La crédibilité de l'Etat :

Selon l'auteur, l'intervention de l'Etat, qui doit être fort, explique une réussite d'une politique économique d'un pays. En d'autres termes, la crédibilité de l'Etat à côté de ses concitoyens et l'étranger se sentier dans sa bonne coordination de ses instruments à savoir la politique monétaire et fiscale et la politique de taux de change et du commerce extérieur.

Restaurer la crédibilité de l'Etat, quatre réformes sont sembles nécessaires :

- investir dans le capital humain ;
- créer un climat concurrentiel pour les entreprises ;
- ouvrir les marchés au commerce international ;
- assurer une gestion macro-économique stable.

2. La contrainte extérieure et le système bancaire, 1990 – 1993.

La contrainte extérieure peut être définie comme étant un ensemble des effets négatifs exercés individuellement ou collectivement sur le système productif par l'une ou l'ensemble des variables suivantes : la baisse des revenus pétroliers, l'augmentation du service de la dette et le manque d'investissement extérieur direct [DJENAN A.M., 1997].

Ainsi, nous signalons que durant cette période (1990 – 1993), le système bancaire, et d'une façon plus générale l'économie dans son ensemble, se situe à des contraintes extérieures, plus particulièrement à des contraintes de la dette extérieures. C'est avec cette raison que l'Algérie finit par se rapprocher des institutions financières internationales. Un premier rapprochement fût matérialisé par la signature de deux accords Stand-by (un accord de confirmation négocié, entre l'Algérie et les services du Fonds, approuvé par le conseil d'administration du FMI, et qui constitue un vaste programme économique et financier à très court terme dont les différents aspects sont consignés dans un « lettre d'intention » datée du 27 avril 1991 et signée conjointement par le ministre de l'économie et le gouvernement de la BA) [NAAS A., 2003]. La rigueur, notamment salariale, qu'impliquait le second de ces deux accords se révéla difficile à gérer compte tenu du climat social et politique qui régnait en Algérie à la fin de l'année 1991.

Pour faire face à des problèmes de balance de paiements, l'Algérie avait déjà eu recours aux ressources du FMI et ce pour effectuer, au second trimestre 1989, un tirage de la tranche de réserve, représentant la différence entre la quot part d'un pays membres du FMI et les avoirs du Fonds dans les monnaie de ce pays, et à une négociation avec le FMI d'une facilité compensatoire. Ces deux opérations qu'effectuer l'Algérie avec le FMI ont permis la mobilisation de 600 milliards USD. En parallèle, l'Algérie a négocié un prêt à décaissement rapide, avec la Banque Mondiale en 1989, qui représente un total de 900 milliards USD.

En effet, l'objectif de l'accord de confirmation du 03/06/1991 est d'établir le déséquilibre de la balance de paiements. Pour ce faire, quatre leviers sont utilisés [NAAS A., 2003] :

- Le taux de change et la convertibilité de la monnaie nationale ;
- Les taux d'intérêts et leur ajustement en vue de déduire le volume de la distribution de crédit ;
- La limitation des dépenses publiques et la réduction du déficit budgétaire de l'Etat ;
- La libéralisation des prix et la réduction de la politique de soutien des prix des produits subventionnés.

En matière de financements extérieurs, le programme prévoit que l'équilibre de la balance de paiements est assuré par [NAAS A., 2003] :

- Un crédit du FMI de 400 millions USD libérale en plusieurs tranches,
- Les crédits commerciaux, les crédits gouvernementaux et des financements multilatéraux, provenant notamment de la Communauté européenne, effectués avec l'appui du FMI.

En matière budgétaire, les mesures prévues par l'accord de confirmation de 1991 avec le FMI concernant le relèvement du prix de certains produits alimentaires et pétroliers subventionnés pour limiter les dépenses de l'Etat ; puis la réduction du déficit budgétaire et l'engagement de ne pas augmenter les dépenses publiques salariales et les prestation sociales, et enfin la réduction du budget d'équipement de l'Etat [NAAS A., 2003].

Dans le domaine des prix, l'objectif visé par l'accord est de limiter le soutien des prix afin de réduire les dépenses budgétaires [NAAS A., 2003].

Dans cette partie, nous allons exposer les principaux changements intervenus dans le domaine de la politique monétaire et du taux de change ainsi qu'en matière de financement bancaire de l'économie. Par ailleurs, l'évolution du poids de la dette extérieure algérienne, exprimée par l'évolution de son volume globale et de sa structure, sera évidente.

2.1. Le poids de la dette extérieure :

Les objectifs premiers de la dette extérieure, qui a tété bien impulsée par la baisse des prix de pétrole, sont maintenir, d'une part, le niveau des investissements au même rythme que celui des années soixante dix, et d'autre part, assurer un niveau de consommation élevé à la population au moyen de la subvention d'une large gamme de produits de consommation⁷³ (céréales, lait, café, sucre, produits agricoles, etc.)

⁷³ DJENAN A.M., « Réformes économiques et agriculture en Algérie », Institut des Sciences Economiques, Université FERHAT Abbas - SETIF, 1997, pp. 75 - 76.

Il est à noter que le problème de la dette algérienne a commencé donc à se poser durant laquelle l'Algérie était parvenue à mobiliser quelques 795 millions USD de crédits en 1988. Depuis cette année, l'Algérie a, également, mobilisé 397 millions USD en 1989 et 61 millions USD en 1991 [DJENAN A.M., 1997]. Depuis 1991, la mobilisation de capitaux devient de plus en plus difficile à cause de l'incapacité de l'Algérie de rembourser ses dettes. Par ailleurs, la structure de la dette commerciale complique la situation puisque plus de la moitié des crédits garantis et non garantis doivent être remboursés en deux ans.

La Banque d'Algérie et la Banque Mondiale traite l'évolution de la dette extérieure durant la période de 1970 – 1993, dont les montants indiqués dans le tableau qui suit :

Tableau N° 4 : Evolution de la dette extérieure de l'Algérie (1970 – 1993).

Année	Dette totale	Dette à LT	Dette à CT	Année	Dette totale	Dette à LT	Dette à CT
1970	-	0,9	-	1987	25,0	23,7	1,3
1980	19,4	17	2,4	1988	26,7	25,1	1,6
1982	17,6	14,9	2,7	1989	28,6	26,1	2,5
1983	16,3	14,3	2	1990	28,38	26,59	1,79
1984	15,9	14,2	1,7	1991	27,87	26,64	1,23
1985	18,4	16,5	1,9	1992	26,68	25,89	0,79
1986	22,9	19,8	3,1	1993	25,72	25,02	0,7

Source : Banque mondiale (1970 – 1989)⁷⁴ et Banque d'Algérie (1990 – 1993)⁷⁵.

Comme le montre le tableau ci-dessous, la dette algérienne qui s'est élevée à 19,4 milliards USD en 1980 à connaît un début de réduction jusqu'en 1984 (15,9 milliards USD), en outre, la dette a connu une régression au cours de la période 1980 – 1984 de 3,5 milliards USD. Mais à partir de 1985, suite à la diminution des prix de pétrole, la dette reprend à l'augmentation, passant de 18,4 milliards USD en 1985, de 28,379 milliards en 1990 à 25,724 milliards USD en 1993.

L'évolution de la dette totale peut être, également exprimée par l'évolution de l'encours de la dette à moyen et long terme et de l'encours de la dette à court terme ou la dette commerciale. En ce qui concerne l'évolution de la dette à MLT, l'encours a enregistré une légère régression entre 1990 et 1993, passant de 26,59 milliards USD à 25,02 milliards USD, avec une diminution de 1,39 milliards USD.

En effet, la dette à court terme passe de 1,7 milliards USD en 1984 à 1,6 milliards USD en 1988 et à 2,5 milliards USD en 1989. Mais au cours de la période de 1990 – 1993, l'encours de la dette extérieure a enregistré une baisse de 1,09 milliards USD. Il est à signaler qu'au long de la période 1986 – 1993, l'échéance moyenne de l'ensemble des engagements est passée de 9,3 ans en 1986 à 3,5 ans en 1989 et 70% de l'encours de la dette arrive à échéance entre 1990 et 1993.

⁷⁴ DJENAN A.M., 1997, p. 76.

⁷⁵ Revue : « Média BANK », N°47- Avril / Mai 2000.

2.2. La politique monétaire :

Un des principaux objectifs de la politique monétaire, comme il a été démontré plus haut, est la gestion de l'offre de monnaie qui est directement articulée à certains facteurs qui concourent à la formation de l'excédent de la demande intérieure, tels les prix, la politique budgétaire et le taux de change. En phase d'ajustement, les objectifs en la matière, et à travers la restriction monétaire (exprimée en termes d'expansion de la masse monétaire et du taux de liquidité) sont [Rapport du CNES] :

- Limiter l'expansion du crédit intérieur, tout en restructurant les contreparties de la masse monétaire, au profit de l'économie, soit à réduire l'effet d'éviction ;
- Limiter l'appel à la monnaie centrale. L'action sur la structure des taux d'intérêt et les plafonds des montants éligibles au réescompte doivent inciter le système bancaire à drainer les ressources d'épargne et à éviter, corrélativement, un recours exagéré à l'institut d'émission.
- Des deux premiers objectifs découlent celui qui consiste à faire converger le taux d'inflation vers celui des principaux partenaires commerciaux.

C'est dans ce nouveau contexte, réglementaire et juridique appuyé par l'accord de confirmation avec le Fonds Monétaire International, que les décisions suivantes ont été prises [Rapport du CNES] :

- Libération des taux d'intérêt créditeurs et débiteurs dans la limite d'un plafond de 20 % ;
- Hausse du taux de réescompte de 7 %, niveau de 1989, à 10,5 % en 1991 et à 11,5 % en 1992. Ces taux sont complétés par un plafond quantitatif pour chaque banque ;
- Introduction d'un marché interbancaire.

Il est clair que le souci affiché, à travers de telles mesures, est de faire collecter, par le système bancaire, des ressources et de limiter au maximum le recours au prêteur du dernier ressort.

2.3. La politique du taux de change :

Avec les lois sur les réformes, les autorités ont pris des mesures [Rapport du CNES], dans le sens d'une libéralisation progressive du commerce extérieur et des changes, qui ont concerné principalement :

- la décision de laisser glisser le dinar ;
- de reconnaître le marché informel, à travers l'autorisation des importations sans paiements ;
- établissement d'un système de rétention de devises par les opérateurs, exception faite de la SONATRACH.

Les travaux menés par le CNES, sur les effets économiques et sociaux du PAS, cherchent à expliquer comment l'évolution du taux de change influe sur l'évolution du taux d'inflation en Algérie, durant la période 1985 – 1993, de la manière suivante :

Une dévaluation franche intervient à la fin septembre 1991, pour mettre fin aux anticipations inflationnistes induites par le glissement du dinar. Elle porte, comme le montre le tableau ci-après, la valeur moyenne du dollar à 9 DA, en 1990 et à 18,5 DA, en 1991. Il faut noter, par ailleurs, l'établissement du libre accès aux devises officielles pour tous les opérateurs, exception faite pour l'importation de quelques produits dits stratégiques.

Glissement et dévaluation nominale ont induit une forte dépréciation du dinar jusqu'à 1991, comme en attestent les chiffres du tableau. Dès l'année 1992, les autorités ont décidé de s'accorder une pause, avec un retour très marqué à la gestion administrative des devises officielles. En termes effectifs réels, le dinar s'est déprécié de 49 %, par rapport à 1985, avant même que n'intervienne la dévaluation de 1991. Sa valeur réelle moyenne de 1991 n'est plus que de 25 %, par rapport à l'année de base. Cependant, le glissement nominal de 17,8 % en moyenne, durant l'année 1992, s'accompagne d'un taux d'inflation, mesuré par l'indice des prix à la consommation, de 31,8 %, soit d'un niveau nettement supérieur à celui des principaux partenaires commerciaux. Évidemment, il en a résulté que durant la même année une appréciation réelle de 28 %. La dépréciation nominale de 1993 est plus que compensée par une poussée inflationniste. Il en a résulté une appréciation réelle du dinar de plus de 14%. Ce résultat est à interpréter, évidemment, comme une conséquence du retour du déficit budgétaire et des modalités de son financement.

Tableau N° 5 : Evolution du taux de change (1985-1993).

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
1. Taux nominal moyen DA/\$ US	5	4,7	4,8	5,9	7,6	9	18,5	21,8	24,12
2. Indice du taux de change effectif réel	100	92	82	66	58	51	25	32	14,2*
3. Ratio du taux de change parallèle : taux de change officiel	4,9	4,5	4,9	4,9	4,9	4	1,6	2,4	-
4. Inflation – IPC	10,5	12,3	7,5	5,9	9,3	16,7	22,8	31,8	20,5

Source : Banque Mondiale, op.cité, p.4. ; In rapport CNES, sur les effets économiques et sociaux de programme d'ajustement Structurel.

* variation annuelle en pourcentage.

Comme le Fonds Monétaire International (FMI) recommandait la poursuite de l'ajustement du taux de change, afin de réduire de manière notable, le différentiel d'inflation avec les principaux partenaires commerciaux, les autorités ont fait savoir leur préférence pour une démarche gradualiste en marquant une pause, en décidant de stabiliser le taux de change nominal à sa valeur de la fin 1992, soit 23 DA pour un dollar environ, de légaliser le marché parallèle des devises, en 1993, et de repousser l'unification des taux à 1995, du fait que la dévaluation a été vécue comme un traumatisme par les entreprises et les consommateurs.

En effet, ces dévaluations ont, non seulement le taux d'inflation en Algérie, mais également provoqué indirectement, comme le note, les changements au niveau de certains prix relatifs, les taux d'intérêts et les d'autres actifs y compris les investissements. Egalement, les dévaluations ont eu des effets pervers sur la santé des institutions financières bancaires en affectant directement le stock des dettes contractées en devises pour le compte de l'Etat au titre du soutien à la balance des paiements et celui des entreprises ainsi que leurs respectifs, c'est dire, les services de la dette.

Face au problème de remboursement de la dette extérieure algérienne et celui des approvisionnements en biens d'alimentaires et intermédiaires, l'économie algérienne a subi la rigueur de gestion imposée par les institutions de Bretton Woods, en fait place au Programme d'Ajustement Structurel, officiellement adopté en avril 1994, dans l'espoir d'une éventuelle relance de l'activité économique.

3. Le Rééchelonnement et programmes de stabilisation et d'ajustement.

Le PAS, ainsi que nous avons tenté de le montrer précédemment, est rentré en vigueur, qui est au mois d'avril 1994, et qui a été dicté par les difficultés croissantes de mobilisation de nouveaux capitaux pour l'approvisionnement de l'économie en produits alimentaires et biens d'intermédiaires que pour le paiement des emprunts extérieurs parvenus à maturité. Ce programme est accompagné d'un accord de rééchelonnement de la dette extérieure publique (Club de Paris) et privée (Club de Londres) qui engage l'Algérie à mettre en œuvre un programme de stabilisation d'ajustement, dans le but d'atteindre les l'objectifs de création des conditions de stabilisation et d'une relance économique durables [DJENAN A.M., 1997].

Alors, l'Algérie se présentera une seconde fois devant le Club de Paris, en juillet 1995, et pour la première fois, devant celui de Londres, pour un accord de rééchelonnement de sa dette privée. Ce dernier ne sera finalisé qu'en juin 1996. Les montants consolidés, au titre des deux accords sont respectivement de 7 et 3,2 milliards de dollars [Rapport du CNES]. C'est donc un total de 14 milliards de dollars qui a fait l'objet de rééchelonnement. Les financements exceptionnels accordés par les différentes institutions multilatérales portent ce chiffre à près de 20 milliards de dollars [Rapport du CNES].

En contrepartie des ressources apportées, les principales mesures que le pays s'engage dans un programme de stabilisation et d'ajustement son les suivantes [Rapport du CNES] :

- ajustement du taux de change au moyen d'une dévaluation de 40,17%, dès le début des programmes, en vue de soutenir le processus de libéralisation du commerce extérieur ;
- mise en œuvre du principe général qui consiste à lever progressivement toutes les interdictions frappant, jusque là, les transactions courantes,
 - libération des importations qui doit se conjuguer avec la suppression des obligations antérieures de financement;
 - réduction du déficit du Trésor ;
 - rationalisation des modalités d'accès au filet social ;
 - poursuite du processus de libération des prix entamé depuis 1989 en réduisant, notamment, les subventions explicites et implicites (produits pétroliers, énergie et produits alimentaires) ;
 - réduction du rythme de l'expansion monétaire ;
 - ajustement significatif des taux d'intérêt appliqués au refinancement des banques, des taux de réescompte, d'intervention et sur les découverts.

Ces clarifications faites l'objet de cette partie, en retraçant les différents éléments qui seront regroupés en trois ensembles principaux : la dette extérieure et les accords de rééchelonnement, la politique monétaire et les principaux équilibres extérieurs, à savoir le taux de change.

3.1. La dette extérieure et les accords de rééchelonnement :

« Le rééchelonnement est une opération qui consiste à atténuer le poids du service de la dette grâce au nouveau profil qu'elle permet de donner à la dette. Il concerne généralement le principal, et ne peut être étendue aux intérêts. Cette opération était exceptionnelle par le passé. »⁷⁶.

Pour l'Algérie, le rééchelonnement représente deux avantages : le report de la date limite et l'étalement des remboursements dans le temps, c'est-à-dire sur une période de 15 ans dans le but de permettre à l'économie nationale de se consolider durant les années à venir et donc de mieux affronter le problème de la dette à l'avenir, et le deuxième avantage concerne le renflouement de l'économie de nouveaux capitaux qui lui permettront des financements à court terme.

Par ailleurs, La dette extérieure algérienne a fait l'objet de plusieurs rééchelonnements, au cours de la période couverte par l'Ajustement Structurel. En juin 1994, l'Algérie a conclu avec ses créanciers officiels bilatéraux du Club de Paris, un programme de rééchelonnement qui concerne les prêts contractés ou garanties par l'Etat. Il concerne [NAAS A., 2003] :

- le principal et les intérêts exigibles et non payés au 31 mars 1994 ;
- le principal venant à échéance entre le premier juin 1994 et 31 mai 1995 ;
- les intérêts exigibles entre le premier juin 1994 et 31 octobre 1994.

Après l'approbation de l'accord de confirmation avec le FMI, appuyé par un mécanisme élargi de crédit, l'Algérie a conclu, en juillet 1995, un second accord de rééchelonnement avec le Club de Paris. Ce rééchelonnement porte sur [NAAS A., 2003] :

- Le principal venant à échéance entre le premier juin 1995 et le 31 mai 1996 ;
- Les intérêts exigibles entre le premier juin 1995 et le 31 mai 1996.

Les deux périodes de la dette extérieure publique auprès du Club de Paris ont porté sur un montant de 12 milliards, dont les dettes rééchelonnées sont remboursables en 24 versements semestriels à compter du 31 mai 1998, pour le accord, et remboursables en 25 versements sur la période de 1999 – 2011, pour le deuxième accord.

Concernant de la dette extérieure privée, l'Algérie a conclu, en septembre 1995, un accord avec le Comité directeur des banques commerciales (Club de Londres). L'accord porte sur les dettes exigibles entre le premier mai 1994 et 31 décembre 1997, soit un montant de 3230 milliards USD. Le rééchelonnement de ces dettes s'étale sur une période de 15 ans et demi.

En effet le tableau ci-dessous permet de faire une distinction entre la part due au rééchelonnement de la dette extérieure de celle relative à l'augmentation du volume des exportations des hydrocarbures, engendrée par la nouvelle politique pétrolière, amorcée en 1991. Ces deux facteurs ont l'effet sur la contrainte extérieure comme l'indique le tableau suivant :

⁷⁶ Encadré N° 1 du rapport du CNES, traitant les effets économiques et sociaux de programme d'Ajustement Structurel.

Tableau N° 6 : Evolution de la dette extérieure 1994 – 1998 (milliards USD).

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Encours dette extérieure	25,72	29,5	31,6	33,7	31,2	30,5
Service dette extérieure	9,1	4,5	4,2	4,3	4,5	5,2
Service dette / exportations biens et services	82,8%	47,2%	38,8%	30,7%	31,7%	47,5%

Source : Banque d'Algérie et FMI ; in A.NAAS : Le système bancaire algérien : De la décolonisation à l'économie de marché, éditions INAS, 2003, p. 225.

Comme il ressort de ce tableau, relatif à l'évolution de dette extérieure durant la période 1994 – 1998, le service de la dette extérieure a clairement diminué à partir de 1994, par contre, l'encours de la dette extérieure a connu une forte augmentation avec un accroissement de 30% entre 1993 et 1996, démontrée sous l'effet du rééchelonnement.

3.2. La politique monétaire :

Parmi les conditionnalités du rééchelonnement, l'un d'entre eux portant sur la politique monétaire dans l'objectif principal est de parvenir à des taux d'intérêts positifs, en matière de monnaie et de crédit, en dehors des prêts destinés à l'acquisition de logements qui, eux, sont bonifiés. Mais en matière de réforme du système bancaire et financier, le développement du marché monétaire sera poursuivi et la création d'un véritable marché de capitaux lancée : des banques privées seront mises en place.

Ajoutant à cela, le but de ce programme est de soutenir le nouveau cours du dinar, après sa dévaluation de 40,17 %, en avril 1994 [Rapport du CNES], de limiter les pressions inflationnistes et de réduire l'effet d'éviction en réallouant les ressources au profit de l'économie.

En effet, les mesures, fortement restrictives, prises dans le cadre du nouveau stand-by, en avril 1994 sont destinées à corriger "les dérives " de la période 1991-1992. Le programme se fixe comme objectifs [Rapport du CNES] de :

- réduire l'expansion de la masse monétaire de 21 % en 1993, à 14 %, en 1994 ;
- relever le taux de réescompte à 15 %, le taux pivot de la Banque d'Algérie à 24 % et le taux sur le découvert à 24 % ;
 - plafonner le taux de marge des banques commerciales à 5 % ;
- relever le taux sur l'épargne logement à 10 % et servir 14 % sur les autres livrets :
 - faire porter le taux sur bon d'équipement à 16,5 %.

Ces mesures vont être revues et complétées par d'autres avec la signature de l'accord de confirmation, lequel va prolonger l'action d'ajustement. L'action conjuguée sur les quantités et les taux d'intérêt s'est soldée par de nombreuses conséquences aux plans monétaire et budgétaire, d'une part, et l'allocation des ressources, d'autre part.

Les termes du stand by de 1994 et de l'accord FFE vont imposer une planification financière rigoureuse, en contrepartie des ressources apportées. Cette planification consiste à fixer un plafond à l'expansion de la masse monétaire M^2 . En sachant que celle-ci dépend directement de la variation des avoirs extérieurs et intérieurs nets. Au sens du FMI, il devient que la planification financière vise directement la limitation de l'expansion du crédit intérieur, en cherchant à faire hausser les réserves de change, aux fins de soutien à la valeur externe de

la monnaie et de viabilité de la balance des paiements, concomitamment à une baisse de l'expansion monétaire. D'ailleurs, une partie des ressources libérées par le rééchelonnement est stérilisée, par souci d'éviter les effets inflationnistes et donc d'expansion de M^2 .

En matière d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire, la Banque d'Algérie a développé d'autres instruments tels, la prise en pension, l'adjudication et l'open-market, en plus de la technique du réescompte, dominante par le passé. Les taux hors marché et les plafonds sur le réescompte sont des facteurs à la base de la détérioration de la liquidité bancaire.

Dans un contexte d'affronter la concurrence, les restrictions monétaires ont durci la contrainte budgétaire des entreprises dont le taux de rentabilité pour la plupart d'entre elles reste en deçà du coût du crédit. Les effets de la levée des restrictions sur les échanges extérieurs et la dévaluation ont accru davantage cette contrainte. Selon la Banque d'Algérie, l'année 1995 a vu émerger des taux d'intérêts réels positifs. En glissement annuel, le taux d'inflation se serait situé à 15,1%, seulement, à fin décembre 1996. Selon le Conseil National Economique et Social (CNES), le taux d'inflation tendancielle était de 6,9%, à la fin du premier semestre 1997. Il est à souligner, également selon le CNES, que les entreprises font face actuellement à un coût du crédit prohibitif, en tenant compte des ressources de l'interbancaire, qui sont plus chères, et des frais d'intermédiation,

A noter même dans ce sens, qu'il existe des phénomènes exogènes qui ont influencé la liquidité bancaire. Parmi ces phénomènes, le mode de paiement (cash) des importations, qui a influencé défavorablement la liquidité bancaire. La difficulté de mobiliser les lignes de crédits oblige les opérateurs à recourir à ce mode de paiement. En revanche le Trésor a participé, grâce aux ressources apportées par le rééchelonnement, à la reconstitution de la liquidité bancaire.

La restructuration des contreparties de la masse monétaire a été rendue possible grâce aux ressources du rééchelonnement au profit des crédits à l'économie. A cet effet, les crédits à l'Etat a enregistré alors une baisse absolue, qui réduit son stock de dette vis à vis de la Banque d'Algérie, contrairement aux crédits à l'économie qui connaissent une vive expansion. Nous y reviendrons plus loin dans la section qui suit.

Cependant, le Trésor traite sa dette intérieure par l'endettement extérieur tout en assainissant la situation des entreprises et le portefeuille des banques, en monétisant une partie des ressources du rééchelonnement, qui se différencie des opérations traditionnelles d'assainissement, en amenuisant l'effet d'éviction alors que ces dernières y participent au contraire par augmentation des crédits à l'Etat.

De façon concrète, les débiteurs originels (banques et entreprises) continuent à régler le service de leur dette extérieure. Au lieu d'être convertis en devises pour être transférés, les montants s'y rapportant sont versés au Trésor qui les dépensera pour soutenir les opérations de restructuration et se désendetter vis à vis du système bancaire. Ce qui accroît les fonds prêtables pour l'économie, réduits toutes choses égales par ailleurs la dette intérieure du trésor et accroît sa dette extérieure.

D'après le Conseil National Economique et Social (CNES), les ressources procurées indirectement par le rééchelonnement ne quittent pas le système bancaire puisqu'ils servent à financer le découvert des banques et des entreprises. A la fin de 1995, cette même institution

estime le découvert pour le secteur industriel public à 92,8 milliards de dinars, soit à 26 % de son chiffre d'affaires. Il est intéressant de noter que c'est le noyau central de l'industrie (sidérurgie, mécanique et électronique) qui souffre le plus du manque de trésorerie. C'est toute la question entre l'adéquation d'une politique monétaire restrictive et celle de la restructuration industrielle qui est posée.

3.3. Les équilibres extérieurs :

Selon le FMI : « *La question du taux de change est directement connectée à celle du remboursement de la dette extérieure dans le long terme. Comme tout prix, le taux de change a un rôle allocatif. Sa libre fixation par le marché est censée jouer le rôle d'un indice de spécialisation et donc de compétitivité. A travers un taux de change réel, tel qu'il se dégage du marché, l'objectif est de révéler les véritables avantages comparatifs lesquels pourraient être définis par l'ensemble des productions dans lesquelles un pays est compétitif, donc pouvant être maintenues sans aucune forme de protection. La substitution d'importation n'est entrevue par les tenants du change réel vrai que dans ce seul cadre, à moins soutiennent-ils, de faire de la substitution forcée, qui s'accompagnera fatalement de coûts de distorsion.* »⁷⁷.

Comme les autres mesures (politiques monétaire et budgétaire), l'ajustement du taux de change est certainement l'une des principales mesures prises dans le cadre du PAS. Dans le cas de l'Algérie, et dans la recherche des équilibres extérieurs, les pouvoirs publics sont obligés à dévaluer le dinar de 7,3%, en mars 1994, et de 40,17%, en avril de la même année. Le programme se fixe les objectifs [Rapport du CNES] suivants :

- La levée des restrictions de change introduites en 1992 et la poursuite de la libéralisation du régime des changes, en vue d'établir la convertibilité du dinar sur toutes les transactions courantes. Cette mesure connaît déjà une application partielle ;
- La création d'un marché interbancaire de devises qui permettra aux banques commerciales de disposer librement des devises acquises auprès de leur clientèle. Dès janvier 1996, les séances de fixing ont été abandonnées. Il s'agit, là, d'un pas décisif vers le régime des taux des changes flottants ;
- La création de bureaux de change.

Ainsi, la dévaluation de 1994 et le glissement des années suivantes ont largement compensé la réévaluation, en termes effectifs réels, des années 1992 et 1993. En termes effectifs réels, le dinar s'est dévalué de 28,7 %, en 1994, et de 6 %, en 1995 [Rapport du CNES]. Cependant, la dévaluation, conjuguée à l'action de libération des prix, a immédiatement eu un effet positif quant à l'objectif de réunification des deux marchés parallèles et officiels. Cet effet s'est matérialisé par une récupération des rentes spéculatives au profit des entreprises et de l'Etat.

Un différentiel, certes léger, persiste, cependant, entre les deux taux. Mais l'effet le plus important a certainement concerné l'assainissement des finances publiques.

L'effet le plus attendu de la dévaluation est l'amélioration de la balance courante. Nous avons montré, plus hauts, que l'objectif ultime d'un programme d'ajustement structurel est le retour à l'équilibre de la balance des paiements. Les restrictions budgétaires et monétaires n'y

⁷⁷ Encadré N° 2 du rapport du CNES, traitant les effets économiques et sociaux de Programme d'Ajustement Structurel.

figurent que comme des mesures d'accompagnement, pour atteindre cet objectif. Contrairement aux restrictions volontaires sur les importations auxquelles s'est livrée l'Algérie, entre 1990 et 1993, pour atteindre cet objectif, l'on attend de la dévaluation une restructuration de la production. Celle-ci doit se faire au profit des biens échangeables, de telle manière que des excédents pourraient être obtenus grâce au développement des exportations et de la substitution d'importation.

Parmi les effets négatifs de la dévaluation, l'on peut noter celui se rapportant aux pertes de change. Ces dernières ont accentué la déstructuration financière des entreprises. Les techniques de couverture adoptées, dès 1991, par la Banque d'Algérie, n'ont pu être utilisées efficacement à cause :

- De la faiblesse des réserves de change ;
- La nouveauté de la technique qui demandait du temps pour être maîtrisée par les banques et les entreprises ;
- Du principe de la "bancabilité" selon lequel tout opérateur devait avancer un montant cash en dinars équivalent à 24 % du montant à acheter à terme.

En définitive, le programme d'ajustement structurel, qui se fixait comme objectifs le rétablissement des équilibres macro-économiques et macro-financiers, d'une part, et la création des conditions propices à la relance de l'économie, d'autre part, a des résultats très importants au plan des équilibres interne et surtout externe [Rapport du CNES] :

- La forte dévaluation de la monnaie nationale, en avril 1994, et par la suite la dépréciation progressive de la monnaie nationale, avec la mise en place d'un système de taux de change flottants. L'effet a été un renchérissement des prix internes, dans une première phase.
- La réduction de déficit budgétaire sous l'impact des restrictions des dépenses, qui ont affecté aussi bien les investissements publics que les crédits consacrés aux secteurs sociaux et aux services publics. Les recettes ont, en même temps, augmenté, grâce à la hausse de la fiscalité pétrolière induite par la bonne tenue des prix des hydrocarbures sur le marché mondial et à la suite de la dépréciation de la monnaie nationale ;
 - une politique monétaire restrictive, qui s'est traduite par des mesures d'encadrement du crédit et de libération des taux d'intérêt, a, également, permis de contenir la croissance de la masse monétaire à un taux compatible avec l'objectif de réduction de l'inflation ;
 - Les politiques de rigueur monétaire et budgétaire ont conduit à comprimer l'inflation (de 30% à moins de 6%, entre 1994 et 1997), à réduire notablement le déséquilibre de la balance des paiements (sous l'effet d'une augmentation très sensible de l'excédent de la balance commerciale et des résultats du rééchelonnement de la dette) et à atténuer fortement le déficit du budget. Ces politiques ont également permis de reconstituer de solides réserves en devises équivalentes à près de 9 mois d'importations.

Ces résultats ont, même, failli être remis en cause avec le troisième choc extérieur de 1998 qui a conduit à la réapparition du déficit du Trésor Public et partant à l'accroissement du crédit de la Banque centrale qui, par sa monétisation, a conduit à l'accroissement de la masse monétaire et partant à celle de la liquidité de l'économie. L'inflation n'a été maîtrisée que grâce à l'annihilation d'une partie de la masse monétaire par un accroissement de la base monétisation et notamment des réserves bancaires. Cela est particulièrement entrepris dans la section qui suit, de deuxième chapitre du travail, dans laquelle sont simultanément présentées les évolutions en matière de financement bancaire à l'économie.

Section 3 : Les modifications de 2001 et Les révisions de 2003 à la loi de 1990.

En dépit de quelques insuffisances décelées à la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, qui a donné une nouvelle tournure du système bancaire et financier au moins sur le plan institutionnel, l'ordonnance n° 01-01 du 27 février 2001, comportant 14 articles signés par le président de la république, vient pour modifier certaines dispositions de la LMC tant sur le fond que sur la forme et l'ordonnance du 26 août 2003 pour abroger et remplacer la loi 90-10 de 1990, ce qui a réduit considérablement le degré d'autonomie de la BA.

1. La modification de la LMC par l'ordonnance du 27 février 2001 :

La nouvelle version de la loi offre en réalité une vigoureuse supervision du président de la république et du ministère des finances sur les activités de la BA en remettant en cause l'autonomie de cette dernière. C'est ce qui peut être compris à côté des dispositions prises par le président de la république et qui touchent principalement trois points essentiels liés à la BA [NAAS A., 2003] :

- Changement du statut du gouverneur et des vices gouverneurs qui ne sont plus couverts par des mandats et qui peuvent être démis à tout moment par une décision du président de la république ;
- Séparation des tâches du conseil d'administration et celles du conseil de la monnaie et du crédit qui n'assumera désormais que le rôle de l'autorité monétaire ;
- Changement de la composition du conseil de la monnaie et du crédit à travers l'incorporation de trois nouveaux nommés par le président de la république sur proposition du ministère des finances.

A cet égard, l'article 13 de l'ordonnance 01-01 du 27/02/2001 abroge les dispositions de l'article 22 de la loi 90-10 relatives aux mandats du Gouverneur et des Vice-gouverneurs et aux conditions de mise fin à leurs fonctions. En contrepartie, l'article 10 de la même ordonnance augmente le nombre des membres CMC de sept à dix, en ajoutant trois membres externes (trois personnalités choisies en fonction de leur compétence en matière économique et monétaire) mettant numériquement autant la Banque Centrale en position minoritaire.

Le choix de ces trois personnalités a été porté sur deux professeurs d'économie et le secrétaire général (SG) de l'Association des Banques et des Etablissements Financiers (ABEF). Comme pour les deux premiers que le problème ne se pose pas dans la mesure où l'on accepte l'hypothèse plausible de leur désintéressement et donc de leur indépendance, ce n'est pas le cas du SG de l'ABEF. En effet, ce dernier représente la corporation, composée quasi exclusivement de banques publiques (dont l'Assemblée Générale et le Ministre des finances), sensée être sous le contrôle de la Banque Centrale.

2. La révision de la LMC par l'ordonnance du 26 août 2003 :

L'ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit a été promulguée en réaction à un certain nombre de dysfonctionnements constatés dans la conduite des réformes économiques d'une manière générale et de la réforme bancaire en particulier. Elle a permis de clarifier certaines dispositions insuffisamment explicitées par la loi sur la monnaie

et le crédit abrogée et d'introduire de nouvelles prescriptions en matière de supervision des banques et des établissements financiers.

Par rapport à l'ancienne loi bancaire promulguée en 1990, l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit remplace l'activité bancaire en Algérie, dans un nouveau contexte, inaugure une nouvelle forme de relation entre l'autorité politique et la Banque Centrale et, en termes de supervision, fixe un cadrage nettement plus approprié pour la surveillance du système bancaire⁷⁸.

En effet, cette ordonnance dispose d'une autonomie complète vis-à-vis du Trésor public, tout en perdant quelque peu de son indépendance. Outre son rôle d'institut d'émission, la Banque d'Algérie assume les fonctions suivantes :

- Elle est la banque des banques;
- Elle est l'agent financier de l'État;
- Elle gère les réserves de change;
- Elle est garante du bon fonctionnement du système bancaire et financier;
- Elle veille au bon fonctionnement du système des paiements;
- Elle assure le secrétariat général de la Commission bancaire.

Concernant les changements introduits dans les missions de la Banque d'Algérie, l'ordonnance 03-11 du 27 août 2003 a introduit un changement substantiel dans les missions de la Banque d'Algérie. En conséquence, l'alinéa 1 de l'article 35 de cette loi, qui reprend celui de la loi 90-10 en le modifiant significativement, stipule que : « *La Banque d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie* ».

De ce fait, les modifications nécessaires apportées au texte de la loi 90-10 sont de créer et de maintenir les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale, en promouvant la mise en œuvre de toutes les ressources productives du pays, c'est-à-dire de l'objectif de plein emploi. Identiquement, la Banque d'Algérie, comme elle le reconnaît elle-même, n'a retenu, aussi bien sous l'empire de la loi 90-10 que sous celui de l'ordonnance 03-11 en vigueur, que l'objectif de la stabilité des prix.

Outre les attributions traditionnelles de toute banque centrale, la Banque d'Algérie est chargée, de l'exécution des décisions prises sous forme de règlement du Conseil de la Monnaie et du Crédit en matière [Guide investir en Algérie, 03 juillet 2007] de :

- Réglementation des changes et des mouvements de capitaux avec l'étranger ;
- conditions d'installation des banques et établissements financiers ;
- Règles régissant les opérations de banques et les relations entre les banques et la clientèle ;
- Etablissement des normes de gestion applicables aux banques et établissements financiers ;
- Objectifs en matière d'évolution des différentes composantes de la masse monétaire et du volume de crédit.

⁷⁸ Guide investir en Algérie, Ambassade d'Algérie à Rome, « Le secteur bancaire », 03 juillet 2007, In, <http://www.algeria.kpmg.com/fr/Documents/Guide07.pdf>.

Numériquement, l'ordonnance 03-11 réduit le nombre de « **personnalités** » de deux à trois, mais la Banque d'Algérie demeure minoritaire (trois contre cinq). Pareillement, le SG de l'ABEF est reconduit dans la nouvelle composante du CMC. La minorisation de la Banque d'Algérie est d'autant plus accentuée depuis près de trois ans que l'un des trois Vice-gouverneurs a été appelé à d'autres fonctions. En conséquence, La Banque d'Algérie est dotée de trois organes de décision et d'un organe de surveillance. Les organes de décision comprennent :

- le Gouverneur ;
- le Conseil de la Monnaie et du Crédit ;
- le conseil d'Administration.

L'organe de contrôle est constitué par les censeurs.

Tout comme l'ancienne loi, l'ordonnance 03-11 sur la monnaie et le crédit pose les principes du système bancaire algérien [Guide investir en Algérie, 03 juillet 2007], ce qu'il convient de souligner ce qui suit :

Concernant les catégories juridiques de l'ordonnance, l'activité bancaire ne peut être exercée que par les banques et les établissements financiers. Deux catégories juridiques que sont la banque universelle et l'établissement spécialisé constituent en fait les supports les plus adéquats pour le développement de toute l'intermédiation bancaire en raison de la vocation universelle reconnue de la première et du caractère spécialisé du second. En effet, le choix du modèle de la banque universelle est le résultat d'un changement réalisé dans les pays à économie de marché et qui a conduit au rejet des distinctions entre les banques d'affaires, les banques de dépôts et les banques à statut spécial en compagnie de toutes les limitations prescrites à chacune de ces catégories d'établissement. La banque universelle est certainement le choix le plus judicieux pour la compétition interne, voire internationale, puisqu'elle évite toute distorsion de concurrence.

Subséquemment, les banques correspondantes peuvent s'engager dans n'importe quelle activité bancaire sans avoir à solliciter d'autorisation préalable, ni même à se poser la question de savoir si une autorisation est nécessaire. De ce fait, l'ordonnance sur la monnaie et le crédit a, en conséquence, apporté la réponse la plus innovante qui permet aux banques de disposer de toute la liberté pour choisir leur clientèle, leur produit ou leur mode d'organisation. A noter qu'une troisième catégorie, qui est la « **mutualité** », est introduite avec les deux catégories précédentes (banques et établissement financier).

En matière d'égalité de traitement, les banques et les établissements financiers peuvent réserver un traitement égal quels que soit la nature, le statut du propriétaire ou l'origine des apporteurs de capitaux (résidents ou non résidents). Ils doivent tous être agréés dans les mêmes conditions et faire l'objet de la même surveillance prudentielle. Ajoutons à cela, qu'en matière de garantie et de recouvrement des créances, il se pose encore que l'ordonnance accorde des privilèges aux banques et aux établissements financiers qui bénéficient d'un régime dérogatoire par rapport au droit commun. De même, il est reconnu aux banques et aux établissements financiers le statut d'entreprise en tenant compte de toutes les conséquences que cela comporte au plan de la rentabilité et de la performance. Toutefois, les banques et les établissements financiers doivent respecter les normes de gestion universelles et, dans le cadre de l'activité, les normes prudentielles qui les obligent à mesurer les risques qu'elles prennent quantitativement (ratios) et qualitativement (contrôle interne).

Pour ce qui est de la concertation entre autorités, il est autant institué une concertation et une coopération entre la BA et les autorités en charge de l'économie. De ce fait, les règles de procédure sont inscrites dans l'ordonnance. Conformément aux besoins de gestion des banques et établissements financiers, un choix du législateur octroie une large délégation de pouvoirs aux autorités bancaires pour prendre en charge précipitamment les adaptations qu'il convient d'appliquer à l'activité et qui provient du souci de faciliter la mise en place de mesures pratiques. De même, tous les règlements édictés depuis 1990 par le CMC sont assortis de cette nouvelle vision. Ces règlements sont aussi variés et concernent la comptabilité, les règles prudentielles, le contrôle des changes, les conditions de banque, les conditions d'implantation des guichets des banques, les garanties, les moyens de paiements, ...etc. Enfin, d'un côté, le législateur a introduit une séparation entre l'autorité de réglementation et l'autorité de supervision en leur conférant une autonomie et une indépendance qui les met à l'abri de toute interférence, de l'autre côté, le législateur reconnaît à la Commission bancaire un pouvoir de réglementation circonscrit aux modes opératoires (canevas, explications) des dispositions prudentielles édictées par le CMC qui nécessitent des détails techniques en raison de la complexité de leur mise en œuvre par les banques et les établissements financiers.

Il convient à présent de donner le poids aux dispositions de l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et le crédit. Les principales modifications [Guide investir en Algérie, 03 juillet 2007], en effet, apportées au texte de la loi 90-10 sont comme suit :

- En matière de la surveillance des systèmes de paiement, le législateur de l'ordonnance n° 03-11 a résolument opté pour la modernisation du système bancaire en élargissant la mission de la Banque centrale au fonctionnement et à la surveillance des systèmes de paiement (paiement de masse, paiement de gros montants dit RTGS, règlement-livraison titres, etc.).
- Concernant la transposition des normes comptables internationales, le CMC reçoit la mission, en plus de l'élaboration et de la diffusion des normes et des règles comptables, de s'adapter aux évolutions internationales de ce domaine, c'est-à-dire, nettement, l'introduction dans le référentiel comptable propre aux banques et établissements financiers des normes IAS-IFRS (International accounting standards) tandis que cela est le cas dans tous les pays.
- A propos de mode de contrôle consacré, la commission bancaire est chargée, de ce fait, d'organiser la supervision des banques et des établissements financiers.
- Depuis 2004, la réglementation relative au capital minimum par la BA exige sa libéralisation totale avec l'institution de nouveaux seuils. Au titre de l'ordonnance 03-11 sur la monnaie et le crédit, elle édicte que les banques doivent souscrire à un capital minimum de 2,5 milliards de dinars et les établissements financiers à un capital de 500 millions de dinars.
- Par rapport à l'ancienne loi 90-10, qui dispose que le statut de l'établissement financier a été clarifié pour dissiper toute ambiguïté sur la nature de son activité et les opérations qu'il est autorisé à effectuer, l'ordonnance bancaire précise que les établissements financiers ne peuvent pas recevoir des fonds du public et ne peuvent pas non plus gérer les moyens de paiements, de la sorte qu'ils ne peuvent pas assurer un service de caisse à la clientèle avec l'ouverture de comptes courants et la délivrance de chèques. Leur activité doit être confinée au crédit sous toutes ses formes (crédit classique, leasing, factoring, capital risque, etc.).

- La nouvelle ordonnance a supprimé la limite de participation des banques et établissements financiers dans les entreprises créées ou en création qui est plafonnée à 50 % des fonds propres, charge le CMC de fixer cette fois des limites uniquement pour les banques. De ce fait, les établissements financiers peuvent désormais consacrer leurs ressources au crédit et aux prises de participations sans limites dans des affaires existantes ou en formation, c'est-à-dire dans des interventions en fonds propres dans les entreprises. L'établissement financier a, en conséquence, la vocation première qui reçoit là sa justification économique et se voit ainsi réhabilité pour s'investir dans le capital risque, le capital investissement, le capital développement, la gestion des fonds d'investissement, particulièrement, des activités de crédit spécifiques telles que le leasing, le factoring, la garantie et le cautionnement, entre autres.

- Les organismes hors de la législation bancaire sont le trésor public et les organismes à but lucratif. Dans ce domaine, la loi prévoit un système de dérogations uniquement pour les organismes d'habitat, qui signifie que toutes les opérations bancaires doivent être agréées par l'autorité monétaire sous peine de sanctions pénales.

- Selon la nouvelle législation, les sociétés d'un même groupe peuvent procéder à des opérations de trésorerie (prêts) entre elles. Ainsi, le procédé « l'inside banking », qui ouvre beaucoup de perspectives en termes d'organisation et de gestion, permet à ces sociétés de constituer une solution à leurs problèmes de trésorerie.

- Conformément à l'article 104 de l'ordonnance 03-11, les banques et les établissements financiers ne peuvent pas absolument procéder à des opérations de trésorerie entre elles, qui ne souffre aucune exception de consentir des crédits à leurs dirigeants, leurs actionnaires et aux entreprises du groupe.

- Dans l'ancienne loi sur la monnaie et le crédit, il est conduit par le législateur d'impliquer le trésor public dans le financement de la caisse de garantie des dépôts à hauteur de 50 % de part versée par les banques. C'est, au contraire, avec la nouvelle ordonnance que se retrouve plus le caractère d'intérêt public. En effet, la garantie des dépôts a été réaménagée puisqu'il n'est plus question de société par actions mais de fonds.

- Enfin, et pour ce qu'il concerne la suppression du droit au compte, le citoyen qui se voit refuser par une banque l'ouverture d'un compte ne dispose désormais plus d'un recours devant la Banque centrale aux fins de se faire désigner une autre banque domiciliataire. Toutefois, la loi a pris en charge le renforcement de coopération avec les autorités étrangères, qui permet, ainsi, d'organiser des relations de coopération et singulièrement d'échanges d'information avec les autorités étrangères.

Conclusion :

Au résumé de ce chapitre, on peut dire que le secteur bancaire en Algérie s'est nettement amélioré depuis la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit en 1990. Depuis cette date, le système bancaire algérien est engagé dans une phase de mutations qui affectent autant son organisation que l'activité des banques. Cependant, et depuis 1995, la libéralisation de la sphère financière a conduit à une ouverture réelle de ce système au privé national et étranger. Malgré cela, la promulgation de l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, qui a permis de clarifier certaines dispositions

insuffisamment explicitées par la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit abrogée et d'introduire de nouvelles prescriptions en matière de supervision des banques et des banques établissements financiers, offre un nouveau cadre juridique pour le système bancaire algérien en ce qui concerne l'exercice des opérations de banque, semblable en tous points à celui en vigueur dans les pays libéraux.

Dans un souci de modernisation, où le système bancaire est entré dans une phase de développement rapide, la profession bancaire est entrée dans un processus de rationalisation de ses structures et de ses systèmes d'information. Les chantiers qui sont ouverts actuellement (système de paiements de gros montant dit RTGS, système de paiement de masse pour les petits montants, monétique, etc.) en sont la preuve de ce remodelage du système bancaire.

Actuellement, le système bancaire algérien a connu deux traits essentiels, concernant leur organisation, qui se caractérisent comme suit :

- Le développement qui s'apprécie par le nombre total des banques et établissements financiers en activité. A ces établissements, il faut ajouter les fonds et caisses de garantie qui sont en dehors de la loi bancaire mais qui concourent indirectement ou directement à l'activité en se portant garant des crédits accordés par les banques ;

- La diversification, où on observe, d'abord d'un point de vue fonctionnel, qu'il existe en Algérie à la fois des établissements à vocation universelle, telles que les grandes banques à réseau et des établissements à vocation particulière, spécialisés dans un certain type de produits et donc de clientèle (établissement de leasing, crédit hypothécaire, capital risque, crédit à la consommation...), puis sur un plan économique, que cette diversification a conduit le système bancaire à comprendre aussi bien des établissements de grande taille que des établissements de taille moyenne ou carrément de petite dimension, et enfin d'un point de vue juridique, que le système bancaire algérien se caractérise par l'uniformité d'établissements dotés, tous du statut de SPA (société par actions), à l'exception de la CNMA, société à caractère mutuel.

Il nous faut de souligner que depuis 2005, la situation bancaire est sécurisée et crédible [Guide investir en Algérie, 03 juillet 2007]. Les incidents ont été pris en charge par un dispositif réglementaire et le système de contrôle est devenu plus fort. Aussi, des compétences ont été développées à l'intérieur des banques, grâce à des coopérations multiples avec l'Union européenne, et la multiplication des formations pour l'évaluation des prises de risques et des règles prudentielles ont été consolidées avec le contrôle de la lutte anti-blanchiment grâce à un système de vigilance et d'alerte à l'intérieur des grandes agences. C'est ce qu'il convient de présenter, dans ce qui suit : les perspectives du système bancaire algérien.

Chapitre 2 : Contribution des banques au financement des projets dans la wilaya de Béjaïa.

Introduction :

La contribution des banques au financement des projets, notamment la micro-entreprise et les petites et moyennes entreprises, étant à la source même du mécanisme de création monétaire, le suivi de l'évolution de la distribution des différents types de concours bancaires revêt naturellement une grande importance dans la définition et la conduite de la politique de crédit comme dans l'évaluation de ses effets.

C'est pourquoi nous avons opté pour une étude exploratoire consistant en une enquête de terrain, par questionnaires et par entretiens, qui a pour objectif de recueillir des informations sur la situation des agences bancaires implantées dans la wilaya de Béjaïa et sur leur aptitude et/ou contribution au financement des projets de développement local de la wilaya, qui a connu durant la dernière décennie un développement économique assez important.

Les enquêtes précédentes ont montré une responsabilité économique des banques, avant tout, avec le soutien aux entreprises, et elles s'appuient sur un terrain qui concerne essentiellement la collecte des données statistiques auprès des banques et des entreprises de la wilaya de Béjaïa, ce qui a permis d'identifier le degré de contribution des banques dans leurs financements des projets.

A cet égard, il est apparu nécessaire de compléter, par des informations qualitatives et prévisionnelles, les données statistiques déjà disponibles sur les crédits. Notons, les questions qualitatives de l'enquête, concernant la distribution des crédits bancaires dans la wilaya, évaluent les banques dans des domaines tels que les critères d'attribution des crédits, les conditions d'octroi des crédits, les éléments qui influençant la demande de crédit. Cette enquête vise donc essentiellement à permettre une étude et à compléter, ainsi, les informations sur lesquelles se fondent les banques de la wilaya pour analyser et évaluer le financement des projets de développements local.

Notre travail de terrain est mené en deux étapes : la première a consisté à déposer le questionnaire au niveau des agences bancaires et des entreprises pour être renseigné ; la deuxième a été de compléter le questionnaire par un entretien avec les responsables de la distribution du crédit et les gérants et/ou entrepreneurs d'entreprises. Une autre enquête par entretiens a concerné les responsables des deux organismes officiels : ANSEJ et CNAC.

Dans ce chapitre, sur lequel nous allons essayer d'apporter des réponses à notre problématique, nous progresserons en trois sections : la première sera consacrée à la présentation de l'espace bancaire de la wilaya de Béjaïa et de l'échantillon d'étude. La seconde présentera les dispositifs de soutien aux crédits des jeunes (ANSEJ) et aux plus de 35 ans (CNAC). La troisième étudiera les financements des projets par les banques dans la wilaya de Béjaïa.

Section 1 : Présentation de l'espace bancaire de la wilaya de Béjaïa et de l'échantillon d'étude.

Les entreprises constituent une part importante de la clientèle des banques qui ont mis en place des procédures limitant leurs impacts. Néanmoins, le recours aux crédits bancaires est répandu, ces dernières années, parmi les entreprises de la wilaya de Béjaïa, et, dans certains daïras et secteurs, il est même plus courant dans le cas de crédits commerciaux.

Les questionnaires joints en annexes⁷⁹ devraient nous permettre plus précisément d'étudier à la fois l'adéquation entre les besoins de financement du côté des entreprises et l'offre des ressources financières du côté du système bancaire et leur capacité, leur potentiel et les limites du financement des entreprises dans la wilaya. Cette étude permet finalement de mettre en évidence la consistance de la relation banques-entreprises et la nécessité d'analyser le degré de satisfaction de la collaboration des entreprises avec les banques et son évolution, en matière d'information et de qualité des documents qu'elles fournissent aux banques.

Dans cette perspective, deux questionnaires ont été établis et comprennent les principales rubriques suivantes :

- Présentation générale de la banque et de l'entreprise ainsi que de leurs objectifs généraux;
- Capacité de financement des entreprises par les banques ;
- Définition de l'entreprise par les banques⁸⁰ ;
- Portefeuille des entreprises ;
- Méthodologie, critères d'octroi et suivi des crédits aux entreprises ;

De surcroît, nous avons opté pour mener les entretiens préalablement à l'enquête par questionnaire. Les entretiens, destinés initialement à approfondir les résultats de l'enquête par questionnaire, ont été conçus comme un moyen de pré-tester le questionnaire.

Dans ce qui suit, nous progresserons en deux : d'abord, nous présenterons l'espace bancaire de la wilaya de Béjaïa, en tenant compte de son réseau distribué et de la définition de chaque banque en matière de caractéristiques générales et d'activités de distribution des crédits en tous types ; puis nous procéderons à la présentation de notre échantillon d'étude, ainsi que des résultats des questionnaires.

1. L'espace bancaire de la wilaya de Béjaïa :

Par cette étude, nous nous sommes fixés comme objectif d'évaluer le système de distribution des agences bancaires localisées au niveau de la wilaya, en tenant compte de leur répartition par banques et de leur extension à travers la wilaya. Précisons, que tout au long de l'étude dans cette sous-section, nos statistiques ont été arrêtées au 31/12/2006.

⁷⁹ Voir annexe N° 4 et annexe N° 5, représenterons les enquêtes par questionnaires auprès des banques et des entreprises.

⁸⁰ C'est la dimension de l'encours de crédits qui détermine ce qui constitue pour une banque une entreprise.

1.1 La répartition du réseau bancaire par banques (au 31/12/2006) :

Jusqu'au 31/12/2006, le réseau des banques publiques de la wilaya de Béjaïa, qui est composé des agences de six banques publiques (BADR, BNA, CPA, CNEP, BDL, BEA), dispose d'un tissu important, de la connaissance des métiers classiques de banque et d'un personnel formé. Cependant, ces banques publiques, qui sont traditionnellement spécialisées dans une clientèle d'entreprises, puis se sont ouvertes en banques de détail, participent aux dispositifs publics ANSEJ et CNAC sans toutefois disposer initialement d'outils adaptés pour le faire.

Le réseau du secteur bancaire privé commercial est, quant à lui, composé aujourd'hui des agences de trois banques privées (Natixis banque, Société générale et BNP-Paribas). Ce secteur est récent, assez peu développé en termes de guichets, mais en progression. Il est entièrement constitué de filiales de grands groupes bancaires internationaux.

Tableau N° 7 : La répartition du réseau bancaire par banques (au 31/12/2006).

Banques	Nombre d'agences	Pourcentage d'agences
BADR	11	23,91
CNEP	9	19,57
BNA	7	15,22
BDL	7	15,22
CPA	6	13,04
BEA	2	4,35
Société générale	2	4,35
Natixis Banque	1	2,17
BNP-Paribas	1	2,17
Total	46	100

Source: Notre enquête 2006.

D'après les données du tableau N° 7, indiquant la répartition du réseau bancaire de la wilaya par banques, le réseau est composé de 46 agences bancaires, dont le réseau des banques publiques accapare sur le total des agences 42 agences, soit 91,3 %. Il est à noter, que le réseau des banques privées reste toujours très timide avec 4 agences⁸¹, soit 8,9 %. Malgré cela, ces banques étrangères souhaiteraient investir à Béjaïa et apporter une technologie moderne et pourraient sans doute trouver des opportunités de partenariat avec les banques publiques algériennes. Les établissements de crédits privés visent, d'abord, une clientèle d'entreprises et de particuliers haut de gamme, mêmes si l'on constate depuis peu la création d'établissements de crédit à la consommation, visant une clientèle plus large de particuliers salariés.

De plus, le tableau montre que le réseau de la BADR est le plus étendu, et avec un nombre de 11 agences, soit 23,91% du total des agences localisées au niveau de la wilaya. Cette banque dispose, en plus de son réseau important, d'un système d'information développé et d'une forte stratégie commerciale. Le réseau d'exploitation de cette banque est rattaché à une succursale qui est localisée au niveau de la wilaya elle-même, en assurant sa direction et sert de pont avec son réseau national (direction générale qui se trouve à Alger). Au niveau national, la banque est constituée initialement de 140 agences cédées par la BNA. Son réseau

⁸¹ Notons, l'agence bancaire de BNP-Paribas est ouverte au mois de décembre 2006 et ses activités ont commencé le mois de mars 2007.

compte plus de 290 agences, 41 directions régionales et plus de 7000 cadres et employés activant au sein des structures centrales, régionales et locales. De par la densité de son réseau et l'importance de son effectif, la BADR est classée la première banque au niveau national, 13ème au niveau africain et 668ème au niveau mondial sur environ 4100 banques classées.

La CNEP-Banque est aussi particulièrement représentée avec une implantation de 9 agences, soit 19,57% du total du réseau de la wilaya. Elle a été, d'abord, rattachée à la direction régionale située dans la wilaya de Tizi-Ouzou, depuis janvier 2003, puis à la direction régionale nouvellement mise en place au chef lieu de la wilaya de Béjaïa.

Les rayons d'exploitation de celui de la BNA et de celui de la BDL sont composés de 7 agences, soit 15,22% du total du réseau de la wilaya. Quant à la BNA, son rayon est dirigé par une succursale implantée dans la wilaya et qui couvre pareillement la wilaya de Jijel. Pour la BDL, son rayon est dirigé par une succursale implantée au niveau du chef lieu de la wilaya et qui couvre aussi d'autres agences localisées dans les autres wilayas, en l'occurrence celle de Jijel et de Sétif.

Quant au rayon du CPA, il comprend 6 agences, soit 13,04% du total du réseau bancaire de la wilaya. Le rayon d'exploitation est assuré par une direction régionale localisée au niveau du chef lieu de la wilaya.

Il reste que la BEA se présente par seulement deux agences implantées au niveau du chef lieu de la wilaya, dont le rayon est dirigé par une direction rattachée au réseau d'exploitation d'Alger centre. De même, cette banque se caractérise par une faible présence en termes d'agences au niveau National.

1.2. La répartition des agences par période de création :

Dans ce qui suit, nous avons classé les agences bancaires de la wilaya par période de création. Nous avons, par ailleurs, choisi l'année 1990 comme année de repère, dans le but de savoir l'impact de la loi bancaire de 1990 (la loi sur la monnaie et le crédit de 14/04/1990) sur l'extension du réseau bancaire de la wilaya de Béjaïa.

Suivant les données du tableau N° 8, 50% des agences bancaires de la wilaya sont créées avant 1990, et le reste des agences est créé après la promulgation de la loi (jusqu'à la fin l'année 2006). La réglementation mise en œuvre en 1990 (LMC) a vu donc une amélioration dans l'expansion du réseau bancaire dans la wilaya, parallèlement à l'expansion de l'activité économique et du développement des investissements dans la région. Malgré cela, l'expansion du réseau reste timide pour une population de plus de 978 662⁸² habitants et de plus de 5 752 entreprises⁸³.

⁸² A. HAMMOUCHE, Marché de l'emploi à Béjaïa, Article paru dans la rubrique Infos de Bgayet - Liberté du 09 Juillet 2006 ; In http://www.bgayet.net/article_revue.php3?id_article=293

⁸³ Données recueillies auprès du CNRC, annexe de Béjaïa, période de 07/1997 à 12/2005.

Tableau N° 8 : La répartition des agences par période de création.

Banques	Avant 1990		Après 1990		Total
	Nombre	pourcentage	Nombre	Pourcentage	
BADR	7	63,64	4	36,36	11
BNA	3	42,86	4	57,14	7
CPA	3	50	3	50	6
CNEP	5	55,56	4	44,44	9
BDL	4	57,14	3	42,86	7
BEA	1	50	1	50	2
Société Générale	-	-	2	100	2
Natixis Banque	-	-	1	100	1
BNP-Paribas	-	-	1	100	1
Total	23	50	23	50	46

Source: Notre enquête 2006.

Par banques, l'expansion du réseau d'agences des banques publiques a vu presque la même évolution de l'expansion du total du réseau, c'est dire qu'environ 50 % des agences des banques publiques, comme le montre le tableau, sont créées après 1990, soit 36,36%, 57,14%, 50%, 44,44%, 42,86%, 50% respectivement pour la BADR, la BNA, le CPA, la CNEP, la BDL et la BEA.

Concernant l'expansion du réseau des trois banques privées, toutes les agences de ces banques sont créées après 1990, plus exactement après 2004. Mais, ce réseau est de plus en plus étendu et en développement rapide, en particulier, celui des deux banques privées Société Générale et BNP Paribas. Ces deux banques représentent des banques universelles de détail et de proximité. A signaler que deux agences de la banque privée EL KHALIFA ont été créées après 1990 et implantées dans la wilaya de Béjaïa, mais elles ont été liquidées à partir de 2003.

Après la présentation de l'espace bancaire de la wilaya de Béjaïa, nous opterons, dans ce qui suit, à une étude exploratoire consistant en une enquête de terrain par questionnaire qui a pour objectif de recueillir des informations sur la situation des agences bancaires implantées dans la wilaya en matière de crédits aux financements de projets de développement local, à travers un échantillon des agences bancaires et des entreprises.

2. L'échantillon de l'étude et les résultats des questionnaires.

L'enquête s'est réalisée sur la base du volontariat pendant le deuxième semestre 2006. Notre enquête, qui s'inscrivait dans le cadre d'une étude de notre travail de recherche sur la contribution des banques de la wilaya de Béjaïa au financement des projets de développement local, représente une étape très importante qui devrait renseigner d'abord sur la capacité des banques chargées de crédits aux entreprises ainsi que sur les critères et les modalités d'octroi du crédit. Le troisième point d'intérêt de ce type d'enquête était la perception des entreprises par le milieu bancaire et la perception de ses points forts et faibles, de sa potentialité et du contexte d'appui politique et institutionnel entourant l'entreprise.

Toutefois, l'enquête s'est intéressée à l'ensemble des agences bancaires et des entreprises, de différentes tailles et d'activités, implantées au niveau de la wilaya et elle comporte des interrogations de natures différentes (voir les détails des questionnaires en

annexe). Pareillement, elle s'adresse aux responsables de la distribution du crédit (par exemple, les chefs de services de crédits et/ou directeurs d'agences) et chefs d'entreprises (dirigeants et/ou entrepreneurs). L'enquête par questionnaire qui constitue un moyen pratique pour collecter rapidement des informations est un outil efficace d'aide à la décision. L'enquête par entretien permet, en conséquence, d'apporter des éclaircissements utiles pour réaliser une bonne enquête et obtenir ainsi des résultats pertinents.

Avant d'exposer notre échantillon d'étude, nous procédons d'abord à l'élaboration du questionnaire. Comment avons-nous procédé ?

2.1. L'élaboration du questionnaire :

Dans notre enquête, nous avons opté pour le questionnaire, composé, d'un côté, de questions ouvertes et fermées selon le cas, et de l'autre côté, de tous les éléments nécessaires à un traitement pertinent des données, dans une organisation visant à optimiser le recueil de réponses sincères de la part des personnes interrogées. Avant l'élaboration du questionnaire, nous avons commencée à réfléchir sur les thèmes principaux qu'il doit comporter. Pour cela, nous avons préparé les questionnaires sur la base des modèles d'enquêtes qui existent en Algérie, et même dans les pays développés (par exemple, le Canada et l'Europe) et d'Afrique de l'ouest, à l'aide de la recherche sur internet. Ensuite, et concernant l'enquête par questionnaire auprès des banques, le questionnaire a été testé auprès d'une banque à Béjaïa (lieu de notre stage pratique qui a été effectué pendant le deuxième trimestre 2006 au niveau de la BEA) conjointement avec des professionnels en la matière (cadres et dirigeants de banque) avant sa distribution aux 25 agences de la wilaya de Béjaïa.

En effet, la distribution des questionnaires constituait une étape très délicate qui implique beaucoup d'effort et, bien sûr, des investissements parfois importants en temps et en argent. La majorité des questionnaires a été distribuée par nos soins à l'occasion de visites aux entreprises, subséquemment aux agences bancaires de la wilaya.

Cette stratégie a prouvé son efficacité et surtout son utilité, sauf que la quasi-totalité des non-réponses concernent les questionnaires déposés d'une manière ordinaire. Il est à noter que, dans notre démarche, nous avons pu avoir certaines réactions de la part des chefs d'entreprises et des responsables des agences bancaires concernées par l'objet de l'enquête. Ainsi, notre enquête peut être perçue en interne comme une critique, une remise en question, un signe de défiance vis à vis du personnel. A l'inverse, cette même enquête peut être perçue de manière très positive, contente de voir que l'on s'intéresse à leurs opinions.

Pour recueillir l'information, nous avons opté pour plusieurs types de questions :

- **Le type qualitatif :** Dans ce cas, les questions qualitatives sont les plus courantes dans notre enquête. Nous avons proposé une liste de réponses et la personne interrogée doit en choisir une ou plusieurs, pour éviter toute ambiguïté. Ces questions qualitatives sont faciles à traiter. La personne interrogée peut encore choisir sa réponse parmi celles proposées ou donner une réponse nouvelle. A la saisie, ces réponses nouvelles seront ajoutées à la liste initiale et enrichiront ainsi la question.

- **Le type numérique :** Dans ce cas, les questions numériques attendent une réponse chiffrée et autorisent encore plus de traitements statistiques que les variables

qualitatives (puisqu'on peut les traiter en numériques et les remodifier en qualitatives). Il peut s'agir d'une quantité, d'un âge, d'un volume, d'une note, etc. Il faut se demander, avant de retenir le type numérique pour une question, si la personne interrogée pourrait ou voudrait bien donner une valeur précise à cette question.

- **Le type texte :** Ces questions correspondent aux questions complètement ouvertes, qui proposent au répondant de répondre librement à la question, par une ou plusieurs phrases. Ces questions sont très souvent employées pour capter plus d'éléments en laissant la liberté complète de réponse aux personnes interrogées. Nous avons conseillé donc d'en faire un usage modéré, en les réservant notamment à un commentaire libre en fin de questionnaire.

La revue des questions relatives à l'évaluation des banques de la wilaya dans leurs contributions aux financements des projets de développement local a permis de définir la grande diversité des sujets d'investigation dont il convient de tenir compte dans l'élaboration du questionnaire.

Trois familles de questions composent le document d'investigation distribuée aux agences bancaires de la wilaya de Béjaïa :

- La première partie du questionnaire s'interroge sur la manière de présenter la situation générale de l'agence (questions 1 à 13). C'est ainsi que nous avons proposé des questions sur l'identification de l'agence à travers son âge, son lieu d'implantation et la superficie globale qu'elle occupe, Ensuite, sur le personnel de l'agence à travers le nombre d'employés et leur niveau de qualification et d'études. Néanmoins, nous avons mis un point de manière à tenir compte du niveau des ressources et des emplois de l'agence.

- La deuxième partie du questionnaire cherche à identifier l'optique bancaire de l'entreprise et à tracer l'étude de son efficacité dans le financement de l'activité économique (questions 14 à 41). Dans ce cadre, si les questions de type numérique ont pour objectif d'acquérir, en effet, des documents en matière de données quantitatives ou statistiques concernant le financement des entreprises par l'emprunt bancaire, les questions qualitatives ont, également, pour objectif d'apprécier les opinions et le comportement des banques relatifs aux financement bancaire des projets dans la wilaya. Pour plus de clarté, les informations collectées qui sont d'ordre qualitatif portent sur la perception qu'ont les banques des évolutions de la demande de crédits des entreprises et les perspectives à court terme quant à l'évolution de la politique de crédits des établissements et de la demande des entreprises. Dans ce cas, les répondants doivent choisir, dans les réponses, en cinq critères : « diminue sensiblement », « diminue quelque peu », « à peu près inchangée », « augmenté quelque peu » et « augmenté sensiblement », en ce qui concerne l'évolution de la demande de crédit et les facteurs qui en sont à l'origine, mais le répondant n'a aucune information sur un élément particulier, il utilise la colonne « S.O. » (sans opinion).

- Enfin, la troisième partie du questionnaire s'intéresse à l'étude critique de l'octroi de crédit (questions 42 à 58). Les informations collectées sont d'ordre qualitatif et elles portent sur les méthodologies d'octroi des crédits, le suivi des crédits aux entreprises, les critères régissant les décisions d'octroi des crédits et leurs évolutions, les facteurs influençant les évolutions constatées (du coût de la ressource, contraintes de fonds propres, concurrence, etc.). Concernant les questions relatives à l'évolution des critères d'octroi des crédits et de leurs évolutions, les répondants doivent choisir, dans leurs réponses, entre cinq caractères :

« sensiblement durcis », « quelque peu durcis », « pratiquement inchangés », « assouplis quelque peu » et sensiblement assouplis ».

En ce qui concerne l'enquête auprès des entreprises localisées à la wilaya, l'organisation du questionnaire reflète ces préoccupations. Il consiste en partie en ce qui suit :

- Les premières questions portent sur les informations générales relatives aux entreprises (questions 1 à 25). Elles cherchent, essentiellement, à recueillir des données sur la production, l'emploi et les ventes de chaque entreprise. Ces données sont utilisées pour produire des statistiques sur les produits et services et la valeur ajoutée, selon la province et la branche d'activité, les ventes et les achats interprovinciaux et d'autres caractéristiques économiques, et le niveau et l'évolution annuelle de l'activité des entreprises.

- La deuxième partie du questionnaire (questions 26 à 48) vise à cerner la question du financement bancaire de l'entreprise, en traçant soigneusement les procédures bancaires mises en marché par une demande de crédit d'une entreprise. Pareillement, ces questions sont posées de manière à identifier les taux d'intérêts, le montant maximum du crédit, les conditions d'accès ainsi que d'autres conditions pouvant prendre la forme de frais autres que les intérêts, la demande de garanties, les clauses⁸⁴ incluses dans les contrats de crédit et la durée des crédits.

- La troisième partie du questionnaire s'intéresse à savoir dans quels domaines thématiques des relations entre les entreprises et les banques, concernant les méthodes d'évaluation, les données représentatives permettent de cerner les défis du dialogue entre les entreprises et les banques, à la lumière de points de vue des entreprises (questions 49 et 50).

2.2. L'échantillon de l'étude :

Une fois la technique d'investigation définie, le travail du terrain a d'abord commencé par des enquêtes par questionnaire auprès des agences bancaires de la wilaya, puis nous avons effectué des enquêtes par questionnaires auprès des entreprises.

Tableau N° 9: Répartition de la population d'enquête par les banques.

	Nombre de questionnaires déposés	Nombre de questionnaires renvoyés
BADR	6	4
BDL	6	4
BEA	2	2
BNA	4	3
CNEP	3	3
CPA	4	2
Total	25	18

Source: Notre enquête 2006.

L'enquête a concerné vingt-cinq agences bancaires de la région, comme le montre les données du tableau ci-dessous, dont dix-huit ont renvoyé le questionnaire, soit partiellement rempli, soit mal rempli, et dans lequel on peut constater un taux de non réponses établi à

⁸⁴ une clause étant un accord ou une disposition expresse figurant dans un contrat de crédit, conclu en particulier avec des entreprises, par laquelle l'emprunteur est tenu d'une obligation de faire ou de ne pas faire.

28,69 %, la majorité des non réponses concerne les questions de type numérique avec un taux de 74,53 % (sur les 28,69 %). Les répondants aux questionnaires étaient des directeurs d'agences (avec 44,44% des cas) et chargés d'études et des chefs de services crédits (des cadres d'agences avec 55,56 % des cas).

De ce fait, notre échantillon d'étude concernant les banques est constitué par quatre agences de la BADR, quatre agences de la BDL, trois agences de la BNA, trois agences de la CNEP, deux agences de la BEA et de deux agences du CPA.

Concernant l'enquête par questionnaire sur la politique de financement bancaire adressé aux entreprises, l'échantillon est constitué de 28 entreprises privées et publiques, de grande et de petites tailles appartenant à diverses branches d'activités. Il ne s'agit pas d'une approche comparative. Notre souci majeur est de recueillir le point de vue des entreprises sur la politique des banques de la wilaya en matière d'octroi de crédits.

Précisons que nous avons préparé une soixantaine d'exemplaires du questionnaire que nous avons distribué aux différentes entreprises au niveau de la wilaya, en tenant compte de leurs tailles et de leurs activités. Seules quarante et une entreprises ont accepté de réceptionner le questionnaire et les autres ont refusé systématiquement d'y répondre. Parmi les quarante et un questionnaires acceptés, nous avons pu en récupérer juste trente-trois et les autres entrepreneurs nous demandent de repasser et à chaque fois que nous arrivons à l'entreprise, ces derniers nous répètent qu'ils ont oublié, qu'ils ont perdu le questionnaire ou qu'ils n'ont pas assez de temps.

Le taux de réponse varie d'une partie du questionnaire à une autre ; les procédures d'octroi de crédit ont été soigneusement décrites alors qu'il est impossible de dégager la situation du portefeuille des entreprises, parce qu'il était jugé préférable de ne pas divulguer les données chiffrées. Mais, finalement, ce n'est qu'à la fin de mois de janvier 2007 que nous avons pu constituer notre échantillon avec 28 questionnaires exploitables, ce qui nous fournit un échantillon plus ou moins représentatif à des fins d'analyse, objectifs desquels nous avons pu tirer profit.

Tableau N° 10 : Présentation générale de la population d'enquête par les entreprises selon leur secteur d'activité et leur commune (ou daïra) d'implantation.

	Béjaïa	Oued -Ghir	Elkseur	Sidi-Aich	Akbou	Amizour	Toudja	Derguina	Kherrata	Total
Commerce	3	2	1	-	-	-	-	-	1	7
Industrie	2	-	1	-	1	-	1	-	-	5
Service	3	-	-	-	-	-	-	1	-	4
Travaux publics	1	-	-	-	-	1	-	-	-	2
Artisanat	-	-	-	1	-	-	-	-	1	2
Tourisme	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Transport	1	-	-	1	-	-	-	-	-	2
Santé	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Import-export	-	-	-	-	-	1	1	-	-	2
Total	13	3	2	2	1	2	2	1	2	28

Source: Notre enquête 2006.

Suivant les données du tableau N° 10, les vingt-huit entreprises répondantes se répartissent selon leur secteur d'activité comme suit : commerce (7), industrie (5), prestations de service (4), travaux publics (2), artisanat (2), tourisme (3), transport (2), santé (1) et import-export (2). Selon les communes (ou daïra) d'implantations, notre échantillon se répartit comme suit : Béjaïa (13), Oued-Ghir (3), Elkseur (2), Sidi-Aich (2), Akbou (1), Amizour (2), Toudja (2), Derguina (1), Kherrata (2).

Selon le statut juridique des entreprises, notre échantillon d'étude est constitué, comme le montre le tableau N° 11, de trois entreprises publiques et de vingt-cinq entreprises privées. Dans notre échantillon, les entreprises sont réparties selon leurs tailles comme suit : micro-entreprises (11), petites entreprises (7), moyennes entreprises (5) et grandes entreprises (5).

Tableau N° 11: Répartition de la population d'enquête par les entreprises selon leur taille et leur statut juridique.

	Entreprise publique	Entreprise privée	Total
Micro-entreprise	-	11	11
Petite entreprise	-	7	7
Moyenne entreprise	-	5	5
Grande entreprise	3	2	5
Total	3	25	28

Source: Notre enquête 2006.

2.3. Les résultats du questionnaire :

Dans ce qui suit, nous allons procéder au traitement et à l'analyse des données recueillies par les questionnaires adressés aux agences bancaires et aux entreprises et selon les objectifs préétablis. Nous avons regroupé les questionnaires par partie (ou par thème) plutôt que par questions pour faciliter la compréhension de ses résultats.

De ce fait, nous présenterons, d'abord, les caractéristiques générales des agences bancaires et des entreprises considérées, puis nous mettrons l'accent sur le financement bancaire de l'activité et son importance pour les entreprises et enfin, nous terminerons par l'étude critique de l'octroi de crédit.

2.3.1. Les caractéristiques générales des agences bancaires et des entreprises :

Comme nous l'avons noté précédemment, l'entreprise constitue une part importante de la clientèle des banques, ces dernières ont pour objet principal de mettre tous les services à la disposition de la clientèle. En conséquence, nous avons demandé aux entreprises participantes à l'enquête de fournir des détails sur l'année de démarrage, la branche d'activité, la forme juridique, l'effectif de l'entreprise, les actionnaires, les principaux produits et leurs parts dans le chiffre d'affaire, etc.

Notre enquête 2006 rapporte que plus de 50 % des entreprises ont été créées au cours de la décennie 1990, et les autres entreprises sont nouvellement créées (environ 30,8 % créées à partir de l'an 2000. A noter, qu'une entreprise a été créée en 1983, il s'agit de l'entreprise des travaux routiers). Quant au pourcentage du capital de la population d'enquête par les entreprises, 100 % du capital appartient à l'entreprise que se soit pour le secteur privé ou

public (Etat). Parmi ces entreprises privées, il ressort que le meilleur actionnaire principal (ou le propriétaire) de l'entreprise représente la famille (environ 36 % des cas). Ajoutons à cela, seulement 30,7% des entreprises sont constituées d'un actionnaire majoritaire (soit un individu ou un membre d'une famille) de sexe féminin. Néanmoins, la majorité des entreprises enquêtées sont sous le contrôle d'un seul établissement dans notre pays (14 sur 16 réponses), dont l'une des entreprises enquêtées est sous le contrôle de deux et l'autre de cinq établissements.

Des informations recueillies sur l'activité des entreprises, il faudrait noter que toutes ces entreprises n'ont pas des opérations (activités) ou des unités hors de notre pays (19 répondants) et elles sont en activité à tout moment au cours de l'année 2006. Celles-ci ont commencé leurs opérations, ainsi que la commercialisation de leurs produits et/ou services, pendant l'année de création de leurs activités, elles produisent, en principal, soit un seul (10/19), deux (6/19) ou trois (3/19) produits. Toutefois, environ 68% des entreprises ont vendu leurs produits et/ou services à l'extérieur de la wilaya de Béjaïa, juste à l'année de leur création ou une, deux ou trois années après leur création. Le pourcentage des ces ventes vers d'autres pays ou d'autres régions que la wilaya de Béjaïa est entre 87% et 100%. En matière de conditions des paiements habituels ou des moyens offerts aux acheteurs, ces entreprises préfèrent le paiement avant la livraison des produits et/ou services (3/19), au comptant (contre remboursement) ou chèque certifié à la livraison (8/19), la lettre de crédit d'une banque (1/19) et payable dans 90 jours (1/19). On note aussi, d'après les résultats de notre enquête, que les ventes connaissent un accroissement très rapide pour 13 sur 21 entreprises (un accroissement lent pour 6 sur 21) et un décroissement pour deux entreprises. Au total de la population d'enquête par les entreprises, deux d'entre-elles ont consacré à la recherche et au développement de produits, de services et de procédés, l'une avec un pourcentage de 1% et l'autre à 10%.

En vue de connaître le profil des agences bancaires répondantes, nous avons préparé des questions sur l'année de démarrage des activités, la commune d'implantation, l'effectif bancaire, les différents types de formations suivies, etc.

Sur les 18 agences questionnées, la durée moyenne de l'exercice de l'activité bancaire est environ de 18 ans. Sur les 18 agences bancaires enquêtées, 83,33% d'entre elles ont été créées avant 2002, alors que seulement 16,67% des agences ont été créées après 2002. De ce nombre, l'ensemble des agences est implanté dans des milieux urbains, que se soit au niveau des chefs lieu de la wilaya (66,67%) ou dans les zones périphériques (33,33%). En la matière de répartition des employés des agences bancaires, selon le niveau de qualification et d'études, la plus petite ayant 11 employés et la plus grande ayant 35 employés, nous constatons les caractéristiques des employés des agences bancaires recueillies par notre enquête comme suit :

- **Par niveau de grade**, les parts moyennes du personnel cadre, d'agents de maîtrise et d'agents d'exécution sont respectivement 44,36%, 33,44% et 22,2% de l'emploi des agences considérées.

- **Par niveau d'étude**, nous signalons un faible niveau de formation et d'encadrement, duquel la majorité des employés des agences ayant une formation secondaire et une formation professionnelle (environ 50% des employés), et d'autres employés ont une formation universitaire et un niveau inférieur (primaire ou moyen à environ de 20%). Il y a lieu de relever que le niveau d'études dépend de l'âge des employés, tous les employés âgés

entre 50 et 60 ans ont les niveaux primaires ou secondaires. Par contre, les titulaires du diplôme universitaire ou de niveau universitaire ou encore une formation professionnelle concernent les employés de tranche d'âge entre 24 et 50 ans.

2.3.2. Le financement bancaire de l'activité et son importance pour les entreprises :

Comme nous l'avons signalé précédemment, l'objectif principal de ce questionnaire était censé renseigner sur la sélectivité des agences bancaires au stade de l'étude, l'importance des crédits octroyés aux entreprises, l'évolution des crédits et le pourcentage des projets financés par banques.

Les questions 15 à 19 seront représentées dans la section trois qui traite de l'étude de financement des projets dans la wilaya de Béjaïa, or sur les six banques publiques (au niveau de leurs directions régionales) contractées, seules quatre ont pu (ou voulu) fournir des données chiffrées, qui sont la BADR, la BDL, la BNA et la CNEP-Banque. Ceci peut être attribué à une réticence de relever la qualité du portefeuille entreprise ou bien à un manque d'organisation dans la documentation des dossiers.

A partir des données du questionnaire, sur les 18 agences bancaires, seules 10 ont répondu que les entreprises sont spécifiquement visées par les agences et une seule qui n'a pas visé les entreprises par l'agence. Egalement, dans notre échantillon, seules 7 agences ont fixé des objectifs quantitatifs quant au volume des crédits octroyés pour les années à venir. Reste une agence qui n'a pas fixé ses objectifs et les autres agences (10/18) n'ont pas répondu à cette question. Cependant, le taux maximum des prêts bancaires aux entreprises est fixé à 70% et le taux minimum des prêts bancaires est fixé à 50%, dans la majorité des agences. En tout cas, le pourcentage du nombre de prêts qui est consacré au financement à la création des entreprises est fixé à 60% (en minimum), ainsi qu'à son exploitation à 40%.

Concernant la question d'importance du client des entreprises, les PME représentent la clientèle la plus importante dans le portefeuille de 13 agences bancaires (sur 18), que par rapport aux grandes entreprises (5/18), selon lequel évolue la demande des crédits d'une manière très positive au cours des dernières années. Au cours des trois années prochaines, les agences bancaires évoluent leur politique en matière de demande de crédits des entreprises, de manière positive. Selon la durée de financement, les crédits à court terme (d'une durée inférieure à 12 mois) accordés aux entreprises ont évolué de manière positive au cours des dernières années pour 9 agences bancaires et au cours des années prochaines pour 10 (sur 18).

En ce qui concerne les crédits à long (et/ou moyen terme pour une durée généralement de pas plus de 7 ans), les demandes de ce type par les entreprises seront restées inchangées (soit a peu près inchangées) pour 6 agences et connaissent une légère augmentation pour 6 agences bancaires, au cours des dernières années. A l'opposé, elles augmentent de manière positive, au cours des années prochaines pour 8 agences bancaires de la wilaya. Par contre, la politique des agences, en matière d'octroi des crédits à moyen terme aux entreprises, se trouve en plusieurs situations, au cours des années à venir. Ces politiques se durcissent sensiblement, se sont quelque peu endurcies, sont restées inchangées, se sont quelque peu assouplies, se sont sensiblement assouplies, respectivement pour 2, 3, 4, 4, 3 agences bancaires.

Il y a une sorte de spécialisation des agences selon les besoins qu'elles devaient couvrir : soit elles font exclusivement (ou presque) des crédits pour le financement de fonds de roulement, soit des crédits à l'investissement (7/18). Dix agences (sur 18) financent principalement le fonds de roulement et l'investissement, soit dans les entreprises existantes ou nouvelles, et une seule agence est engagée dans le financement du fonds de roulement (FR) des nouvelles unités.

Comme montré dans notre enquête, les petites entreprises recourent relativement au financement bancaire par rapport aux grandes entreprises. Les entreprises prévoient, selon les résultats du questionnaire auprès des entreprises, d'utiliser le financement demandé soit pour l'acquisition de véhicules (7/28), l'acquisition de matières premières et d'équipements (8/28), le financement des stocks (3/28), le développement de produits et de services (2/28), la consolidation des dettes et le financement de FR (2/28). A signaler, 11 entreprises ont fait une demande de financement à la succursale et une entreprise a fait sa demande par une discussion informelle avec un agent de crédit.

En conséquence, nous avons demandé aux entreprises participant à l'enquête de fournir des détails sur le nombre de banques dans lesquelles elles ont demandé du crédit, leur durée et l'importance des prêts. Suivant les données de l'enquête, 68,18% des entreprises ont des relations avec une seule institution financière ou un fournisseur de crédit avec lequel elles sont entrées en rapport pour obtenir du nouveau crédit ou du crédit additionnel. Pratiquement, ces entreprises souhaitent maintenir des relations avec les agences bancaires habituelles. Dans notre échantillon, les entreprises de l'industrie manufacturière, du commerce de gros, de transport et de prestations de services (64,28%) ont besoin relativement de plus de crédits que les autres secteurs d'activité. Près de 46% des entreprises ayant participé à notre enquête ont répondu aux questions auxquelles nous avons demandé le montant emprunté, le type de financement et le taux d'intérêt du prêt autorisé par leur banque. La majorité des entreprises sont autorisées à emprunter pour 50% du montant de crédit demandé et pour une durée longue. En contrepartie, les banques les autorisent à des taux d'intérêt fixés soit à 5,25%, 6% ou à 6,25%. Il reste que 17% (sur 46%) des ces entreprises ont emprunté pour une courte durée et qu'elles sont autorisées à 100% du montant de crédit demandé à un taux d'intérêt du prêt fixé à 6,25%.

En matière de satisfaction des entreprises vis-à-vis des banques, l'enquête montre que la majorité des entreprises (71%) sont satisfaites de leur collaboration avec les banques et estiment positive son évolution au cours des trois dernières années. Cette collaboration est évaluée de manière encore plus positive par les banques. Cependant le niveau de satisfaction des entreprises, d'après les résultats de notre enquête, concernant leur collaboration avec les banques, ne semble pas présenter de trop grandes différences, que ce soit entre communes ou secteurs d'activités. En revanche, les entreprises, qui sont satisfaites de leurs relations bancaires, présentent une évolution positive de leurs ventes, ainsi que de leurs chiffres d'affaires. A ce titre, il est à noter qu'une entreprise a décidé de laisser sa demande de crédit car elle avait des contraintes à l'égard de l'exploitation générale de l'entreprise.

D'une manière générale, lorsque une banque accorde des crédits à sa clientèle, elle est quasiment certaine que ces crédits seront remboursés, soit à CT, soit à MLT, assez facilement évaluable dès lors qu'elle est mesurée de porter sa réflexion sur des faits qui devront nécessairement se dérouler ou aboutir dans un laps de temps (et sur les aléas économiques, climatiques ou conjoncturels qui n'auront qu'une incidence très limitée). Il n'en est pas de même évidemment dans une opération de crédits portant sur le financement des investissements ou de l'exploitation, laquelle contraint la banque à faire une analyse

différente. Ceci sera traité dans ce qui suit où nous nous intéresserons à la présentation et à l'étude critique de la demande de crédit.

2.3.3. L'étude critique de l'octroi de crédit :

L'étude d'un dossier de crédit, vue précédemment dans le chapitre deux de la première partie, est nécessaire mais pas suffisante. Bien qu'elle permette, entre autre, d'identifier le client et son environnement et de juger de son honorabilité, elle ne fournisse qu'une idée globale et peu approfondie sur les performances réelles du demandeur du crédit. De ce fait, la décision d'octroi de crédit est prise par la banque sur la base du diagnostic général établi sur la santé financière de l'entreprise. Suivant notre enquête, nous avons recueilli des informations de type qualitatif, du point de vue des agences bancaires et de celui des entreprises, sur l'étude critique de la demande de crédit et des difficultés dont souffre le dialogue entreprise-banque.

Pour les agences bancaires, l'entreprise est définie soit par leur actif (14/18), soit par leur chiffre d'affaires (18/18) ou soit par leur niveau de leur fond propre (14/18), ainsi que par des critères de niveau des encours de crédits, de niveau des garanties, et de nombre des employés, d'ailleurs utilisés respectivement par 9, 7, 4 agences bancaires de la wilaya.

Il semblerait que les banques exigent, sans exception, la présentation de documents comptables ; la vérification par un expert comptable n'est cependant pas de rigueur. L'horizon historique pour les bilans et comptes d'exploitation est généralement de trois ans et l'horizon des documents prévisionnels n'est pas spécifié. Hormis les bilans, les comptes d'exploitation prévisionnels sont exigé d'une manière systématique dans la plus part des banques (16/18), ainsi que les plans de trésorerie. La méthode des ratios semble être prédominante dans l'interprétation des documents comptables. Les agences bancaires opèrent avec des normes de structure financière, de rentabilité et d'exploitation propres à la politique de crédit. Ce qui intéresse toutes les agences bancaires chez l'entreprise, ce sont, en premier lieu, les éléments principaux suivants : l'examen des besoins (d'exploitation ou d'investissement), l'analyse de la situation financière, l'analyse de l'évolution de l'activité de l'entreprise et de son secteur d'activité. Concernant les éléments de détermination des besoins et prises de décision, de la forme juridique de l'entreprise, ainsi que de leur organisation interne, elles sont intéressées respectivement pour 10, 11, 5 agences bancaires.

En principe, la rentabilité est le critère de décision du suivi de la qualité des garanties fournies et de la personnalité du promoteur. En moyenne, une évaluation d'un dossier d'entreprise dure trente jours, avec une variation entre quinze jours et trois mois. La durée de l'évaluation pourrait être en partie due au fait que le dossier est généralement renvoyé par la direction au service concerné pour obtenir des renseignements supplémentaires ou recevoir l'appréciation du risque ou l'étude de marché.

En matière d'importance et de qualité de l'information, les agences bancaires et les entreprises évaluent de façon très semblable les différents critères d'évaluation (données quantitatives et qualitatives, portant sur le passé et sur l'avenir, fournies par l'entreprise). Dans ce cas, la majorité des entreprises (68,18 % sur les 21 répondantes) estiment que les banques accordent à certains critères une importance un peu trop grande. De même, aucune différence marquante n'est à relever sur ce point ni selon la taille de l'entreprise, ni selon leur commune d'implantation ou leur secteur d'activité. Les points de vue des entreprises et des agences bancaires divergent toutefois largement lorsque on aborde la question de savoir sur quelles bases d'information, l'évaluation de l'entreprise et de ses risques doit reposer et de

quelle qualité doivent être les documents fournis par les entreprises. En revanche, l'évaluation par les partenaires de la qualité des documents informatifs présentés par les entreprises demandeuses de crédits pose problème. Les entreprises jugent en effet leurs documents d'une qualité bien supérieure à celle que leur reconnaissent les agences bancaires.

D'après les résultats d'enquête de la population d'entreprises et d'agences bancaires, les principales difficultés dont souffre le dialogue entreprise-banque sont les suivantes :

- **Du point de vue des entreprises :** Conditions de crédits (notamment la question des garanties exigées par les banques et par là même les évaluations du risque) ainsi que des lenteurs dans les procédures bancaires ;
- **Du point de vue des agences bancaires :** La qualité des informations présentées par les entreprises demandeuses de crédits constitue le problème majeur de la collaboration. En revanche, les agences bancaires n'étaient pas satisfaites des performances de l'entreprise et de l'information fournie.

Les résultats de questionnaire distribué aux entreprises montrent que quelques une ont choisi la catégorie « autres raisons », qu'on peut estimer que les entreprises ne souhaitent pas de discuter cette question ou qu'on ne dispose pas de détail de ces raisons.

Après avoir étalé notre étude sur la présentation de l'espace bancaire de la wilaya de Béjaïa, à travers la répartition de son réseau par banques et de son extension, de notre échantillon d'étude, ainsi que des résultats des questionnaires, pendant le but principal de notre analyse exploratoire dans laquelle est dévolue la politique des agences bancaires de la wilaya, en matière de crédits aux entreprises, à travers un échantillon de 18 agences et 28 entreprises exerçant leurs activités au niveau de la wilaya, nous voulons voir, ensuite, la contribution des banques dans le financement des micro-entreprises dans la Wilaya de Béjaïa, dans le cadre des deux dispositifs ANSEJ et CNAC.

Section 2 : Présentation des dispositifs de soutien aux crédits des jeunes (ANSEJ) et des plus de 35 ans (CNAC).

Depuis le début des années 1990, avec le passage à l'économie de marché, de nombreux dispositifs ont contribué à la création d'entreprises et à la consolidation d'un secteur privé. S'il est vrai que ce secteur a induit une certaine dynamique économique locale et une relative réponse territoriale à la résorption du chômage, il n'en demeure pas moins que l'essentiel de son financement s'est réalisé à travers le canal bancaire.

Quant aux différents dispositifs de soutien de l'État, on note, entre autres : contrats de pré-emploi et l'ANSEJ. Il y a aussi l'ANGEM, de création récente, et l'autre projet, ce sont des locaux à usage professionnel décidés par le président de la République au profit des promoteurs chômeurs, qui contribueront, peut-être, à la réduction du chômage (CNAC).

Dans le cadre de la wilaya de Béjaïa, avec une population totale de 978 662 habitants en 2005, dont le taux d'activité dans la wilaya est de l'ordre de 35%, celui d'occupation 84% et,

enfin, le taux de chômage enregistré à Béjaïa durant l'année 2005 est de 16%⁸⁵. Les autorités locales ont adopté une politique de sensibilisation des jeunes et chômeurs à créer leurs propres entreprises, en s'adressant aux organismes locaux tels que l'ANSEJ, la CNAC et les banques. Ces derniers ont enregistré un nombre important de projets dans divers secteurs d'activités.

Dans ce qui suit, notre étude consiste donc à analyser et évaluer la participation des banques dans le financement des micro-entreprises aux jeunes promoteurs et des projets aux chômeurs âgés de 35 ans à moins de 50 ans dans la Wilaya de Béjaïa, à travers une triple dimension : sectorielle, spatiale et bancaire.

1. Les modalités et les procédures de création d'une micro-entreprise par l'ANSEJ :

Avant de présenter les modalités et les procédures de création d'une micro-entreprise par l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes, il est intéressant de donner une brève définition du dispositif.

Durant la phase de transition vers l'économie de marché, il est constitué le Dispositif de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)⁸⁶ au traitement de la question du chômage. Ce dispositif est devenu opérationnel depuis le deuxième semestre 1997. En conséquence, le Dispositif, qui s'inscrit en rupture avec les approches antérieures et qui traite le chômage par secteur économique, a fixé deux objectifs principaux :

- Favoriser la création d'activités de biens et services par de jeunes promoteurs ;
- Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes.

A cet effet, il représente ces caractéristiques essentielles :

- Projets à haute valeur technologique et économique ;
- Instrument de la croissance économique et de la création d'emplois durables ;
- Outil de développement local.

1.1. Les conditions d'éligibilité du dispositif ANSEJ :

Lors de la création de leurs activités, le ou les jeunes promoteurs doivent, pour le bénéfice de l'aide du Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes (FNSEJ), remplir les conditions complémentaires suivantes :

- La micro-entreprise peut être créée par un ou plusieurs jeunes promoteurs ;
- Le ou les jeunes promoteurs ne doivent pas occuper d'emplois rémunérés au moment du dépôt de leurs dossiers pour l'investissement de création ;

⁸⁵ A. HAMMOUCHE, Marché de l'emploi à Béjaïa, Article paru dans la rubrique Infos de Bgayet - Liberté du 09 Juillet 2006 ; In http://www.bgayet.net/article_revue.php?id_article=293.

⁸⁶ Voir aussi mémoire de magister de Madame HAMIMID, concernant la gestion fonctionnement et organisation de l'ANSEJ, pp 153 – 155).

- L'âge du ou des jeunes promoteurs doit se situer entre 19 et 35 ans au moment du dépôt de leurs dossiers pour l'investissement de création. Pour le gérant l'âge peut aller jusqu'à 40 ans avec un engagement de création de deux emplois permanents (y compris les jeunes promoteurs associés dans la micro-entreprise) ;
- Le montant maximum de l'investissement de création ou de l'extension est de 10 millions de dinars,
- Le ou les jeunes promoteurs doivent contribuer à l'investissement de création ou d'extension par un apport personnel, qui varie selon le niveau de l'investissement et de sa localisation et de mobiliser l'apport sous forme de fonds propre d'un niveau correspondant au seuil minimum ;
- L'éligibilité du ou des jeunes promoteurs à l'aide du FNSEJ pour les investissements de création se fonde sur les critères d'âge, de non activité et de qualification ;
- L'éligibilité des investissements de création est déterminée à partir d'une étude technico-économique réalisée sur la base de factures proforma. Cette étude être réalisée par les services de l'ANSEJ ;
- L'éligibilité des investissements d'extension est déterminée à partir d'une étude de conformité de l'investissement de création.

En ce qui concerne les fonds propres, ils sont apportés en numéraires ou en nature. Dans les cas où le ou les jeunes promoteurs sollicitent un financement bancaire, et en plus de l'apport en capital du ou des jeunes promoteurs et de l'aide du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes pour garantir la réalisation des investissements, les demandes de financement bancaire à mettre vraisemblablement en place sont traitées par le système bancaire en accord avec les règles et critères d'octroi des crédits.

Le ou les jeunes promoteurs sont tenus d'adhérer et de cotiser au fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits jeunes promoteurs. Ce dernier assure, auprès des banques et établissements financiers, la garantie des crédits consentis par ces institutions aux jeunes promoteurs.

Dans le cas d'un financement bancaire, l'octroi des différentes formes d'aide du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes n'est notifié aux jeunes promoteurs et ne prend effet qu'après accord de prêt de la banque ou de l'établissement financier.

Les procédures de préparation et d'évaluation des projets ainsi que celles liées à l'octroi des prêts et des aides font l'objet d'une convention établie d'un commun accord entre les banques et les établissements financiers, l'agence et le fonds de caution mutuelle de garantie des risques/crédits jeunes promoteurs.

1.2. Les aides accordées aux jeunes promoteurs :

Dans le cadre de l'amélioration de la solvabilité du candidat à l'accès au soutien à l'emploi des jeunes, le ou les jeunes promoteurs, qui remplissant les conditions d'éligibilité auparavant, bénéficient de l'aide consentie par le FNSEJ, qui est destinée au financement du projet réalisé, à titre individuel ou collectif, par le ou les jeunes promoteurs.

Le ou les jeunes promoteurs bénéficient, à titre gracieux, de l'assistance technique, de conseils d'accompagnement et de suivi de l'ANSEJ.

Titre indicatif, le suivi et l'accompagnement de la micro-entreprise par les services de l'ANSEJ s'articulent autour des axes suivants :

- Le conseil et l'orientation lors de la maturation de l'idée de projet ;
- L'accompagnement des jeunes promoteurs lors de la création de la micro-entreprise ;
- Le suivi du respect des engagements pris par la micro-entreprise dans le cadre du cahier des charges et de la transmission périodique des données sur son évolution ;
- Le soutien à la micro-entreprise face aux difficultés liées à son environnement ;
- La formation permanente des jeunes promoteurs.

Deux types d'aides accordées dans le cadre du dispositif micro-entreprise ANSEJ aux investissements de création et d'extension, à savoir : les aides financières et les aides fiscales et parafiscales.

1.2.1. Les aides financières :

La micro-entreprise bénéficie des aides financières suivantes :

- Crédit sans intérêt de l'ANSEJ. C'est un crédit à long terme accordé par l'ANSEJ à la micro-entreprise. Il est dispensé du paiement des intérêts. Le montant de ce crédit varie selon le niveau de l'investissement. ;
- Bonification des taux d'intérêt (pour la formule de financement triangulaire). L'ANSEJ prend en charge une partie des intérêts du crédit bancaire accordé par la banque. Le niveau de la bonification des taux d'intérêts varie selon la nature et la localisation de l'activité.

1.2.2. Les aides fiscales et parafiscales :

Deux types d'aides accordés aux micro-entreprises :

- Aides fiscales et parafiscales au titre de la réalisation ;
- Aides fiscales et parafiscales au titre de l'exploitation.

En phase de réalisation, la micro-entreprise bénéficie des aides fiscales et parafiscales suivantes :

- Franchise de la TVA pour l'acquisition de biens d'équipement et de services entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Application du taux réduit de 5% en matière de droits de douane pour les biens d'équipement importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux sur les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de la création de l'activité ;
- Exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micro-entreprises ;
- Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions.

Durant la phase de l'exploitation, les aides fiscales et parafiscales sont accordées à la micro-entreprise (pour une période de trois ans à partir du démarrage de l'activité ou six ans pour les zones spécifiques). Il s'agit des aides fiscales et parafiscales suivantes :

- Exonération totale de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), de l'impôt sur le revenu global (IRG), du versement forfaitaire et de la taxe foncière ;
- Admission au bénéfice d'un taux réduit des cotisations patronales de 70% au titre des rémunérations versées aux salariés de la micro-entreprise ;
- Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions.

1.3. Les étapes de création et d'extension des capacités de production d'une micro-entreprise :

En vue de concrétiser l'investissement de création, le ou les promoteurs suivent plusieurs étapes avec l'accompagnement du dispositif de l'ANSEJ⁸⁷. La première étape concerne le dépôt du dossier au niveau de l'antenne de la wilaya pour l'obtention de l'attestation d'éligibilité ainsi que l'étude technico-économique. Une fois l'attestation d'éligibilité acquise, le promoteur pourra obtenir l'accord bancaire après étude du projet. A cette étape, il pourra obtenir le prêt non rémunéré de L'ANSEJ et obtenir la décision d'octroi d'avantages au titre de réalisation (DOAR), après constat de démarrage effectif de la micro-entreprise. La décision d'octroi d'avantages au titre de l'exploitation (DOAE) est signée par le Directeur Général de l'ANSEJ, celle-ci est retransmise à l'antenne en délivrant une copie à la micro-entreprise.

Concernant les étapes d'extension des capacités de production d'une micro-entreprise⁸⁸, le ou les promoteurs suivent les mêmes étapes de création, cités précédemment, sauf qu'à l'étape qu'il pourra obtenir le prêt non rémunéré de l'ANSEJ. Dans ce cas, le promoteur pourra obtenir la décision d'octroi d'avantages liée à la phase d'extension des capacités de production, après constat de réalisation de l'extension par l'antenne. La dernière étape concerne donc le nantissement des équipements, gage du matériel roulant et subrogation de l'assurance tous risques au profit de la banque au 1^{er} rang et de l'ANSEJ au 2^{ème} rang, lorsqu'il s'agit d'un financement triangulaire, et au 1^{er} rang au profit de l'ANSEJ, lorsqu'il s'agit d'un financement mixte.

1.4. Les formes et la structure de financement :

1.4.1. Les types d'investissement :

Le dispositif micro-entreprise ANSEJ concerne deux types d'investissement. Le premier porte sur la création de nouvelles micro-entreprises et le second concerne l'extension d'activité de ces micro-entreprises.

⁸⁷ Voir annexe N° 6, figure N° 1, représentant les étapes de création d'une micro-entreprise.

⁸⁸ Voir annexe N°6, figure N° 2, représentant les étapes d'extension des capacités de production d'une micro-entreprise.

L'investissement de création porte sur la création d'une micro-entreprise nouvelle par un ou plusieurs jeunes promoteurs éligibles au dispositif micro-entreprise ANSEJ.

L'investissement d'extension concerne les investissements réalisés par une micro-entreprise à l'expiration de la phase de l'exploitation de l'investissement de création.

1.4.2. Les montages financiers :

Deux formules de montages financiers sont prévues dans le cadre du dispositif micro-entreprise ANSEJ pour les investissements de création et d'extension.

a. Financement triangulaire :

Ce financement est constitué de l'apport du ou des jeunes promoteurs qui varie selon le niveau de l'investissement et la localisation de l'activité (zone spécifique, autre zone), du crédit sans intérêts fourni par l'ANSEJ par le biais du FNSEJ, et enfin du crédit accordé par la banque dont une partie des intérêts est bonifiée par l'ANSEJ à des taux qui varient selon la nature et la localisation et garanti dans sa totalité par le fonds de caution mutuelle de garanti risque/crédit jeunes, et dans ce type de financement le jeune promoteur bénéficie des avantages fiscaux et parafiscaux.

Tableau N° 12 : Le financement triangulaire.

Niveau	Apport personnel		PNR	Crédit bancaire	
Egal ou inférieur à 2 million DA	5%		25%	70%	
Supérieur à 2 million DA et inférieur à 10 million DA	Zone normale	Zone spécifique	20%	Zone normale	Zone spécifique
	10%	8%		70%	72%

Source : Les données de l'ANSEJ, antenne Béjaïa.

D'après les données du tableau ci-dessous, le seuil minimum de fonds propres dépend du montant de l'investissement de création ou d'extension projeté. Il est fixé selon les niveaux suivants :

- Niveau 1 : 5% du montant global de l'investissement lorsque celui-ci est inférieur ou égal à deux millions de dinars algériens.
- Niveau 2 : 10% du montant global de l'investissement lorsque celui-ci est supérieur à deux millions de dinar algérien et inférieur ou égal à dix millions dinars algériens.

Le seuil minimum du niveau 2 est arrêté à 8% lorsque les investissements sont réalisés en zones spécifiques.

Le montant des prêts non rémunérés varie en fonction du coût de l'investissement de création ou d'extension. Il ne saurait dépasser :

- 25% du coût global de l'investissement lorsque celui-ci est inférieur ou égal à deux millions de dinars algériens ;
- 20% du coût de l'investissement lorsque celui-ci est supérieur à deux millions dinars algériens et inférieur ou égal à dix millions dinars algériens.

Pour le montant des crédits bancaires, il ne saurait pas dépasser les 70% du coût global de l'investissement (de création ou d'extension), pour les deux niveaux, mais lorsqu'il s'agit des zones spécifiques, le montant du niveau 2 est arrêté à 72%.

b. Financement mixte :

Dans ce type de financement, le montage est composé seulement, de l'apport personnel du ou des jeunes promoteurs et du crédit sans intérêts de l'ANSEJ, qui varie selon le niveau de l'investissement.

Le tableau qui ci-après montre que dans le niveau 1 : l'apport est arrêté à 75% et les prêts non rémunérés sont fixés à 25%, et dans le niveau 2 : l'apport est arrêté à 80% et PNR à 20%.

Tableau N° 13 : Le financement mixte.

Niveau	Apport personnel	PNR
Egal ou inférieur à 2 million DA	75%	25%
Supérieur à 2 million DA et inférieur à 10 million DA	80%	20%

Source : Les données de l'ANSEJ, antenne Béjaïa.

c. La bonification des taux d'intérêts :

La bonification des taux d'intérêt sur les crédits d'investissement de création ou d'extension, consentis par les banques et les établissements financiers aux jeunes promoteurs, est fixée à :

- 75% du taux débiteur appliqué par les établissements de crédit au titre des investissements réalisés dans le secteur de l'agriculture, de l'hydraulique et de la pêche ;
- 50% du taux débiteur appliqué par les établissements de crédits au titre des investissements réalisés dans tous les autres secteurs d'activités.

Le tableau N° 14 montre simultanément que les investissements du ou des jeunes promoteurs sont situés en zones spécifiques, les bonifications prévues ci-dessous sont portées respectivement à 90% et à 75% du taux débiteur appliqué par les établissements de crédit. Le ou les bénéficiaires du crédit ne supportent que le différentiel non bonifié du taux d'intérêt.

Le ou les bénéficiaires du crédit ne supportent que le différentiel non bonifié du taux d'intérêt.

Le versement de la bonification imputée sur le compte d'affectation spéciale N° 302-087 intitulés FNSEJ est effectué à la demande de l'établissement de crédit, suivant l'échéancier de remboursement et sur présentation de justificatifs.

Tableau N° 14 : Bonification des taux d'intérêts :

Les secteurs / Les zones	Zones spécifiques	Autres zones
Secteurs prioritaires*	90 %	75 %
Autres secteurs	75 %	50 %

*Agriculture, hydraulique et pêche.

Source : Les données de l'ANSEJ, antenne Béjaïa.

Bien que nous avons menée une enquête dans la région de Béjaïa sur les micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ANSEJ, ce qui nous a permis de collecter un nombre appréciable d'informations concernant leurs situation, selon le nombre des dossiers déposés et financés, et la dynamique des banques sur le financement de ce type d'entreprises, ce qui fera l'objet de ce qui suit.

1.5. La contribution des banques dans le financement des micro-entreprises de la wilaya de Béjaïa depuis le lancement du dispositif au 31/10/2006 :

1.5.1. La situation de la micro-entreprise selon le nombre de dossiers déposés et financés :

Les résultats de notre enquête par entretiens au niveau de l'ANSEJ, antenne Béjaïa, montrent que le dispositif a intéressé à toutes les daïras de la wilaya avec une forte disparité selon le nombre d'intéressés. Selon le directeur de l'antenne, au 31/10/2006, les daïras de Béjaïa et d'Akbou restent les prédominantes en termes de nombre de dossiers déposés, de nombre de projets financés, soient environ de 50 % du total des dépôts et de projets financés. Les daïras de Barbacha et de Béni-Maouche sont les dernières classées selon le nombre de dossiers déposés et de projets financés, soit environ 1,5 % du total des dépôts et de projets financés.

On a vu précédemment que l'accord de création de micro-entreprises doit passer pratiquement par ces grandes étapes : dossier déposé à l'ANSEJ, attestation d'éligibilité (accord de l'ANSEJ), l'accord bancaire (accord de principe des banques) et accord de financement définitif de l'ANSEJ et de la banque.

Après l'étude et l'analyse des dossiers de création de micro-entreprises, déposé au sein de l'ANSEJ, élaboré par le jeune promoteur, dans la deuxième étape sera donc l'accord de réalisation des projets en précisant les montants globaux d'investissements et le nombre d'emplois créés. Nous aurons dans ce qui suit, la situation des micro-entreprises, selon la phase de création et d'extension, en termes de données cumulés, depuis le lancement du dispositif.

Suivant les données du tableau N° 15, nous constatons, dans la phase création micro-entreprises, que le nombre de dossiers déposés au niveau de ce dispositif, depuis son lancement au 31/10/2006, est arrêté à 11 203 dossier et le nombre d'emploi souhaité à 29 166, toutefois, on peut observer que le taux d'évolution moyen annuel des dossiers est de 27,18%, durant la période de 2001 jusqu'au 30/10/2006. Quant aux attestations éligibles délivrées par l'ANSEJ, le taux de croissance moyen annuel, est de 14,22%, durant la même période, soit un nombre fixé à 30/10/2006 avec la prévision du nombre de l'emploi de 26 449.

Tableau N° 15 : La situation des micro-entreprises en phase de création depuis le lancement du dispositif au 30/10/2006 (données cumulés ou consolidées).

	2001	2002	2003	2004	2005	2006*
a) Nombre de dossiers déposés	5 515	6 227	7 063	9 299	1 0409	11 203
Nombre d'emploi correspondant	13 567	15 255	17 362	23 809	26 963	29 166
b) Nombre d'attestation d'éligibilités délivrées	5 419	6 096	6 881	8 821	9 788	10 538
Nombre d'emploi correspondant	13 257	14 785	16 680	21 545	24 361	26 449
d) Nombre d'accords bancaires reçus	-	2880	3167	3 601	4 005	4 298
Nombre d'emploi correspondant	-	-	-	9 169	10 338	11 207

* Date correspond au 30/10/2006

Source : Etabli à partir des données de l'ANSEJ, antenne de Béjaïa.

En termes d'accords bancaires, les banques publiques (à l'exception la CNEP) ont reçu à la même date un nombre de 4 298 d'accords avec un nombre d'emploi souhaitant à 11 207, soit une évolution moyenne annuelle de 10,53% entre 2002 et 2006. Il est à relever, à partir des données recueillies auprès de l'ANSEJ, antenne de Béjaïa, que le nombre de projets financés par l'ANSEJ et les cinq banques publiques est arrêté à 4 117 en 30/10/2006 avec une prévision de création de l'emploi jusqu'à 10 776. Signalons, un autre type de projets financés entre l'ANSEJ et les banques de la wilaya est introduit en 2004, il s'agit des promoteurs handicapés, soit un nombre de 03 projets durant la période de 31/12/2004 et 30/10/2006, le nombre d'emploi souhaité est de 06.

En conséquence, selon les données du tableau ci-dessous, nous constatons un faible taux, soit 38,36%⁸⁹ du total des dossiers déposés en 30/10/2006, en termes de création de micro-entreprises, afin de financer leurs projets. Ce faible taux s'explique soit au non remplissage des conditions d'éligibilités au niveau de l'ANSEJ, soit au refus des banques au financement des projets des jeunes promoteurs. De même, on peut déduire une contribution véritable des banques dans le financement des micro-entreprises, soit environ 41%⁹⁰ du total d'attestations d'éligibilité.

Tableau N° 16 : La situation des micro-entreprises en phase d'extension au 30/10/2006 (données cumulés ou consolidées).

	31/12/2004	31/12/2005	31/10/2006
a) Nombre de dossiers déposés	19	45	117
Nombre d'emploi supplémentaire	53	138	384
b) Nombre d'attestation d'éligibilités délivrées	12	30	60
Nombre d'emploi supplémentaire	39	90	167
d) Nombre d'accords bancaires reçus	01	07	16
Nombre d'emploi supplémentaire	02	25	47
e) Projets financés	01	05	14
Nombre d'emploi supplémentaire	02	17	41

Source : Etabli à partir des données de l'ANSEJ, antenne de Béjaïa.

⁸⁹ Le nombre d'accords bancaires octroyés par les banques / le nombre de dossiers déposés.

⁹⁰ Le nombre d'accords bancaires reçus / le nombre d'attestations d'éligibilité.

Avec la nouvelle procédure de dispositif, l'ANSEJ fait introduire, en 2004, une phase d'extension, en matière de financement des micro-entreprises. Les données du tableau N° 16 montrent que le nombre de dossiers déposés, d'attestation d'éligibilité et leurs emplois correspondant est plus que doublé d'une année à l'autre, soient un nombre de 117 dossiers et de 60 d'attestation en 30/10/2006. Quant aux accords bancaires reçus et aux projets financés, nous remarquons un rythme de croissance assimilable à celui de l'évolution des dossiers déposés et des attestations délivrées, mais d'une façon plus positive, soit un nombre 01, 07, 16 d'accords bancaires reçus (avec un emploi souhaité de 02, 25, 47) et un nombre de 01, 05, 14 de projets financés (dans la prévision de création de 02, 17, 41 d'emploi) respectivement en 31/12/2004, 31/12/2005 et 30/10/2006. Dans ce cas, nous remarquons un très faible taux est constatés, soit respectivement 13,67% et 26,66% en terme de création de micro-entreprises et de leurs financement.

1.5.2. La situation des micro-entreprises selon le secteur d'activité :

En phase de création, suivant les données du tableau N° 17, qui illustre la répartition des attestations d'éligibilités par secteurs d'activités et de leurs emplois prévus, nous constatons que le secteur d'activité qui porte mieux d'accords de l'ANSEJ est le secteur des services, avec une part de 32,17% du total d'attestations d'éligibilités délivrées, en 30/10/2006, soit un nombre d'emploi prévus de 8 308. Pendant la période allant de 31/12/2001 à 30/10/2006, ce secteur connaît un taux de croissance moyen annuel de 41,92%.

Tableau N° 17 : Répartition des attestations d'éligibilité (donnée cumulées) par secteur d'activité (tout type de financement confondu) en phase de création depuis le lancement du dispositif au 30/10/2006.

Secteurs d'activités	2001	2002	2003	2004	2005	30/10/2006
Services	1 258	1 482	1 779	2 521	2 990	3 390
Artisanat	660	782	942	1 287	1 456	1 592
Agriculture	1 275	1 391	1 629	2 223	2 380	2 483
Hydraulique	07	08	09	12	19	21
Pêche	08	09	10	14	18	26
Transport frigorifique	366	370	370	370	370	370
Transport marchandises	487	537	548	548	550	558
Transports voyageurs	837	837	837	837	837	837
Industrie	367	420	455	584	672	700
BTPH	69	81	102	189	237	282
Profession libérale	85	98	111	131	144	160
Maintenance	00	81	89	105	115	119
Total	5 419	6 096	6 881	8 821	9 788	10 538

Source : Etabli à partir des données de l'ANSEJ, antenne de Béjaïa.

C'est aussi le secteur de l'agriculture qui porte une part importante d'attestations d'éligibilités délivrées par l'ANSEJ, mais avec une part inférieure de celui des services. La part de l'agriculture dans le total d'accords de dispositif est fixée à 23,65% et la prévision de création de 5 727 emplois, soit une évolution moyenne annuelle de 21,39%, durant la même période. Enfin, le secteur qui s'est encore intéressé par l'ANSEJ est l'artisanat avec une part de 15,1% du total des attestations d'éligibilités délivrées et d'un nombre de 4 279 d'emplois souhaités en 30/10/2006, soit un taux de croissance moyen annuel de 18,33%, pour la même période.

A l'inverse, et durant la phase d'extension, on relèvera que les secteurs de transports de marchandise est le premier des secteurs d'activités portant un nombre important d'accords de l'ANSEJ, soit 16,66% du total en 30/10/2006 et 21 emplois supplémentaires prévus. Comme les montrent les données du tableau N° 1 de l'annexe N° 7, les deuxièmes secteurs concernent les secteurs BTPH et de l'artisanat avec une part 13,33% du total des attestations d'éligibilités délivrées pour chaque secteur, soit successivement un nombre de 34 et de 24 emplois supplémentaires prévus, en même date.

1.5.3. La situation des micro-entreprises entrées en exploitation selon le type de financement :

Comme déjà présenté précédemment, il y a deux types de financement sont prévues dans le cadre du dispositif micro-entreprise ANSEJ pour les investissements de création et d'extension, à savoir le financement triangulaire, constitué de l'apport du jeune promoteur, du crédit sans intérêts fournis par l'ANSEJ ainsi que du crédit accordé par la banque, le financement mixte qui est composé seulement de l'apport personnel du jeune promoteur et du crédit sans intérêts de l'ANSEJ, qui varie selon le niveau de l'investissement.

Sur la base des données fournies dans le tableau ci-après, nous constatons que le secteur de transport (marchandises et voyageurs) est le secteur le mieux bénéficié du programme de la micro-entreprise, pendant la période d'exploitation (31/12/200-30/10/2006), suivie, par ordre décroissant du nombre de micro-entreprises et du montant global d'investissements, des secteurs de services, de l'artisanat et de l'agriculture. Le secteur du transport est donc prédominé, jusqu'au 30/10/2006, en termes :

- Nombre de micro-entreprises : soient 43,11% et 39,62% du total respectivement dans le financement triangulaire et mixte ;
- Nombre d'emploi créés : soient 39,53% et 35,15% du total respectivement dans le financement triangulaire et mixte ;
- Montant global d'investissements réalisés : soient 41,97% et 62,07% du total respectivement dans le financement triangulaire et mixte.

Tableau N° 18 : Etat des micro-entreprises financées entrées en exploitation de 31/12/2006 au 30/10/2006.

Secteurs d'activités	Le financement triangulaire			Le financement mixte		
	NME	NE	MG D'I	NME	NE	MG D'I
Services	370	1 028	534 281	21	66	10 337
Artisanat	248	878	409 816	2	8	2 412
Agriculture	242	698	396 546	1	10	1 323
Transport	776	2 095	1 165 154	21	58	27 914
Divers	164	601	270 069	7	23	2 983
Total	1 800	5 300	2 775 866	53	165	44 969

Source : Etabli à partir des données de l'ANSEJ, antenne de Béjaïa.

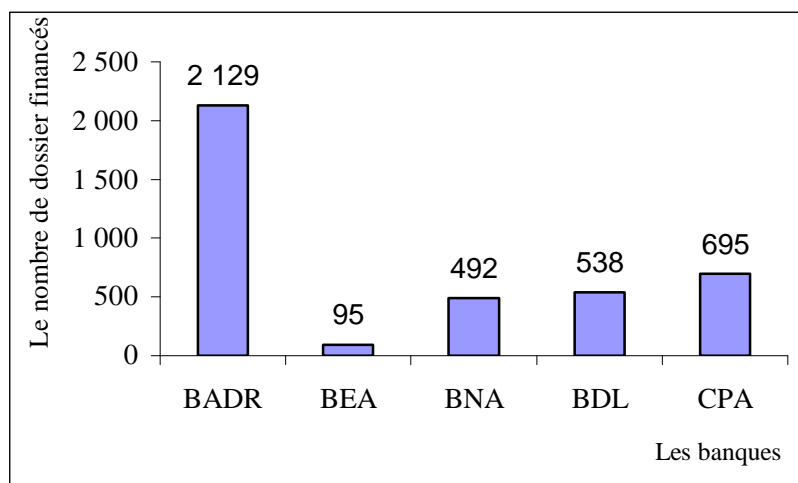
En termes de financement bancaire, les banques ont participé massivement au financement des micro-entreprises, soit 97,14% (soit 1800 de micro-entreprises financés) du total des micro-entreprises entrées en exploitation à partir de l'année de 2004, avec le partage de montant de l'investissement entre le jeune promoteur et le FNSEJ. Pour cela, on pu remarquer, à partir des données du tableau ci-dessous, le partage de l'investissement entre seulement le jeune promoteur et le FNSEJ (le financement mixte) reste un montage insuffisant en la matière de financement des micro-entreprises, soit 2,86% du total des micro-entreprises entrées en exploitation.

1.5.4. La dynamique des banques dans le financement de micro-entreprises :

Dans le cadre de la réalisation des projets de l'ANSEJ, toutes les banques publiques de la wilaya de Béjaïa, à l'exception de la CNEP, ont contribué au financement de micro-entreprises. Pour mieux saisir l'étude de la contribution des différentes banques publiques, on élabore l'étude suivante sur la base des données recueillies au niveau de l'ANSEJ de Béjaïa, durant le lancement du dispositif au 30/10/2006.

Suivant la figure N° 5, représentant la répartitions des dossiers financés (ou micro-entreprises financées) par les agences bancaires de la wilaya, nous constatons que la BADR est la banque la plus dynamique en contribuant au financement de 2 129 micro-entreprises, soit 55,17% du total crée, ce qui représente plus de la moitié des micro-entreprises financées, le CPA, la BDL et la BNA viennent après, avec des taux de participation respectifs de 18,01%, 13,94% et 12,75% du total crée. Il reste à noter que la BEA est la moins dynamique, en enregistrant une très faible participation, soit 2,46% du total crée et ne finance que 95 micro-entreprises depuis le lancement du dispositif.

Figure N° 3 : Répartition des dossiers financés par banques depuis le lancement du dispositif ANSEJ au 30/10/2006.



Sources : Etablis par nous à partir des données de l'ANSEJ, antenne Béjaïa.

A partir des données fournies par le tableau N° 2, annexe N° 7, en termes de l'évolution des dossiers financés par les banques, pendant la période allons de 2004 à 30/10/2006, la BADR reste la banque la plus active, en réalisant un taux de croissance moyen annuel de 39,07%. Pour les autres agences bancaires, le CPA, la BDL et la BNA, leurs taux de croissance moyen annuel sont respectivement de 25,15%, 19,06% et 17,21%. La BEA est

toujours la moins active en matière de financement des micro-entreprises de la wilaya de Béjaïa, avec une évolution moyenne annuelle de 5,01% pendant la même période.

Dans le but de la lutte contre le chômage, qui représente un problème réel qui touche toutes les couches sociales, les autorités algériennes n'ont pas satisfaites à la création du dispositif de l'ANSEJ dans la wilaya de Béjaïa, dont les micro-entreprises constitué le moyen le plus efficace à la résorption du chômage, mais les gouvernements successifs ont pris des mesures qui consistent à mettre en œuvre un autre dispositif, qui est de la CNAC, agissant à travers des organismes publics implantés sur le territoire de la wilaya. Ceci est l'objet principal de la sous-section qui suit, consacré à la présentation de la CNAC de Béjaïa et de leurs procédures en matière de financement des chômeurs âgés de 35 à 50 ans.

2. Les procédures de financement des chômeurs âgés de 35 à 50 ans par la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) :

Dans le cadre de financement des chômeurs de 35 à 50 ans, la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) a mis en place un dispositif de soutien de création d'activités, pour des montants d'investissement pouvant atteindre 5 millions de DA. Ce dispositif inclut un système de prêts (prêt initial à taux 0 et prêts à taux bonifié), un fonds de caution mutuelle couvrant 70 % du crédit consenti par la banque, et un accompagnement ; le dispositif est encadré par une réglementation particulière.

La CNAC offre pour ces chômeurs de multiple avantage, à savoir :

- Un faible apport personnel;
- Un prêt non rémunéré (sans intérêts);
- Un crédit bancaire à taux réduit;
- Divers avantages fiscaux :
 - ▶ Exonération TVA;
 - ▶ Droits de douane réduits;
 - ▶ Exonération des droits de mutation.
- Des conseils et un accompagnement de l'étude du projet au démarrage.

2.1. Les conditions d'éligibilité du dispositif CNAC :

A titre de condition, les personnes pouvant bénéficier de ces avantages sont :

- Les chômeurs et les personnes inscrites à l'ANGEM depuis au moins 6 mois (ou les allocataires de la CNAC);
- Les personnes résidées en Algérie;
- Les personnes qui n'ont pas exercé une activité pour son compte depuis au moins une année;
- Les personnes qui n'ont pas jamais bénéficié d'une mesure d'aide au titre de la création d'activité;
- Les personnes qui possèdent une qualification et/ou un savoir faire en relation avec l'activité projetée;
- Les personnes pouvant participer au financement du projet.

Concernant la constitution de dossier de crédit, les chômeurs doivent disposer les éléments particuliers suivants :

- Demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de l'Agence Locale d'Exploitation la plus proche du lieu d'implantation du projet ;
- Dossier technico-économique confectionné avec l'aide de la CNAC, accompagné des factures pro-formas et/ou devis estimatif des travaux à réaliser ;
- Bilan d'ouverture et compte d'exploitation prévisionnel établis sur cinq (05) ans ;
- Attestation d'éligibilité délivrée par la CNAC ;

La libération du crédit bancaire est subordonnée aux conditions suivantes :

- Versement de l'apport personnel du promoteur ;
- Présentation du registre de commerce ou titre équivalent dans le cas des activités non soumises au R .C ;
- Attestations fiscales et parafiscales ;
- Statuts juridiques de la micro entreprise lorsque la forme juridique de création l'exige ;
- Copie du P.V. par lequel les associés désignent le gérant avec tous les pouvoirs d'engager la société et de souscrire aux garanties exigées par la banque Attestation d'adhésion au fonds de garantie ;
- Titre de propriété et/ou contrat de location du local devant abriter l'activité projetée pour une durée au moins égale à la période remboursement du crédit ;
- Versement en compte du prêt CNAC (prêt non rémunéré) ;
- Décision d'octroi des avantages fiscaux et financiers au titre de la réalisation annexée à la liste programme des équipements ;

A noter, les demandes de financement bancaire sont traitées par le système bancaire en conformité avec les règles et critères d'octroi de crédits.

2.2. Les sources de financement des chômeurs :

Le financement des chômeurs âgés de 35 à 50 ans est constitué de l'apport personnel, des prêts sans intérêts fournis par la CNAC et enfin de crédits des banques qui varient selon le niveau de l'investissement et la localisation de l'activité (zone spécifique, wilayas sud et hauts plateaux, autres zones).

La structure de montage de financement des chômeurs est synthétisée dans le tableau suivant :

Tableau N° 19 : La structure de montage financier.

Niveau	Apport personnel minimum		Prêt CNAC		Banque maximum	
Inférieur ou égale à 2 millions DA	5 %		25 %		70 %	
De 2 millions à 5 millions DA	Zones spécifiques, wilayas sud et hauts plateaux 8 %	Autres 10 %	Zones spécifiques, wilayas sud et hauts plateaux 22 %	Autres 20 %	Zones spécifiques, wilayas sud et hauts plateaux 70 %	Autres 70 %

Source : Les données de La CNAC de Béjaïa.

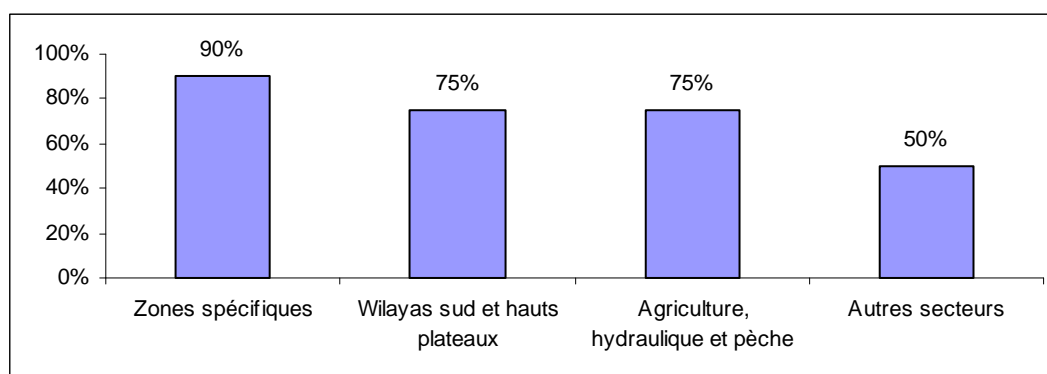
D'après les données du tableau, le coût de l'investissement est fixé selon les niveaux suivants :

- Coût de l'investissement inférieur ou égal à **2 000 000 DA** :
 Apport personnel du promoteur : **5%**
 Prêt non rémunéré CNAC : **25%**
 Concours bancaires : **70% maximum**
- Coût de l'investissement compris entre **2 000 000 DA** et **5 000 000 DA** pour la zone spécifique/Wilaya du Sud et Hauts-plateaux :
 Apport personnel du promoteur : **8%**
 Prêt non rémunéré CNAC : **22%**
 Concours bancaires: **70% maximum**
- Coût de l'investissement compris entre **2 000 000 DA** et **5 000 000 DA** pour les autres zones :
 Apport personnel du promoteur : **10%**
 Prêt non rémunéré CNAC : **20%**
 Concours bancaires: **70% maximum**

Les crédits accordés par la banque dont une partie des intérêts sont bonifiés par la CNAC à des taux qui varient selon la nature et la localisation de l'activité. La bonification des taux d'intérêts est résumée de la suivante :

- Pour les zones spécifiques, les taux d'intérêts sont bonifiés à 90%, quant aux wilayas sud et hauts plateaux, la bonification s'arrête à 75% ;
- 75% pour les secteurs de l'agriculture, de l'hydraulique et de la pêche ;
- 50% pour les autres secteurs.

Figure N° 4 : Bonification des taux d'intérêts selon la nature et la localisation de l'activité



Source : Etablie par nous à partir les données de La CNAC de Béjaïa.

A noter, les fonds propres du chômeur promoteur sont apportés en numéraires ou en nature. De même, les apports en nature (équipements ou autre) doivent faire l'objet d'une évaluation (expertise).

2.3. L'accompagnement personnel de la CNAC :

Une fois inscrit, l'accompagnement du chômeur promoteur par le conseiller animateur consistera en deux (02) étapes :

- Dans la première étape, le chômeur promoteur procédera à l'auto évaluation de ses capacités Entrepreneuriales et déterminera son idée de projet.
- La seconde étape concerne l'information sur les étapes essentielles à la création de l'entreprise; l'élaboration de chômeur promoteur de son étude de marché et de l'étude technico-économique de son projet

A cet effet, le chômeur/promoteur bénéficie donc d'une formation et d'un suivi personnalisé tout au long de son projet et après le démarrage de son entreprise.

2.4. La contribution des banques au financement des chômeurs âgés de 35 à 50 ans depuis le lancement du dispositif au 31/12/2006 :

Nous avons précédemment vu que, selon les statuts de la CNAC, le financement des chômeurs âgés de 35 à 50 ans est composé de l'apport personnel, des prêts sans intérêts offert par la CNAC ainsi que des crédits des banques, où ces dernières suivent une démarche dans l'octroi d'un crédit. Toutefois, ces financements varient suivant le niveau de l'investissement et la localisation de l'activité. Après le tri des dossiers déposés et financés au niveau de la CNAC, nous nous intéresserons aux nombres globaux prévus (dossiers et emplois), depuis le lancement du dispositif au 31/12/2006, ainsi qu'à leurs réalisations.

En termes de la répartition des projets financés, nous avons classés les résultats obtenus auprès de la CNAC selon le niveau d'investissement, par secteur d'activité, et par banques. Notons, les banques commerciales, qui ont la qualité de dépôts et financent les chômeurs localisés dans la wilaya, sont le CPA, la BADR, la BNA, la BDL et la BEA.

2.4.1. La répartition des dossiers financés selon le niveau d'investissement et par secteurs d'activité depuis le lancement du dispositif au 31/12/2006 :

D'après les données de la CNAC, antenne de Béjaïa, nous avons élaborés les tableaux ci-après qui présentent la répartition des dossiers par secteurs d'activité et de leurs financements à deux niveaux d'investissement. Pour les deux niveaux (soit \leq à 02 millions DA, soit $>$ à 02 millions DA et \leq à 05 millions DA), en terme de financement bancaire, nous constatons que les agences bancaires ont participé massivement au financement des chômeurs, âgés de 35 à 50 ans, avec une contribution de 70% du total du montant des investissements. Pareillement, elles ont un même taux de participation (70%) dans leurs contributions par secteurs d'activité en matière de crédits aux chômeurs.

A un niveau d'investissement inférieur ou égal à deux millions DA, suivant les données du tableau N° 20, nous remarquons que les secteurs de l'artisanat et de l'agriculture sont les prédominants en terme de nombres de projets financés, soient successivement 41,67% et 25% du total, avec la prévision de création respectivement de 225 et 74 d'emplois. Ces secteurs ont bénéficié du programme des chômeurs d'un montant d'investissement réalisés avoisinant les 210 319 429 DA avec une participation bancaire de 147 223 600 DA. Les secteurs de l'industrie et de la pêche sont les derniers secteurs ayant bénéficiés de ce programme, soient respectivement 0,83% et 1,67% du total de nombre de projets financés et 4 et 11 emplois souhaités.

Tableau N° 20 : Répartition des projets financés par secteurs d'activité au niveau d'investissement inférieur ou égal à 02 millions DA.

Secteurs d'activités	Nombre de projet	Nombre d'emplois	Coût de l'investissement			Montant Total
			Apport personnel	Crédit bancaire	PNR	
Agriculture	70	74	4 900 944,33	68 613 220,64	2 450 4721,66	98 018 886,66
Pêche	4	4	150 501,81	2 107 025,4	752 509,07	3 010 036,29
Artisanat	100	225	5 615 027,09	78 610 379,31	28 075 135,47	112 300 541,9
Industrie	2	11	165 407,15	2 315 700,1	827 035,75	3 308 143
Services	29	44	1 548 562,22	21 679 871,12	7 742 811,12	30 971 244,46
Transport	8	9	629 920,05	8 818 880,64	3 149 600,23	12 598 400,91
BTPH	27	80	1 658 957,24	23 225 401,39	8 294 786,21	33 179 144,84
Total	240	447	14 669 319,89	205 370 478,6	73 346 599,51	293 386 398

Source : Les données de La CNAC de Béjaïa.

A l'opposé, à un niveau d'investissement supérieur de deux millions DA et inférieur ou égale de cinq millions DA, on peut déduire à partir des données du tableau N° 21 que les secteurs d'activité prédominants en terme de nombre de projets financés sont l'agriculture et le BTPH, soient régulièrement 28,41% et 18,18% du total de nombre de projets et leurs emplois souhaités sont respectivement de 32 et 74 emplois. Alors, les deux derniers secteurs d'activités classées selon le nombre de projets, à ce même niveau d'investissement, sont les secteurs de la pêche et de l'hydraulique, avec une même part, soit 3,41% du total des projets financés, et l'emplois créés par ces deux secteurs est respectivement 14 et 12 emplois.

Tableau N° 21 : Répartition des projets financés par secteurs d'activité au niveau d'investissement supérieur à 02 millions DA et inférieur ou égal à 05 millions DA.

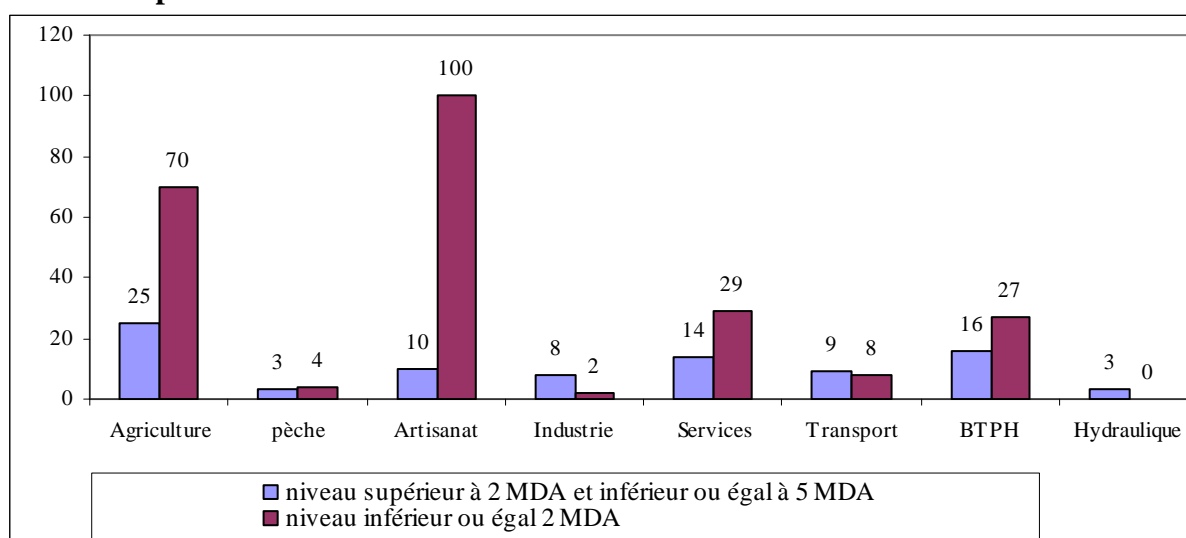
Secteurs d'activités	Nombre de projet	Nombre d'emplois	Coût de l'investissement			Montant Total
			Apport personnel	Crédit bancaire	PNR	
Agriculture	25	32	8 412 251,61	58 885 761,29	16 824 503,23	84 122 516,13
Pêche	3	14	1 454 035,12	10 178 245,85	2 908 070,24	14 540 351,21
Artisanat	10	19	2 963 737,17	20 046 160,18	5 272 474,34	28 637 371,69
Industrie	8	33	3 062 377,5	2 143 6642,51	6 124 755	30 623 775,01
Services	14	30	5 108 346,04	35 758 422,25	10 216 692,07	51 083 460,35
Transport	9	9	29 832 550,53	19 827 853,74	5 665 101,07	28 325 505,34
BTPH	16	74	5 383 733,49	37 686 134,42	10 767 466,98	53 837 334,89
Hydraulique	3	12	848 989,26	5 942 924,84	1 697 978,53	8 489 892,63
Total	88	223	29966020,72	209 762 145,1	59 932 041,46	299 660 518,3

Source : Les données de La CNAC de Béjaïa.

Au total de nombres de projets, la figure N° 6, établie à partir des données des deux tableaux N° 20 et 21, nous permettre de dégager deux points essentielles concernant la répartition de financement des projets chômeurs, savoir :

- Contribution massive des banques publiques et du dispositif CNAC de la wilaya au financement des projets chômeurs au niveau d'investissements supérieur de deux millions DA et inférieur ou égal de cinq millions DA, soient 73,17% du total de projets et 66,71% du total d'emplois créés ;
- Tous les secteurs d'activité, à l'exception le secteur du commerce, bénéficient du programme de chômage et le secteur de l'artisanat est dominant en terme de nombre de dossiers financés, de nombre d'emplois et de montant global des investissements, soit respectivement 33,54% du total des projets financés, 36,42% du total de l'emploi souhaités. 140 937 913,59 DA (soit 23,77% du total réalisés).

Figure N° 5 : Répartition des projets financés par secteurs d'activité depuis le lancement de dispositif CNAC.



Source : Etablie par nous à partir des données des tableaux N° 20 et 21.

2.4.2. La répartition des dossiers financés par banques depuis le lancement du dispositif au 31/12/2006 :

Dans cette section nous étudierons la participation des différentes banques publiques, à l'exception de la CNEP, au financement des projets réalisés dans le cadre de la CNAC, antenne de Béjaïa, depuis le lancement de dispositif au 31/12/2006 : la BADR, le CPA, la BNA, la BDL et la BEA. Nous tenterons de faire ressortir les secteurs d'activité dominants et les banques dynamiques.

D'après les données de la CNAC, nous avons obtenu le tableau ci-après qui représente le nombre des dossiers déposés et notifiés au niveau des banques. L'analyse de la contribution bancaire dans le cadre du financement des chômeurs, dans la wilaya de Béjaïa, nous remarquons qu'en terme de création de projets aux chômeurs, un important taux est constaté, soit 60% (nombre de dossiers notifiés/nombre de dossiers déposés) du total des dossiers déposés auprès des banques publiques de la wilaya, ce qui revient peut être relativement, soit au remplissage des conditions d'éligibilité au niveau de la CNAC, soit aux banques d'accepter de financer les projets des chômeurs âgés de plus de 35 ans à 50 ans.

Sur la base des données fournies par le tableau N° 3 de l'annexe N° 7, nous constatons que le CPA est la plus dynamique en contribuant au financement 44 projets des chômeurs, soit 30,55% du total de dossiers notifiés par les banques, en terme de besoin de financement

demandé par les chômeurs, il participe à raison de 74,58% du total des dossiers déposés auprès de la banque. La BNA, la BADR et la BDL viennent après, avec des taux de participation successifs de 24,3%, 23,92% et 22,91% du total des dossiers notifiés par les banques. La BEA est la moins dynamique, en enregistrant une très faible participation soit 8,33% du total des dossiers notifiés et ne finance que 12 projets chômeurs.

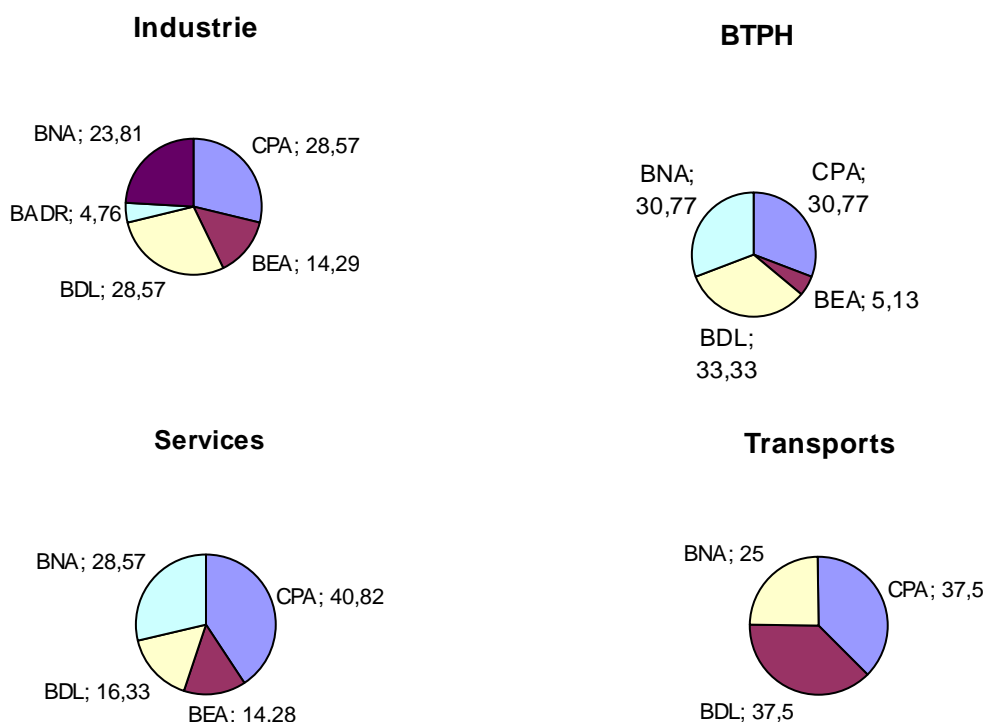
Dans le but de l'amélioration de l'analyse de financement bancaire, nous étudierons la contribution des agences bancaires par secteurs d'activités, par ordre décroissant, au financement des chômeurs durant la période du dispositif.

A noter, il y a une sorte de spécialisation des banques en la matière de financement des chômeurs par secteurs d'activités. La BADR prend part essentiellement dans le financement des secteurs de l'agriculture, d'élevage et de la pêche, par le CPA, la BNA, la BDL et la BEA prennent leurs parts dans le financement des secteurs de services, de BTPH, de l'industrie et des transports.

- **Les services :**

Le secteur des services est dominant en terme de nombre de dossiers financés par les banques, soit 34,03% du total des dossiers réalisés. Suivant les données de la figure N° 8, établie à partir des données fournies dans le tableau N° 3 de l'annexe N° 7, le CPA, la BNA, la BDL et la BEA participent au financement de projets des chômeurs dans le secteur des services respectivement de 40,82%, 28,57%, 16,33% et 14,28% du total des dossiers notifiés dans ce secteur.

Figure N° 6 : La part des banques dans le financement de projets des chômeurs.



Source : Etablie par nous à partir des données du tableau N° 3 de l'annexe N° 7.

- **BTPH**

Ce secteur représente deuxième secteur dominant par une part de 27,08% du total des dossiers financés par les banques, la part des banques BDL, CPA, BNA et BEA est successivement 33,33%, 30,77%, 30,77% et 5,13% du total des dossiers notifiés dans ce secteur.

- **Industrie :**

Le secteur de l'industrie est le troisième classé en terme de nombre de dossiers notifiés par les banques, soit 14,58% du total des dossiers réalisés, le CPA, la BDL, la BNA, la BEA et la BADR participent au financement de ce secteur en respectifs 28,57%, 28,57%, 23,81%, 14,29% et 4,76% du total des dossiers financés.

- **Agriculture, élevage et la pêche :**

Ces secteurs sont financés par les seules agences bancaires de la BADR par un taux de participation de 13,19% du total des dossiers financés par les agences bancaires de la wilaya.

- **Transports :**

Le secteur de transport est le dernier classé en terme de nombre de dossiers financés par les banques, soit 11,11% du total des dossiers notifiés par les banques, il est seulement financé par les agences bancaires de CPA, de la BDL, avec une part identique de 37,5%, et de la BNA, soit 25% du total des dossiers notifiés dans ce secteur.

En résumé, nous avons vue donc précédemment, suivant les informations obtenues aux niveaux de l'ANSEJ et de la CNAC de Béjaïa, que les agences bancaires ont contribué massivement à la création des micro-entreprises aux jeunes promoteurs et des projets aux chômeurs âgés de 35 ans à 50 ans et la prédominance des agences bancaires de la daïra de Béjaïa par rapport au reste de la wilaya. En termes de nombre de projets créés et des montants bancaires accordés, d'après les directeurs d'antenne des deux dispositifs ANSEJ et CNAC, la daïra Béjaïa reste toujours la prédominante.

Mais pour compléter notre étude concernait de l'importance du rôle joué par les banques dans le financement des activités dans la wilaya, nous verrons étudié, dans cette section, la participation des banques enquêtées, chacune à sa manière, au financement des projets de développement local.

Section 3 : Etude des financements des projets dans la wilaya de Béjaïa.

On a vue précédemment, que le paysage bancaire de la wilaya de Béjaïa s'est enrichi. Actuellement, les grandes banques publiques ont joué un rôle prépondérant dans le développement de l'économie de la wilaya, devant le processus d'Ajustement Structurel et engageant, actuellement, un important programme de modernisation. Ces banques ont vue leurs contributions efficaces au financement de la croissance et répondre aux besoins des projets de développement local. On note que ces banques publiques sont axées traditionnellement sur le financement des grosses PME et entreprises publiques et de l'immobilier (pour la CNEP).

Dans cette partie, nous allons essayé d'évaluer la contribution de chaque banque (BADR, BDL, BNA, CPA, BEA, et CNEP-banque) au financement des projets de développement local dans la wilaya de Béjaïa, chacune à sa manière, tout en tenant compte de

l'évolution des crédits octroyés par les banques, soit selon les branches d'activités, soit selon leurs natures de financement (exploitation et investissement)

1. La banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) :

La BADR est une banque publique qui a pour mission principale le développement du secteur agricole et la promotion du monde rural. Ses activités ont été démarrées dans la wilaya de Béjaïa en 1982.

La BADR, qui est déjà constituée d'un établissement à vocation agricole à sa création, est devenue, au fil du temps, et notamment depuis la promulgation de la loi 90/10, une banque universelle qui intervient dans le financement de tous les secteurs d'activités. Ainsi donc, la BADR est caractérisée par :

- De 1982 jusqu'à 1990, d'une banque qui a eu pour objectif, d'asseoir sa présence dans le monde rural en ouvrant de nombreuses agences dans les zones à vocation agricole, et d'une banque qui a acquis une notoriété et une expérience certaine dans le financement de l'agro-alimentaire et de l'industrie mécanique agricole. Cette spécialisation s'inscrivait, alors dans un contexte d'économie planifiée ou chaque banque publique avait son champ d'intervention.
- Après la promulgation de la loi 90/10 qui a mis un terme à la spécialisation des banques, d'une banque qui a élargi son champ d'intervention vers les autres secteurs d'activités, et notamment, vers les PME/PMI, tout en restant un partenaire privilégié du secteur agricole.

A cet effet, les principales missions de la banque sont :

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie;
- L'ouverture de comptes à toute personne faisant la demande;
- La réception des dépôts à vue et à terme;
- La participation à la collecte de l'épargne;
- La contribution au développement du secteur agricole;
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales;
- Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées.

De par ces lectures précédentes, la BADR a pour objectifs :

- D'augmentation ses ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles;
- De gérer rigoureusement sa trésorerie tant en dinars qu'en devises;
- D'assurer son développement harmonieux dans les domaines d'activités la concernant;
- D'augmenter et de redéployer son réseau;
- De satisfaire ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles répondant à leurs besoins;
- D'adaptation une gestion dynamique en matière de recouvrement;
- D'améliorer son développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing, et l'insertion d'une nouvelle gamme de produits.

- **Les crédits de la banque.**

Les types de crédits qu'elle accorde et les éléments constitutifs du dossier de crédit qu'elle exige diffèrent selon les secteurs d'activités financés par la banque⁹¹. A cet effet, on peut donc distinguer :

- L'avance d'exploitation garantie (A.E.G) ;
- Le financement de l'aquaculture ;
- Le financement de l'agriculture :
 1. Crédit lié pour la lutte contre la désertification et pour le développement du pastoralisme et de la steppe (FLCDDPS) ;
 2. Crédit lié au F.N.D.R.A (P.N.D.A.R) ;
 3. Crédit pour le développement des projets de proximité (PPDR) ;
 4. Crédits (Hors PNDA)
- Le financement de la pêche ;
- Le financement de secteur agro-alimentaire.

En ce qu'il concerne l'A.E.G, elle est un crédit de courte durée renouvelable annuellement, destiné aux entreprises, pour répondre à ses besoins d'exploitation de la clientèle de la BADR et peut aller jusqu'à une année et garanti pratiquement par :

1. Des biens immobiliers ;
2. Des valeurs financières de premier ordre (valeurs d'Etat, bons de caisse, dépôts à terme),
3. Valeurs mobilières négociables à la bourse d'Alger,

La valeur des biens reçus en garantie des crédits sollicités doit couvrir au moins le double de ces crédits. Les clients peuvent également bénéficier d'une avance dite «Revolving» sur plusieurs années avec un maximum de cinq (05) ans pour des raisons de souplesse et de commodité. Ils peuvent, pour cela, signer avec la BADR une convention Ad Hoc.

- **L'évolution des crédits de la banque.**

L'étape actuelle se caractérise par le nécessaire implication des banques publiques dans la relance des investissements productifs et la mise en adéquation de leurs activités et du niveau de leurs prestations avec les principes de l'économie de marché. En matière d'intervention dans le financement de l'économie, la BADR a considérablement augmenté le volume des crédits consentis au secteur privé (toutes branches confondues) tout en accroissant son aide au monde agricole et para-agricole, particulièrement à partir de 2000.

Suivant les données du groupe d'exploitation de la BADR de Béjaïa, on a pu élaborer le tableau N° 4 en annexe N° 7, qui présente l'évolution des crédits octroyés par la banque selon le type du secteur d'activité et juridique, de l'année 1999 à 2006 (période de 8 ans).

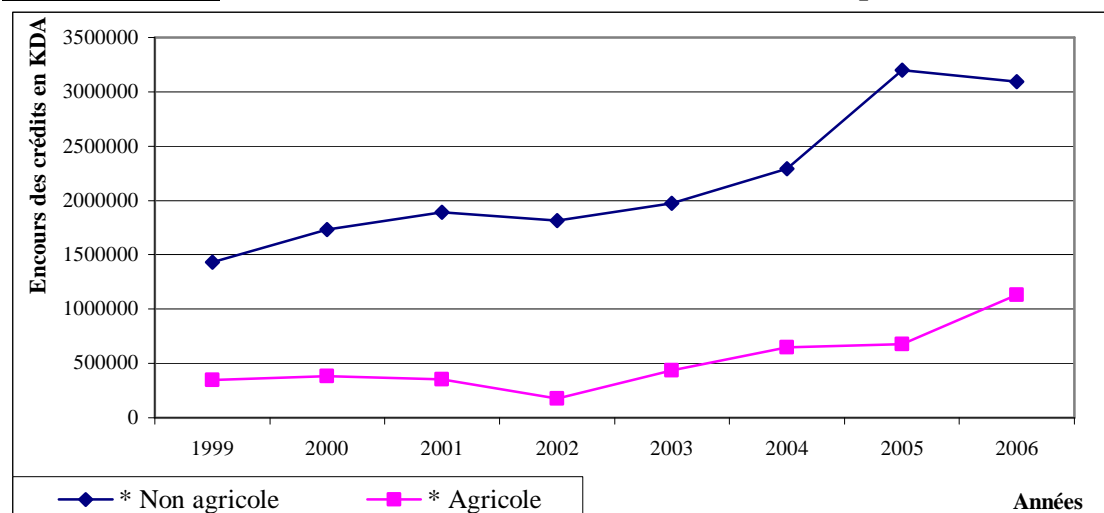
D'après les données du tableau, la banque répartie leur étude d'octroi des crédits en trois groupes de secteurs d'activité, à savoir : le secteur privé non agricole, le secteur privé agricole et le secteur public.

Il y a lieu de relever que le secteur privé non agricole est le secteur qui bénéficie des crédits octroyés par la banque par rapport aux autres secteurs avec une part de 73,2% du total des crédits accordés au secteur privé et de 70,98% du total de l'encours des crédits octroyés

⁹¹ Voir annexe N° 8 représentant les principaux crédits de la BADR.

par la banque en 2006. De 1999 à 2006, selon les données de la figure ci-après, établie à partir des données du tableau N° 4 en annexe N° 7, présentant l'évolution des crédits de la BADR au secteur privé selon le type d'activité. Le secteur non agricole a fait un bon spectaculaire avec un taux d'accroissement moyen annuel de 20,01%, sur la période allant de 1999 à 2006, passant ainsi de 1 431 708 milliers de DA en 1999 à 3 093 454 milliers de DA en 2006.

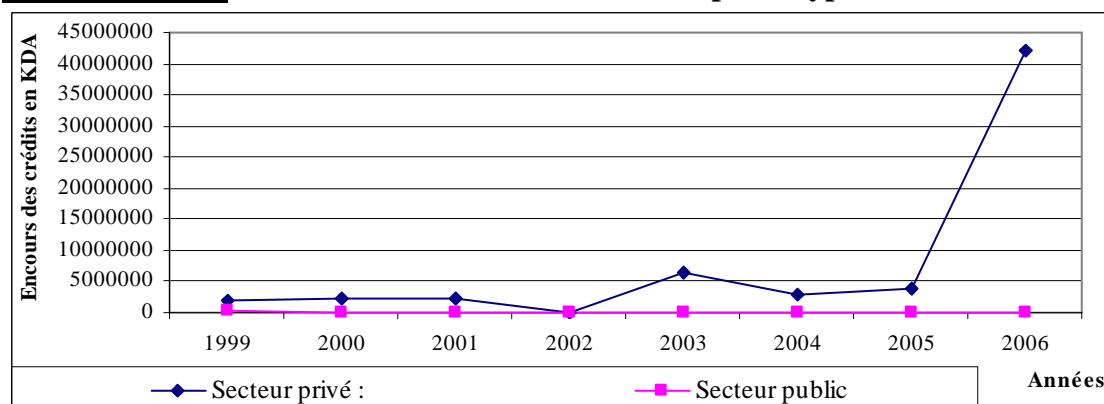
Graphique N° 1 : Evolution des crédits de la BADR au secteur privé.



Source : Etabli par nous à partir des données du tableau N° 4 de l'annexe N° 7.

Quant au secteur privé agricole, il est constaté, durant la même période, une augmentation significative dans l'octroi des crédits par la banque, celles-ci étaient de 348 958 milliers de DA en 1999 qui passent ainsi à 1 132 721 milliers de DA en 2006. Le taux de croissance moyen annuel de l'encours de ces crédits, sur la même période, est de l'ordre de 2,74%. Il semblerait que le secteur privé agricole représente une part de 25,99% du total de l'encours des crédits de la BADR. Toutefois, il y a lieu à noter que une part des dossiers de ce secteur ont été transféré de la BADR au profit CRMA, par une instruction reçue par les pouvoirs publics à partir de 1997 dans le cadre du PNDA, ce qui a marqué donc un recul de l'évolution positive des crédits envers le secteur agricole.

Graphique N° 2 : Evolution des crédits de la BADR par le type de secteur.



Source : Etabli par nous à partir des données du tableau N° 4 de l'annexe N° 7.

Le secteur public est le dernier secteur qui bénéficie des prêts de la banque avec une part de 3,03% du total des crédits octroyés. L'évolution de l'encours des crédits au secteur public,

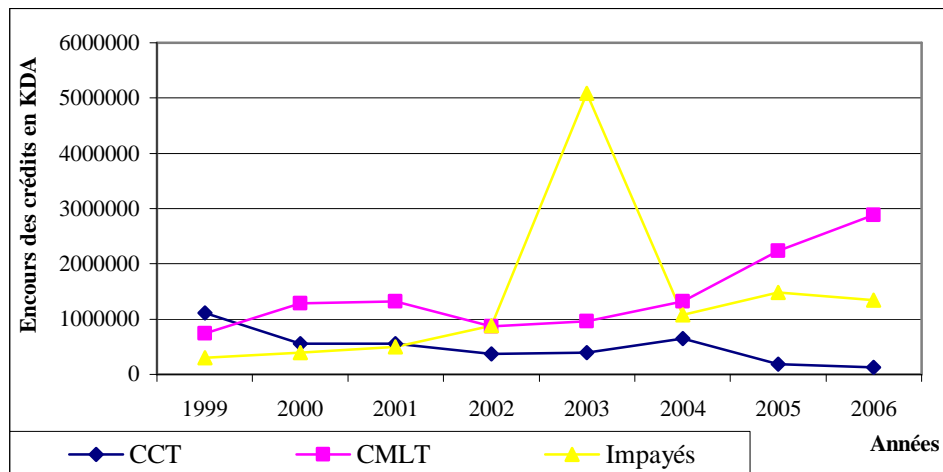
comme l'illustre le graphique N° 2, établi à partir des données du tableau N° 4 en annexe N° 7, est presque stable pendant la période de 1999 à 2006, ceci a pour principale cause de la dissolution de plusieurs entreprises publiques à partir de l'année de 1996, ce qui confirmera un désinvestissement du secteur public au profit du secteur privé, plus particulièrement au secteur non agricole.

Similairement, la BADR répartit leurs crédits en crédit à court terme, crédits à long terme et enfin en impayés. Le tableau N° 5 en annexe N° 7 montre que la prédominance des crédits à MLT, en 2006, soit 66,12% du total de l'encours des crédits. Ces types de crédits ont marqué une progression importante, au cours de la période 1999 à 2006, passant de 742 292 milliers de DA à 2 881 582 milliers de DA. En revanche, à partir de l'année 2003, l'encours des crédits MLT ont presque doublé d'une année à une autre, ce qui résulte de l'intervention de la banque au financement de l'habitat rural. Ce qu'il convient de souligner pour ce type des crédits, qui ont été accordés au financement des besoins de fonctionnement des entreprises publiques, la BADR a arrêté d'accorder ces crédits au secteur public juste dans les années 1997, 1998, 1999, en particulier à MT, au profit du secteur privé, notamment le secteur agricole et les PME-PMI. Ceci expliqué essentiellement par la défaillance des entreprises publiques et notamment des résultats bénéfiques du PAS sur l'évolution de secteur du privé à partir de 1998.

Le deuxième type de crédits accordés par la BADR au financement des projets de développement local dans la wilaya concerne les crédits de courte durée, il s'agit généralement des crédits d'exploitation, de compagnie et d'avances de garantie. En 2006, sa part est d'environ 3% du total des crédits de la banque. Comme l'illustre le graphique ci-après, l'évolution de l'encours des crédits à CT est caractérisée par une baisse durant la période de 1999 à 2006, passant de 1 115 493 milliers de DA en 1999 à 129 729 milliers de DA en 2006, soit une diminution moyenne annuelle en pourcentage de près de 10,13%. Notons aussi, dans ce point, la banque accorde ce type de crédit à environ de 90% du total de crédit à CT pour le secteur privé non agricole. Tandis que la part du secteur public dans le total des crédits à CT est en tendance à la baisse d'une année à une autre jusqu'au refus de la BADR de financer ce secteur à partir de 1998.

Quant aux impayés de la BADR, il importe de souligner que le développement et l'augmentation des dossiers des créances impayés depuis 1999 à l'année 2003, sont essentiellement liés à l'incapacité des agricultures aux remboursements de leurs dettes aux échéances fixées. La croissance des impayés de la BADR s'explique également par la reconsidération du recours systématique à la restructuration des crédits, dès l'apparition des premières tombées d'échéances impayées. Ces impayés, comme l'illustre le graphique N° 3, accusent une régression considérable et ce, depuis 2003, passant de 5 083 271 milliers de DA en 2003 à 1 346 967 milliers de DA en 2006. Cette diminution s'explique par la politique délibérée de la banque de la saisie dans les comptes appropriés sur module prêt et classés conformément à la réglementation prudentielle de la Banque d'Algérie. Sur un autre plan, la situation de la BADR s'est nettement améliorée, notamment suite au remboursement par le Trésor, à partir de 2003, des impayés détenus sur le secteur public. Par ailleurs, la meilleure assurance de l'aboutissement des actions de recouvrement est tributaire, en grande partie, du bon suivi des crédits de la banque sur le terrain, c'est-à-dire le contrôle préventif de la réalisation des projets financiers par la banque et l'assurance de bonne destination de leurs fonds, pour assurer de l'issue de leurs concours.

Graphique N° 3 : Evolution des crédits accordés par la BADR.



Source : Etabli par nous à partir des données du tableau N° 5 de l'annexe N° 7.

En dernier point, concernant l'activité de la BADR, la banque a mis plusieurs stratégies, en matière de financement de leurs secteurs stratégiques d'activités de la banque, en priorité et en concentrant tous les efforts pour adapter les modes de financement adéquats, puis des segments d'activités, sur lesquels la banque doit, à l'avenir, concentrer ses financements, et dans l'effet de prendre attache avec les administrations et organisations spécialisées et de participer aux manifestations professionnelles, les représentations locales de la banque sont instruites, pour bien consentir le développement des financements en direction des secteurs stratégiques, et enfin, de la mise en œuvre des moyens adéquats pour le traitement des opérations de crédit relatives aux activités stratégiques, tout en veillant au strict respect des règles d'évaluation et de maîtrise des risques.

Afin de se mettre au diapason des profondes mutations économiques et sociales et répondre aux attentes de la clientèle, la BADR a mis en place un programme d'actions quinquennal, axé notamment sur la modernisation de la banque, l'amélioration des prestations, ainsi que l'assainissement comptable et financier.

2. La banque de développement local (BDL) :

La BDL a été créée par décret n°85/84 du 30 avril 1985, suite à la restructuration du Crédit Populaire qui lui a cédé 39 agences. Le groupe d'exploitation de la BDL a démarré ses activités de la banque dans la wilaya de Béjaïa en 1990.

Société Nationale, la BDL avait pour mission essentielle, à sa naissance, la prise en charge du portefeuille des entreprises publiques locales, EPL. Jusqu'en 1995, ces entreprises ont participé pour 90% des emplois de la BDL, le reste étant constitué d'une clientèle très diversifiée, formée de petites entreprises privées et des prêts sur gage. Avec l'avènement de l'autonomie des entreprises, la BDL a été transformé, le 20 février 1989 en Société Par Actions, dotée d'un capital social de 1440 millions de DA. Le processus d'assainissement/restructuration du secteur public économique local initié par les pouvoirs publics depuis 1994 et qui s'est soldé par la dissolution de 1360 entreprises publiques locales EPL, a eu de grandes incidences d'abord dans la composition du portefeuille de la BDL et ensuite dans ses résultats :

- Les entreprises publiques ne représentent plus que 32% du portefeuille de la BDL ;

- La transformation des créances sur les entreprises publiques dissoutes, en obligations du trésor rémunérées, ainsi que la mise à niveau du fonds propre de la banque, ont été prises en charge par les pouvoirs publics, d'une part, et les actions d'assainissement et de développement engagés par la banque, d'autre part, ont permis à la BDL de rétablir ses équilibres financiers et de renouer, depuis 2001, avec la rentabilité.

Après avoir été la banque des entreprises publiques locales, la BDL se distingue aujourd'hui en étant la banque des PME/PMI ; des professions libérales, des micros - entreprises issues du dispositif ANSEJ en faveur des jeunes; des promoteurs immobiliers et des particuliers. Les prêts sur gages, constituent pour la BDL qui en a l'exclusivité, une activité à caractère social héritée des excaisses du Crédit Municipal, mais qu'elle continue de promouvoir au bénéfice des particuliers, des ménages notamment, qui ne sont pas bancables et qui trouvent dans ce crédit, une réponse à des besoins conjoncturels de trésorerie, en contrepartie de gage d'objets en or.

Egalement, et à l'instar des années précédentes, l'année 2004 a été caractérisée par l'approfondissement des nombreuses actions de modernisations, de développement et de mise à niveau de la banque⁹². En effet, au cours de l'année 2004, la BDL a réussi non seulement à consolider sa position sur tous les plans de l'activité bancaire mais encore à poursuivre résolument le processus de modernisation et de mise à niveau déjà engagé touchant plusieurs fonctions de la banque, à savoir : le système de paiement, la monétique, le système d'information, la fonction de crédit, le contrôle interne et l'audit, la formation,ETC.

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel la banque est parvenue à confronter sa part de marché et à consolider ses résultats sur tous les plans de l'activité bancaire. Ainsi, la banque contribue pour une grande part au développement de l'économie de la wilaya. L'ampleur et l'importance de ses engagements en témoignent. Depuis sa création, son dynamisme a été très performant, notamment à partir de l'exercice 2000, le volume de ses emplois en matière de crédits directs a enregistré un accroissement considérable.

2.1. La répartition des crédits de la BDL par branches d'activité de 1990 à 30/05/2006⁹³ :

Les crédits distribués par la banque au financement des entreprises ventilés par secteur d'activité, en terme de montant de crédit et de nombre de projets financés, sont donnés dans les tableaux N° 6 et 7 en annexe N° 7. Selon les indications des tableaux, le nombre de projets financés par cette banque publique est passé d'un seul projet en 1990 pour des crédits totalisent 50 milliers de DA ; à 397 projets en 2004 (3062074 milliers de DA) et 83 projets pour le seul semestre de 2005 (1715396 milliers de DA).

En terme de nombre de projets financés par la banque, c'est le secteur du commerce qui bénéficie de la part la plus importante dans les crédits octroyés, relativement au long de toute la période, soit 31,32% (26 projets) du total des projets financés et pour des crédits qui totalisent 31180 milliers de DA pendant le premier semestre 2005. Les secteurs les moins

⁹² M.DAOUDI Ammar, le président du conseil d'administration de la BDL, rapport annuel 2004 de la revue BDL.

⁹³ Dans cette partie, la répartition des crédits selon le secteur et la branche d'activité sont arrêtées à 30/06/2005, puisque à partir de cette date, la banque a fait seulement leur répartition des dossiers financés selon la nature de crédit.

financés par la BDL sont les secteurs de l'agriculture, de la pêche et du tourisme, en terme de nombre de projets financés.

Par ailleurs, le tableau N° 8 de l'annexe N°7, du total des crédits de la BDL, fait ressorti que le secteur privé qui bénéficie de la part la plus importante qui compte dans sa clientèle des PME pour le plus part. La BDL lui accorde une grande attention dans la qualité d'accueil et la bonne prestation de service. Le secteur privé a obtenu un financement qui s'élève à 1 693 335 milliers de DA, représentant 98,71% de l'ensemble des crédits accordés à toute la clientèle en 30/06/2005.

Les crédits destinés aux entreprises coopératives et aux EPL, quant à eux, accusent une régression et ce, depuis 1997. Cette baisse de financement s'explique essentiellement par la politique sélective et prudente adoptée par la banque à l'égard de cette clientèle. Concernant le secteur public, la banque a commencé à financer ce secteur à partir 2001. Le financement des entreprises publiques accuse un déficit qui se confirme d'année en année. Un certain nombre d'entreprises publiques traversent une période difficile qui se caractérise par les efforts consentis pour la mise à niveau et leur insertion dans le processus de la privatisation. Cependant, le tableau N° 8 de l'annexe N° 7 indique, durant la période de 2001 à 30/06/2005, que les crédits destinés au financement du secteur public ont connu une diminution, passant de 345 202 milliers de DA en 2001 à 22 061 milliers de DA en 30/06/2006.

Il faudra noter, cependant, que les crédits aux particuliers, notamment le crédit à la consommation et le crédit immobilier ont été institués à la BDL de la wilaya de Béjaïa en l'an 2001. A cette date, le nombre de dossiers ainsi que le montant des crédits accordés n'ont cessé de prendre de l'ampleur. Mais, l'évolution des réalisations en matière des crédits aux particuliers montre que le décollage de cette activité s'est produit au cours de l'année 2002 après le résultat modeste en 2001⁹⁴.

2.2. La répartition des crédits de la BDL selon leur nature de 1990 à 30/05/2006 :

Le tableau N° 9 de l'annexe N° 7 et le graphique N° 4 présentent l'évolution des crédits de la BDL, par nature, de l'année 1990 à 30/05/2006 :

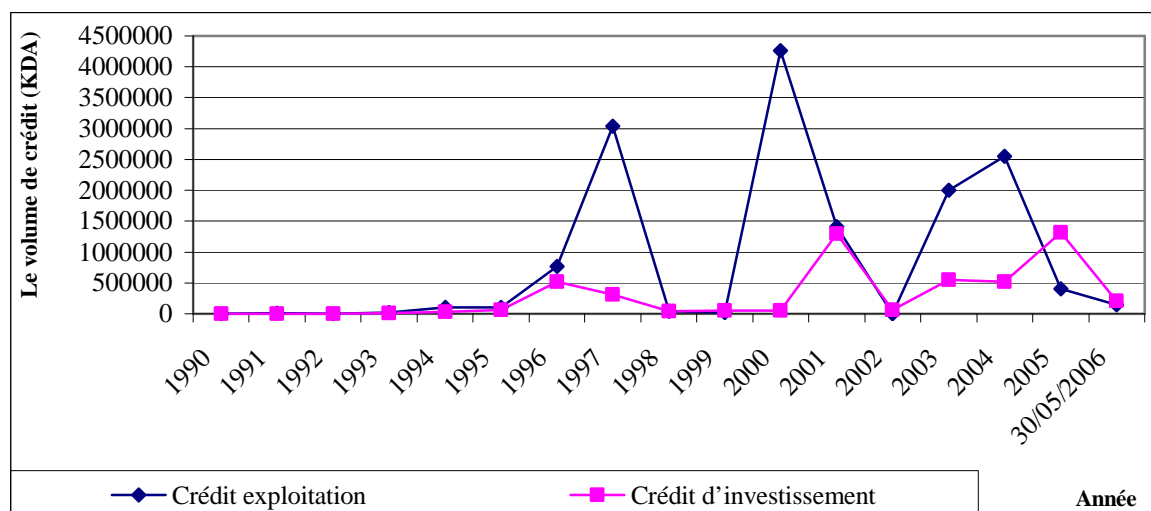
La BDL accordent deux types de crédits : les crédits d'exploitation et les crédits d'investissement. Ces derniers sont le plus importants en termes de volumes et ce à partir de l'an 2005, soit 58,94% du total des crédits en 30/05/2006. C'est un crédit à long terme, dont le but est de donner de l'oxygène aux promoteurs ou aux commerçants qui en ont besoin pour affiner leur projet ou consolider leur affaire. Egalement, ce crédit est simple et peut financer jusqu'à 70% du projet, Mais au long de la période, les crédits destinés au fonctionnement des entreprises sont les plus importants, notamment le secteur privé.

Les crédits d'exploitation ont connu en moyenne une forte hausse au cours de la période allant de l'an 1990 au 30/05/2006, particulièrement durant les années 1997, 2000 et 2004. Dans ces crédits, il faudrait mentionner que les cautions et avals, destinés aux entreprises privées, qui ont progressé dans une forte proportion. Les diminutions des crédits

⁹⁴ Voir le les données de tableau N° 8 de l'annexe N° 7.

d'exploitation sont du essentiellement par la chute des concours de la BDL obtenus par les entreprises publiques.

Graphique N° 4 : Evolution des crédits de la BDL, par nature, de 1990 à 30/05/2006.



Source : Etablie par nous à partir des données du tableau N° 9 de l'annexe N° 7.

A titre d'indication, le crédit d'investissement demande une plus grande attention dans l'étude des dossiers par la banque. Cela est nécessaire aussi bien pour la sécurité financière de la banque que pour la fiabilité financière de la banque, que pour la fiabilité du projet à réaliser. Outre, c'est pour cela que les crédits d'investissement sont destinés, plus particulièrement aux entreprises privées, ont connu en moyenne une relative hausse au long de la même période, notamment à partir de l'année 2003.

Cette hausse spectaculaire est presque le double, passant de 544 577,2 milliers de DA en 2003 à 1 315 516 milliers de DA en 2005, soit une augmentation de 770 938,8 milliers de DA. Cette forte augmentation des crédits d'investissements démontre, principalement, la confiance qu'accorde la BDL aux entreprises privées performantes. Il faudra noter, cependant, que l'accroissement de ces types crédits peut s'expliquer par une augmentation des crédits d'investissement destinés au financement des entreprises publiques, notamment à partir de l'année 2001.

Au total, on peut dire la BDL, dans sa démarche de financement des projets de développement local dans la wilaya, elle prend en compte tous les secteurs ; privés et publics, et elle continuera à s'orienter le plus souvent vers les PME-PMI, tout secteur d'activité confondu. Il a été préconisé, dans le cadre du financement des PME, de manifester plus de souplesse dans l'octroi des crédits d'exploitation, de procéder, dans des délais rapides, au traitement des dossiers et d'envisager la création d'un accompagnement personnalisé pour une meilleure prise en charge de cette clientèle relevant, notamment du secteur médical. En effet, les résultats de sa politique de financement ont marqué un impact socio-économique positif dans la région, et cela se développe essentiellement par le nombre important des investissements locaux, réalisés grâce au financement important à MLT, en terme de volume, ainsi que la création de l'emploi dans la wilaya.

L'accroissement du volume des activités à la banque a demandé un apport conséquent de force de travail. Pour mieux répondre aux exigences et compléter les postes de travail rendus vacants notamment par les départs à la retraite, la BDL a poursuivi en 2004 sa politique de recrutement sélective et optimale. Les cadres moyens ont été privilégiés pour redynamiser et redéployer la qualité de la prestation bancaire auprès des usages. Toutefois, la formation a été et demeure une des préoccupations majeures de l'activité de la BDL. Il s'agit non seulement de rendre opérationnels les agents nouvellement recrutés mais assurer une formation continue et soutenue à tous les personnel, toutes catégories confondues, plus particulièrement le personnel chargé de l'exploitation.

3. La banque nationale d'Algérie (BNA) :

La BNA est créée le 13 Juin 1966, par l'ordonnance n° 66-178 et elle fut la première banque en Algérie créée après l'indépendance. La direction régionale de la BNA a commencé ses activités dans la wilaya de Béjaïa en juin 2002. La BNA exerçait toutes les activités d'une banque de dépôts aux termes de ses statuts originels. Notons, la BNA a été chargé du financement des groupements professionnels et des entreprises évoluant dans le secteur agricole et industriel. La restructuration de la BNA en mars 1982, date à laquelle les pouvoirs publics ont décidé de mettre en place une institution bancaire spécialisée « BADR » ayant pour vocation principale le financement et la promotion de l'agriculture, a mis un terme au monopole de la BNA quant au financement de ce secteur. Cette restructuration avait concerné aussi d'autres aspects portant sur la politique d'implantation, la réorganisation des structures de la Direction Générale et la création des Directions de Réseaux d'Exploitation.

Aujourd'hui, le secteur PME/PMI constitue l'un des principaux catalyseurs de la croissance économique et un pourvoyeur important d'emplois et de richesses. C'est pourquoi la BNA, à travers son plan stratégique (2001-2005) a accordé au financement des PME/PMI une part grandissante dans ses objectifs. Cette nouvelle orientation implique pour la BNA l'actualisation de sa politique de crédit qui est axée fondamentalement sur la mise en place de crédits sains et causés en faveur d'entreprises créatrices d'emplois et de richesses.

3.1. Evolution des crédits octroyés de la BNA par secteur d'activité du 31/12/2003 au 30/09/2006 :

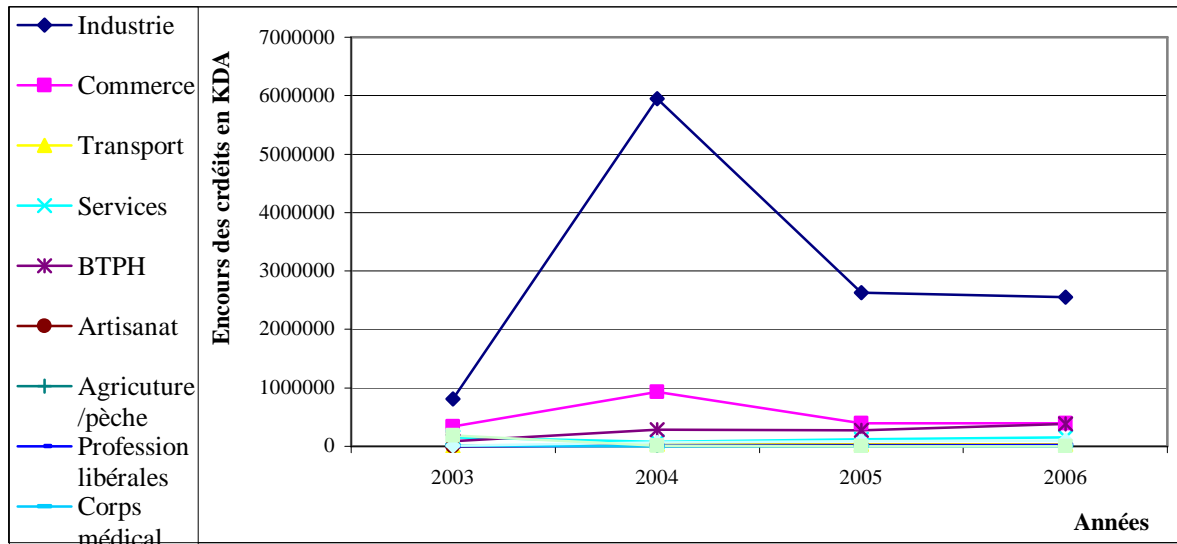
Suivant les données du tableau N° 10 de l'annexe N° 7, on peut remarquer que toutes les branches d'activité sont financées par la BNA, plus particulièrement l'industrie, le commerce, les services et le BTPH. Durant les trois années, 2004, 2005 et 30/09/2006, l'évolution des encours des crédits de la banque et leur répartition par secteur d'activité est reprise à travers le graphique ci-après. Cette évolution a connu une tendance à la baisse, globalement, les encours de la banque sont passés de 7 379 321 milliers de DA en 31/12/2004 à 3 674 828 milliers de DA en 30/09/2006. D'après le directeur régional de la BNA, ces encours ont connue une évolution très importante durant la période de 1999 à 2003 et la part du secteur privé de la PME-PMI représente environ 35% du total général.

Selon les branches d'activité, le secteur de l'industrie reste le secteur le plus financés par la banque avec une part du 69,47% du total des financements accordés en 30/09/2006, étant donné qu'il enregistre 2 552 744 milliers de DA. Le deuxième et le troisième secteur qui bénéficient des encours des crédits de la BNA sont le commerce et le BTPH, durant la même

période, soit successivement 10,75% et 10,5% du total des montants des financements octroyés par la banque en la même date.

Par contre, les secteurs les moins financés par la BNA, par ordre croissant, sont le secteur des corps médical, de l'agriculture et de la pêche, des professions libérales et de l'artisanat, soit respectivement 0,001%, 0,3%, 0,5% et 0,6% du total des crédits en 30/09/2006.

Graphique N° 5 : Evolution des crédits de la BNA par secteur d'activité du 31/12/2003 à 30/09/2006.



Source : Etabli par nous à partir des données du tableau N° 10 de l'annexe N° 7.

3.2. Evolution des crédits relevant du dispositif ANSEJ et micro-crédit de 31/12/2003 à 30/09/2006 :

La BNA participe pour une part importante dans le financement des projets hors emplois de jeunes (ANSEJ) et micro-crédit⁹⁵ de la wilaya, soit 93,28% du total des crédits. L'analyse du tableau N° 11 de l'annexe N° 7 et de graphique ci-après de l'évolution des crédits relevant du dispositif ANSEJ, au cours de la période de 31/12/2004 à 30/09/2006, fait ressortir une progression qui confirme l'évolution positive qu'enregistre chaque année le volume des encours de ces crédits, leur montant s'élève à 234 978 milliers de DA en augmentation presque que tripler par rapport à l'exercice 2004. La part de ces crédits se situe ainsi à un niveau de 95,14% de total des encours des crédits relevant de dispositif ANSEJ et micro-crédit.

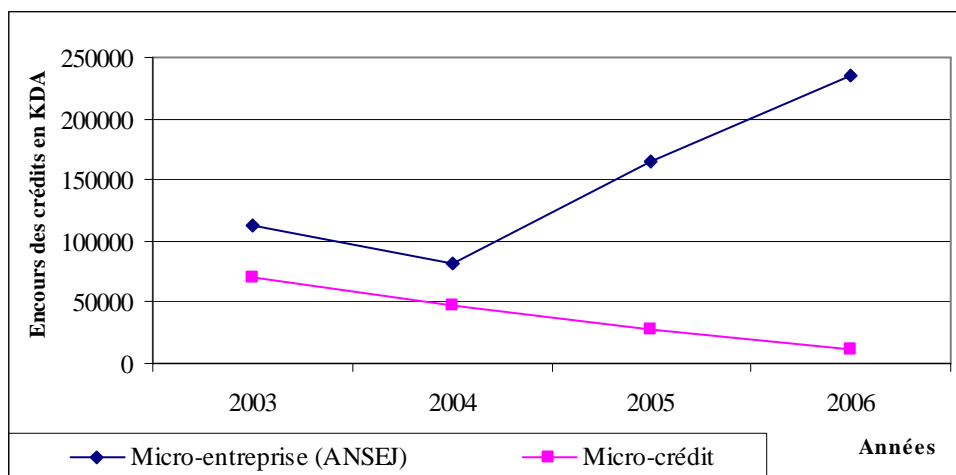
⁹⁵ Le micro-crédit est ouvert à toutes les formes, à tous les types d'activités et à toutes les catégories de populations pauvres, dans la limite des seuils de financement fixés. Le seuil minimal est de 50 000 DA et le seuil maximal est de 350 000 DA.

Le micro-crédit est orienté vers : les populations défavorisées, le secteur informel qui souhaite être structuré, le travail à domicile, pour les femmes notamment, et le travail indépendant, les petites métiers, l'artisanat des biens et services et les activités productives et commerciales.

Les bénéficiaires, ou emprunteurs sont : les populations démunies, les chômeurs (femmes, jeunes, paysans), les artisans et les travailleurs à domicile.

Les crédits relevant de dispositif micro-crédit, quant à eux, accusent une régression, au cours de la période de 31/12/2003 au 30/09/2006. C'est ainsi que le montant des encours de ces crédits atteint 69 830 milliers de DA en 31/12/2003 pour se fixer à 11 998 milliers de DA en 30/09/2006, soit une diminution en pourcentage de 10,5%. Cette baisse de financement s'explique essentiellement par la politique sélective et prudente adoptée par la banque à l'égard de cette clientèle, plus particulièrement, par les difficultés à remplir les conditions d'accès à ce type de crédit et l'absence de garantie de la part des catégories de populations pauvres.

Graphique N° 6 : Evolution des crédits relevant de dispositif ANSEJ et micro-crédit de 31/12/2003 au 30/09/2006.



Source : Etabli par nous à partir des données du tableau N° 11 de l'annexe N° 7.

Il importe de souligner, concernant le micro-crédit, que le taux d'intérêt est bonifié par l'Etat et le promoteur ne paie que le taux de 2% l'an. Dans ce cadre la BNA est liée à l'ADS (Agence de Développement Social) et au Fonds de Garantie par des conventions. Ce dernier découlant des micro-crédits est domicilié auprès de la CNAC, qui est constitué de ressources provenant, dans une large mesure, de l'apport du Trésor Public, de l'apport en capital de la CNAC, des cotisations des banques et des cotisations des adhérents. Mais, le portefeuille de l'ADS, mis oeuvre comme étant un outil de traitement social de la pauvreté et de soutien aux petites activités économiques, suite à des difficultés dans sa phase de démarrage, était transféré vers celui de l'ANGEM (Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit), depuis le début de l'année 2005.

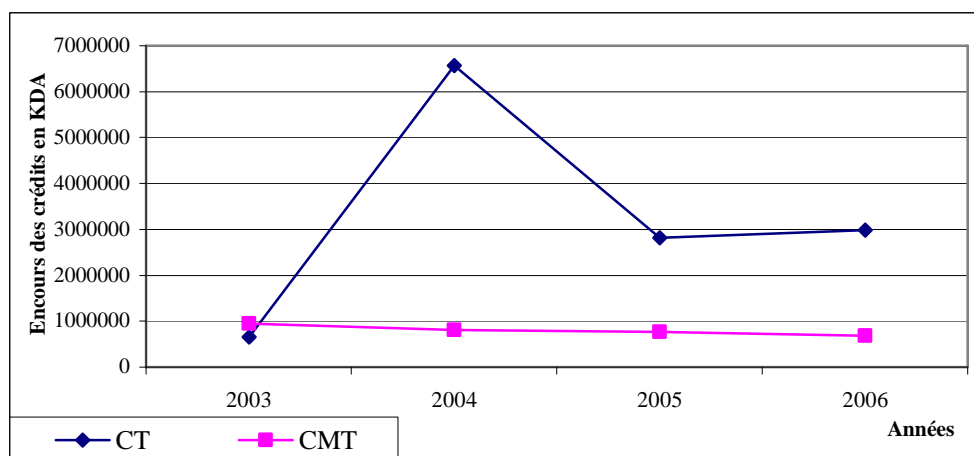
3.4. Evolution des crédits de la BNA selon le type de financement de 31/12/2003 au 30/09/2006 :

L'évolution des crédits de la BNA selon le type de financement, durant la période de 31/12/2003 à 30/09/2006, est indiquée dans le tableau N° 12 en annexe N° 7.

En ce qui concerne le total des crédits, il faudrait relever que leur évolution a connu une tendance à la baisse à partir de l'année 2004, après une forte hausse soit presque le triple par rapport à l'année 2003, passant de 1 603 521 milliers de DA en 31/12/2003 à 7 379 321 milliers de DA en 31/12/2004. Comme l'illustre le tableau N° 12 en annexe, les crédits à CT sont les types le plus prédominant dans le total des crédits octroyés par la banque, soit 81,32%

du total en 30/09/2006. Par contre, les crédits à MT représentent par une part de 18,68% du total des encours des crédits de la banque.

Graphique N° 7 : Evolutions des crédits de la BNA selon le type de financement du 31/12/2003 à 30/09/2006.



Source : Etabli par nous à partir des données du tableau N° 12 de l'annexe N° 7.

La figure ci-dessous, illustrant l'évolution des crédits à CT et MT au cours la même période, montre une légère régression des crédits à MT, passant de 943 758 milliers de DA en 31/12/2003 à 686 435 milliers de DA en 30/09/2006. Ces types de crédits sont destinés particulièrement au financement des grands projets industriels de secteur privé, notamment le secteur des PME-PMI. Notons aussi, cette baisse est due essentiellement au recul des investissements des entreprises du secteur public.

En ce qui concerne les crédits à CT, celles-ci ont connu une forte évolution au courant de l'exercice 2004. Cette hausse a atteint 6 563 834 milliers de DA en 31/12/2004 contre 659 763 milliers de DA en 31/12/2003. Cette forte augmentation démontre de l'évolution qu'a touché essentiellement le financement des grandes entreprises, surtout celles du secteur public national et de la confiance qu'accorde la BNA aux entreprises performantes. A cette date, nous signalons que le secteur public consacre une partie significative dans le portefeuille de la banque. A l'opposé, ces types ont connu une forte régression à partir de l'année 2004. La diminution s'inscrit à 3 575 441 milliers de DA, soit 2 988 393 milliers de DA en 30/09/2006.

Au total, la forte progression des engagements de la banque envers le secteur privé, est due non seulement à la volonté de la BNA de se tourner vers les secteurs à fort potentiel de croissance et de développement, mais aussi au défi qu'elle s'est lancée d'être l'une des premières banques des PME/PMI dans la wilaya de Béjaïa. Cependant, les crédits de la banque au financement des projets ont toujours priorisés les secteurs créateurs de valeur ajoutée et d'emplois, de par sa forte de son expérience en matière de soutien au secteur industriel.

4. Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) :

Le CPA qui a été défini par ses statuts comme banque universelle, il a pour missions de promouvoir le développement de BTPH, les secteurs de la santé et du médicament, le commerce et la distribution, l'hôtellerie et le tourisme, les médias, la PME/PMI et l'artisanat.

Aujourd'hui, le CPA active aussi dans le domaine de la banque de détail ; au travers de son réseau dense, réparti sur l'ensemble du territoire national, il dispose une présence locale et une ouverture sur le monde grâce à des correspondants bancaires de premier rang. Ainsi, le CPA propose une gamme complète de crédits immobiliers ainsi que certains crédits à la consommation, notamment pour l'achat d'automobiles.

En effet, le réseau de Béjaïa, qui a vu leur démarrage des activités en 1966, compte, au 28/09/2006, de six (06) agences. Cependant, le réseau CPA de Béjaïa traite les opérations de crédits et de banque, conformément à la réglementation en vigueur en Algérie, il peut aussi recevoir des dépôts, accorder sous toutes formes, prendre des participations dans le capital de toutes entreprises, mobiliser pour le compte d'autrui tous les crédits consentis par d'autres institutions.

Le réseau du CPA dispose d'un éventail de produits mis à la disposition de ses clients qui sont structurés de la manière suivante :

- Acquisition d'un logement auprès des particuliers ;
- Achat d'un logement neuf ;
- Construction d'une maison individuelle ;
- Réalisation des travaux d'aménagement ;
- Réalisation des travaux d'extension ;
- Financement partiel de l'achat d'une automobile de tourisme neuve.

Pour ce qui est des entreprises, les principaux produits que dispose le CPA sont :

- **Crédit promotion immobilière :** Le CPA participe au financement des entreprises publiques et privées relevant du secteur du bâtiment. Ce type de crédit est généralement à court terme, peut atteindre 24 mois à compter de la date de la première mobilisation, dans l'objet est le financement partiel des opérations de promotion immobilière avec ou sans réservation, les taux d'intérêts applicable sont variable conformément aux conditions de la banque en vigueur. Avec réservation, la banque accorde aux promoteurs 70 % au maximum du coût global du projet, mais sans réservation, elle accorde 60 % au maximum du coût global du projet. Les garanties exigées, à ce titre, sont principalement :

- Hypothèque du premier rang sur le terrain et constructions ;
- Caution des associés pour les SARL et les SCI (société civil immobilière).

- **Financement de l'exploitation :** Les différentes formes de crédits que dispose le CPA pour le financement des marchés contrastés par les entreprises domiciliées auprès de ses guichets sont généralement :

- Crédits par signature, notamment par la délivrance de cautions, pour permettre aux entreprises de soumissionner aux appels d'offres ;
- Crédits directs, à savoir la mobilisation de droits à paiement (MDAP). Cette forme de crédit permet à la banque de mobiliser en faveur de son client les créances qu'il détient sur l'état, dans l'attente de leur règlement.

- **Financement de l'investissement :** Dans le cadre de création d'une PME ou du renouvellement du matériel et/ou d'extension d'une EPE ou d'une PME en activité, la banque intervient dans le financement de l'acquisition du matériel et d'équipements de chantier des entreprises de réalisation du bâtiment. Les crédits obéissent à une démarche classique aux conditions suivantes :

- Autofinancement de 40 % du coût de l'investissement à réaliser ;
- Financement bancaire de 60 % sous forme de crédit à moyen terme de 03 à 05 ans ;
- L'entreprise doit disposer d'un plan de change susceptible de lui permettre de faire face au remboursement de son crédit (marchés, contrats, convention de réalisation)
- Décision d'investissement (ANDI) avec avantages.

Selon notre enquête, en terme de volume, les crédits bancaires de CPA ont marqué une évolution très positive, à partir de l'année 1990, et plus particulièrement aux grands projets d'investissement et de secteur de la PME, notamment dans le secteur privé de la branche d'activité industrielle. Selon la nature des crédits, au cours de ces trois dernières années, l'évolution des crédits à LT est restée à peu près inchangée, tandis que les crédits à CT ont augmenté sensiblement. Toutefois, elle estime une évolution très positive dans les années à venir de ces crédits.

5. La banque extérieure d'Algérie (BEA) :

La BEA, qui est une banque commerciale, fut créée le premier octobre 1967, par ordonnance N° 67/2004, sous la forme d'une société nationale, constitué par une dotation entièrement souscrite par l'Etat en reprise des activités du Crédit Lyonnais.

Dans le cadre de parachèvement du processus de nationalisation du système bancaire, la banque a repris successivement les activités de certaines banques étrangères exerçant en Algérie ; celle de la Société Générale dans sa situation au 31/12/1967, puis de Barclay Bank Limited au 30/04/1968, puis au du Crédit du Nord et de la Banque Industrielle de l'Algérie et de la Méditerranée (BIAM) dans leurs situation au 31 mai 1968. La BEA n'a, en cependant, sa structure définitive qu'à partir du 01/06/1968. Le capital ayant été exclusivement souscrit par l'Etat.

Depuis 1970, la BEA s'est vu confier la totalité des opérations bancaires des grandes sociétés industrielles nationales. Elle avait pour principal de faciliter et de développer les rapports économiques et financiers de l'Algérie avec le reste du monde. A la faveur de la restructuration des entreprises industrielles et des mutations profondes engagées par les pouvoirs publics dans les années 80, la BEA change de statut et devient, le 05/02/1989, SPA en gardant globalement le même projet que celui a été fixé par l'ordonnance du 01/10/1967.

En effet, la BEA est la plus petite en termes de nombre d'agences, dans la wilaya de Béjaïa, leur est constitué seulement de agences bancaires au niveau chef lieu. D'après notre entretien avec le directeur de la direction régional de la banque, nous avons pu évaluer la contribution de la banque au financement des projets de développement local de la wilaya.

En matière de financement, la BEA présente leur activité principale dans le marché des grandes entreprises, particulièrement le secteur public, et secteur des hydrocarbures. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, la BEA procède à l'élargissement de son portefeuille et ce, en investissant un créneau de l'économie de la wilaya, font créateur de richesse et d'emploi, en l'occurrence la PME-PMI. L'accord entre la BEA et les grands projets industriels garantissent l'octroi de conditions bancaires particulières applicables, aux crédits, au commerce extérieur et aux placements financiers sollicités par les groupes suscités et leurs filiales, auprès de l'ensemble de réseau. En application de ces conventions, la BEA assurera, en outre, l'accompagnement financiers des investissements du ce secteur.

Les projets les moins financés par la BEA sont les projets qui concernent les secteurs de l'agriculture et de la pêche et de tourisme,

Cependant, la BEA accorde tous les types de crédits, à savoir : le crédit d'investissement (70% du coût de projet au maximum), le crédit d'exploitation (50% du coût de projet au minimum) et le crédit aux particuliers avec un taux fixé à 30%. Ce dernier type est destiné principalement pour encourager la consommation de la production locale (crédit à la consommation et crédit immobilier). Les deux premiers types de crédits sont accordés généralement pour le financement, soit des besoins d'expansion des entreprises, soit des besoins de modernisation de ses équipements ou dans la création de biens et richesses.

Les crédits bancaires de la BEA ont enregistré une évolution positive notamment à partir de l'année 1990, et elle estime une évolution très positive dans les années à venir de ces crédits.

6. La Caisse Nationale d'Épargne et Prévoyance (CNEP) :

La caisse nationale d'épargne et de prévoyance a été créée en 1964, ses principales occupations consistant à collecter l'épargne, financer le programme de l'habitat, accorder les prêts d'épargne à la construction individuelle ou coopérative, ainsi depuis sa naissance, on ne pouvait parler d'épargne sans parler de la CNEP.

Dés juillet 1997, la CNEP est devenue une banque, par conséquent, ce passage de caisse en banque a contribué à la transformation de la CNEP.

Le réseau de la wilaya de Béjaïa a été créé par décision le 29 novembre 2001, suite à la construction du réseau de Tizi-Ouzou.

En date du 12 novembre 2002, une décision a été établie pour la configuration du nouveau réseau en lui affectant l'indice (800). Le 02 janvier 2003, le réseau est devenu opérationnel, son siège social sis à la rue de la liberté tour (R+9).

Au 31/12/2006, et plus la direction, le nombre d'agences rattachées au réseau sont d'ordre de huit (08). Dans le cadre de son développement, d'autres projets à réaliser sont prévus pour l'avenir.

Le tableau N° 34 montre que le réseau de Béjaïa compte un effectif de 160 éléments au 31/12/2006, répartis comme suit :

- 92 cadres ;
- 46 agents de maîtrise ;
- 22 agents d'exécution.



Tableau N° 22 : Les ressources humaines de la CNEP-banque de Béjaïa (situation arrêtée au 31/12/2006).

Catégorie de personnel	Situation de mois précédent	Situation de mois	Variation
Cadres	91	92	1
Maitrise	46	46	0
Exécution	21	22	1
Total	158	160	2

Source : Etabli sur la base des données recueillies auprès du groupe d'exploitation de la CNEP-banque, Béjaïa.

On sait que la CNEP-Banque, principal partenaire des promoteurs immobiliers, publics et privés, opère continuellement pour le développement de l'habitat, en facilitant la procédure d'octroi de crédit pour l'acquisition de terrains et/ou son aménagement dans le cadre d'opérations de promotion foncière et/ou immobilière.

A ce titre, La CNEP propose donc une gamme variée de crédits immobiliers à savoir :

- Achat d'un logement auprès d'un particulier
- Crédit achat d'un logement promotionnel
- Achat logement social participatif
- Achat d'un logement vente sur plan
- Construction d'une habitation
- Achat d'un terrain
- Aménagement
- Extension d'une habitation
- Achat d'un local commercial

Cependant, tout promoteur immobilier, ou toute entreprise ou organisme aménageur, peut accéder à un crédit auprès de la CNEP-Banque, soit pour acquérir un terrain destiné à la réalisation d'un projet immobilier, soit pour acquérir un terrain destiné à une promotion foncière. Ces personnes peuvent, également, solliciter un crédit séparé ou groupé pour acquérir un terrain et/ou pour y édifier un projet immobilier.

Le volume d'activité transféré par le réseau de la CNEP-banque de la wilaya se résume comme suit :

L'analyse du tableau des ressources et des emplois de la clientèle de la CNEP-banque au 31/12/2006⁹⁶ fait ressortir une augmentation qui confirme l'évolution positive qu'enregistre par rapport à l'année 2005 le volume global des ces ressources, leur montant s'élève à 19 525 488 Milliers de DA, en augmentation de 7,24% par rapport au 31/12/2005. Cette progression s'est traduite essentiellement par un apport de 627 667 milliers de DA supplémentaires de l'épargne de la banque, tous produits confondus.

De ce tableau, il ressort que le montant des emplois de la CNEP-banque a progressé de 6,14% par rapport au 31/12/2005, passant de 11 217 542 milliers de DA à 11 906 743 milliers de DA au 31/12/2006. Ces emplois a vue enregistré une augmentation importante, d'une part, des crédits particuliers, soit en pourcentage une augmentation de 71,18%, c'est une évolution

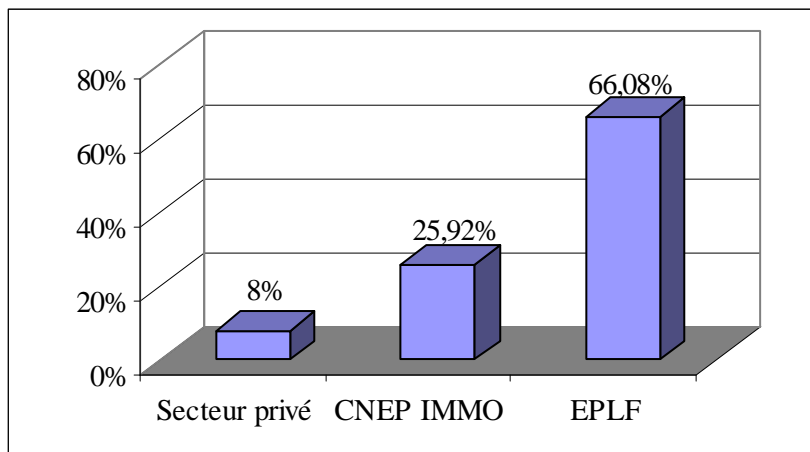
⁹⁶ Voir tableau N° 13 en annexe N° 7.

nette de 490 547 milliers de DA, et de l'autre part, des crédits aux promoteurs, soit une évolution de 28,24%, représentant un montant de 194 654 milliers de DA. Ceci est expliqué par l'augmentation des besoins de financement des particuliers et des promoteurs immobiliers dans la wilaya et de la politique la CNEP-banque d'offrir une qualité totale aux services rendus à leurs clientèles qui deviennent de plus en plus exigeante et de l'amélioration de leurs méthodes de travail.

Concernant les crédits bancaires, sauf les particuliers et les promoteurs immobiliers, leurs parts dans le total des emplois de la CNEP-banque se situent à niveau de 7% au 31/12/2006. D'ailleurs, en examinant le tableau de ces types de crédits, il est constaté une légère augmentation, celles-ci étaient de 834 436 milliers de DA en 31/12/2005, passant à 838 436 milliers de DA en 31/12/2006.

La part de l'excédent réalisé par la banque a évolué de manière positif, passant de 6 989 136 milliers de DA au 31/12/2005 pour se fixer à 7 618 745 milliers de DA au 31/12/2006, soit des taux de couvertures de la banque successivement 162% et 164%.

Figure N° 7 : Répartitions des crédits aux promoteurs immobiliers par la CNEP-banque au 31/12/2006.



Source : Etabli par nous sur la base des données recueillies auprès du groupe d'exploitation de la CNEP-banque, Béjaïa.

La figure ci-dessous, illustrant la répartition des crédits aux promoteurs immobiliers distribués par la banque, montre la prédominance du secteur de l'EPLF dans le total des crédits aux promoteurs, soit une part de 66,08% au 31/12/2006, suit le deuxième secteur classés est le secteur de la CNEP-Immobilier avec une part qui se représente à 25,92 du total des crédits. Il reste que le secteur privé est qui bénéficie moins des crédits aux promoteurs immobiliers, soit 8% du total. Par contre, à la prévision des deux années à venir, selon le directeur de groupe d'exploitation de la CNEP-banque de la wilaya, le secteur privé qui prédomine avec une part de 66,34% du montant global des emplois aux promoteurs immobiliers.

Conclusion :

Pour conclure ce chapitre, on peut dire que le réseau bancaire de la wilaya de Béjaïa est en développement, mais moins étendu par rapport aux besoins de l'économie de la région, et au déséquilibre flagrant observé dans la répartition spatiale des agences, dont nous constatons sur les 52 communes c'est seulement 10 sont dotées d'agences bancaires, et la concentration

des agences bancaires dans les communes de la vallée de la Soummam et du chef lieu de la wilaya, régions dans lesquelles est concentré l'activité économique.

Cependant, les banques se caractérisent par la faiblesse de l'encadrement humain : l'absence d'un personnel qualifié au niveau des agences bancaires constitue une entrave à l'innovation et à l'amélioration du service bancaire. De même, les structures de formations spécialisées sont inexistantes et laissant le soin aux formations internes à chaque banque, consistant essentiellement en des recyclages, qui sont les plus adoptés.

Des résultats de notre enquête, le but principal de notre analyse exploratoire dans laquelle est dévolue la politique des agences bancaires de la wilaya, en matière de crédits aux entreprises, à travers un échantillon de 18 agences et 28 entreprises exerçant leurs activités au niveau de la wilaya. Pour aboutir à cet objectif, nous avons procédé à une démarche basée sur un questionnaire qui se compose des interrogations à la fois, de type quantitatives et qualitatives, fermées et ouvertes, selon la nature des questions.

D'abord, les résultats de notre enquête indiquent, en premier point, que les problèmes qui se posent au niveau des agences bancaires, malgré le développement de certains facteurs qui sont de nos jours indispensables au bon fonctionnement des banques (informatique, réseau bancaire, le marketing, etc.), sont l'absence, soit quasiment, de motivation de formation et de perfectionnement de personnel, le manque de moyens nécessaires au bon déroulement des activités, ainsi que l'absence d'une culture bancaire au niveau de la population des entreprises. Ce sont donc des facteurs qui peuvent entraver, pratiquement, l'activité bancaire.

Notre enquête, ensuite, rapporte que de nombreuses entreprises, notamment les PME, ont considéré régulièrement l'accès au financement bancaire comme un problème. En dépit de l'importance croissante de sources alternatives de financement par crédits bancaires, la majorité des entreprises dépend toujours des banques et l'on s'attend à ce que ceci évolue dans le futur proche d'une manière positive. Dans notre échantillon, l'importance du financement à court terme est relativement plus forte pour les PME que pour les grandes entreprises, ce trait étant corrélé avec le besoin de l'entreprise de plus de fonds de roulement. La majorité des entreprises est en relation avec une seule banque, couvrant habituellement leur montant de crédit. En ce qui concerne les coûts de financement, les PME ont un désavantage concurrentiel par rapport aux grandes entreprises. Relativement, les taux d'intérêt et les commissions bancaires sont plus forts pour les PME.

Une condition de base pour octroyer des prêts aux entreprises est que les banques disposent d'une information suffisante sur les entreprises pour évaluer leurs demandes. Le problème posé par une information inadéquate est souvent mentionné comme un des principaux aspects qui freinent le financement bancaire des entreprises. Le bilan et le compte de résultat sont les documents les plus couramment demandés par les banques. Néanmoins, la qualité de l'information n'a pas été vraiment adéquate, bien que ceci soit récemment amélioré. En fait, les entreprises sont en train de prendre l'habitude de fournir régulièrement de l'information sur leurs structures et leurs performances économiques.

Les données obtenues auprès de l'ANSEJ et de la CNAC de Béjaïa, montrent que les banques ont contribué massivement à la création des micro-entreprises aux jeunes promoteurs et des projets aux chômeurs âgés de 35 ans à 50 ans. Grâce aux dispositifs ANSEJ et CNAC et au dynamisme des banques ainsi à l'engagement des promoteurs pour certains secteurs, le chômage a diminué. La daïra de Béjaïa représente la daïra la plus dynamique en la matière du

nombre des projets financés et du nombre d'emplois créés ainsi que la participation de toutes les banques au financement des projets dans le cadre des deux dispositifs ANSEJ et CNAC.

Depuis le début des dispositifs de l'ANSEJ au 30/10/2006, l'ANSEJ a créé 26 449 emplois avec la réalisation de 10 538 projets dont la majorité a été assurée par le principe du financement triangulaire où toutes les banques publiques, à l'exception de la CNEP, ont joué un rôle dynamique et fondamental dans le financement de micro-entreprises à Béjaïa et dans l'encouragement des jeunes promoteurs, en faisant ressortir la prédominance de la BADR, dans la majorité des cas, dans sa participation pleine et active dans le cadre de l'ANSEJ, antenne de Béjaïa. Concernant le dispositif de la CNAC, celui-ci a contribué à créer 670 emplois avec la réalisation de 328 projets dont la majorité a été créée au niveau d'investissement inférieur ou égale à deux millions DA, en terme de compétence des agences bancaires à Béjaïa, on note la prédominance de la CPA dans sa participation importante jouée par la banque dans la réussite du dispositif CNAC.

Après avoir analysé la participation de chaque banque au financement de projets de développement local dans la wilaya, nous pouvons constater que les banques ont contribué activement au financement et à la création des projets, dont chacune des banques publiques est consacrée au financement de leurs activités principales.

En terme des volumes des crédits accordés et de leurs évolutions, la BNA est la banque la plus dynamique dans la wilaya, notamment sa véritable dans le financement du secteur privé, plus particulièrement dans le secteur de la PME /PMI dans les branches d'activité d'industrie et du commerce.

De plus, la BADR est une banque qui se représente par son véritable financement de tout nature de secteur, privé ou public, petites entreprises ou grandes entreprises, notamment sa promotion dans le développement du secteur de la PME/PMI dans la wilaya. En effet, la BADR s'intéresse de moins en moins au financement de l'activité agricole en raison de la non solvabilité des agricultures, trop d'impayés ainsi que le manque de garanties, cependant, le rééchelonnement de la dette agricole par le Trésor public est considérée comme étant un pas positif dans l'aide et la motivation des agricultures. Malgré cela, elle continue à être la seule banque dynamique dans le financement de l'agriculture.

Concernant la BDL, les objectifs commerciaux de la banque continuent à affirmer sa vocation prioritaire de la banque des PME, de la micro-entreprise et des professions libérales. Mais, son rôle est insuffisant lorsqu'on pose la question de financement des projets liée à la vocation local, à savoir le secteur de l'agriculture et la pêche, de l'artisanat et de tourisme.

Pour le cas de la CNEP-banque, celle-ci est la principale partenaire des promoteurs immobiliers, publics et privés, et elle opère continuellement pour le développement de l'habitat.

Conclusion à la deuxième partie :

L'importance des réformes monétaires et financières en Algérie, déjà présentées dans la partie deux, depuis la promulgation de la loi 90-10, relative à la monnaie et au crédit, est l'adaptation de système financier algérien à l'économie de marché. En effet, la loi sur la monnaie et le crédit a été adoptée dans un contexte marqué par une conjoncture assez défavorable. Cette loi comprend essentiellement une série de dispositions qui réforment radicalement la structure du système bancaire et financier algérien dans le fin de réintégrer dans sa primordiale mission de financement de l'économie nationale.

De par cette loi, la banque d'Algérie est dotée d'un de la personnalité civile et jouissant de l'autonomie financière. Elle est réputés être commerçante dans ses relations avec les tiers et responsables du contrôle et du suivi du système bancaire en matière de la monnaie, de crédit et des changes.

Parallèlement à la mise en place progressive du cadre institutionnel induit par cette loi, il a été entrepris un programme de résorption des déséquilibres macro-financiers souscrits ; d'abord d'une manière autonome, et puis dans le cadre d'une démarche soutenue par le FMI. Les mesures les plus importantes, adoptées par le PAS dans le domaine bancaire et financier concernent la politique monétaire et financière, la libéralisation des prix ainsi que l'assainissement et la restructuration des entreprises publiques.

Cependant, la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit a décelé quelques insuffisances ce qui a proposé, par le président de la république et du ministère des finances, une nouvelle tournure du système bancaire et financier au moins sur le plan institutionnel. C'est donc l'ordonnance n° 01-01 du 27 février 2001 vient pour modifier certaines dispositions de la LMC tant sur le fond que sur la forme et l'ordonnance du 26 août 2003 pour abroger et remplacer la loi 90-10 de 1990, ce qui a réduit considérablement le degré d'autonomie de la Banque d'Algérie.

En terme de financement bancaire, on a limité notre étude de recherche, portais sur l'évaluation du système bancaire algérien à travers sa contribution au financement des projets de développement local, le cas des banques de la wilaya Béjaïa, à des fins d'identification de degré de leurs contributions dans leurs financements et de leurs relation avec les entreprises. Comme déjà montrer précédemment, dans cette partie, notre étude de recherche est basée en des enquêtes qui s'appuient sur un terrain concerne essentiellement dans la collecte des données statistiques et/ou qualitatives auprès des banques et des entreprises de la wilaya de Béjaïa. Une deuxième enquête, qui consiste à de compléter le questionnaire, est menée par un entretien avec les responsables de la distribution du crédit et les gérants et/ou entrepreneurs d'entreprises. Une autre enquête par entretiens avec les responsables des deux organismes officiels : ANSEJ et CNAC, aux objectifs mis en évidence précédemment.

Bien que l'échantillon d'étude interrogé soit faible pour être représentatif, mais on a pu procéder pour la vérification de nos hypothèses de travail et de répondre à notre question posée dans notre problématique. Les résultats principales auxquelles essaye de répondre notre travail de recherche sur le terrain sont les suivantes :

- Malgré l'amélioration dans l'expansion du réseau bancaire dans la wilaya, collectivement à l'expansion de l'activité économique et du développement des investissements dans la région, cette expansion reste timide contre une population de plus 978 662 d'habitants et de plus de 5 752 entreprises, dans un premier point, et l'expansion du réseau agences des banques publiques a vu à peu près la même évolution de l'expansion du total du réseau, après 1990, tandis que toutes les agences de ces banques privées sont créées après 1990, plus exactement après 2005, malgré cela ce réseau est de plus en plus étendu et en développement rapide, dans second point, et un déséquilibre flagrant observé dans la répartition spatiale des agences bancaires ;

- La quasi absence de motivation de formation et de perfectionnement de personnel, le manque de moyens nécessaires au bon déroulement des activités, ainsi que l'absence d'une culture bancaire au niveau de la population entreprises, ce sont donc des facteurs qui peuvent entraver, pratiquement, l'activité bancaire ;

- La majorité des entreprises sont en relation avec une seule banque, couvrant habituellement leur montant de crédit ; de ce fait l'importance du financement à court terme est proportionnellement plus forte pour les PME que pour les grandes entreprises, ce trait étant corrélé avec le besoin de l'entreprise plus de fonds de roulement. Sur la question de traitement des dossiers du crédit, nous avons remarqué qu'il existe des contraintes sur ce sujet, à savoir, principalement, la lenteur de traitement, l'exigence des banques en matières de garanties, manque flagrante d'information sur le client demandeur de crédit.

- Suivant les informations obtenues auprès de l'ANSEJ et de la CNAC de Béjaïa, nous avons distingué que toutes les agences bancaires, à l'exception la CNEP-banque, ont contribué massivement à la création des micro-entreprises aux jeunes promoteurs et des projets aux chômeurs âgés de 35 ans à 50 ans et la prédominance des agences bancaires de la daïra de Béjaïa par rapport au reste de la wilaya. En termes de nombre de projets créés et des montants bancaires accordés, d'après les directeurs d'antenne des deux dispositifs ANSEJ et CNAC, la daïra Béjaïa reste toujours la prédominante. De plus, parmi les agences bancaires de la wilaya, on a constaté une prédominance de la BADR dans sa participation pleine et active dans le cadre de l'ANSEJ et la prédominance de la CPA dans sa participation importante jouée par la banque dans la réussite du dispositif CNAC.

- L'analyse de la participation de chaque banque au financement de projets de développement local dans la wilaya, nous a permis de constater que les banques ont collaboré résolument au financement et à la création des projets. Toutefois, on nous a constaté que :

1. La BNA est la banque la plus dynamique dans la wilaya, en terme des volumes des crédits accordés et de leurs évolutions particulièrement son véridique dans le financement du secteur privé. De plus, la BNA contribue contre une part importante dans le financement des projets hors emplois de jeunes (ANSEJ) et micro-crédit de la wilaya, soit 93,28% du total des crédits. Cette contribution s'explique essentiellement par la politique sélective et prudente adoptée par la banque, en matière d'octroi de crédit, à l'égard de ces clientèles.

2. La BADR a présenté son importance au financement du secteur privé non agricole et de leur intéressante de moins en moins au financement de l'activité agricole en raison de la non solvabilité des agricultures, top d'impayés ainsi que le manque de garanties. Mais avec la mise en place d'un nouveau dispositif qui est le Plan National de Développement, la part de l'agriculture dans le financement bancaire de la BADR de vient de plus en plus considérable.

Notons dans ce cas, le rééchelonnement de la dette agricole par la BADR, par la décision du rachat par le Trésor public arrêtée au 31/02/2002, est considérée comme étant un pas positif dans l'aide et la motivation des agricultures.

3. La BDL, en matière de financement, n'ayant pas inscrit dans sa stratégie commerciale, la prise en charge de gros projets d'investissement nécessite la mobilisation de ressources importantes, c'est tout naturellement que la banque continue à orienter ses efforts vers le financement des PMI-PME et micro-entreprises, tout secteur d'activité. Cette politique de financement a un impact socio-économique de la région qui s'explique essentiellement par le nombre important des investissements locaux, réalisé grâce au financement important à MLT, en terme de volume, ainsi que la création de l'emploi dans la wilaya. Dans une région comme Béjaïa où l'agriculture, la pêche, le tourisme sont des secteurs florissants, la BDL doit accorder plus d'intérêt à ces projets qui sont liés à la vocation locale, dans ce cas, la banque n'a eu à financer que quelques projets dans le tourisme et dans la pêche.

- La CNEP-banque, qui représente une gamme très large de produit d'épargne et de formule de financement de l'immobilier ; clientèle de particuliers, On sait que la CNEP-Banque, opère continuellement pour le développement de l'habitat, en facilitant la procédure d'octroi de crédit pour l'acquisition de terrains et/ou son aménagement dans le cadre d'opérations de promotion foncière et/ou immobilière. Aujourd'hui, La CNEP-Banque propose un éventail varié de crédits immobiliers, cependant, tout promoteur immobilier, ou toute entreprise ou organisme aménageur, peut accéder à un crédit auprès de la CNEP-Banque, soit pour acquérir un terrain destiné à la réalisation d'un projet immobilier, soit pour acquérir un terrain destiné à une promotion foncière. Le volume de ces activités résume une évolution positive qu'enregistre, d'une part, le volume global de ces ressources, qui s'est traduit essentiellement par un apport supplémentaire de l'épargne de la banque, tous produits confondus, et d'autre part, le montant des emplois, qui s'est expliqué par l'augmentation des besoins de financement des particuliers et des promoteurs immobiliers dans la wilaya et de la politique la CNEP-banque d'offrir une qualité totale aux services rendus à leurs clientèles qui deviennent de plus en plus exigeante et de l'amélioration de leurs méthodes de travail.

Enfin, il reste à aboutir quelques conclusions concernant les autres banques en matière de financement des projets de développement local dans la wilaya :

- Le CPA, qui est considéré comme un généraliste bancaire, clientèle des entreprises et des particuliers, PME – PMI, sa contribution dynamique est représentée dans leur octroi des crédits essentiellement vers le secteur privé. La majorité des projets financés par la banque, en premier lieu, c'est le secteur de l'agroalimentaire, puis, en deuxième lieu, les secteurs de tourisme, de commerce, des services et le BTPH. Cependant, la banque participe dans le financement de l'acquisition du matériel et d'équipements de chantier des entreprises de réalisation du bâtiment, dans le cadre de création d'une PME ou du renouvellement du matériel et/ou d'extension d'une EPE ou d'une PME en activité.

- La BEA, qui est consacré dans le marché des grandes entreprises, particulièrement le secteur public, et de secteur des hydrocarbures, est la plus petite en terme de nombre d'agences, dans la wilaya de Béjaïa, elle est constituée seulement de agences bancaires au niveau chef lieu. Toutefois, la BEA procède, comme les autres banques, à l'élargissement de son portefeuille et ce, en investissant un créneau de l'économie de la wilaya, font créateur de richesse et d'emploi, en l'occurrence la PME-PMI. Les projets les moins financés par la BEA sont les projets qui concernent les secteurs de l'agriculture et de la pêche et de tourisme.

Cependant, la BEA accorde principalement ces crédits généralement pour le financement, soit des besoins d'expansion des entreprises, soit des besoins de modernisation de ses équipements ou dans la création de biens et richesses, et ces crédits bancaires ont enregistré une évolution positive notamment à partir de l'année 1990, et elle estime une évolution très positive dans les années à venir de ces crédits.

Au total, l'essor des projets de développement local dans la wilaya Béjaïa, notamment le secteur privé, sont conditionné par la participation des banques aux financements des entreprises par la distributions des crédits, tout type confondu. Jusque là, les banques commerciales tentent de jouer le jeu consacrant ainsi les mécanismes d'une économie libérale.

Conclusion générale

Conclusion générale :

L'objet de notre travail de recherche était donc d'évaluer le système bancaire algérien à travers sa contribution au financement des projets de développement local depuis la réforme de 1990, en se limitant à l'espace bancaire de la wilaya de Béjaïa, choisi comme échantillon d'étude. Pour mieux mener d'une façon exhaustive notre travail et alors pour la vérification de nos hypothèses de travail, nous avons procédé deux démarches méthodologiques.

La première est de nature théorique, élaborée sur la base d'une revue bibliographique utilisant des ouvrages, articles, documents, mémoires et thèses, et s'est appuyé sur une récapitulation des écrits généralement, tandis que la deuxième s'est basé sur des enquêtes avec questionnaires auprès des banques et des entreprises d'un territoire témoin, soit la wilaya de Béjaïa, complétés par des enquêtes avec entretiens menées avec tous les responsables de banques et des entreprises, notamment sur les problèmes qui se posent en matière de financement des projets, ainsi des enquêtes par entretiens avec les responsables des divers organismes officiels, à savoir l'ANSEJ, sur la situation des micro-entreprises, depuis le lancement du dispositif, particulièrement financées par les banques, et avec la CNAC, sur la situation des projets créés par les chômeurs plus de 35 à 50.

Un stage de trois mois à la BEA, dans la conjoncture actuelle, est très valorisant et enrichissant. En effet, cette occasion a permis de rapprocher plus de la réalité de la relation banque-entreprise, et de procéder à des vérifications des pièces et des documents justificatifs présentés par les entreprises, pour faire une bonne étude et complète pour le crédit sollicité par cette entreprise. Le bilan du stage est largement positif, néanmoins, la principale critique et mon principal regret réside dans le fait que je n'ai pas pu avoir des données statistiques pour mener une étude et une analyse de l'activité de la BEA, basant sur des données récentes et actualisées.

Notre récapitulation des écrits nous a permis de rédiger deux chapitres interreliés dans la première partie, traitant le cadre conceptuel du développement local et de son financement, l'un sur les théories du développement local et l'autre sur le financement des projets de développement local, notamment sur les étapes de création d'une entreprise, l'étude du crédit et les modes de financement.

En ce qui la seconde partie, elle est consacrée à l'étude des réformes monétaires et financières entamées en 1990 et qui ont subi une modification en 2001, puis une révision en 2003, ainsi qu'à l'évaluation de ces réformes par le biais de l'apport du système bancaire algérien au financement de projets de développement local, à travers un échantillon limité à la wilaya de Béjaïa.

En utilisant un territoire observateur, soit la wilaya de Béjaïa, notre enquête nous a permis de mieux préciser sur le perfectionnement des banques au financement des projets de développement local, d'abord, en renseignant sur la capacité des banques chargés de crédits aux entreprises, de ce fait, sur les critères et les modalités d'octroi du crédit. Notre enquête nous a permis d'obtenir une vision détaillée de la perception des entreprises par le milieu bancaire et la perception de ses points forts et faibles, de sa potentialité et du contexte d'appui politique et institutionnel entourant l'entreprise.

Suivant les résultats de notre enquête, nous avons remarqué une amélioration dans l'expansion du réseau bancaire dans la wilaya, notamment après la promulgation de la LMC de 1990, conjointement au gonflement de l'activité économique et de l'évolution des investissements dans la région. Quoique, l'expansion du réseau reste timide pour une population de plus 978 662 d'habitants et de plus de 5 752 entreprises, en 2005. En conséquence, l'expansion du réseau d'agences des banques publiques a vu quasiment une évolution identique de celui de l'expansion du total du réseau, soit environ 50 % des agences des banques sont créées après 1990. En ce qui concerne le réseau des banques privées, toutes les agences sont créées après 1990, plus exactement après 2005. De plus, le secteur bancaire de la wilaya, selon notre enquête, a connu une situation de quasi-monopole des banques publiques sur le marché, soit 91,3 % du total des agences bancaires (42 agences).

Le but principal de notre analyse exploratoire est d'évaluer la politique des agences bancaires de la wilaya, en matière de crédits aux entreprises, à travers un échantillon de 18 agences et 28 entreprises exerçant leurs activités au niveau de la wilaya. De ce point, les résultats de notre enquête indiquent, d'abord, que des difficultés qui se posent au niveau des agences bancaires sont, essentiellement, l'insuffisance de motivation de formation et de perfectionnement de personnel, qui doivent veiller à offrir les meilleures conditions d'accueil pour la clientèle et faire preuve de professionnalisme, dans l'analyse et de la prise en charge des dossiers de crédit.

Après, l'enquête rapporte que la majorité des entreprises, surtout les PME, dépendent toujours des banques dans les années à venir d'une façon positive, d'un côté, mais elles posent de problèmes dans leurs accès au financement bancaire, malgré une importante croissance de sources périodiques de financement par crédits bancaires, de l'autre côté. Il ressort de cet échantillon que la majorité des banques sont en relation avec une seule banque, couvrant habituellement leur montant de crédit et les PME recourent fortement au financement à court terme que par rapport aux grandes entreprises.

Pour qu'une banque octroie des prêts aux entreprises, la condition principale soit les banques disposent d'une information suffisante sur les entreprises pour évaluer leurs demandes. Dans notre échantillon, l'information inadéquate est fréquemment mentionnée comme un des primordiaux aspects qui ralentissent le financement bancaire des entreprises et, pendant, que les entreprises entraînent de prendre l'habitude d'offrir continuellement que de l'information sur leurs structures et leurs performances économiques. D'autres points essentiels à signaler dans la réalité de la relation banque-entreprise, où nous avons constaté qu'il y a des contraintes liées aux traitements des dossiers du crédit bancaire qui constitue la phase la plus importante avant l'opération d'octroi de crédit à savoir :

- La lenteur de traitement des demandes de financements, où l'entreprise doit attendre jusqu'à ce que le comité de crédit prononce la décision même si elle a un besoin immédiat de liquidité (un projet rentable ou un marché à réaliser immédiatement) ;
- L'exigence des banques, notamment en matière de garantie, ce qui rend l'accès des petites entreprises aux crédits bancaire difficile.

Concernant la participation des banques, à l'exception de la CNEP-Banque, suivant les résultats de notre enquête par entretien, nous avons constaté que la daïra de Béjaïa représente la daïra la plus dynamique en la matière du nombre des projets financés et du nombre d'emplois créés ainsi que la participation de toutes les banques au financement des projets dans le cadre des deux dispositifs ANSEJ et CNAC.

Depuis le début de dispositif de l'ANSEJ au 30/10/2006, l'ANSEJ a créé 26 449 emplois avec la réalisation de 10 538 projets, duquel la plupart, soit 97,14% du total, a été assuré par le rôle dynamique et fondamental joué par les banques publiques dans le financement de micro-entreprises à Béjaïa et dans l'encouragement des jeunes promoteurs, en faisant ressortir la prédominance de la BADR, dans la majorité des cas, dans sa collaboration saturée et entreprenante dans le cadre de l'ANSEJ, antenne de Béjaïa. À propos de dispositif de la CNAC, celui-ci a contribué à créer 670 emplois avec la réalisation de 328 projets avec lequel la majorité a été créée au niveau d'investissement inférieur ou égale à deux millions DA, soit 73,17%, en terme de compétence des agences bancaires à Béjaïa, on remarque la prédominance de la CPA dans sa participation sérieuse jouée par la banque dans la réussite du dispositif CNAC.

A travers l'analyse de la participation de chaque banque au financement de projets de développement local dans la wilaya, chacune à sa manière, nous pouvons constater que les banques ont collaboré fortement au financement et à la création des projets, avec lequel chacune des banques publiques est consacrée au financement de leurs activités principales.

Par rapport à l'ensemble des banques implantées dans la wilaya, et en terme des volumes des crédits accordés, la BNA est la banque la plus dynamique, notamment dans sa véritable dans le financement du secteur privé (soit 35% des grandes entreprises et PME – PMI).

Notons, dans le cas de la BADR, au terme de cette enquête, nous avons constaté que cette banque a montré son importance dans le financement du secteur privé non agricole. En effet, la BADR s'intéresse de moins en moins au financement de l'activité agricole en raison de la non rentabilité des agricultures, trop d'impayés ainsi que le manque de garanties.

Concernant la BDL, elle prend en compte dans sa démarche de financement de tous les secteurs ; privés et publics, le financement de commerce extérieur et celui de la micro-entreprise. Pendant, le financement accordé par la BDL continuera à s'orienter le plus souvent vers les PME-PMI, tout secteur d'activité confondu.

Toutefois, dans une région comme Béjaïa où l'agriculture, la pêche, le tourisme et l'artisanat sont des secteurs florissants, la BDL, pour nuancer son rôle dans le développement local, doit accorder plus d'intérêt à ces projets liés à la vocation locale. Dans ce cas, la BDL, groupe d'exploitation de Béjaïa, n'a eu financé que quelques projets dans le secteur de la pêche (05) et dans le secteur de l'artisanat (07), en 30/06/2005, et la part des crédits accordés pour les deux secteurs est que de 134 260 milliers de DA.

Face à la concurrence étrangère multiforme et à une évolution rapide du marché national ainsi que des nouvelles stratégies de modernisation de tous les segments de la banque, il reste à avoir si les banques commerciales algériennes se développent et sont solides et capables de faire face à une demande importante de crédit, notamment aux nouvelles exigences de l'économie nationale et internationale. De même, dans les stratégies de financement des entreprises, il reste à poser si les banques de la wilaya de Béjaïa vont accorder plus d'intérêt aux projets liés aux vocations locales qui sont indispensables pour la mise des ressources locales.

Bibliographie

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

Bibliographie

Ouvrage :

- AMMOUR B., *Le système bancaire algérien : textes et réalité.*, Ed. DAHLAB, 2001.
- BENISSAD H., *Algérie, restructuration et réformes économiques 1979-1993*, OPU, Alger, 1994.
- BENISSAD H., *L'Ajustement structurel : L'expérience du Maghreb*, OPU, 04-1999.
- BLAUG M.; *La pensée économique ; origine et développement*, Ed. ECONOMICA, 1981.
- BOURACHOT H., *Initiation économique et sociale*, Ed. PIERRE BORDAS & FILS, 1989.
- BOUYACOUB F., *L'entreprise et le financement bancaire*, Ed. CASBAH, Alger, 2000.
- DEBBOUB Y., *Le nouveau mécanisme en Algérie*, OPU, 1 place centrale Ben-Aknoun (Alger), 01-2000.
- FABIENNE M., *Banque : Mode d'emploi*, Ed. EYROLLOES, Paris, 2002.
- GHERNAOUT M., *Crises financières et faillites des banques algériennes : du choc pétrolier de 1986 à la liquidation des banques EL-Khalifa et BCIA*, édition G.A.L.
- GOUTTEBEL J-Y. ; *Stratégies de développement local*, 2^{ème} édition ECONOMICA, 2003.
- HOCINE M, *Code monétaire et financier algérien*, Editions Houma, 2003.
- Hubert de la Bruslerie, *Analyse financière : Information financière et diagnostic*, 2^{ème} Ed DUNOD, Paris, 2002.
- JIMENEZ C., MARTINA D. et PAVOINE J. ; *Economie générale, BTS 2-DEUG-DUT*, Tome 2, Ed. NATHAN, Paris 1992.
- MANKIW G-N., *Macro-économique*, 3^{ème} Ed. DE BOECK.s.a., 2003.
- NAAS A., *Le système bancaire algérien*, INAS, Paris, 2003.
- MANCHON E., *Analyse bancaire de l'entreprise*, 5eme Ed, ECONOMICA, 2001.
- MARIOU A., *Analyse financière : Concepts et méthodes*, 3^{ème} Ed DUNOD, Paris, 2004.
- MONIQUE B., *La monnaie*, 2^{ème} Ed. MASSON, Collection de Droit-Sciences Economiques, Paris, 1986.
- NOUSCHI M. et BENICHI R.; *La croissance aux XIXème et XXème siècles ; historique économique contemporaine, 15 thèmes*, 2^{ème} édition COPYRIGHT, 1990.
- Sylvie de coussergues, *La gestion de la banque*, 2^{ème} Ed. DUNOD, Paris, 1996.
- Agence Pour la Création d'Entreprise (APCE), Organisation, *Créer ou entreprendre une entreprise : Méthodologies et guide pratique*, 17ème Ed, 2004.
- BEA, « *Guide du crédit* », à l'usage des chargés de clientèle, juillet 1995.

Thèses et Mémoires :

- BELLACHE.Y, « *Essai d'évaluation des effets de l'ajustement structurel sur le développement local : Cas des communes du versant Nord du massif des BABOR BIBAN.* », Université de BEJAIA, année 2001/2002.
- BENMALEK A.M., « *La réforme du secteur bancaire en Algérie* », Université des Sciences Sociales, TOULOUSE I, 1998 – 1999.

- BOUKHEZER N., « *Mutation des banques et Essor du privé en Algérie* », Université de BEJAIA, Juin 2002.
- DJENAN A.M., « *Réformes économiques et agriculture en Algérie* », Institut des Sciences Economiques, Université FERHAT Abbas - SETIF, 1997.
- GANI N., « *Contribution du système bancaire au développement du secteur privé depuis 1990, Cas de la wilaya de BEJAIA* », Année 2003.
- GHANEM L., « *Essai d'analyse de l'impact des politiques monétaires sur le financement des investissements en Algérie* », Octobre 2005.
- KESSAÏ R., « *Essai d'analyse de l'impact des Technologies de l'Information sur les performances des banques en Algérie* ». Octobre 2005.
- LALALI R., « *Bancarisation de l'économie et collecte des ressources en Algérie. Bilan et perspectives* », Mars 2004.
- TARMOUL.R, « *Essai de construction de quelques indicateurs de développement local : Cas de la wilaya de BEJAIA.* », Université de BEJAIA, promotion 2002.

Reuves, rapports et communications :

- Revue : « Média BANK », N°47- Avril / Mai 2000.
- Revue : « Media BANK », N°49- août/ septembre 2000.
- Revue : « Média BANK », *le journal interne de la Banque d'Algérie*, publication bimestrielle, N° 65, Avril/Mai 2003.
- Revue : « Média BANK », N° 67 – Août/Septembre 2003
- Revue : « Problèmes économiques », N° 2 868, 02 février 2005 : « Le rôle des institutions dans le développement. »
- Revue : « Bank of Alegria », le système de paiements en Algérie (état des lieux), décembre 2001.
- Revue : « Espace PME », revue périodique du *Ministère de la PME-PMI et de l'Artisanat*, N° 02, Mars 2003.
- Revue : « AL Tanmiya », revue trimestrielle éditée par la *BDL*, N° 04, Avril 2005.
- Revue « d'Economie et de statistique appliquée », trimestrielle éditée par *l'INPS*, N° 05, 2004.
- Revue d'économie financière, bimestrielle de l'association d'économie financière, Ed. *MONTCHRESTIEN* ; dossier : Réflexion sur le système bancaire Français, N° 39, Février 1997.
- Revue : *Annales de l'institut Magrébin des douanes et de la fiscalité, monnaie et banque*, septembre 1996.
- Revue *STRATEGICA*, revue mensuelle Business & Finance – N° 05 février 2005,
- Revue : *Afrique Contemporaine*, trimestrielle N° 199, Ed. *la Documentation Française*, juillet- septembre. 2001, paris : « Entre le global et le local ».
- Revue : *RURU*, Revue d'Economie Régional et Urbaine, Eds. *J. Paul CARRIERE, A.PERELLI, H.REGNAULL*, avec le concours du *Centre National de la Recherche Scientifique*, *ADICUEER*, N° 5, 1998 : « Développement local et insertion international en Méditerranée : opposition ou complémentarité ? ».
- Revue : *RERU*, Revue d'Economie Régional et Urbaine, Eds *ADICUEER (Association des directeurs d'instituts et des centres universitaires d'études économiques et régionales)*, N° 2, 2000.
- Revue : « Région et développement », trimestrielle, Ed. *L'Harmattan*, N° 14-2001 : « Intégration régionale et développement ».

- Revue Perspectives, *Laboratoire de Recherche en Management des Organisations, Laboratoire de Recherche des Etudes Economiques*, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université BADJI MOKHTAR d'ANNABA, N° 06- juin 2004.
- Revue BDL, N° 01-Avril 2004.
- Revue BDL, N° 04-Avril 2005.
- Revue BDL, N° 06, Avril 2006.
- Revue BADR, N° 43-Septembre/Octobre 2006.
- Revue BADR, N° 45-Février/ Mars 2007.
- Revue BNA, N° 09-Deuxième trimestre 2005.
- Revue : « CNEP-News », revue trimestrielle de la CNEP-banque, N° 13 – avril 2003,
- Rapport de la Banque d'Algérie : Le système de paiements en Algérie, (états des lieux), décembre 2001.
- Rapport 2001 de la Banque d'Algérie : Evolution économiques et monétaires en Algérie, juillet 2002.
- Rapport 2003 de la Banque d'Algérie : Evolution économiques et monétaires en Algérie.
- Rapport 2004 de la banque d'Algérie : Tendances monétaire et financières au second semestre de 2004.
- Rapport 2005 de la Banque d'Algérie : Tendances monétaire et financières au second semestre de 2005.
- Rapport 2005 de la Banque d'Algérie : Stabilité monétaire et développement de l'intermédiation bancaire en Algérie, de 26 octobre 2005.
- Rapport d'activité de la BNA, 2001.
- Rapport d'activité de la BNA, « *Typologie des crédits et le diagnostic économique et financier de l'entreprise* » 2005.
- Rapport d'activité de la BDL, 2004.
- Rapport d'activité de la BEA, « *Typologie des crédits et le diagnostic économique et financier de l'entreprise* », 2003.
- Rapport de CNES 2000, sur la problématique de la réforme bancaire : élément pour un débat social.
- Rapport du CNES, sur les effets économiques et sociaux de programme d'ajustement Structurel.
- Société inter bancaire de formation (SIBF) : Conférence sur le système bancaire algérien, 2002-2003.
- SIBF : Séminaire sur l'analyse et la couverture du risque de crédit, D.E.S Banque 2^{ème} Année
- YAICI, 2003 : La mise à jour du système d'information dans le domaine bancaire et financier ».
- ABEL M., cahier de recherche/working paper N° 50, CREFE, avril 1997.
- « Regards croisés sur le développement local participatif », Actes du Séminaire International, Salé – 28, 29 et 30 janvier 2005.
- Omar Derras, *les acteurs de développement local durable en Algérie : comparaison Méditerranéenne*, colloque 2001, Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle.
- Katalyn Kolosy, Annuaire *horizon local* de Globenet, 02 avril 2006.
- Marc-Urbain Proulx, Josée Gauthier Et Lahcen Darhouani, Ali Doubi, Université du Québec à Chicoutimi, « Stratégies des acteurs du développement local et régional par les TIC », Rapport préliminaire, Université du Québec à Chicoutimi, © CEFRIO, Février 2003.

- « Développement régional et dynamique territoriale », Colloque de l'Association des économistes du Québec, « *Développement régional, ressources naturelles et redevances* », Québec, Château Frontenac, 22 mars 2002.
- P-N.DENIEUIL, « Introduction aux théories et quelques pratiques de développement local et territorial », SEED Document travail N°70, analyse et synthèse bibliographique en écho au séminaire de Tanger (25-27 novembre 1999).
- P.PREVOST ph.D, « Le développement local : contexte et définition », cahiers de recherche IREC 01-03, institut de recherche et enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS).
- Suzanne Tremblay, « Du concept de développement au concept de l'après développement : Trajectoires et repères théoriques », Collection « Travaux et études en développement régional », Université du Québec à Chicoutimi, décembre 1999.
- Bernard Vachon (Professeur associé Département de géographie, UQAM Spécialiste en développement régional et local), « Développement régional et dynamique territoriale », Colloque de l'Association des économistes du Québec, « *Développement régional, ressources naturelles et redevances* », Québec, Château Frontenac, 22 mars 2002.
- Charles HOANG et Abdelhamid SADI, *Coordonnateurs du Réseau Entrepreneuriat de l'UREF*, "Impact des financements internationaux et création d'entreprise", 1993.
- Synthèse de l'OCDE sur « le financement de développement local », décembre 2007.
- Dominique-Paule Decoster, Chargée de cours à l'ULB - Juin 2000 : « Le développement local : sésame de la citoyenneté ».
- Joseph BOUKRIS, *Coordonnateur du Réseau Entrepreneuriat de l'UREF*, "Impact des financements internationaux et création d'entreprise", 1993.
- Yves Fournier, « Algérie : Passer du Micro-crédit à la micro-finance pérenne », *IRAM Dialogue*, N° 32, Paris, Juin 2003.
- Anne JOSEPH, « Quels moyens mettre en œuvre pour faciliter l'accès des entreprises au crédit bancaire ? : Le cas Cameroun », *Document de travail DT/98/2004*.
- Sylvie CIEPLY, Marcelline GRONDIN, « Spécificité des banques dans l'expertise et le contrôle des risques - P.M.E. : Résultats d'une enquête exploratoire », *Proposition de communication pour les 17èmes Journées Internationales d'Economie Monétaire et Bancaire*, 7, 8 et 9 juin 2000, Lisbonne.
- Banque de France, Eurosysteme, « Présentation de l'enquête auprès des banques sur la distribution du crédit en France, *DGEI-DESM*, 15 février 2006.
- Daniel Stähli, Visuelle Gestaltung, Zurich, « Les défis du dialogue entre les PME et les banques », Enquête représentative du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), effectuée en collaboration avec les organisations économiques faitières Impressum, Ed. *Maruja Fasano, Thomas Gfelle*, novembre 2003.
- Division des petites entreprises et des enquêtes spéciales, « Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises : Spécifications pour l'application d'ITAO », *Statistique Canada*, Automne/2002.
- M. Peter Voithofer, Austrian Institute for SME Research, le partenaire Autriche de l'ENSR, « L'accès au financement pour les PME », *Publications – DG entreprises*, Observatoire des PME européennes, No. 2, 2003.
- BALKENHOL B., LECOINTRE C., « Pratiques bancaires dans les opérations de crédit avec les petites et moyennes entreprises en Afrique de l'Ouest », *Services Financiers et Allègement de la Pauvreté*, Document de travail N° 7, Département du Développement des Entreprises et Coopératives, Bureau international du Travail – Genève, 1987.

- Guide investir en Algérie, Ambassade d'Algérie à Rome, « Le secteur bancaire », 03 juillet 2007.
- A. HAMMOUCHE, Marché de l'emploi à Béjaïa, Article parut dans la rubrique Infos de Bgayet - Liberté du 09 Juillet 2006.

Lois et règlements :

- La loi n° 86-12 du 19 Août 1986 portant régime des banques.
- Loi de 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
- Ordonnance N° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.
- Règlement CMC no 95-01 du 28 février 1995 portant dérogation en faveur de la caisse nationale de mutualité agricole « CNMA ».
- Code de commerce régissent les sociétés par actions.
- Règlement CMC no 91-01 du 14 août 1991 portant conditions d'ouverture des bureaux de représentation de banques et établissements financiers étrangers.
- Règlement CMC no 93-01 du 3 janvier 1993 fixant les conditions de constitution de banque et d'établissement financier et d'installation de succursale de banque et d'établissement financier étranger (JO no 17 14/03/93) modifié et complété par le règlement CMC no 2000-02 du 02 avril 2000 (JO no 27 du 10/05/2000).

Internet :

- www.senat.fr/ga/ga37/ga379.html
- www.reseau-ipam.org/article.php3?id_article=291
- www.senat.fr/international/colloalgerie2003
- www.algerie-dz.com/article2731.html
- www.senat.fr/international/colloalgerie2003/algerie2003.html#DJEL
- www.afrik.com/article8557.html
- <http://www.bank-of-algeria.dz/chap%20V-04.pdf>
- http://www.mem-algeria.org/actu/comm/algerie_lautre-rive.pdf
- <http://www.bank-of-algeria.dz/notes1.htm>
- http://www.mjustice.dz/conference/com_fr/014.htm
- <http://www.bank-of-algeria.dz/present.htm>
- http://www.algeria-watch.org/fr/article/eco/khalifa/hadj_nacer.htm
- <http://www.bank-of-algeria.dz/communique.htm#COM1>
- <http://www.elwatan.com/2005-10-10/2005-10-10-27821>
- <http://www.senat.fr/ga/ga37/ga371.html>
- <http://www.ladef-sorbonne.net/revue/article.php?id=35>
- <http://www.impots-dz.org/REVUE/offre%20monnaie.htm>
- http://www.delza.cec.eu.int/fr/ue_algerie/prog8.htm
- <http://www.delza.cec.eu.int/fr/uealgerie/cooperation.htm>
- <http://www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizon-local/perso/defloc.html>
- <http://www.uvcw.be/articles/3,11,2,0,208.htm>
- <http://www.admiroutes.asso.fr/espace/proxim/auton/partie1.htm>
- www.developpement-local.com/article.php3?id_article=102
- www.fao.org/sd/frdirect/ROau0007.htm
- http://mediasol.penelopes.org/xarticle.php3id_rubrique=&id_article=2549

- <http://conte.u-borderaux4.fr/enseig/Lic-ecod/introd1.htm>
- http://www.total.com/static/fr/medias/topic806/Total_2004CSR3Responsabilite.pdf
- http://sdeir.uqac.ca/doc_numerique/format/PDF/12056864T1.pdf
- <http://gistrs.clermont.cemagref.fr/GIS/Master/coursUETheorieDevopTer.htm>
- http://perso.orange.fr/enda-delegation/activite/pdf_org-med/rencapActsem0105.pdf
- http://www.cdecdequebec.qc.ca/rapports/Strategies_des_acteurs_du_developpement.pdf
- <http://www.bdl.dz>
- <http://www.badr-bank.net>
- <http://www.algeria.kpmg.com/fr/Documents/Guide07.pdf>
- http://www.algerianembassy.it/site-home/investissement_file/plan%20developpement2005-2009.htm#finance
- <http://www.actudz.com/article1264.html>
- http://www.algerianembassy.it/site-home/investissement_file/guide_investir_en_algerie.htm
- http://www.fibladi.com/site/?page=actualite_algerienne&page1=newsdetailnews1&ida=6186
- <http://www.oecd.org/dataoecd/6/24/39811590.pdf>
- http://www.fibladi.com/site/?page=actualite_algerienne&page1=newsdetailnews1&ida=5681
- http://www.algerianembassy.it/site-home/investissement_file/actualites.htm
- <http://fr.allafrica.com/stories/200704250015.html>
- <http://fr.allafrica.com/stories/200705150899.html>
- <http://www.algerie-dz.com/forums/archive/index.php/t-24846.html>
- <http://www.iram-fr.org/outils-financement-dev-local.php>
- <http://www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizon-local/perso/99051ebosse1.html>
- http://www.worldbank.org/afr/rd_meeting/2001/devlocal.pdf
- <http://www.uqo.ca/ries2001/Economie/Financement/AccueilFin.html>
- <http://www.lamicrofinance.org/section/faq#1>
- <http://www.european-microfinance.org/news.php?piId=8194>
- <http://www.credit.01-eurofinances.net/08/finance-et-micro-finance.html?gclid=COrVhdL4p5ICFQgNuwodakf6MQ>
- <http://www.planetfinance.org/microfinance-entreprise/microfinance-presentation.php>
- http://www.lamicrofinance.org/resource_centers/Profilalgerie/Profilalgerie1?print=1&PHPSESSID=3eff4676610d188e4e66a102658669b9
- http://www.fibladi.com/site/?page=actualite_algerienne&page1=newsdetailnews1&ida=6186
- <http://www.uvcw.be/articles/3,11,2,0,208.htm>
- http://www.bibliotheque.refer.org/html/cre_entr/chap3.htm

Annexes

Annexe 1 :

« Montage de dossier du crédit »

Pour le crédit d'exploitation :

- Demande écrite et dûment signée par une personne habilitée à engager l'entreprise en matière de crédit, précisant ainsi le montant, la nature et les échéances des crédits sollicités, les garanties ;
- Copie certifiée conforme du registre de commerce ;
- Copie certifiée conforme pour le statut des personnes morales ;
- Photocopie légalisée de l'annonce de publication, de la création de l'entreprise au bulletin officiel des annonces légales (BOAL) ;
- Copie certifiée conforme de titre de propriété, ou de bail de location ;
- Délibération de l'assemblée des associés concernant ; la nomination, du dirigeant principal ou gérant, les pouvoirs d'emprunt, ainsi que tout autre modification des statuts durant la vie de l'entreprise.
- Bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices ;
- Le bilan d'ouverture, les bilans et comptes des résultats prévisionnels de l'exercice à financer pour les entreprises en démarrage ;
- Plan de financement global, et de trésorerie sur 12 ans ;
- Plan de financement par marché ;
- Situation des marchés publics en cours de réalisation ;
- Plan de charge annuel ;
- Schéma d'organisation du réseau commercial ;
- Attestation fiscale et parafiscale, apurée et récente, datant de moins de 3 ans ;
- Carte d'immatriculation fiscale ;

La liste donnée en haut n'est pas limitative, autre documents jugé nécessaire par le banquier doit être fourni, et versé au dossier pour permettre une étude assez fiable.

Pour les crédits d'investissement :

La clientèle qui demande un crédit d'investissement peut être une nouvelle clientèle, notamment dans le cadre du projet neuf, ou ancienne clientèle de la banque, dans tous les cas, le demandeur est tenu de fournir pour la constitution du dossier les éléments suivants :

- Une demande de concours, exprimant clairement les éventuels crédits demandés, la durée, leurs montants, leurs objets de financement et les garanties ;
- Une étude technico-économique devant faire ressortir notamment :
 - Présentation générale du projet ;
 - La localisation et le descriptif de l'implantation programme de préparation du projet ;
 - L'analyse du marché et l'impact du projet ;
 - Les constructions envisagées, les équipements nécessaires à acquérir
 - Les spécificités techniques et les processus technologiques retenus ;
 - L'évaluation physique et financière ;

- Les différentes autorisations administratives et techniques pour les nouveaux projets ;
- Des copies légalisées des titres de propriété des biens appartenant à l'entreprise ;
- Les permis de construction pour les réalisations ;
- Les devis estimatifs et quantitatifs des constructions envisagées et factures pro-forma des équipements ;
- Une note de présentation des entreprises, des associées et des dirigeants ;
- Les bilans prévisionnels, les comptes annexes couvrant une période de 3 à 5 ans après la mise en exploitation de projet ;
- Un plan de financement du projet étalé sur la période de réalisation ;
- Une copie de dossier introduite et apurée de l'Agence de Promotion et de Suivi des Investissements (APSI), les déclarations d'investissement et de demande d'avantages fiscaux ;
- Une copie légalisée des statuts et de l'inscription au registre de commerce pour les nouveaux projets ;

Annexe 2 :

« Etude de la demande de crédit d'exploitation »

I. Présentation de l'entreprise :

Nom ou réseau social : Société Electro-Mécanique, SNC-SEM.

Adresse : Chemins des crêtes 06000 BEJAIA.

Forme juridique : Société en Nom Collective (SNC).

Date de création : 11/06/1964.

Entrée en relation : 26/10/1980.

Capital ou fonds social Montants et répartition	Le pourcentage (%)	Noms
108000 KDA	60 %	M.Z
3600 KDA	20 %	M.C
3600 KDA	20 %	M.A
Total	100 %	-

Dirigeant ou gérant : M.Z

Locaux : Propriétaire.

Fonds de commerce : Propriétaire.

Dernière visite à l'entreprise : 30/05/2002 et 11/06/2002.

Catégorie actuelle des conditions de banque : Condition en vigueur.

II. Crédits sollicités – Garanties :

Forme de crédit : Crédits d'exploitation.

	Accords précédents			Provisions existantes au 31/05/2002	Sollicités	
	Montant (KDA)	Echéance	Position au 31/05/2002		Montant (KDA)	Echéance
Par caisse :	17.000	-	7.000	-	25.000	30/04/2003
-Avances s/stocks	10.000	11/30/2001	Néant	-	15.000	07/01/2002
- Avances sur attestation de service fait	7.000	11/30/2001	7.000	-	10.000	07/01/2002
Par signature :	51.675	-	4.563	-	418.000	ML
-CREDOC	25.000	30/11/2001	Néant	Néant	188.000	01/07/2002
-Caution administratives	26.675	ML	4.563	1.384	230.000	ML
Totaux	68.675	-	11.563	1.384	443.000	-

Positions décadaires :

06/01	07/01	08/01	09/01	10/01	11/01	Soldes CCB	12/01	01/02	02/02	03/02	04/02	05/02
1.392	20.187	306	8.713	66	7.024	10	23.422	15.705	13.346	15.313	10.340	396
31.517	12.580	4.128	4.922	956	1.665	20	21.285	17.345	10.717	11.981	10.621	-68
17.856	12.420	9.552	416	3.014	18.283	30	20.144	17.258	10.185	11.958	9.126	1.214
12.000	12.000	-	25.000	25.00	25.000	Credoc	-	-	-	-	-	-
10.000	10000	10.000	-	10.000	10.000	Escompte	10.000	-	-	-	-	-
1.520	20.719	9.552	416	2.128	25.406	25.466	25.891	6.383	5.563	5.563	5.563	4.563
				7.000	7.000	Avances	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000

Garanties :

Nature	Montants (KDA)	Date de mise en place	Date d'échéance
<u>Sûretés réelles :</u>			
Subrogation assurances multirisques	30.000	Annuel	Annuel
<u>Sûretés personnelles :</u>			
Nantissements bons de caisse	18.000	05/06/1999	05/06/2002
Nantissements titres SONATRACH	4.000	05/06/1999	15/02/2003
Provisions cautions	30 %	A la naissance des	ML
Provisions CREDOC	50 %	engagements	Réalisation

III. Objet de crédit :

1. Conditions d'utilisation des engagements précédents :

Les lignes de crédit précédemment autorisées ont été utilisées avec modération.

Les mainlevées partielles de cautions sont régulièrement remises.

Engagements en cours :

Le compte est créditeur de 2.862 KDA.

Cautions en cours sont de 4.563 KDA provisionnés à 1.389 KDA.

2. Commentaires sur les garanties :

Les garanties exigées ont été facilement mises en place à savoir :

- Nantissements bons de caisse : 18.000 KDA.
- Nantissements obligations SONATRACH : 4.000 KDA.
- Provisions sur CREDOC : 50 %
- Provisions sur cautions : 30 %.

3. Destination des engagements :

La Société Electro-Mécanique (SEM) qui vient d'obtenir 09 nouveaux marchés totalisent 130.407 KDA (voir activité) et qui est soumissionnaire pour 547.290 KDA, dans le cadre du programme national d'urgence arrêté et adopté par les pouvoirs publics pour absorber le déficit en matière d'alimentation en eau potable.

La société sollicite le concours sus forme de :

- **Ligne de crédit documentaire : 188.000 MDA – Provision 50 %.**

Cette ligne de crédit est destinée à faciliter l'importation d'équipements hydraulique et de traitement des eaux pour un montant environ de 188.000 KDA, nécessaires à la réalisation des marchés nouvellement obtenus et plus particulièrement à ceux de soumissions que cette relation espère obtenir.

L'utilisation s'étalera sur une période maximum de 90 jours.

Par la suite, l'utilisation sera très souple et se renfermera dans des limites n'excédent pas les 25.000 KDA.

- **Avances sur stocks : 15.000 KDA.**

Les besoins de l'entreprise se manifestent surtout au démarrage des chantiers dont les délais de réalisation sont en moyenne de 5 mois ; la facturation n'intervient qu'après les prestations fournies.

Cette ligne est donc destinée à assurer dans de bonnes conditions de solvabilité de l'approvisionnement régulier des chantiers.

- **Avance sur attestations de services faits :**

Cette est sollicitée pour permettre à cette affaire de consolider le financement à court terme de son cycle d'exploitation par mobilisation de créances sur les administrations sur des marchés préalablement nantis au profit de la l'agence.

Elle permettra de continuer à assurer, dans de bonnes conditions, sa solvabilité à court terme auprès de ses fournisseurs Etatiques qui exigent des paiements comptant et par chèques certifiés.

- **Cautions de restitutions d'avances : 230.000 KDA – validité mainlevée – provision 30%.**

Les marchés d'approbation et de soumissions (de l'ordre de 600.000 KDA) nécessitent la mise en place de :

- a) cautions de garanties et de bonnes exécutions de 5 % soit 30.000 KDA
- b) avances sur approvisionnement (entre 35 % et 50%) soit 200.000 KDA

La relation existant souhaite de faire prévisionné à 30 %, à réception des mandatements correspondants qui fait la banque préviendrait de différentes administrations environ une quinzaine de jours, après leur mise en place.

Exceptées les cautions de garanties et de bonnes exécutions dont les mainlevées interviennent en générale 12 mois après les réceptions définitives, les mainlevées sur cautions forfaitaires et approvisionnements interviennent assez rapidement, leur utilisation est en moyenne de 4 mois.

En effet, des que les équipements sont entièrement livrés sur chantiers, les prestations sont facturées permettant de livrer rapidement les engagements par signature (voir les relevés des mouvements cautions joints).

4. Utilisation prévisionnelle :

L'utilisation de ces lignes de crédit sera soutenue durant le premier semestre 2002 en raison notamment des importations des équipements qui compte de l'agence seront importés en une seule tranche pour un montant de 188.000 KDA et de la mise en place des cautions nécessaire pour le démarrage des travaux.

Les recouvrements de créances attendues stabiliseront la trésorerie et comme par le passé, l'utilisation sera plus rationnelle.

Après la deuxième semestre 2002 et compte tenu du plan de charge présenté, l'utilisation de la ligne de crédit documentaire dépassera rarement les 25.000 KDA.

Pour ce qui des cautions, l'engagement sera réduit de moitié 40 jours, après réception des équipements objet du crédit documentaire de 188.000 KDA.

La SEM ayant l'habitude de remettre à la banque des mainlevées partielles ou totale dès la première facturation.

5. Trésorerie prévisionnelle :

Les prévisions de trésorerie établies par la SEM sur les concours bancaire ci-dessous semblent être fondées.

Les nouveaux marchés obtenus au début du mois 2002 et ceux en cours de soumissions nécessitent en effet des besoins de financement complémentaire de l'ordre de 230.000 KDA en cautions.

L'équilibre de la trésorerie à bref échéance est envisageable.

Les avances qui seront reçues (environ 200.000 KDA) garanties par des cautions bancaires dans le cadre de ces marchés d'une part et le recouvrement des créances d'autre part, constituent des factures favorables pour l'équilibre à très court terme. Les chiffres semblent réalistes pour la banque.

IV. L'activité :

Rubriques	31/12/99	31/12/00	31/12/01	30/03/02	Prévisions 2002	Situation des stocks au moins de 3 mois	
Ventes de marchandises	-	-	5.648	-	-	Marchandises	-
Production vendue	-	-	-	-	-	Matière première	30.025
Prestation fournie	51.180	33.563	61.802	29.338	340.000	-	-
Chiffres d'affaires	51.180	33.563	61.802	29.338	340.000	Travaux en cours	-
Mouvements confié	48.292	45.755	114.961	35.000	340.000	-	-
Mouvement /CA	94 %	136 %	186 %	119 %	100 %	Pour les entreprises de travaux publics	
						Travaux restants à exécuter	15.678
						Montant nouveaux marchés	130.407
						Soumissions marchés	547.290

Activité actuelle :

La SEM est spécialisée dans le montage des équipements hydrauliques destinés pour l'alimentation en eau potable, station d'épuration et assainissement des eaux usées.

Son chiffre d'affaire se répartit en : secteur public 85 %, secteur privé 15 %. La clientèle est composée des collectivités et administrations locales et du ministère des travaux public et de promoteurs immobiliers (stations d'épuration). Le marché est particulièrement porteur notamment dans le domaine de l'alimentation en eau potable.

La SEM qui a une expérience de 35 ans d'activités dans ce domaine demeure incontestablement le leader au niveau régionale. Ses pris sont compétitifs et sont inférieures à ceux pratiqués par l'entreprise Etatique ONAMHYD.

Ces fournisseurs sont : Espagnoles, Français et Allemandes, pour ce qui est des importations de pompes hydrauliques.

Les vannes proviennent de l'unité de production de l'ENABIB et les armoires de commandes d'une entreprise privée nationale et la société SILENE en France.

Le carnet de commande représente 10 mois d'activité. Ainsi, cette société détient une autre affaire de réalisation de tous corps d'Etat (SARL ETPE) qui est spécialisé dans la canalisation et les travaux de gros œuvre et de finition.

Activité passée :

La baisse d'activité enregistré en 2000 était attendue en raison notamment de retard dans la mise en place des programmes de développement régionale dû en grande partie aux restriction budgétaires, d'où absence de grands projets. Néanmoins, l'activité maintien son chiffre au seuil minimum de rentabilité.

Par contre, en 2001, il a été réalisé un chiffre d'affaire environ de 80.000 KDA. La progression était certes remarquable mais demeure loin des potentialités dont dispose cette affaire. Cette progression est la résultante de la mise en place des programmes de développement hydraulique mise en place, d'une part, et de diversification des partenaires Etatiques de cette affaires qui est de plus sollicité par les wilaya de Tizi Ouzou, Boumerdes, Sétif voir même Annaba et Tiaret.

V. Analyse de la structure financière et des résultats :

1. La structure financière :

La première caractéristique de la structure financière de cette affaire est l'importance des capitaux propres par rapport à l'ensemble des ressources de financement. L'observation générale des grandes masses du bilan dégage deux tendances :

1.1. Haut bilan :

- Légère augmentation des immobilisations (+6 % soit 131 KDA) ;
- Evolution constante des fonds propres grâce notamment à une augmentation du capital social de +16.000 KDA en deux ans (2.000 KDA en 1999, 11.000 KDA en 2000 et 18.000 KDA en 2001) et un report intégrale des bénéfices.
- En 2001, les capitaux propres représentent 50 % de ressources de financement contre 32 % en 1999.
- Consolidation de la capacité d'endettement en raison notamment de remboursement de 12.000 KDA
- L'endettement à terme est essentiellement composé de comptes courants des associés assimilés à capitaux propres comptes tenus de la nature juridique de cette affaire. La diminution de 2169 KDA a contribué à rembourser une partie de la dette de 12.000 KDA.
- Les amortissements sont normalement calculés.
- Tendence qui se confirme au regard de la situation arrêté au 30/03/2002.

1.2. Bas de bilan :

- Le bas de bilan est composé de stocks de matière premières (30.026 KDA) et du poste client (24.604 KDA).
- Les stocks qui paraissent important au regard du chiffre d'affaires, mais ne reflet pas la gestion réelle du fait qu'une grande partie (25.000 KDA environ) a été importée vers la fin de l'exercice 2001 destinée à approvisionner les marchés passés au cours de l'exercice avec la wilaya de BEJAIA et Tizi-Ouzou.

En raison des problèmes particuliers et exceptionnels, les équipements ont été installés durant la première quinzaine d'avril 2002.

Poste clients 24.604 KDA représente des créances sur les directions hydrauliques de BEJAIA, Boumerdes, Tizi-Ouzou. Ce chiffre se trouve compenser par des créances de l'ordre de 34.066 KDA reçues de ces mêmes administrations.

Quant aux ressources, elles sont essentiellement, composées des avances reçues des administrations et des traditionnelles créances sur l'Etat.

2. Le fond de roulement : 24.604 KDA.

Son évolution au cours de ces derniers exercices est constante et continue de financer une les 4/5 des stocks (voir le tableau représentant le classement rationnel du bilan), ceci grâce :

- Absence d'investissements significatifs,
- Renforcement des capitaux propres par report des bénéfices,
- De ressources à court terme provenant pour l'essentiel d'avances reçues des clients nettement supérieur au stocks,
- La situation arrêtée au 30/03/2002, n'enregistre pas de variations notables,
- Le nouveau plan de recharge est en générale définit vers la fin Mai, c'est-à-dire une fois les programmes de développement des wilayas est arrêtée et adoptée. Mais nous constatons une légère évolution du Fond de roulement et amélioration de la trésorerie.

3. Le besoin en fond de roulement (BFR) :

A la fin de l'exercice 2001, le BFR (15.773 KDA) est nettement améliorer par rapport à l'exercice écoulé (549 jours en 2000 = 84 mois en 2000), mais il convient de noter que l'entreprise continue de souffrir de ces stocks qui absorbent l'intégralité des fonds de roulement. Cette situation est normale parce que l'affaire est fortement importatrice des équipements destinés à approvisionner les marchés de l'Etat.

Les équipements et autres fournisseurs sont entropies dans un hangar d'une superficie de 2.000 m² dont 1.200 m² entièrement couvert.

Encore, faut t'il remarquer que dans cette branche d'activité, l'évolution instaurée des stocks n'est que très partiellement significative, raison de l'importance très diverse des contrats traités dont la plupart sont signé à partir du 2^{ème} trimestre de l'année.

Quant au poste clients, celui-ci se trouve alléger par des avances à hauteur de 50 % sur l'ensemble des marchés.

L'exigible à court terme n'appelle pas de commentaires particuliers, il est constitué d'avances reçues des administrations (34.000 KDA) et des créances sur l'Etat (15.212 KDA). Les BFR est entièrement financer par le FR. la situation arrêtée au 30/03/2002 confirme une tendance générale.

4. La structure prévisionnelle :

La structure restera dans son ensemble équilibrée. Au regard du compte de résultat prévisionnel au 31/12/2002, les capitaux propres seront renforcés par les bénéfices secrétés en 2002 (environ 37.000 KDA). Pour harmoniser le capital par rapport à l'activité, une nouvelle augmentation de capital est envisagée par les associés.

La disponibilité budgétaire et le plan d'urgence de relance économique permettra le recouvrement rapide des créances sur les administrations se qui consolidera d'avantage sa rentabilité à courte terme.

Le recours au crédit de trésorerie sera très souple, par contre les crédits par signature sont très sollicités notamment les cautions et la ligne crédit documentaire.

5. La trésorerie :

En 2001, la situation de trésorerie est acceptable. Les BFR sont intégralement financés par le FR. Le solde net est positif au cours de ses trois derniers exercices. Les engagements de cette affaire auprès de l'établissement (4.563 KDA de cautions et 7.000 KDA d'avances sur services faits non encore mondatés) est raisonnable et loin des possibilités de l'entreprise tant au regard des capitaux propres d'une part et de la trésorerie passive (Bon de caisse 18.000 KDA et titres 4.000 KDA nantis au profit de la banque). Cette aisance de trésorerie se confirme par ailleurs au 31/03/2002.

VI. Avis et proposition du chef de service « relation clientèle » :

Affaire sérieusement gérée par des personnes compétentes. 40 ans d'ancienneté dans ce secteur d'activité. Et rien de défavorable à signaler depuis leur entrée en relation avec la banque qui remonte à 1980.

La structure financière est en évolution constante et l'on assiste régulièrement et depuis plusieurs années à une progression des fonds propres .les bénéfices sont régulièrement reportés. Le capital social a été à 18.000 KDA à fin de l'année 2001 soit 16.000 KDA d'augmentation en deux ans.

L'affaire est propriétaire de ses stocks puisque ceux-ci sont couverts par le fonds de roulement à hauteur de 85 %. Les prévisions sont intéressantes. Du point de vue de la concurrence, la société est considérée comme leader au niveau de la région ; elle entretient de bonne relation avec les collectivités locales.

Les programmes encours au niveau des wilayates environnantes (BEJAIA, Tizi-Ouzou, Sétif et Boumerdes) et le plan d'urgence national lui permettant sans aucun doute d'atteindre un chiffre d'affaire de 340.000 KDA à fin de 2002 et 290.000 KDA en 2003 (voir tableau N° 2 représentant les comptes de résultat).

Elle confié par ailleurs l'ensemble des mouvements d'affaires et elle procure à la banque des ressources non négligeable. Les lignes de crédit qui lui sont consentis sont utilisées avec

modération. Les crédits sollicités paraissent très importants liés à l'activité de cette affaire qui opère dans un secteur propriétaire et stratégiques.

Les garanties financières existants (22.000 KDA) couvrent 89 % des crédits de trésorerie pour caution 66.000 KDA atténuent la nature de risque de la banque. Les avances sur approvisionnements à savoir sont à même d'assurer, comme par le passé, la sortie normale des engagements de la banque. Les mainlevées de cautions lui sont normalement remises.

VII. A vis et propositions du directeur de l'agence :

La société est une petite et moyenne entreprise d'envergure régionale qui développe un chiffre d'affaire intéressant. Les travaux entrepris pour le compte de l'Etat (travaux hydrauliques) revêtent un caractère prioritaire. Les capacités techniques de cette affaire ne sont plus à démontrer (40 ans d'expérience).

Les lignes de crédits sollicités sont adaptées au développement de son activité. L'évolution de son activité ses perspectives sont intéressantes.

La structure financière équilibrée en évolution constante grâce notamment à la politique des reports des bénéfices.

Tableau N° 1 : Le classement rationnel de bilan.

Unité : Milliers DA (KDA).

Poste actif	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002
Terrains	198	198	198	198
Bâtiments	1.413	1.413	1.413	1.413
Matériels et outillage	3.678	3.951	5.975	5.957
Matériels de transports	13.269	13.269	14.138	14.138
Equipements bureaux	34	34	34	34
Immobilisations brutes	18.592	18.865	21.740	21.740
Total amortissements	12.369	14.173	15.318	15.318
Immobilisations nettes (1)	6.223	4.692	6.422	6.422
Cautionnements versés	2.158	9.771	9.274	9.274
Valeurs TEM / immobilisées (2)	2.158	9.771	9.274	9.274
Actif immobilisé (1+2)	8.381	14.463	15.696	15.696
Fonds de roulement positif	41.309	25.799	24.426	25.016
Matières et fournitures	20.123	16.122	33.541	30.026
Valeurs exploitation (3)	20.123	16.122	33.541	30.026
Créances de stocks	1.000	2.382	3.883	.413
Compte débiteur du passif	-	2.738	-	-
Avance exploitation	-	-	3.106	3.017
Clients et facture à recevoir	52.654	15.523	24.604	24.64
Total des créances (4)	53.654	20.643	30.593	30.034
Actif circulant (3+4)	73.654	36.765	64.134	60.060
Besoin en fonds de roulement négatif	-	-	-	-
Comptes bancaires	14.953	170	22.062	11.823
Régies et accreditifs	-	22.000	3.591	
Total disponibilités (5)	14.953	22.170	25.653	11.823
Actif circulant + disponibilité (3+4+5)	88.730	58.935	89.787	71.883
Trésorerie positive	14.953	4.870	8.653	-

Suite de tableau N° 1 :**Unité : Milliers DA.**

Poste passif	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002
Fonds social ou personnel	2.000	11.000	18.000	18.000
Réserves	200	422	539	539
Bénéfices antérieurs	24.715	19.538	14.238	17.358
Bénéfices de l'exercice	4.430	2.348	3.120	1.264
Total fonds propres	31.345	33.308	35.897	37.161
Total des non-valeurs	0	0	0	0
Fonds propres nets (6)	31.345	33.308	35.897	37.161
Autres emprunts	12.431	428	-	3.551
Dettes envers associés	5.914	6.526	4.225	
Total fonds emprunts (7)	18.345	6.954	4.225	3.551
Fonds permanents (6+7)	49.690	40.262	40.122	40.712
Fonds de roulement négatif	-	-	-	-
Fournisseurs /effets à payer	1.093	766	828	2.895
Avances et acomptes clients	26.260	9.771	34.006	21.760
Détentions pour comptes	11.140	4.039	13.416	15.212
Autres organismes sociaux	1.313	1.260	111	-
Autres dettes à moins d'un an	7.615	-	-	-
Passif circulant finançant (8)	47.421	15.836	48.361	39.867
Besoin en fonds de roulement positif	26.356	20.929	15.773	20.193
Avances bancaires	-	17.300	17.000	7.000
Total dettes financières (9)	0	17.300	17.000	7.000
Total dettes à court terme (8+9)	47.421	33.136	65.361	46.867
Trésorerie négative	-	-	-	-5.177

Tableau N° 2 : Les comptes résultats

Unité : Milliers DA

Rubriques	31/12/99	31/12/00	31/12/01	31/12/02	Prévisions 31/12/2002
+ Ventes de marchandises	-	-	5.648	-	-
+ Production vendue	50.180	13.724	61.802	29.339	340.000
+ Production d'E pour elle même	-	-	-	-	-
+ Prestations fournies	-	-	-	-	-
Total chiffre d'affaire	50.180	13.724	67.450	29.339	340.000
- Marchandises consommées	-	-	4.345	-	-
+ Productions stockées	-	-	-	-	-
+ Sous traitants	-	-	11.602	219	-
- Matières et fournitures consommées	27.052	4.357	35.173	25.567	275.000
- Services	6.730	756	1.305	582	3.400
Total des consommations	33.782	5.113	52.425	26.368	278.400
+ Valeur ajoutée	16.398	8.611	15.025	2.970	61.600
+ Produits divers	-	-	-90	-	-
+ Transferts de charges d'exploit-	-	-	-	-	-
- Frais du personnel	5.413	2.866	5.354	1.033	10.650
- Impôts et taxes	2.793	2.387	3.660	431	9.600
- Frais financiers	651	175	1.159	138	2.050
- Frais divers	651	89	686	118	295
Résultat avant amortissement et provisions	6.890	3.094	4.256	1.250	39.005
- Dotations aux amortissements et provisions	2.460	1.248	1.145	-	1.950
+ Résultat d'exploitation	4.430	1.846	3.111	1.250	37.055
+ Produits hors exploitation	0	-	9	14	-
- Charges hors exploitation	-	10	0	0	0
+ Résultats hors exploitation	0	-10	9	14	0
+ Résultat brut d'exercice	4.430	1.836	3.120	1.264	37.055
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-
+ Résultat net	4.430	1.836	3.120	1.264	37.055
+ CAF	6.890	3.084	4.265	1.264	39.005

Tableau N° 3 : Les principaux ratios

Ratios	Formules	31/12/99	31/12/00	31/12/01	31/12/02
Equilibre financier	Capitaux permanents / Actif immobilisé	5,9 %	2,8 %	2,6 %	2,6 %
Liquidité générale	(Actif circulant + disponibilité) / Dettes à CT	1,87 %	1,78 %	1,37 %	1,53 %
Autonomie financière	Dettes à LMT / Capitaux propres	0,59 %	0,31 %	0,12 %	0,10 %
Solvabilité financière	Total des dettes / Capitaux propres	1,51 %	0,99 %	1,82 %	1,26 %
Evolution du FR par rapport à l'activité	FR × 360 / CA (HT)	296 j	677 j	130 j	77 j
Evolution du BFR par rapport à l'activité	BFR × 360 / CA (HT)	189 j	549 j	84 j	248 j
Rentabilité financière	Résultat net / Capitaux propres	0,14 %	0,07 %	0,09 %	0,03 %
Rotation des stocks	Matières premières consommées / Stocks moyen de matière première	1,34 %	0,27 %	1,05 %	0,85 %
Délais clients	(Clients + escompte) × 360 / Ventes TTC	191 j	151 j	131 j	75 j
Délais fournisseurs	Fournisseurs × 360 / Achat TTC	7 j	7 j	6 j	35 j

Annexe 3 :

"Etude de la demande crédit d'investissement"

I. Présentation de l'entreprise :

Nom ou réseau social : EURL ETGP "SANAMEKKI3

Forme juridique : Micro-entreprise.

Activité (précise) : Réalisation des réseaux, distributions (gaz, alimentation en eau potable).

Entrée en relation : 14/12/1998.

Capital ou fonds social Montants et répartition	Le pourcentage (%)	Noms
950 MDA	100 %	SANA
Total	100 %	-

Dirigeant ou gérant : SANA

Locaux : Locataire.

Fonds de commerce : Locataire.

Dernière visite à l'entreprise : 05/01/2000.

Catégorie actuelle des conditions de banque : Crédit rentrant dans le cadre de la micro-entreprise de condition de banque en vigueur : Taux à 8,5 %.

II. Crédits sollicités – Garanties :

Forme de crédit : Crédits d'investissement.

	Sollicités	
	Montant (KDA)	Echéance
Par caisse :	-	-
Par signature :	-	-
Crédit à moyen terme	1490	09/02/2005
Totaux	1490	-

Garanties :

Nature	Montants (KDA)
<u>Sûretés réelles :</u> Subrogation assurances multirisques	2 000
<u>Sûretés personnelles :</u> Nantissement sur matériel + FC	2 000

III. Objet de crédit :

La relation sollicite une ouverture de crédit documentaire d'un montant de 149.688,00 FRF, validité 15/04/200, destiné à l'acquisition du matériel entrant dans le cadre de son projet d'investissement micro-entreprise.

Ce crédit sera relayé par un crédit à moyen terme (CMT) à réception du matériel : sur une période de 5 ans remboursable par tranche trimestrielle.

Les garanties seront en place des réceptions du matériel à savoir le nantissement du matériel et une assurance multirisque professionnelle. Celles-ci seront mises en place des mobilisations du crédit.

Le crédit sollicité par le promoteur sera destiné pour l'acquisition du matériel importé; l'examen du plan de trésorerie prévisionnelle élaborée par la relation dénote une grande aisance dans la couverture des charges courantes d'exploitation, cette affaire sera mesurée de faire face à ces engagements.

IV. L'activité :

Rubriques	N	N+1	N+2	N+3	Prévisions	Situation des stocks au moins de 3 mois	
Ventes de marchandises	-	-	-	-	-	Marchandises	-
Production vendue	-	-	-	-	-	Matière première	-
Prestation fournie	4 000	4 720	5 674	-	-	-	-
Chiffres d'affaires	4 000	4 720	5 674	-	-	Travaux en cours	-
Mouvements confié	4 000	4 720	5 674	-	-	-	-
Mouvement /CA (HT)	100 %	100 %	100 %	-	-	Pour les entreprises de travaux publics	
						Travaux restants à exécuter	-
						Montant nouveaux marchés	-
						Soumissions marchés	-

Cette micro-entreprise dont l'activité principale est la réalisation du réseau de distribution de gaz et les canalisations d'alimentation en eau potable.

L'entreprise a bénéficié d'un agrément dans le cadre de partenariat de la SONELGAZ avec les agents économiques privés, cette dernière avait optée pour ce genre de partenariat afin de se décharger de certaines tâches.

De ce défaut, la relation va relayer la SONELGAZ a lancé, et ce pour les deux prochaines années. Pour ce faire, la relation existante espère mettre en application le nouveau procédé déjà très répandu dans les pays industrialisés, en substituant les anciennes

canalisations en acier par la nouvelle matière en polyéthylènes, l'assemblage s'effectue par électro-sondage, nécessitant un matériel de haute technicité qu'il va acquérir de l'étranger.

Concernant les débouchés, la relation insiste sur le fait que ce créneau est porteur, vu le nombre d'appel d'offre que la SONELGAZ a lancé, et ce pour les deux prochaines années de l'activité qui suit.

Quant à la concurrence, la micro-entreprise est quasi inexistante. La relation compte sur la nouveauté de ce créneau d'activité afin de pouvoir s'adjuger une part du marché local dans un premier temps, et espère acquérir une part du marché national.

Quant à ces approvisionnements en matière premières, disponibles en Algérie, son principal fournisseur l'ENPC CHLEF d'où le rapport qualité prix compétitif par rapport aux tubes en acier.

V. Analyse de la structure financière et des résultats :

La structure financière prévisionnelle affiche un équilibre où les fonds permanents financent la subvention, ceux-ci sont constitués d'apport personnel, la subvention, les bénéfices antérieurs et l'emprunt bancaire.

Le fonds de roulement ressort positif sur les 3 exercices et évoluera de 100 % durant le troisième exercice (voir le tableau N° 1).

Nous devons à travers notre étude mettre en évidence les ratios suivants pour apprécier l'évolution de cette affaire et sa capacité à faire face à ses engagements :

Le fonds de roulement est positif sur les trois exercices, comme le démontre le ratio de l'équilibre financier (voir le tableau N° 3).

Le ratio de l'autonomie financière est assez significatif durant le premier exercice qui sera de 1,74, il diminuera par la suite et affichera au troisième exercice 0,35, de ce fait l'entreprise se libèrera de ses engagements au fur et à mesure que l'activité prendra de l'ampleur.

L'entreprise bénéficiera négativement de la subvention remboursable après avoir remboursé le crédit bancaire, celle-ci influencera négativement sur le ratio de l'autonomie de cette affaire. Le ratio de rentabilité financière progresse en exercice, celui-ci est le fruit des bénéfices que l'entreprise réalisera.

VI. Avis et proposition du chef de service « relation clientèle » :

Nous sommes en présence d'une affaire très prometteuse, la relation a ciblé un créneau d'activité où la concurrence est presque nulle, la réalisation de ce projet nécessite une maîtrise et une expérience dans ce domaine que la relation avait acquis durant son passage à la SONELGAZ; ce projet s'est concrétisé en partenariat avec cette dernière, qui octroie des agréments aux agents économiques privés très qualifiés.

La relation présente un carnet de commande très chargé, vu le nombre d'appel d'offre que la SONELAGZ de la wilaya de BEJAIA a lancé pour les deux prochaines années de l'activité.

Il est donc en mesure de prendre en charge ces marchés des réceptions des équipements.

Ce projet présente des avantages pour la commune sur le double plan à savoir économique résorption du chômage, et social doté en gaz de ville, le maximum des ménages.

La garanties serait mises en place des réceptions des équipements à savoir : le nantissement du matériel, le gaz du véhicule, et l'assurance multirisques avec avenant de subrogation au profit de la banque.

Cette micro-entreprise mérite l'engagement de la banque et nous sommes d'avis pour un CMT de 1490 KDA, échéance 5 ans, taux d'intérêts à 8,5 %.

VII. Avis du chef de service exploitation :

Le créneau d'activités nous semblent intéressants combien même l'activité est axée sur les travaux de réalisation avec le SONELGAZ.

La wilaya de BEJAIA accuse un grand retard en matières d'alimentation de gaz, le marché demeure important.

Nous émettons un avis favorable en limitant le risque à 52 % du montant de l'investissement à savoir : un CMT de 1 490 KDA sur 5 ans.

Garanties : - Nantissements du matériel
- Assurance multirisque.

VIII. A vis et propositions du directeur de l'agence :

Projet intéressant de part son objet consistant en prestation de services sous contrats signés avec SONELGAZ. Activité assez promotionnel dans le cadre de l'ANSEJ et pour laquelle nous émettons un avis favorable à l'octroi de crédit de crédit sollicité.

Tableau N° 1 : Le classement rationnel de bilan.**Unité : Milliers DA.**

Poste actif	N	N+1	N+2
Valeurs incorporées	20	20	20
Terrains	-	-	-
Bâtiments	-	-	-
Matériels et outillage	2 000	2 000	2 000
Matériels de transports	770	770	770
Equipements bureaux	-	-	-
Immobilisations brutes	2 790	2 790	2 790
Total amortissements	154	308	462
Immobilisations nettes (1)	2 636	2 482	2 328
Cautionnements versés	-	-	-
Valeurs TEM / immobilisées (2)	0	0	0
Actif immobilisé (1+2)	2 636	2 482	2 328
Fonds de roulement positif	-	780	-
Matières	-	-	-
Matières et fournitures	39	48	59
Valeurs exploitation (3)	39	48	59
Créances de stocks	-	-	-
Compte débiteur du passif	19	23	30
Avance exploitation	-	-	-
Clients et facture à établir	456	938	647
Total des créances (4)	475	561	677
Actif circulant (3+4)	514	609	736
Besoin en fonds de roulement négatif	-	-	-
Comptes bancaires	1 053	2 397	3 760
Régies et accreditifs	-	-	-
Total disponibilités (5)	1 053	2 397	3 763
Actif circulant + disponibilité (3+4+5)	1 567	3 006	4 496
Trésorerie positive	-	-	-

Suite de tableau N° 1 :

Unité : Milliers DA.

Poste passif	N	N+1	N+2
Fonds social ou personnel	950	950	950
Réserves	-	-	-
Bénéfices antérieurs	-	1 000	2 000
Bénéfices de l'exercice	-	-	-
Total fonds propres	950	1 950	2 950
Total des non-valeurs	16	12	8
Fonds propres nets (6)	934	1 938	2 942
Emprunts bancaires	1192	894	596
Crédits d'investissements	-	-	-
Dettes envers associés	-	-430	-
Autres emprunts	430		430
Total fonds emprunts (7)	1 622	1 234	1 26
Fonds permanents (6+7)	2 556	3 262	968
Fonds de roulement négatif	-	-	-
Fournisseurs /effets à payer	-	-	-
Factures à recevoir	-	-	-
Acomptes et avances clients	-	-	-
Autres dettes à moins d'un an	-	-	-
Total des dettes commerciales	0	0	0
Détentions pour compte	47	55	66
Impôts et axes dus	-	-	-
Organismes sociaux	-	-	-
Total des créances	47	55	66
Autres dettes à moins d'un an	-	-	-
Bénéfices à distribuer	1 281	1 552	1 870
Passif circulant finançant (8)	1 328	1 607	1 936
Besoin en fonds de roulement positif	-	-	-
Effets financiers tombées	298	298	298
Total dettes financières (9)	298	298	298
Total dettes à court terme (8+9)	1 626	1 905	2 234
Trésorerie négative	-	-	-

Tableau N° 2 : Les comptes résultats

Unité : Milliers DA

Rubriques	N	N+1	N+2
+ Ventes de marchandises	-	-	-
+ Production vendue	4 000	4 720	5 674
+ Production d'E pour elle même	-	-	-
+ Prestations fournies	-	-	-
Total chiffre d'affaire	4 000	4 720	5 674
- Marchandises consommées	-	-	-
+ Productions stockées	-	-	-
+ Transfert de charges de production	20	-	-
Matières et fournitures			
- consommées	452	543	663
- Services	595	708	879
Total des consommations	1 027	1 251	1 542
+ Valeur ajoutée	2 973	3 469	4 123
+ Produits divers	-	-	-
+ Transferts de charges d'exploit-	-	-	-
- Frais du personnel	1 027	1 227	1 532
- Impôts et taxes	11	15	21
- Frais financiers	64	51	39
- Frais divers	132	165	210
Résultat avant amortissement et provisions	1 739	2 011	2 334
- Dotations aux amortissements et provisions	454	454	454
+ Résultat d'exploitation	1 285	1 557	1 876
+ Produits hors exploitation	-	-	-
- Charges hors exploitation	4	4	4
+ Résultats hors exploitation	- 4	- 4	- 4
+ Résultat brut d'exercice	1 281	1 553	1 872
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-
+ Résultat net	1 281	1 553	1 872
CAF	1 454	2 454	3 554

Tableau N° 3 : Les principaux ratios.

Ratios	Formules	N	N+1	N+2
Equilibre financier	Capitaux permanents / Actif immobilisé	0,96	1,31	1,7
Liquidité générale	(Actif circulant + disponibilité) / Dettes à CT	0,96	1,57	2,01
Autonomie financière	Dettes à LMT / Capitaux propres	1,74	0,68	0,35
Solvabilité financière	Total des dettes / Capitaux propres	1,71	0,98	0,76
Evolution du FR par rapport à l'activité	$FR \times 360 / CA$ (HT)	-	-	-
Evolution du BFR par rapport à l'activité	$BFR \times 360 / CA$ (HT)	-	-	-
Rentabilité financière	Résultat net / Capitaux propres	1,37	0,8	0,63

Annexe N° 4 :

« Enquête par questionnaire auprès des banques : Evaluation des banques de la wilaya de Béjaia à travers ses contributions au financement des projets de développement local ».

I. Caractéristiques générales de la banque :

1. Nom de la banque
2. Adresse de la banque
3. Activité principale de la banque
4. Activité secondaire de la banque
5. Adresse du siège social
6. Année de démarrage des activités de la banque
7. Commune d'implantation de la banque
8. Superficie totale approximative de la banque
9. Nombre d'agence de la banque
10. Effectif bancaire :
 - Cadre
 - Agents de maître
 - Agents d'exécution.....
11. différents types de formations suivies :
 - Formation de longue durée.....?
 - Formation de courte durée.....?
 - Formation délégation.....?
 - Cours de banque.....?
 - Apprentissage.....?
 - Pré-emploi.....?
12. Les ressources de la banque :
 - Dépôts à vue?
 - Dépôts à terme.....?
13. Les emplois de la banque.....?

II. Le financement de l'activité économique par la banque et l'étude de son efficacité :

14. Les entreprises sont-elles spécifiquement visées par votre institution?
Oui Non
15. Quelles sont les différentes activités financées par votre banque ? Et depuis quand ? et pourquoi ?.....
.....
.....
.....
.....
16. Sur le plan sectoriel, quelle est la branche d'activité la mieux financée par votre établissement ? Et pourquoi ?

.....
.....
17. Quels sont les pourcentages de crédit accordés aux projets par rapport au secteur d'activité ?

- i. Agriculture % - BTP.....%
- ii. Industrie.....% - Commerce.....%
- iii. Pêche.....% - Tourisme.....%
- iv. Santé% - Divers..... %
- v. Services.....% - Import-export.....%
- vi. Artisanat.....%
- vii. Sylviculture et exploitation forestière..... %

18. Quels sont les montants de crédits accordés aux projets dans ces différentes branches d'activités ?

- viii. Agriculture - BTP.....
- ix. Industrie..... - Commerce.....
- x. Pêche..... - Tourisme.....
- xi. Santé - Divers.....
- xii. Services..... - Import-export.....
- xiii. Artisanat.....
- xiv. Sylviculture et exploitation forestière.....

19. Quel est le nombre de projets financés par année ?

1990.....1991.....1992.....1993.....1994.....
1995.....1996.....1997.....1998.....1999.....
2000.....2001.....2002.....2003.....2004.....
2005.....

20. vous arrive t'il de donner des crédits à un projet particulier à 100% ?.....
Si OUI, dites nous pourquoi ?.....

21. Quel est le ; montant maximum de prêt aux entreprises ?.....

22. Quel est le montant minimum de prêt aux entreprises ?

23. Quel est le montant de prêt non amortis à la fin de l'année 2005 ?.....

24. Quels sont les projets les moins financés par votre Banque et dites pourquoi ?
.....
.....
.....

25. Quel type de financement l'entreprise a-t-elle demandé à votre banque, et quelle était la valeur totale du financement demandé à votre banque ? Dans quels besoins devrez t'il couvrir ?
.....
.....
.....
.....

26. Quels sont les différents types de crédits accordés selon le secteur d'activité ? Et pourquoi ?
.....
.....
.....
.....

27. Exprimez la part du financement en valeur ou en pourcentage, en durée et par année ?

.....

28. Avez-vous fixé pour l'avenir des objectifs quantitatifs quant au volume des crédits à octroyer ?

Oui Non

29. Pouvez- nous indiquer quel est le pourcentage du nombre de prêts est consacré au financement à la création des entreprises ?.....%

Ainsi qu'à son exploitation ?.....%

30. Au cours des dernières années, de quelle manière a évolué la demande de crédits des entreprises adressée à votre banque ?

La demande :	Orientation globale	Crédits aux PME	Crédits aux grandes entreprises	Crédits à court terme	Crédits à long terme
a diminué sensiblement					
a diminué quelque peu					
est restée à peu près inchangée					
a augmenté quelque peu					
a augmenté sensiblement					

31. Au cours des dernières années, comment ont évolué les critères d'attribution de crédits aux entreprises ?

Ces critères :	Orientation globale	Crédits aux PME	Crédits aux grandes entreprises	Crédits à court terme	Crédits à long terme
se sont sensiblement durcis					
se sont quelque peu durcis					
N'ont pratiquement pas changé					
se sont assouplis quelque peu					
se sont sensiblement assouplis					

32. Selon vous, comment va évoluer la politique de votre banque en matière d’octroi de crédits aux entreprises au cours des trois années prochaines ?

La politique de la banque devrait :	Orientation globale	Crédits aux PME	Crédits aux grandes entreprises	Crédits à court terme	Crédits à long terme
se durcir sensiblement					
se durcir quelque peu					
rester à peu près inchangée					
S’assouplir quelque peu					
S’assouplir sensiblement					

33. Selon vous, comment va évoluer la demande de crédits des entreprises adressées à votre banque au cours des trois années prochaines ?

Elle va :	Orientation globale	Crédits aux PME	Crédits aux grandes entreprises	Crédits à court terme	Crédits à long terme
Diminuer sensiblement					
Diminuer quelque peu					
Rester à peu près inchangée					
Augmenter quelque peu					
Augmenter sensiblement					

34. Quels sont les problèmes rencontrés au niveau de votre banque, en ce qui concerne l’octroi d’un crédit ?

.....

35. Quels sont les facteurs qui justifient votre réticence à octroyer des prêts ?

.....

36. Utilisez-vous des moyens pour garantir la qualité des prêts ? (Contrôle de crédit, évaluation du projet financé et garantie)

OUI NON

Si NON, dites nous pourquoi ?

.....

37. Quelle est la durée que vous exigez pour le remboursement de vos crédits ?.....

.....

33. Croyez-vous que vous donnez suffisamment le temps aux entreprises de rembourser leurs crédits ? OUI NON

38. Arrive t'il à vos clients de vous demandez d'allonger la durée de remboursement ?
 OUI NON

« **Appréciation générale concernant la collaboration** »

40. Comment l'évolution de la collaboration entre les entreprises et les banques ces dernières années, du point de vue de votre banque :

S'est améliorée N'a pas changé S'est détériorée

41. Quels sont les défis et les difficultés rencontrés par votre établissement dans le cadre de leur collaboration avec les entreprises à la recherche de crédits :

- Evaluation de la situation/des risques :

Aucun problème Défi Gros problème

- Qualité des documents présentés par l'entreprise :

Aucun problème Défi Gros problème

- Autres, si oui, lesquels? :

.....

Aucun problème Défi Gros problème

III. Etude critique de l'octroi de crédit :

42. Les entreprises ont-elles perçu des modifications dans leur accès au financement ?

.....

- Dans les procédures de demande d'obtention de crédit ?

43. Quels documents ont été demandés par votre banque dans le cadre du processus de demande de crédit ?

.....

.....

.....

44. A-t-il donné à l'entreprise la possibilité de réviser ces documents après leur soumission initiale?

.....

45. Combien de jours ou de mois la négociation des modalités du crédit a-t-elle duré avant que le financement ne soit accepté ou refusé par votre banque?

.....jours ou Mois.

46. Dans votre établissement, les entreprises sont définies par :

— Leurs actifs? Valeur maximale

— Leurs effectifs? Employés

— Leur chiffre d'affaires? Limite

— Le niveau de leurs fonds propres? Montant

— Le niveau des encours de crédits? Montant

— Le niveau des garanties?

— D'autres critères? Si oui, lesquels?

.....

.....

47. Quels sont les éléments que votre banque s'intéressera à l'entreprise ?

- Sa forme juridique

- Son secteur d'activité

- Son organisation interne

- Analyse de l'évolution de l'activité
- Analyse de la situation financière
- Examen des besoins :
 - d'exploitation
 - d'investissement
- Détermination des besoins et prises de décision

48. Dans le cadre des traitements des dossiers de crédit, quels sont les processus mises par votre banque en matière de prise de décision d'octroi de crédit de manière, que se à un tel niveau, le montant du crédit dépasse sa délégation ?

.....

.....

.....

49. Quelles mesures mises par la banque, afin de permettre une meilleure appréciation du risque de décisions appropriée ?

.....

.....

.....

50. Quels sont les risques d'un octroi d'un crédit aux différents secteurs d'activités ?

.....

.....

51. Prenez vous cela des dispositions particulières ? Et dites lesquelles

.....

.....

.....

52. Quelles sont les conditions d'éligibilité de l'accès au crédit dans votre banque ?

.....

.....

53. Quelle est la qualité des informations relatives aux critères d'évaluation transmises aux banques par les entreprises, du point de vue de votre banque ?

- Données financières concernant le passé
- Données financières concernant l'avenir
- Organisation et qualification du management
- Stratégie de l'entreprise

54. Quelle sont l'importance et la qualité des informations relatives aux critères d'évaluation transmises aux banques par les entreprises, du point de vue de votre banque ?

- Importance pour les banques :
 - Organisation et qualification du management

Sans importance <input type="checkbox"/>	Important <input type="checkbox"/>	Très important <input type="checkbox"/>
--	------------------------------------	---
 - Données financières concernant l'avenir

Sans importance <input type="checkbox"/>	Important <input type="checkbox"/>	Très important <input type="checkbox"/>
--	------------------------------------	---
 - Stratégie de l'entreprise

Sans importance <input type="checkbox"/>	Important <input type="checkbox"/>	Très important <input type="checkbox"/>
--	------------------------------------	---
 - Données financières concernant le passé

Sans importance <input type="checkbox"/>	Important <input type="checkbox"/>	Très important <input type="checkbox"/>
--	------------------------------------	---
 - Qualité des informations :
 - Organisation et qualification du management

De mauvaise qualité <input type="checkbox"/>	De qualité moyenne <input type="checkbox"/>	De bonne qualité <input type="checkbox"/>
--	---	---
 - Données financières concernant l'avenir

De mauvaise qualité <input type="checkbox"/>	De qualité moyenne <input type="checkbox"/>	De bonne qualité <input type="checkbox"/>
--	---	---
 - Stratégie de l'entreprise

De mauvaise qualité <input type="checkbox"/>	De qualité moyenne <input type="checkbox"/>	De bonne qualité <input type="checkbox"/>
--	---	---

- Données financières concernant le passé
De mauvaise qualité De qualité moyenne De bonne qualité

55. Quelles sont l'importance et la qualité des informations relatives à la stratégie de l'entreprise transmises aux banques par les entreprises, du point de vue de votre banque ?

- Importance pour les banques :

- Stratégie de l'entreprise
Sans importance Important Très important
- Secteur d'activité principal clairement défini
Sans importance Important Très important
- Analyse de rentabilité détaillée
Sans importance Important Très important
- Evaluation du risque
Sans importance Important Très important
- Stratégie en matière d'innovation et de technologie
Sans importance Important Très important
- Analyse systématique du marché
Sans importance Important Très important
- Stratégie de marketing
Sans importance Important Très important

- Qualité des informations :

- Stratégie de l'entreprise
De mauvaise qualité De qualité moyenne De bonne qualité
- Secteur d'activité principal clairement défini
De mauvaise qualité De qualité moyenne De bonne qualité
- Analyse de rentabilité détaillée
De mauvaise qualité De qualité moyenne De bonne qualité
- Evaluation du risque
De mauvaise qualité De qualité moyenne De bonne qualité
- Stratégie en matière d'innovation et de technologie
De mauvaise qualité De qualité moyenne De bonne qualité
- Analyse systématique du marché
De mauvaise qualité De qualité moyenne De bonne qualité
- Stratégie de marketing
De mauvaise qualité De qualité moyenne De bonne qualité

56. Au cours des dernières années, de quelle manière les éléments ci-dessous ont-ils affecté la demande de crédits émanant des entreprises (comme indiqué dans la question précédente dans la colonne « Orientation globale ») ? Pouvez-vous évaluer chaque élément en utilisant la grille suivante :

	--	-	0	+	++	S.O.
A) Besoins de financement						
Investissements						
Gestion des stocks et fonds de roulement						
Fusions/acquisitions et restructurations d'entreprise						
Restructuration de dettes						
B) Recours à d'autres types de financements						
Financements internes						
Prêts accordés par d'autres banques						
Prêts accordés par des institutions non bancaires						
Émission de titres de créance						
Émission d'actions						
C) Autres éléments (à préciser)						

- : Se sont sensiblement durcies
- : Se sont quelque peu durcies
- 0 : sont restées inchangées
- + : se sont quelque peu assouplies
- ++ : se sont sensiblement assouplies
- S. O. : sans opinion

57. Au cours des dernières années, de quelle manière les éléments ci-dessous ont-ils modifié vos critères de décision concernant l'attribution de crédits aux entreprises (comme indiqué dans la question précédente, dans la colonne « Orientation globale») Pouvez-vous évaluer la contribution de chaque élément au durcissement ou à l'assouplissement de vos critères en utilisant la grille de réponses suivante :

	--	-	0	+	++	S.O.
A) Coûts des ressources et contraintes d'équilibre du bilan :						
- Coûts liés au montant des fonds propres de votre banque						
- Capacité de votre banque à accéder aux financements de marché (monétaire ou obligataire)						
- Position de liquidité de votre banque						
B) Pression concurrentielle :						
- Concurrence d'autres banques						
- Concurrence d'institutions non bancaires						
- Concurrence des financements de marché						
C) Perception des risques :						
- Prévisions concernant l'activité économique générale						
- Perspectives spécifiques concernant le secteur ou les entreprises						
- Risques relatifs aux garanties requises						
C) Autres éléments (à préciser)						

- : Se sont sensiblement durcies
- : Se sont quelque peu durcies
- 0 : sont restées inchangées
- + : se sont quelque peu assouplies
- ++ : se sont sensiblement assouplies
- S. O. : sans opinion

58. Au cours des dernières années, comment ont évolué les conditions d'attribution appliquées aux crédits aux entreprises ? Pouvez-vous évaluer chaque élément en utilisant l'échelle suivante ?

	--	-	0	+	++	S.O.
A) Prix						
Marge de votre banque sur le montant moyen des prêts (marge accrue : durcissement, marge plus faible : assouplissement)						
Marge de votre banque sur les prêts plus risqués						
B) Autres conditions spécifiques						
Frais autres que les intérêts						
Montant du crédit ou de la ligne de crédit						
Demandes de garanties						
Clauses dans les contrats de crédit						
Durée						
C) Autres éléments (à préciser)						

- : Se sont sensiblement durcies
- : Se sont quelque peu durcies

0 : sont restées inchangées
+ : se sont quelque peu assouplies
++ : se sont sensiblement assouplies
S. O. : sans opinion

IV. Conclusion :

Merci de votre coopération pour l'enquête! Si vous avez des commentaires au sujet de l'enquête, veuillez m'en faire part maintenant pour que je puisse en prendre note. Avez-vous des commentaires?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Rapport-Gratuit.Com

14. a. Quels sont les trois principaux produits de votre firme ?

b. Quelle est la part de chaque produits dans le chiffre d'affaire total de votre entreprise ?

a. Description	b. % du chiffre d'affaire
i%
ii%
iii%

15. Quel est le nombre de concurrents auxquels vous faites face sur le marché domestique pour votre principale ligne de produits ou de services ?

16. En quelle année l'entreprise a-t-elle commencé à vendre des produits et/ou des services ?.....

17. a. L'entreprise a-t-elle vendu ou exporté ses produits ou services à l'extérieur du Béjaia ?

OUI NON
REFUS NE SAIT PAS

b. Si oui, en quelle année l'entreprise a-t-elle vendu ou exporté ses produits ou services ?.....

18. Quel est le pourcentage environ des produits et/ou services que vous avez vendus en 2006 l'a été à des clients des pays suivants ou des régions ? (Nota : La somme des pourcentages doit être de 100%)

pays (ou région) :%
pays (ou région) :%
pays (ou région) :%
pays (ou région) :%
pays (ou région) :%
pays (ou région) :%
pays (ou région) :%
pays (ou région) :%
= 100 %

19. Quel est le pourcentage total des produits et services que vous avez vendus en 2006 a été à des clients des pays ou des région ci-dessous ?

Total%

20. Quelles étaient les conditions de paiement habituelles ou moyennes que vous offriez aux - acheteurs étrangers de vos produits et/ou services ?

- Paiement avant la livraison des produits et/ou services
- Comptant (contre remboursement) chèque certifié à la livraison
- Lettre de crédit
- Net dans 90 jours ou moins
- Net dans 91-180 jours
- Net dans 181-365 jours
- Net dans plus que une année
- Autre (précisez)

REFUS NE SAIT PAS

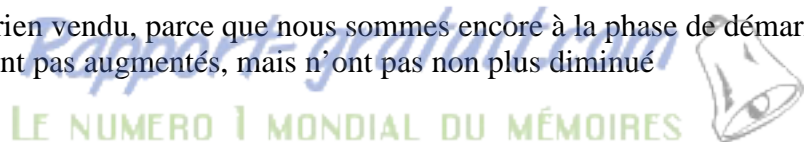
21. Au cours d'un exercice moyen, quel pourcentage des investissements totaux de l'entreprise est consacré à la recherche et au développement de produits, de services et de procédés ?

..... ?

REFUS NE SAIT PAS

22. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux l'accroissement des ventes de votre entreprise en 2006 ?

- Nous n'avons rien vendu, parce que nous sommes encore à la phase de démarrage
- Nos ventes n'ont pas augmentés, mais n'ont pas non plus diminué



- Nos ventes ont augmenté lentement
- Nos ventes ont augmenté rapidement
- Nos ventes ont diminué
- REFUS NE SAIT PAS

23. Quel a été le chiffre d'affaires de l'entreprise pour chacune des années suivantes ?
(Prière de fournir la meilleure estimation qu'il vous soit possible de donner)

Année	chiffre d'affaires
a) 2006DA.
b) 2005DA.
c) 2004DA.
d) 2003DA.
e) 2002DA.
f) 2001DA.

24. Si vous exportez directement !

- i) En quelle année avez-vous exporté pour la première fois ?
- ii) Quel était le pays de destination le plus important pour vos exportations l'an dernier et quel pourcentage de vos exportations représenterait-il ?

Nom du pays :

Le pourcentage de vos exportations totales%

25. Quel est le pourcentage des matières premières utilisées en 2006, par votre entreprise provenait :

- i) De sources locales /domestiques%
- ii) D'importations directes% et l'année précédente%
- iii) D'importations indirectes (par un distributeur/importateur)

II. La question du financement bancaire de l'entreprise :

26. L'entreprise a-t-elle perçu des modifications dans leur accès au financement :

- Dans les procédures de demande d'obtention de crédit ?

OUI NON

- L'accès au financement vous apparaît-il plus simple ou plus complexe ?

OUI NON

27. Votre entreprise ou ses propriétaires se sont-ils mis en rapport avec un fournisseur de crédit en vue d'une demande de crédit nouveau ou supplémentaire pour l'entreprise ?

OUI NON

REFUS NE SAIT PAS

28. Pourquoi l'entreprise n'a-t-elle pas tenté d'obtenir de nouveau financement ?

- a) Financement non nécessaire
- b) Pensait que la demande sera refusée
- c) Demande de financement trop difficile
- d) Demande de financement exige trop de temps
- e) Demande de financement trop coûteux
- f) N'aime avoir des dettes
- g) Autres. (précisez)

29. Quel était le nom de la dernière institution financière ou du dernier fournisseur de crédit avec lequel l'entreprise est entrée en rapport pour obtenir du nouveau crédit ou du crédit additionnel ?

ENTREZ LE NOM DU DERNIER FOURNISSEUR DE CREDIT

.....

30. Pourquoi l'entreprise a-t-elle choisi comme fournisseur de crédit ?

- a) Institution financière habituelle de l'entreprise
- b) Recommander par un conseil financier, un comptable ou un avocat
- c) Seul fournisseur de crédit de la région
- d) On ne croyait pas d'autres fournisseurs de crédits accepteraient la demande
- e) Institutions financière où les propriétaires de l'entreprise effectuent leurs opérations bancaires personnelles
- f) Aucun autre fournisseur de crédit ne pouvait répondre aux besoins financiers de l'entreprise
- g) Un autre fournisseur de crédit refusé une demande de financement précédent
- h) Ce fournisseur semblait offrir les meilleures conditions
- i) Réponse à une publicité du fournisseur de crédit
- k) Autres raisons. Précisez

.....
.....

31. Comment l'entreprise prévoyait-elle utiliser le financement demandé ?

- a) Acquisition d'un bâtiment ou d'un terrain
- b) Acquisition de véhicules
- c) Acquisition de matière première ou équipement
- d) Financement de stocks
- e) Acquisition d'une entreprise
- f) Recherche et développement
- g) Développement de produits et de services
- h) Consolidation de dettes
- i) Financement des exportations
- j) Fonds de roulement /d'exploitation
- (Les fonds qui servent au financement des activités quotidiennes de 'entreprise)
- k) Financement des comptes débiteurs
- l) Autres. (Précisez)

.....
.....

32. Quelle est la raison pour laquelle le financement n'a pas été obtenu ?

- Demande refusé
- Demande encore à l'étude
- L'entreprise a décidé de laisser tomber la demande
- Autres. (Précisez)

.....
.....

REFUS NE SAIT PAS

33. Pour quelles raisons l'entreprise a-t-elle décidé de ne pas poursuivre la demande ?

- a) Taux d'intérêt perçu
- b) Commissions ou frais de gestion
- c) Garanties trop élevées demandés par le fournisseur de crédit
- d) Contraintes trop nombreuses à l'égard de l'exploitation générale de l'entreprise
- e) Exigences de déclaration imposées par le fournisseur de crédit
- f) Délais de traitement de la demande
- g) Calendrier de remboursement du prêt
- h) Ne croit pas que le directeur de compte avait une connaissance suffisante du secteur d'activité de l'entreprise
- i) Autre, (Préciser)

.....
.....

34. Quelles raisons le fournisseur de crédit a-t-il données pour refuser l'octroi du montant demandé ?

- a) Aucune raison n'a pas été donnée
- b) Revenu, recettes ou ventes insuffisants pour le service du financement
- c) Flux de trésorerie insuffisants
- d) Garanties insuffisantes
- e) Capitaux propres insuffisants
- f) Fond de roulement insuffisant
- g) Dossier de crédit médiocre
- h) Valeur nette personnelle insuffisante
- i) Expérience de gestion insuffisante
- j) Plan d'affaires inadéquat
- k) Les propriétaires ne peuvent fournir de garanties personnelles
- l) Renseignement fournis par l'entreprise insuffisante
- m) Autre raison. (Précisez)

.....
.....

35. Pour quelles raisons l'entreprise a-t-elle décidé de ne pas accepter le financement ?

- a) Commissions et frais d'intérêt trop élevés
- b) Garanties trop strictes
- d) Calendrier de remboursement trop difficile à respecter
- e) Projet suspendu
- f) Meilleures conditions offertes ailleurs
- g) Autres raisons, veuillez précisez

.....
.....

36. Quel montant l'entreprise a-t-elle pris/emprunté de ?

Type de financement

Montant autorisé

Montant emprunté

37. Quels étaient le taux, le terme des intérêts du prêt autorisé par le fournisseur de crédit ?

Montant autorisé

Taux d'intérêt

Terme des intérêts ? (nombre de mois).....

38. L'entreprise a-t-elle accepté d'emprunter une partie ou la totalité de ces montants ?

OUI NON

REFUS NE SAIT PAS

39. Des biens personnels des propriétaires de l'entreprise ont-il été demandés pour les donner en garantie ? (Ces biens personnels peuvent comprendre les biens du conjoint du propriétaire)
INVITE : Une garantie est un bien, tel qu'un terrain ou un bâtiment, donné en nantissement pour garantir le remboursement d'une dette.

OUI NON

REFUS NE SAIT PAS

40. A combien s'élève la valeur totale des biens personnels demandés en garantie pour l'octroi de crédit du financement ?

INVITE : Veuillez donner une meilleure estimation.

.....DA.

41. Des biens appartenant à l'entreprise ont-il demandés pour les donner en garantie ?

OUI NON

REFUS NE SAIT PAS

42. A combien s'élève la valeur totale des biens appartenant à l'entreprise demandés en garantie pour l'octroi du financement ?

INVITE : Veuillez donner votre meilleure estimation.

.....DA.

43. Au moment de quelle démarché l'entreprise a-t-elle fait une demande de financement ?

- a) Discussions informelles avec un agent de crédit
- b) Demande en succursale
- c) Demande par la poste ou par service de messagerie
- d) Demande par téléphone
- e) Demande par Internet
- f) Demande par télécopieur
- g) Sollicitation par le fournisseur de crédit
- h) Autre. (Précisez)

44. Quels documents ont été demandés dans le cadre du processus de demande ?

- a) Demande officielle de financement
- b) Etats financiers de l'entreprise
- c) Plan d'affaires
- d) Etats financiers personnels
- e) Evaluation des actifs à financer
- f) Contrat de franchise
- g) Prévisions de trésorerie
- h) Autres documents, précisez.

45. Votre fournisseur de crédit a-t-il donné à l'entreprise la possibilité de réviser ces documents après la soumission initiale ?

- OUI NON
REFUS NE SAIT PAS

46. Combien de jours ou de mois la négociation des modalités du crédit a-t-elle duré avant que le financement ne soit accepté ou refusé par votre fournisseur de crédit ?

.....jours, oumois.

47. L'entreprise est-elle en rapport avec d'autres fournisseurs de crédit pour obtenir le crédit demandé ?

- OUI NON
REFUS NE SAIT PAS

48. Indiquez si les autres institutions financières ont approuvé ou refusé la demande de financement.

- le fournisseur a approuvé le plein montant de la demande de financement
 - le fournisseur a approuvé en partie la demande de financement
 - le fournisseur a refusé la demande de financement
 - le fournisseur n'a pas encore donnée suite à la demande (demande à l'étude)
- REFUS NE SAIT PAS



III. Appréciation générale concernant la collaboration :

49. Quel est le degré de satisfaction de votre entreprise concernant leur collaboration avec leurs fournisseurs de crédit ?

a. Degré de satisfaction aujourd'hui

Satisfaites Ni satisfaites ni insatisfaites Insatisfaites

b. Evolution de la collaboration au cours des trois dernières années

S'est améliorée N'a pas changé S'est détériorée

50. Quelle est la qualité des informations relatives aux critères d'évaluations transmises aux banques par l'entreprise, du point de vue de votre entreprise ?

• **Organisation et qualification du management**

De mauvaise qualité De qualité moyenne De bonne qualité

• **Données financières concernant l'avenir**

De mauvaise qualité De qualité moyenne De bonne qualité

• **Stratégie de l'entreprise**

De mauvaise qualité De qualité moyenne De bonne qualité

• **Données financières concernant le passé**

De mauvaise qualité De qualité moyenne De bonne qualité

III. Conclusion :

Merci de votre coopération pour l'enquête ! Si vous avez des commentaires au sujet de l'enquête, veuillez m'en faire part maintenant pour que je puisse en prendre note. Avez –vous des commentaires ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Annexe N° 6 :

« Les étapes de création et d'extension des capacités de production d'une Micro-entreprise »

Figure N° 1 : Les étapes de création d'une micro-entreprise.

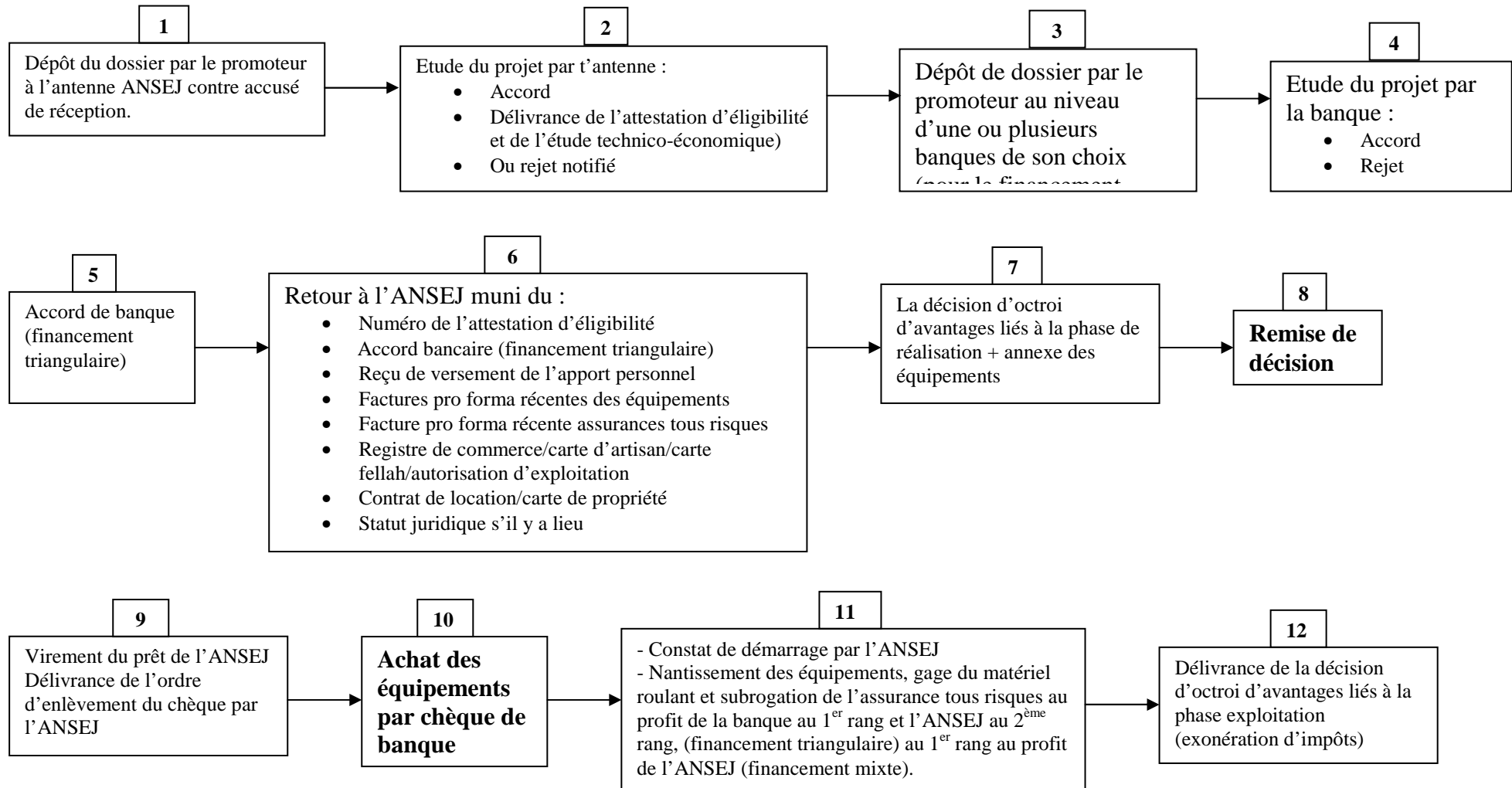
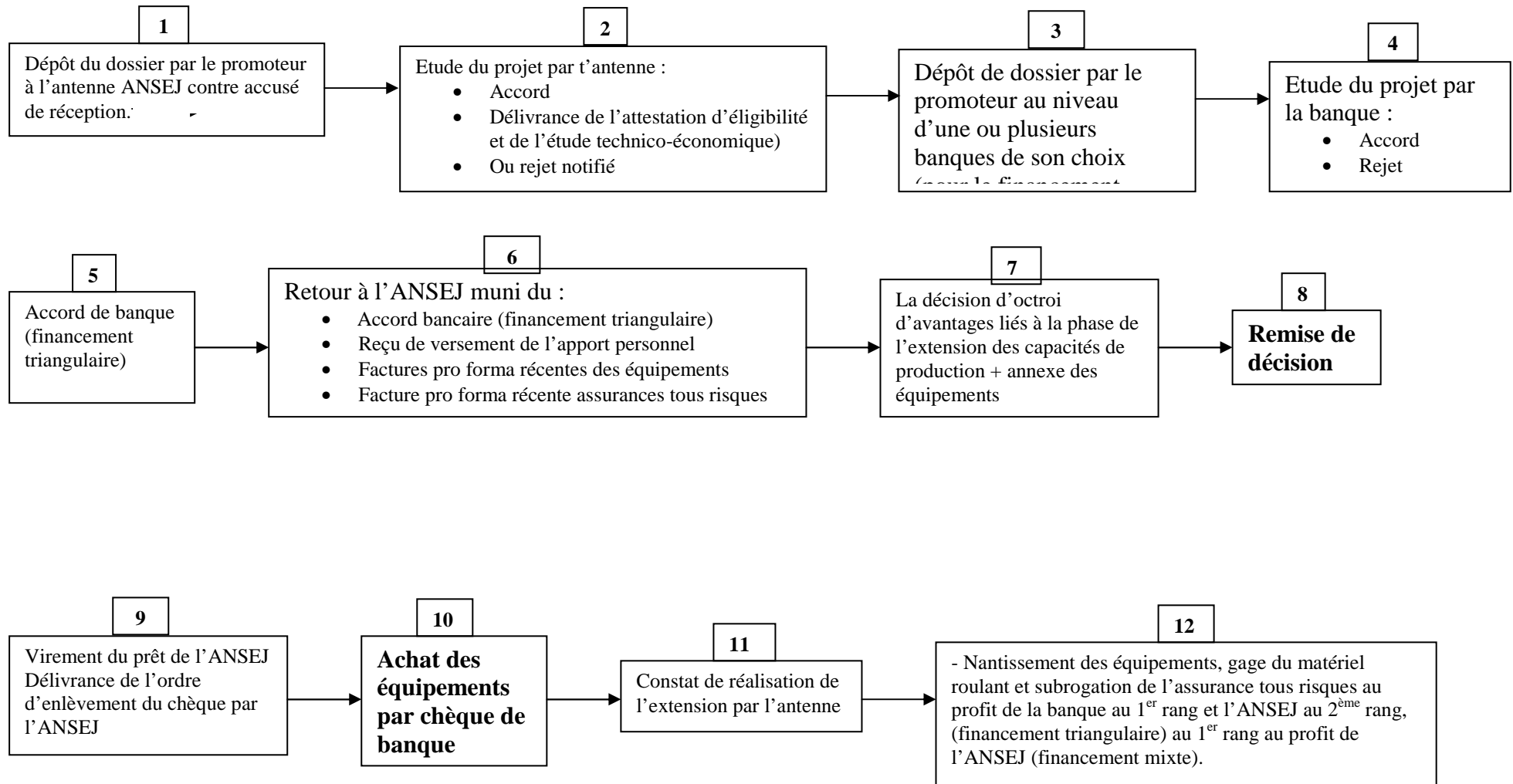


Figure N° 2 : Les étapes d'extension des capacités de production d'une micro-entreprise.



Annexe N° 7 :

« Contribution des banques de la wilaya de Béjaïa au financement des projets de développement local »

Tableau N° 1 : Répartition des attestations d'éligibilité (donnée cumulées) par secteur d'activité (tout type de financement confondu) en phase d'extension.

Secteurs d'activités	31/12/2004		31/12/2005		31/10/2006	
	Nombre d'attestations	Nombre d'emplois	Nombre d'attestations	Nombre d'emplois	Nombre d'attestations	Nombre d'emplois
Services	00	00	04	09	07	21
Artisanat	03	08	06	17	08	24
Agriculture	02	05	05	12	07	16
Hydraulique	00	00	00	00	00	00
Pêche	00	00	00	00	00	00
Transport frigorifique	01	02	02	04	05	10
Transport marchandises	00	00	02	04	10	21
Transports voyageurs	00	00	00	00	06	14
Industrie	02	07	05	18	05	18
BTPH	04	17	06	26	08	34
Profession libérale	00	00	00	00	04	09
Maintenance	00	00	00	00	00	00
Total	12	39	30	90	60	167

Source : Etabli à partir des données de l'ANSEJ, antenne de Béjaïa.

Tableau N° 2 : Répartition des dossiers financés par banque :

Banque	Situation arrêtée au 31/12/2001	Situation arrêtée au 31/12/2002	Situation arrêtée au 31/12/2003	Situation arrêtée au 31/12/2004	Situation arrêtée au 31/12/2005	Situation arrêtée au 31/10/2006
BADR	1 377	1 533	1 664	1 923	2 098	2 129
BEA	41	46	50	59	72	95
BNA	287	314	332	360	411	492
BDL	296	321	336	370	456	538
CPA	39	463	524	619	695	695
Total	2 040	2 667	2 906	3 331	3 732	3 859

Source : Etabli à partir des données de l'ANSEJ, antenne de Béjaïa.

Tableau N° 3 : Répartition des dossiers par banques (situation cumulés au 31/12/2006).

Secteurs d'activités	BNA		BADR		BDL		BEA		CPA		Total		PNR
	DD	DN	DD	DN	DD	DN	DD	DN	DD	DN	DD	DN	
Agriculture	0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	9	0	0
Elevage	0	0	47	17	0	0	0	0	0	0	47	17	13
Pêche	0	0	6	2	0	0	0	0	0	0	6	02	2
Transport	7	4	0	0	8	6	0	0	6	6	21	16	13
Services	24	14	1	0	13	8	9	7	22	20	69	49	14
BTPH	18	12	1	0	20	13	3	2	25	12	67	39	30
Industries	5	5	1	1	6	6	3	3	6	6	21	21	13
Total	54	35	65	20	47	33	15	12	59	44	240	144	85

Source : Etabli à partir des données de la CNAC.

Tableau N° 4 : Evolution des crédits de la BADR par type de secteur.

Unité : milliers de DA.

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Secteur privé :	1780666	2117380	2246224	1986766	6304649	2934744	3875948	4226175
* Non agricole	1431708	1734318	1892787	1812353	1971036	2289476	3200309	3093454
* Agricole	348958	383062	353437	174413	433613	645268	675639	1132721
Secteur public	381434	123314	125733	129121	125183	116541	30192	132103
Total	2162100	2240694	2371957	2115887	6429832	3051285	3906140	4358278

Source : Etabli sur la base des données recueillies auprès du groupe d'exploitation BADR, Béjaïa.

Tableau N° 5 : Evolution des crédits accordés par la BADR.

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
CCT	1115493	559228	554716	371012	389783	651252	184360	129729
CMLT	742292	1285329	1320638	864219	956778	1323123	2236078	2881582
Impayés	304315	396137	496603	880656	5083271	1076910	1485702	1346967
Total	2162100	2240694	2371957	2115887	6429832	3051285	3906140	4358278

Source : Etabli sur la base des données recueillies auprès du groupe d'exploitation BADR, Béjaïa.

Tableau N° 6 : Evolution des crédits de la BDL par secteur d'activité de l'année 1990 à 30/06/2005.

année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	30/06/05
agriculture et pêche	0	0	0	500	1251	978	16978	175924	70	637	868	9000	0	30276	415000	113478
industrie	0	0	800	2865	20573,3	19418	28980,3	801038	11160	24254	85080	428519	4500	495570	415221	210714
commerce	50	590	850	7710	68800	75250	98439	1466163	10095	11724	4018461	704540	5100	936261,18	281807	31180
BTP	0	3479	0	1000	5080	21822	25888	209360	4669	0	2495	349771	1700	114315,177	198779	17880
tourisme	0	0	0	2000	2954	1600	18685	11224	0	13224	800	9500	0	1700	4595	0
services	0	900	0	12370	77446	18018,8	613172	43023	43138	4055	166189	146637	15970	184074	407430	8362
artisanat	0	1000	0	1832	9623	21569,2	476513	28751	7102	5325	6066	189238	4950	127972	409721	20782
import-export	0	0	0	0	0	0	0	13000	0	0	26000	113921	0	483678	875800	0
transport	0	320	0	0	0	5100	0	1000	1881	2900	4938	659921	36053	114049	48831	1313000
autres	0	0	0	0	470	1171	1984	591140	280	560	600	93114	0	59425	4890	0
total	50	6289	1650	28277	135067	164927	1280639	3340623	78395	70409	4311497	2704161	68273	2547320,4	3062074	1715396

Source : Etabli sur la base des données recueillies auprès du groupe d'exploitation BDL, Béjaïa.

Tableau N° 7 : Evolution de nombre de projets financés par la BDL par secteur d'activité de l'année 1990 à 30/06/2005.

année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	30/06/2005
agriculture et pêche	0	0	0	1	4	3	22	17	1	2	2	1	0	7	11	5
industrie	0	0	2	10	46	66	65	92	22	20	34	90	1	79	54	11
commerce	1	6	3	26	161	118	155	247	21	20	91	149	6	141	91	26
BTPH	0	2	0	1	6	20	17	28	4	0	6	44	2	50	89	16
tourisme	0	0	0	1	1	2	7	1	0	2	2	5	0	1	2	0
services	0	2	0	10	37	37	33	54	26	10	23	61	19	71	51	11
artisanat	0	1	0	10	62	87	62	44	22	15	12	28	4	35	37	7
import-export	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	4	16	0	22	13	0
transport	0	1	0	0	0	5	0	1	1	4	4	39	34	123	43	8
autres	0	0	0	0	2	3	3	17	1	1	2	59	0	24	6	0
total	1	12	5	59	319	341	364	502	96	74	180	492	66	553	397	83

Source : Etabli sur la base des données recueillies auprès du groupe d'exploitation BDL, Béjaïa.

Tableau N° 8 : Evolution des crédits de la BDL par le type de secteur de l'année 1990 à 30/06/2006.

Secteur	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	30/06/05
Secteur privé	50	6539	1650	27380	122662	132072	1225380	295601	40543	56756	4293871	2355246	67573	2500717,4	2854951	1693335
E/Coopérative	0	0	0	897	9405,3	32854,7	55259,3	38263	16452	13653	13126	5411	700	1881	0	0
EPL	0	0	0	0	3000	0	0	3006759	21400	0	4500	0	0	266282	86111	0
Secteur public	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	345202	0	6667	119232	22061
Particuliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36713	0	11373	1780	0
TOATL	50	6539	1650	28277	135067	164927	1280639	3340623	78395	70409	4311497	2704161	68273	2547320	3062074	1715396

Source : Etabli sur la base des données recueillies auprès du groupe d'exploitation BDL, Béjaïa.

Tableau N° 9 : Evolution des crédits de la BDL, par nature, de 1990 à 30/05/2006.

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Crédit exploitation	50	5969	1650	22640	107925	100796,6	763589	3033988	41294
Crédit d'investissement	0	320	0	5637	27142,3	64130,2	517050,3	306635	37101
Total	50	6289	1650	28277	135067,3	164926,8	1280639,3	3340623	78395

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	30/05/2006
Crédit exploitation	19784	4256533	1411455	4740	2002743	2547504	399886	148068
Crédit d'investissement	50625	54964	1292706	63533	544577,2	514570	1315516	212550
Total	70409	4311497	2704161	68273	2547320	3062074	1715402	360618

Source : Etabli sur la base des données recueillies auprès du groupe d'exploitation BDL, Béjaïa.

Tableau N° 10 : Evolution des crédits de la BNA selon le secteur d'activité du 31/12/2003 à 30/09/2006. Unité : Milliers de DA.

Activité	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	30/09/2006
Industrie	808 608	5 946 062	2 632 914	2 552 744
Commerce	340 608	930 698	399 585	394 994
Transport	2 279	32 105	30 255	28 158
Services	155 686	72 726	123 603	155 635
BTPH	87 802	284 555	270 670	385 722
Artisanat	1 924	20 120	26 453	23 671
Agriculture/pêche	7 174	11 659	11 792	11 156
Professions libérales	187	7 210	9 716	18 951
Corps médical	7 011	308	435	51
OPI	7 000	65 200	83 976	103 168
Autres	185 526	8 678	2 422	580
Total	1 603 521	7 379 321	3 591 821	3 674 828

Source : Etabli sur la base des données recueillies auprès du groupe d'exploitation de la BNA, Béjaïa.

Tableau N° 11 : Evolution des crédits relevant de dispositif ANSEJ et microcrédit de 31/12/2003 au 30/09/2006.

Dispositif	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	30/09/2006
Micro-entreprise (ANSEJ)	112 528	81 775	165 800	234 978
Microcrédit	69 830	46 973	26 999	11 998
Total	182 358	128 748	192 799	246 976

Source : Etabli sur la base des données recueillies auprès du groupe d'exploitation de la BNA, Béjaïa.

Tableau N° 12 : Evolutions des crédits octroyés par la BNA selon le type de financement du 31/12/2003 à 30/09/2006.

Crédits	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	30/09/2006
CT	659 763	6 563 834	2 823 679	2 988 393
CMT	943 758	815 487	768 142	686 435
Total	1603521	7379321	3591821	3674828

Source : Etabli sur la base des données recueillies auprès du groupe d'exploitation de la BNA, Béjaïa.

Tableau N° 13 : Evolution des ressources et des emplois de la CNEP-banque au 31/12/2006.

Unité : Milliers de DA

Catégories	Solde au 31/12/2005	Solde au 31/12/2006
Emplois (1) :	11 217 542	11 906 743
* Crédits aux particuliers	2 069 609	2 560 156
* Crédits bancaires	834 436	838 436
* Crédits aux promoteurs	8 313 497	8 508 151
Ressources (2) :	18 206 678	19 525 488
* Epargne	9 565 748	10 193 425
* Recouvrements	8 640 930	9 332 063
Excédents ou déficit (2-1)	6 989 136	7 618 745
Taux de couvertures	162%	164%

Source : Etabli sur la base des données recueillies auprès du groupe d'exploitation de la CNEP-banque, Béjaïa.

Annexe N° 8 :

« Les principaux crédits de la BADR »

1. Aquaculture :

Celle-ci est définie comme étant une activité pouvant se réaliser à travers la création d'une structure d'élevage donnant lieu à concession pour l'usage d'un domaine Public Hydraulique ou Maritime et pouvant encore être pratiquée sur une propriété privée.

- **Intervention de la banque :**

Par le biais de ses structures centrales, régionales et locales, la Banque intervient dans le financement de toutes ces activités, en plus de celles liées à l'acquisition des facteurs de production permettant dans la limite des conditions de financement fixées.

- **Identification de la clientèle éligible au financement :**

Personnes morales ou physiques (ayant la qualification requise dans le domaine).

- **Éléments constitutifs du dossier de crédit :**

- Une demande de crédit
- Titre de concession délivré par les Domaines (terre ferme, domaine maritime) ou bien un acte de propriété lorsqu'il s'agit d'un établissement implanté sur une propriété privée ;
- Autorisation d'activité délivrée par les services compétents

- **Pour les personnes morales :**

- Un exemplaire des statuts (copie lisible légalisée)
- Un exemplaire du Bulletin Officiel des Annonces Légales portant constitution de la société
- Etude technico-économique portant sur :
 - La description du projet
 - Le site de l'entreprise du projet en mer ouverte, sur un plan d'eau, cours d'eau ou sur terre ferme
 - L'activité et le mode d'élevage projeté

2. Secteur : Agriculture.

Crédit lié pour la lutte contre la désertification et pour le développement du pastoralisme et de la steppe (FLCDDPS)

- **Crédit d'investissement :**

Documents exigés :

- Carte d'agriculteur ou d'éleveur délivrée par la chambre d'agriculture.
- Demande d'adhésion au programme.
- Demande de crédit.
- Document justifiant l'exploitation du terrain de projet.
- Décision d'octroi de la subvention F.L.C.D.D.P.S signé par D.S.A.
- Cahier des charges signé entre le postulant et le D.S.A.
- Etude technico-économique du projet.
- Facture pro-format.
- Attestation fiscale et parafiscale apurées.

- **Crédit d'exploitation :**

Documents exigés :

- Carte d'agriculteur ou d'éleveur délivré par la chambre de l'agriculture.
- Demande d'adhésion au programme.
- Demande de crédit.
- Document justifiant l'exploitation du terrain.
- Décision d'octroi de la subvention F.L.C.D.D.P.S. signé par le D.S.A.
- Cahier des charges signé par le D.S.A. et le promoteur du projet.
- Plan de production.
- Plan de financement.
- Situation fiscale et parafiscale apurées.

3. Secteur : Agriculture : Crédit lié au F.N.D.R.A (P.N.D.A.R)

- **Crédit d'investissement :**

Documents exigés :

- Demande de crédit.
- Acte justifiant l'exploitation du terrain (acte de propriété, ou titre légal et réglementaire d'exploitation, acte administratif de concession),
- Carte d'agriculteur délivrée par la chambre de l'agriculture,
- Statut (Personne morale),
- P.V. désignant le gérant (Personne morale),
- Etude technico-économique,
- Bilans prévisionnels et compte d'exploitation prévisionnel sur 5 ans,
- Facture pro-forma - devis,
- Situation fiscale et parafiscale apurées,
- Cahier de charges signé entre le postulant et le D.S.A.,
- Décision d'octroi du F.N.D.I.A signé par le D.S.A.
- Attestation de non endettement auprès des confrères y compris la C.N.M.A.

- **Crédit d'exploitation :**

Documents exigés :

- Demande de crédit,
- Carte d'agriculteur / éleveur délivrée par la chambre d'agriculture,
- Acte justifiant l'exploitation du terrain (acte de propriété, ou bail de location, acte administratif ou concession),
- Statut juridique (Personne morale),
- PV désignation du gérant (Personne morale),
- Attestations fiscales et parafiscales apurées,
- Plan de production prévisionnel,
- Plan de financement prévisionnel,
- Attestation de non endettement auprès de la C.N.M.A. et déclaration sur l'honneur de non endettement auprès des autres institutions financières,
- Décision d'octroi du soutien signé par le D.S.A.
- Cahier de charges signé entre le D.S.A. et le postulant.

4. Secteur : Agriculture : Crédit pour le développement des projets de proximité (PPDR)

- **Crédit d'investissement :**

Documents exigés :

- Demande de crédit,
- Document attestant la forme juridique du terrain ou du bien immobilier à exploiter,
- Document attestant la qualification de l'emprunteur
- Fiche de synthèse du projet
- Décision d'octroi du concours financier du F.D.R.M.V.T.C. signé par le D.S.A.
- Cahier de charges signé entre le postulant et le D.S.A.
- Attestation de non endettement auprès de la C.N.M.A. et déclaration sur l'honneur de non endettement auprès des autres institutions financières.

- **Crédit d'exploitation :**

Documents exigés :

- Demande de crédit,
- Document attestant la qualification de l'emprunteur,
- Document justifiant la forme d'exploitation du terrain
- Fiche de synthèse du projet
- Décision d'octroi du concours financiers signé par le D.S.A.
- Cahier de charges signé entre le D.S.A. et le postulant,
- Plan de production - Plan de financement prévisionnel.

5. Secteur : Agriculture : Crédits (Hors PNDA)

- **Crédit d'investissement :**

Documents exigés :

- Demande de crédit,
- Acte justifiant l'exploitation du terrain (acte de propriété, acte administratif ou concession),
- Etude technico-économique,
- Bilans et T.C.R. réels de trois derniers exercices (cas d'exploitation déjà existante)
- Bilans et comptes d'exploitation prévisionnelle sur 5 ans (ancienne et nouvelle exploitation),
- Facture pro forma, devis,
- Avantages A.N.D.I (si elles existent),
- Situation fiscale et parafiscale apurées,
- Permis de construction,
- Autorisation d'implantation du projet délivrée par les autorités compétentes.

- **Crédit d'exploitation :**

Documents exigés :

- Demande de crédit,
- Acte justifiant l'exploitation du terrain (acte de propriété, acte administratif ou concession),
- Carte d'agriculteur et /ou éleveur délivrée par la chambre compétente,
- Statut juridique pour les coopératives de service,
- Agrément du ministère de l'agriculture pour les coopératives de service,
- P.V. élection du gérant (coopérative de service – E.A.C.) avec les pouvoirs qui lui sont conférés,
- Attestation fiscale et parafiscale apurées,
- Plan de production,
- Plan de financement,
- Facture pro format.

6. Pêche :

6.1. Les activités financables :

- **La Pêche Maritime :**

Basée sur :

- Capture (poissons bleus, blancs, crustacés, thonidés...)
- Pêche des céphalopodes (calamar, poulpes...)

Ces activités se pratiquent par l'exploitation des eaux de mer nécessitant l'utilisation des embarcations de pêche adaptées.

- **La Pêche Continentale :**

Elle concerne les activités qui sont identiques à celles de la pêche maritime mais dans l'eau douce ou saumâtre. Elle constitue le milieu d'exploitation normal. Elle se pratique dans les barrages, lacs, oueds, retenues collinaires, avec des embarcations inférieures à 6m de long soumis à la réglementation aux navires de pêche.

- **Les activités annexes de la pêche :**

Celles-ci sont constituées par des investissements se trouvant en amont ou en aval des activités de pêche se pratiquant en terre ferme.

6.2. Intervention de la banque :

Par le biais de ses structures centrales, régionales et locales, la Banque intervient dans le financement de toutes ces activités, en plus de celles liées à l'acquisition des facteurs de production permettant dans la limite des conditions de financement fixées.

6.3. Identification de la clientèle éligible au financement :

- **Secteur Pêche Maritime :**

- Les pêcheurs exerçant l'activité de pêche depuis au moins 02 ans,
- Les armateurs.

7. Secteur : Agroalimentaire

- **Crédit d'investissement :**

Documents exigés :

- Demande de crédit,
- Statuts de l'entreprise (à l'ouverture du compte),
- Copie certifiée du registre de commerce,
- Etude technico-économique,
- Bilan et T.C.R. des trois (03) derniers exercices,
- Bilans et comptes d'exploitation prévisionnels et T.C.R. prévisionnels sur cinq (05) ans,
- P.V. délibérations A.G. désignant et autorisant le gestionnaire à contracter des emprunts,
- Certificat de qualification professionnelle,
- Facture pro forma/devis,
- Avantages A.N.D.I.,
- Devis estimatif des travaux restant à réaliser,

- Situations fiscales et parafiscales apurées,
- Acte de propriété, concession, bail,
- Autorisation d'implantation du projet délivrée par les autorités compétentes.

- **Crédit d'exploitation :**

Documents exigés :

- Demande de crédit,
- Demande de crédit,
- Copie certifiée du registre de commerce,
- Statuts,
- P.V. délibérations A.G. désignant et autorisant le gestionnaire à contracter des emprunts,
- Copie du B.O.A.L.,
- Acte de propriété, de concession ou de bail des locaux professionnels,
- Attestation fiscale et parafiscale apurées,
- Bilan des trois (03) derniers exercices,
- Plan de financement prévisionnel,
- Bilan prévisionnel,
- T.C.R.

Index

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

Index des Tableaux

Tableau n° 1 : Le bilan financier.....	68
Tableau N° 2 : La structure de compte de résultats.....	68
Tableau N° 3 : Les principaux ratios.....	77
Tableau N° 4 : Evolution de la dette extérieure de l'Algérie (1970 – 1993).....	105
Tableau N° 5 : Evolution du taux de change (1985-1993).....	107
Tableau N° 6 : Evolution de la dette extérieure 1994 – 1998 (milliards USD).....	110
Tableau N° 7 : La répartition du réseau bancaire par banques (au 31/12/2006).....	122
Tableau N° 8 : La répartition des agences par période de création.....	124
Tableau N° 9: Répartition de la population d'enquête par les banques.....	127
Tableau N° 10: Présentation générale de la population d'enquête par les entreprises selon leur secteur d'activité et leur commune (ou daïra) d'implantation.....	128
Tableau N° 11: Répartition de la population d'enquête par les entreprises selon leur taille et leur statut juridique.....	129
Tableau N° 12 : Le financement triangulaire.....	139
Tableau N° 13 : Le financement mixte.....	140
Tableau N° 14 : Bonification des taux d'intérêts.....	141
Tableau N° 15 : La situation des micro-entreprises en phase de création depuis le lancement du dispositif au 30/10/2006 (données cumulés ou consolidées).....	142
Tableau N° 16 : La situation des micro-entreprises en phase d'extension au 30/10/2006 (données cumulés ou consolidées).....	142
Tableau N° 17 : Répartition des attestations d'éligibilité (donnée cumulées) par secteur d'activité (tout type de financement confondu) en phase de création depuis le lancement du dispositif au 30/10/2006.....	143
Tableau N° 18 : Etat des micro-entreprises financées entrées en exploitation de 31/12/2006 au 30/10/2006.....	144
Tableau N°19 : La structure de montage financier.....	147
Tableau N° 20 : Répartition des projets financés par secteurs d'activité au niveau d'investissement inférieur ou égal à 02 millions DA.....	150
Tableau N° 21 : Répartition des projets financés par secteurs d'activité au niveau d'investissement supérieur à 02 millions DA et inférieur ou égal à 05 millions DA.....	150
Tableau N° 22 : Les ressources humaines de la CNEP-banque de Béjaïa (situation arrêtée au 31/12/2006).....	169

Index des graphiques

Graphique N° 1 : Evolution des crédits de la BADR au secteur privé.....	156
Graphique N° 2 : Evolution des crédits de la BADR par le type de secteur.....	158
Graphique N° 3 : Evolution des crédits accordés par la BADR.	161
Graphique N° 4 : Evolution des crédits de la BDL, par nature, de 1990 à 30/05/2006.....	153
Graphique N° 5 : Evolution des crédits de la BNA par secteur d'activité du 31/12/2003 à 30/09/2006.	163
Graphique N° 6 : Evolution des crédits relevant de dispositif ANSEJ et microcrédit de 31/12/2003 au 30/09/2006.....	164
Graphique N° 7 : Evolutions des crédits de la BNA selon le type de financement du 31/12/2003 à 30/09/2006.	165

Index des figures

Figure N° 1 : Les acteurs du développement local et régional.....	36
Figure N° 2 : Schéma général de conduite d'une analyse financière.....	67
Figure N° 3 : Répartition des dossiers financés par banques depuis le lancement du dispositif ANSEJ au 30/10/2006.....	145
Figure N° 4 : Bonification des taux d'intérêts selon la nature et la localisation de l'activité.....	148
Figure N° 5 : Répartition des projets financés par secteurs d'activité depuis le lancement de dispositif CNAC.....	151
Figure N° 6 : La part des banques dans le financement de projets des chômeurs.....	152
Figure N° 7 : Répartitions des crédits aux promoteurs immobiliers par la CNEP- banque au 31/12/2006.....	170

Plan du travail

Plan de travail

Dédicaces	1
Remerciements	2
Sigles et abréviations	3
Sommaire	5
Introduction générale	7

Première partie

Cadre conceptuel du développement local et de son financement

Introduction à la première partie	12
Chapitre 1 : Le développement local : émergence, définitions, théories et acteurs.....	14
Introduction	14
Section 1 : Emergence du concept de développement local et réflexion pour une définition théorique du concept	15
1. L'émergence du concept de développement local	15
2. Définitions, caractéristiques, composantes et dimensions du développement local	17
2.1. Les définitions du développement local	17
2.2. Les caractéristiques du développement local	20
2.3. Les composantes du développement local	21
2.3.1. Une composante économique	21
2.3.2. Une composante culturelle	22
2.4. Les dimensions du développement local	22
2.4.1. Le temps et ses temporalités	23
2.4.2. Le territoire	23
2.4.3. Les secteurs	24
2.4.4. Les thématiques	24
Section 2 : Les théories du développement local	25
1. L'apparition du terme et la définition du concept du développement	25
1.1. L'apparition du terme développement	25
1.2. La définition du concept de développement	26
2. Les théories du développement	26
2.1. Les principes des théories du développement	27

2.2. Le fordisme et le keynésianisme	28
2.3. Les crises de l'économie – monde	29
3. L'approche territoriale du développement (les théories de développement dans l'espace)	30
3.1. La théorie du décollage ou des étapes de la croissance	30
3.2. La théorie de la dépendance	31
3.3. La théorie des pôles de croissance	31
3.4. Le développement endogène	32
3.5. Le développement local (DL)	32
3.6. L'approche du district industriel et les milieux innovateurs	33
3.7. Le développement économique communautaire	34
Section 3 : Les acteurs de développement local	35
1. Les quatre grandes sphères d'acteurs territoriaux	36
1.1. L'Etat	36
1.2. La société civile	37
1.3. L'économie incorporée	38
1.4. La communauté politique	38
2. Les acteurs territoriaux	38
2.1. Les représentants démocratiques	38
2.2. Les gestionnaires	38
2.3. Les acteurs stratégiques	39
2.4. Les acteurs tactiques	39
2.5. Les acteurs exogènes	39
3. La mobilisation des acteurs et les politiques de développement local	40
4. Attentes, craintes, atouts et contraintes à la conduite du développement local..	41
4.1. Les attentes des acteurs du développement local	42
4.2. Les craintes du développement local	42
4.3. Les atouts du développement local	42
4.4. Les contraintes à la conduite du développement local	42
Conclusion	43
Chapitre 2 : Le financement de projets de développement local : étapes de création d'une entreprise, modes de financement et étude du crédit.....	44
Introduction	44
Section 1 : Etapes de la création d'une entreprise.....	45
1. L'idée de projet	45
2. L'étude technico-économique	46
2.1. L'étude de marché	46

2.1.1. L'analyse du produit	40
a. Le grand besoin d'informations	47
b. Les stratégies des distributeurs	48
c. Les politiques de prix	48
2.1.2. L'analyse concurrentielle	49
a. La dissuasion	49
b. Le couple produit - marché	49
c. Les stratégies	50
2.1.3. La prospective	50
2.2. L'étude technique du projet	51
2.3. L'étude organisationnelle	51
2.4. L'estimation des coûts	52
3. L'installation de l'entreprise et le démarrage de l'activité	52
3.1. Les prévisions financières	52
3.2. Les moyens de financement	53
3.2.1. La prévision des recettes et des charges	53
3.2.2. L'investissement et le besoin en fonds de roulement	54
a. Le choix de l'investissement	54
b. Le besoin en fonds de roulement	55
3.2.3. Le choix de la structure financière	56
3.3. L'installation de l'entreprise	57
Section 2 : Modes de financement bancaire.....	58
1. Les crédits de fonctionnement	58
1.1. Les crédits par caisse	59
1.1.1. Les crédits de trésorerie (globaux ou en blanc)	59
a. La facilité de caisse	59
b. Le découvert	59
c. Le crédit de campagne	60
d. Le crédit relais	60
1.1.2. Les crédits spécifiques	60
a. L'escompte	60
b. Le factoring (l'affacturage)	61
c. Les crédits sous forme d'avances	61
1.2. Les crédits par signature	62
1.2.1. Les cautions	62
1.2.2. L'aval	63
1.2.3. L'acceptation	63
2. Les crédits d'investissement	63
2.1. Les crédits à moyen terme	64
2.2. Les crédits à long terme	64
2.3. Le crédit bail	64
3. Les crédits se rapportant au commerce extérieur	64
3.1. Le financement des exportations	64
3.1.1. Le crédit fournisseur	64
3.1.2. Le crédit acheteur	65

3.2. Le financement des importations	65
3.2.1. Le crédit documentaire	65
3.2.2. Modalités de paiement ou de réalisation	65
3.2.3. Les formes de crédit documentaire	65
Section 3 : Etude de la demande de crédit	66
1. Analyse rétrospective des documents comptables et financiers	67
1.1. Analyse du bilan et ses annexes	67
1.2. Analyse du tableau de compte de résultats (TCR)	68
1.3. Les soldes intermédiaires de gestion	69
1.3.1. Le chiffre d'affaires (C.A.)	69
1.3.2. La marge commerciale (MC)	70
1.3.3. La production de l'exercice	70
1.3.4. La valeur ajoutée (VA)	70
1.3.5. L'excédent brut d'exploitation (E.B.E.)	71
1.3.6. Le résultat d'exploitation	72
1.3.7. Le résultat avant produits et frais financiers	72
1.3.8. Le résultat hors exploitation	72
1.3.9. Le résultat net (R.N.)	73
1.4. L'analyse de la structure financière de l'entreprise	74
1.4.1. La méthode des grandes masses du bilan	74
1.4.2. L'analyse de la performance de l'entreprise à l'aide des ratios	76
2. Analyse prospective (prévisionnelle)	78
2.1. Le plan de financement	78
2.2. Le plan de trésorerie	78
2.3. Le budget d'exploitation prévisionnel	79
Conclusion	79
Conclusion à la première partie	81

Deuxième partie

Contribution du système bancaire algérien au financement des projets depuis la réforme de 1990

Introduction à la deuxième partie	84
Chapitre 1 : Contenu des réformes du système bancaire algérien.....	87
Introduction	87
Section 1 : La loi n° 90-10 relative à la monnaie et au crédit du 14 avril 1990.....	88
1. Les objectifs de la loi sur la monnaie et le crédit	89
1.1. Les objectifs monétaires et financiers	89
1.2. Les objectifs économiques	90

2.	Présentation de la Banque d'Algérie par la loi sur la monnaie et le crédit	90
2.1.	Autonomie de la Banque d'Algérie	90
2.2.	Les missions de la Banque d'Algérie	92
2.3.	L'organisation de la Banque d'Algérie	92
3.	La loi sur la monnaie et le crédit et l'organisation bancaire	93
4.	Contrôle des banques et des établissements financiers	95
5.	La protection des déposants et des emprunteurs	96
Section 2 : Les réformes monétaires et financières dans le cadre du programme d'ajustement structurel		97
1.	Contenu et mesures du Programme d'Ajustement Structurel	98
1.1.	Les prêts qui financent le PAS	98
1.1.1.	Les organismes officiels	99
1.1.2.	Les institutions de crédit à l'exportation	99
1.1.3.	Les capitaux privés	99
1.2.	L'Ajustement dans la doctrine du FMI	99
1.3.	Les mesures du PAS	100
1.3.1.	La politique de stabilisation	101
a.	La politique budgétaire	101
b.	La politique monétaire	101
1.3.2.	La libéralisation des marchés	102
1.3.3.	La politique d'efficacité ou politique de croissance	102
1.3.4.	Les réformes agricoles	102
1.3.5.	La crédibilité de l'Etat	103
2.	La contrainte extérieure et le système bancaire, 1990 – 1993.....	103
2.1.	Le poids de la dette extérieure	104
2.2.	La politique monétaire	106
2.3.	La politique du taux de change	106
3.	Le Rééchelonnement et programmes de stabilisation et d'ajustement	108
3.1.	La dette extérieure et les accords de rééchelonnement	109
3.2.	La politique monétaire	110
3.3.	Les équilibres extérieurs	112
Section 3 : Les modifications de 2001 et Les révisions de 2003 à la loi de 1990		114
1.	La modification de la LMC par l'ordonnance du 27 février 2001	114
2.	La révision de la LMC par l'ordonnance du 26 août 2003	114
Conclusion		118

Chapitre 2 : Contribution des banques au financement des projets dans la wilaya de Béjaïa120

Introduction 120

Section 1: Présentation de l'espace bancaire de la wilaya de Béjaïa et de l'échantillon d'étude.....121

1. L'espace bancaire de la wilaya de Béjaïa121
 - 1.1. La répartition du réseau bancaire par banques (au 31/12/2006)122
 - 1.2. La répartition des agences par période de création123
2. L'échantillon de l'étude et les résultats des questionnaires.....124
 - 2.1. L'élaboration du questionnaire125
 - 2.2. L'échantillon de l'étude127
 - 2.3. Les résultats du questionnaire129
 - 2.3.1. Les caractéristiques générales des agences bancaires et des entreprises129
 - 2.3.2. Le financement bancaire de l'activité et son importance pour les entreprises .131
 - 2.3.3. L'étude critique de l'octroi de crédit 133

Section 2 : Présentation des dispositifs de soutien aux crédits des jeunes (ANSEJ) et des plus de 35 ans (CNAC) 134

1. Les modalités et les procédures de création d'une micro-entreprise par l'ANSEJ135
 - 1.1. Les conditions d'éligibilité du dispositif ANSEJ135
 - 1.2. Les aides accordées aux jeunes promoteurs136
 - 1.2.1. Les aides financières137
 - 1.2.2. Les aides fiscales et parafiscales137
 - 1.3. Les étapes de création et d'extension des capacités de production d'une micro-entreprise138
 - 1.4. Les formes et la structure de financement138
 - 1.4.1. Les types d'investissement138
 - 1.4.2. Les montages financiers139
 - a. Financement triangulaire139
 - b. Financement mixte140
 - c. La bonification des taux d'intérêts140
 - 1.5. La contribution des banques dans le financement des micro-entreprises de la wilaya de Béjaïa depuis le lancement du dispositif au 31/10/2006141
 - 1.5.1. La situation de la micro-entreprise selon le nombre de dossiers déposés et financés141
 - 1.5.2. La situation des micro-entreprises selon le secteur d'activité143
 - 1.5.3. La situation des micro-entreprises entrées en exploitation selon le type de financement144
 - 1.5.4. La dynamique des banques dans le financement de micro-entreprises145
2. Les procédures de financement des chômeurs âgés de 35 à 50 ans par la Caisse Nationale d'Allocation de Chômage (CNAC)146
 - 2.1. Les conditions d'éligibilité du dispositif CNAC146

2.2. Les sources de financement des chômeurs	147
2.3. L'accompagnement personnel de la CNAC	148
2.4. La contribution des banques au financement des chômeurs âgés de 35 à 50 ans depuis le lancement du dispositif au 31/12/2006	149
2.4.1. La répartition des dossiers financés selon le niveau d'investissement et par secteurs d'activité depuis le lancement du dispositif au 31/12/2006	149
2.4.2. La répartition des dossiers financés par banques depuis le lancement du dispositif au 31/12/2006	151
 Section 3 : Etude des financements des projets dans la wilaya de Béjaïa	153
1. La banque de l'agriculture et du développement rural (BADR)	154
2. La banque de développement local (BDL)	158
2.1. La répartition des crédits de la BDL par branches d'activité de 1990 à 30/05/2006	159
2.2. La répartition des crédits de la BDL selon leur nature de 1990 30/05/2006	160
3. La banque nationale d'Algérie (BNA)	162
3.1. Evolution des crédits octroyés de la BNA par secteur d'activité du 31/12/2003 au 30/09/2006	162
3.2. Evolution des relevant du dispositif ANSEJ et microcrédit de 31/12/2003 à 30/09/2006	163
3.3. Evolution des crédits de la BNA selon le type de financement de 31/12/2003 au 30/09/2006	164
4. Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA)	166
5. La banque extérieure d'Algérie (BEA)	167
6. La Caisse Nationale d'Epargne et Prévoyance (CNEP)	168
 Conclusion	170
 Conclusion à la deuxième partie	173
 Conclusion générale	178
 Bibliographie	182
 Annexe N° 1	189
 Annexe N° 2	191
 Annexe N° 3	203
 Annexe N° 4	211
 Annexe N° 5	220

Annexe N° 6	227
Annexe N° 7	229
Annexe N° 8	235
Index des tableaux	242
Index des graphiques	243
Index des figures	244
Plan du travail	246
Résumé.....	255

Résumé

Abstract

The purpose of this work is to try to assess the Algerian banking system through its contribution to financing local development projects since the reform of 1990. In this work, we will consider the case of the wilaya of Bejaia, to collect information on the situation of bank branches and on their ability and / or financial contribution to local development projects of the wilaya, which has experienced during the last decade, a fairly important economic development.

As part of this work, a methodological approach was adopted two-pronged approach: the first is a theoretical developed on the basis of a literature review using books, articles, papers, theses and dissertations: it is therefore deductive inductive the second consists of surveys, questionnaires and interviews, addressing almost all bank branches and their divisions and businesses, and only by interviews at two agencies: National Agency Support l ' Youth Employment and National Cash of the Insurance Unemployment, the wilaya of Béjaïa.

A three-month period the Exterior Bank of Algeria is very enriching and rewarding and has allowed us, including approaching the reality of the relationship banking business.

To do so, two assumptions were made: Banks in the wilaya of Béjaïa contribute heavily to finance local development projects, supported in this by the many devices supporting young and the unemployed. Whatever the contribution of this Algerian banking system to finance local development projects, we will leave the bank and the companies have a privileged relationship, in which the bank offers a variety of credit and that the operation creates award quasi-permanent risk it faces.

This empirical research to Béjaïa we found that:

- The space bank is composed of 46 bank branches, including the network of public banks accounts on total agency by 91.3%. Note, 50% of bank branches of the wilaya are created before 1990, and the rest of the agencies are established after 1990 (until the end of the year 2006).
- Constraints mainly related to processing credit file, which is the most important phase of the operation before granting credit, namely the slow processing of applications for funding, the requirement of banks safeguards, Which makes the access of Small and Medium Enterprise to the bank loans, and a lack of information on the applicant credit score, and between banks in terms of exchanging information.
- All public banks, with the exception of the National Cash of the saving and the Provident, have contributed heavily to the creation of the microphone-companies and projects for unemployed people aged 35 to 50 years. Since the beginning of the operative part of the National Agency for Supported Employment of Young 30/10/2006, 97.14% of projects have been assured by the principle of funding triangular; highlighting the predominance of the Bank of Algeria Rural Development, in its full and active participation in the framework of the National Agency for Supported Employment of Young. Regarding the operative part of the National Cash of the Insurance Unemployment, 73.17% were created at the level of investment than or equal to two million Algerian dinars, in terms of competence of bank branches in Béjaïa, notes the prevalence of credit People in Algeria in its major played by the bank in the success of the National Cash of the Insurance Unemployment.
- The dynamics projects in the wilaya, including the private sector, which they act of new creations and development of existing ones, is due in large part to a dynamic commercial banks which have helped finance companies, Specifically, in the promotion of Small and Medium Enterprise / Small and Medium Industry, and a result of structural reforms with a market economy. In recent years, bank credits are evolving in a positive way and during the next three years, bank branches are planning to move these credits even positive.

Keywords: Algeria, Béjaïa, local banks, companies, projects, investment, credit, financing, development, reforms, market economy.

خلاصة:

إن الموضوع العمل هو محاولة تقدير النظام البنكي الجزائري عن طريق مشاركة مالية لمشاريع المحلية منذ إصلاح 1990. في هذا العمل نحن نحكم لحالة ولاية بجاية من جمع المعلومات على أوضاع الوكالات البنكية وعلى كفاءتهم, أو مشاركة مالية للمشاريع, مكاتب تنمية للولاية التي تعرف خلال آخر عقد تطور اقتصادي مهم.

في إطار هذا العمل هناك مسعى منهجي أعتمد على ازدواج قريب: الأول هو ترتيب نظري أو نظام نظري, حضر على قاعدة مواجهة (عرض) الفهرس باستعمال الكتب, المواد, الوثائق, مذكرات وأطروحات, هي إذن مستنتجة ومستقرئة, الثانية تتكون من تحقيقات بتساؤلات وبصيانات بتوجيه التقريب الكلي للوكالات البنكية ومديرياتها ومؤسساتها, صيانات على مستوى هيئات رسمية للوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب والصندوق الوطني لغير الأجراء لولاية بجاية تربص لثلاث أشهر في البنك الخارجي الجزائري, هو مقوم جدا ومتقن, ويسمح لنا لاسيما بالأقرب بحقيقة العلاقة بنك مؤسسة.

لتقم فرضيات:

البنوك في ولاية بجاية تشارك بقوة لمالية المشاريع التنموية المحلية, تدعيم في ذلك بالعديد من الأجهزة لتساند الشباب والعاطلين. مهما كانت مشاركة البنوك لمالية لمشاريع التنمية المحلية, سنقول بأن البنك والمؤسسة تشكل علاقة ممتازة, حيث أن تمنح البنك قروض عدة و أن عملية المنح تحدث مخاطر شبه دائمة التي يجب عليها أن تواجهها.

هذه البحوث تزداد في بجاية تسمح لنا بملاحظة أن :

* المجال البنكي يتكون من 64 وكالة بنكية, في شبكة البنوك العمومية احتكر في مجموع الوكالات 91.33% / للتدوين فإن 50% من البنوك العمومية في ولاية بجاية تم تأسيسها بعد 1990(حتى نهاية 2006).

* إكراه جوهري, مرتبط في معالجة الملف القرض الذي يكون الواجهة المهمة قبل عملية منح القروض للمعرفة : البدء في دراسة طلبات المالية, تشدد البنوك في موضوع , هذا ما جعل دخل المؤسسة المتوسطة والصغيرة في القرض البنكي ناقص بوضوح في المعلومات في طلب القرض, وما بين البنوك في مجال مبادلة المعلومات.

* كل البنوك العامة , باستثناء الصندوق الوطني لتوفير والاحتياط. شاركوا بتضخم الإبداع لمايكرو مؤسسات للشباب ومشاريع البطالين تتراوح أعمارهم من 35 سنة إلى 50 سنة , منذ حصار الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب في 10-30-2006 , 97,14% من المشاريع مثبت مبدئيا بمالية مثلث , كل البنوك العامة لآعبوا دور فعال ونشط وأصلي في مالية ماكرو مؤسسات وفي تشجيع الشباب دورية , بإظهار سيطرة البنك الوطني لتنمية المحلية بمشاركاتها ونشاطها في إطار الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب.

* فيما يخص ترتيب الصندوق لتأمين عن البطالة, 73,17% كانوا منبثقين من مقياس الاستثمار السفلي يساوي 2 مليون دينار جزائري في منتهى إختصاص الوكالات البنكية في بجاية, في الإشارة سيطرة القرض الشعبي الجزائري في مشاركتها المهمة التي تلعبها البنوك لنجاحها في ترتب الصندوق الوطني لتأمين عن البطالة.

* نشاط المشروع في الولاية, خصوصا في القطاع الخاص في التكوين والتقدم الجديد القائم, مستحق لحصة واسعة لديه نشاط البنوك التجاري الذي شاركوا في مالية المؤسسات خاصة في دورية المؤسسات المتوسطة والصغيرة / المؤسسات المتوسطة الصناعية وبالتالي تعديل وإصلاح هيكل يعرضون للاقتصاد السوق, في هذه السنوات الأخيرة القروض البنكية تتحرك بشكل إيجابي وفي ساعة الثلاثة سنيين القادمة, فإن الوكالات البنكية تتنبأ تطوير القروض بشكل إيجابي أكثر.

مفتاح الكلمة : الجزائر, بجاية, محلي, بنك, مؤسسة, مشروع, استثمار, قرض بنكي, مالية, تطور, أنشأ, إقتصاد السوق.

Résumé

L'objet de ce travail est d'essayer d'évaluer le système bancaire algérien à travers sa contribution au financement des projets de développement local depuis la réforme de 1990. Dans ce travail, nous nous intéresserons au cas de la wilaya de Béjaïa, en recueillant des informations sur la situation des agences bancaires et sur leur aptitude et/ou contribution au financement des projets de développement local de la wilaya, qui a connu, durant la dernière décennie, un développement économique assez important.

Dans le cadre de ce travail, une démarche méthodologique était adoptée à double approche ; la première est d'ordre théorique élaborée sur la base d'une revue bibliographique utilisant des ouvrages, articles, documents, mémoires et thèses : elle est donc déductive inductive, la seconde consiste en des enquêtes, par questionnaires et par entretiens, en s'adressant à la quasi-totalité des agences bancaires et à leurs directions et des entreprises, et seulement par entretiens au niveau des organismes officiels : ANSEJ et CNAC, de la wilaya de Béjaïa.

Un stage de trois mois à la BEA est très valorisant et enrichissant et nous a permis, notamment de s'approcher de la réalité de la relation banque-entreprise.

Pour ce faire, deux hypothèses ont été émises : Les banques de la wilaya de Béjaïa contribuent fortement au financement de projets de développement local, appuyées en cela par les nombreux dispositifs de soutien aux jeunes et aux chômeurs. Quelle que soit la contribution présente du système bancaire algérien au financement de projets de développement local, nous partons que la banque et l'entreprise entretiennent une relation privilégiée, dans laquelle la banque offre une panoplie de crédits et que l'opération d'octroi engendre des risques quasi permanents auxquels elle doit faire face.

Cette recherche empirique à Béjaïa nous a permis de constater que :

- L'espace bancaire est composé de 46 agences bancaires, dont le réseau des banques publiques accapare sur le total des agences par 91,3 %. À noter, 50% des agences bancaires de la wilaya sont créées avant 1990, et le reste des agences est créé après 1990 (jusqu'à la fin l'année 2006).
- Des contraintes essentiellement liées au traitement de dossier du crédit, qui constitue la phase la plus importante avant l'opération d'octroi de crédit, à savoir : la lenteur de traitement des demandes de financement, l'exigence des banques en matière de garanties, ce qui rend l'accès des PME aux crédits bancaires, et un manque flagrant d'information sur le client demandeur de crédit, et entre banques en matière d'échange de renseignements.
- Toutes les banques publiques, à l'exception de la CNEP-Banque, ont contribué massivement à la création de micro-entreprises et des projets aux chômeurs âgés de 35 ans à 50 ans. Depuis le début de dispositif de l'ANSEJ au 30/10/2006, 97,14% de projets ont été assurés par le principe du financement triangulaire ; en faisant ressortir la prédominance de la BADR, dans sa participation pleine et active dans le cadre de l'ANSEJ. Concernant le dispositif de la CNAC, 73,17% ont été créés au niveau d'investissement inférieur ou égale à deux millions DA ; en terme de compétence des agences bancaires à Béjaïa, on note la prédominance de la CPA dans sa participation importante jouée par la banque dans la réussite du dispositif CNAC.
- La dynamique des projets dans la wilaya, notamment le secteur privé, qu'ils s'agissent de nouvelles créations et développement de ceux déjà existants, est due pour une large part à une dynamique des banques commerciales qui ont contribué au financement des entreprises, particulièrement, dans la promotion des PME/PMI, et une suite des réformes structurelles offrant l'économie de marché. Ces dernières années, les crédits bancaires évoluent d'une manière positive et au cours des trois années prochaines, les agences bancaires prévoient d'évoluer ces crédits de manière encore positive.

Mots clés : Algérie, Béjaïa, local, banques, entreprises, projets, investissement, crédit bancaire, financement, développement, réformes, économie de marché.